CADASTRE

(1800-1930)

Sous-série 3 P

Répertoire numérique

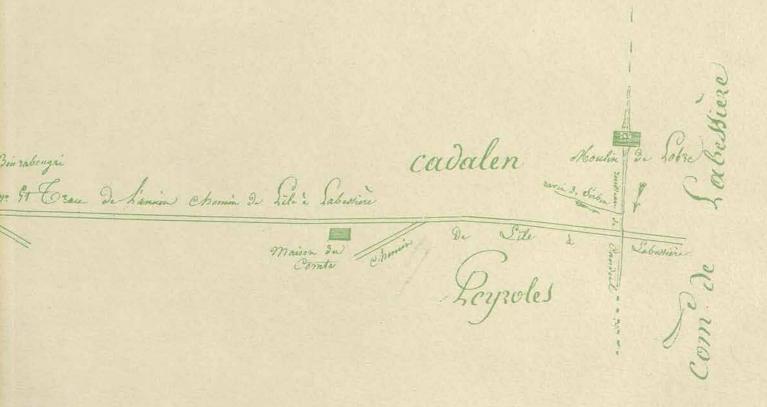


Illustration de couverture :

Croquis visuel de la limite entre la commune de Cadalen et celle de Peyrole (Arch. dép. du Tarn, 3 P 24)

CADASTRE

REPERTOIRE NUMERIQUE DE LA SOUS-SERIE 3 P

(CADASTRE)

1800 - 1930

dressé par

Joël BERCAIRE

sous la direction de

Jean LE POTTIER, directeur des Archives départementales

> Conseil général du Tarn Archives départementales

Avant-propos

Le cadastre partage avec l'état civil le privilège d'être sans doute le paradigme des archives publiques. Rêvé par la Monarchie, voulu par la Révolution, décrété par l'Empire, obstinément réalisé et perfectionné par les régimes successifs, il est devenu un véritable lieu de mémoire de la République (1): à la fois émanation de l'Etat sous son aspect le plus froid et inquisitorial, mais institution la plus proche qui soit des citoyens, surtout dans le monde rural; document officiel et fiscal, mais familier et communicable à quiconque; décor obligé de la maison commune, incarnation et symbole de l'égalité de tous les citoyens devant les charges publiques. C'est aussi le document d'archives idéal parce que sa vie administrative est très longue (dans certaines communes, les plans "napoléoniens" ont pu servir de l'Empire aux années 1980), alors que son utilité dépasse tout de suite, et de très loin, son simple but fiscal.

Ainsi, publier le répertoire des archives versées par le service du cadastre, c'est faciliter l'accès à une source parmi les plus riches que possèdent les Archives départementales : géographes, archéologues, ethnologues, urbanistes, toponymistes, historiens de la société, de la famille ou de l'économie, de l'agriculture, de l'architecture ou des techniques, y ont tous une fois ou l'autre recours. C'est aussi tenter de rendre plus compréhensible un document très fréquemment utilisé, malgré sa complexité, aux Archives départementales comme dans les communes, par un grand nombre de non-spécialistes.

Telle qu'elle est voulue par les instructions règlementaires, la sous-série 3 P est constituée d'un très petit nombre de dossiers provenant de la Préfecture (3 P 1-6) et de l'ensemble des registres et plans versés par le service du cadastre, correspondant au vaste cycle du cadastre napoléonien, des prémisses du Consulat à 1982, date d'achèvement dans le Tarn de la rénovation lancée par la loi de 1930. Cet ensemble conséquent (138 m.l.), dont les bornes chronologiques dépassent nécessairement la période 1800-1930, est très complet pour les registres officiels et publics, mais a subi d'immenses pertes en ce qui concerne les dossiers relatifs à la marche du service (instructions, personnel, comptabilité, relations avec les communes et les autres autorités, données techniques). Les documents généraux et la collection des plans étaient entrés aux Archives du Tarn au début du siècle. Les plans avaient été soigneusement classés, étudiés et exploités par Maurice Greslé-Bouignol dans son Catalogue des plans de villes et de villages notables du département du Tarn (2). Les états de sections et matrices "napoléoniennes" ont été versés en 1974, puis les matrices "noires" en 1981. Les plans minutes du cadastre napoléonien sont toujours conservés par les centres des impôts fonciers d'Albi et de Castres qui les verseront quand les calques-clichés conservés par le Service de documentation nationale du cadastre de Saint-Germain-en-Laye auront été microfilmés.

¹ On s'étonne de ne pas le voir figurer dans Les lieux de mémoire, sous la dir. de P. Nora, Paris, Gallimard, 1984-1986, 4 vol.

² Albi, Archives départementales, 1973, 139 p.

Sans attendre ce versement qui prendra, le jour venu, naturellement sa place à la suite, il convenait de remembrer et de rendre accessible cet ensemble. C'est à quoi s'est employé durant les années 1990-1991 Joël Bercaire, adjoint administratif principal, à qui sont dus, non seulement la conception et la réalisation du classement et de l'inventaire, mais la rédaction de la copieuse introduction historique. Cette publication, qui servira également à l'ensemble des communes tarnaises qui possèdent une collection parallèle, sera complétée par un catalogue collectif des compoix et documents cadastraux antérieurs à 1807. Ainsi sera livrée à la recherche l'intégralité des sources de l'histoire des *livres de l'impôt*, pour reprendre l'expression du pionnier Isidore Sarrasy (3).

Le parti a été pris de découper l'introduction selon les mêmes articulations que le répertoire, de lui donner comme fil conducteur des extraits commentés du fameux Recueil méthodique... sur le cadastre de 1811, et de l'accompagner d'un mode d'emploi des documents cadastraux, d'une bibliographie et d'un index final. Denis Février et Patricia Girardi ont aidé M. Bercaire pour le conditionnement et la cotation des volumes. La saisie du texte a été assurée par Francine Bénézech et Sylvie Galiègue. La maquette et le secrétariat de rédaction de l'ensemble sont dus à Francine Bénézech, aidée dans la phase d'impression par Jean-Marie Bosseboeuf.

Il me plaît de témoigner ici de leur efficacité et de remercier le Conseil général du Tarn d'avoir permis, avec la publication de ce volume, de compléter la collection des répertoires numériques des Archives du Tarn.

Jean LE POTTIER, directeur des Archives départementales du Tarn.

³ SARRASY (Isidore), Les tribulations du contrôleur ou les livres de l'impôt en France..., Paris, Didron ; Albi, chez l'auteur, 1860-1862, 111-406-13 p.

PREMIERE PARTIE

INTRODUCTION

VOLLOOSTA

CHAPITRE I

HISTORIQUE & PRINCIPES

1. Historique

L'histoire du cadastre a fait l'objet de nombreuses publications, dont on trouvera les principales dans la bibliographie. Il nous a semblé inutile de reproduire une pâle copie des textes déjà existants. Nous avons préféré publier en partie le Recueil méthodique des lois, décrets, règlemens, instructions et décisions sur le cadastre de la France, édité en 1811, en y incluant, lorsque cela nous paraissait nécessaire, des annotations ou des réflexions inspirées d'ouvrages ou d'introductions de répertoires d'archives d'autres départements et notamment ceux du Calvados, de la Haute-Garonne et de l'Orne.

Ce texte de base nous a servi de trame sur laquelle nous avons fixé les éléments de l'histoire locale du cadastre, permettant d'apprécier les réponses du département du Tarn aux règlements et instructions du ministère des Finances.

RECUEIL METHODIQUE

DES

Lois, Décrets, Réglemens, Instructions et Décisions sur le Cadastre de la France

INTRODUCTION

I. Toutes les nations, dès l'origine de leur gouvernement, ont reconnu la nécessité de faire concourir les revenus particuliers aux dépenses générales de l'Etat.

Le mode le plus simple, et qui dut se présenter le premier, fut de demander à chaque citoyen une portion du produit des terres qu'il possédait ; cette portion se perçut d'abord en nature, puis en argent, devenu le signe représentatif de toutes les valeurs.

L'impôt sur le revenu des terres une fois établi, on dut chercher à le rendre égal pour tous.

Il devint nécessaire dès-lors de constater la contenance du territoire, et de procéder à l'évaluation de ses revenus.

Ces deux opérations constituent ce que l'on nomme un cadastre.

Cadastres projetés ou entrepris.

II. Sous les premiers règnes de la précédente dynastie, la France était divisée en provinces, qui formaient de petits États indépendans. Chaque province sentit, dès le principe, le besoin d'un cadastre.

Le Dauphiné en avait un sous ses anciens dauphins ; Charles V en fit faire la révision en 1359.

En 1491, Charles VII avait résolu d'entreprendre le cadastre du royaume, divisé alors en quatre généralités : Languedoc, Languedoyl, Outre-Seine, et Normandie. Ce projet ne fut exécuté qu'en languedoc.

En 1604, la vérification de l'arpentage de l'Agénois fut exécutée. La Guienne avait un cadastre, dont la révision fut ordonnée en 1664. En 1668, celle du cadastre du Condomois fut prescrite.

Colbert, en 1679, fit ordonner la formation d'un règlement uniforme pour la taille réelle, et en chargea M. d'Aguesseau, intendant général de Languedoc : la mort de Colbert, arrivée quatre ans après, fit abandonner ce projet.

M. de Chamillard, l'un de ses successeurs, l'avait repris ; mais les malheurs de la fin du règne de Louis XIV le firent encore abandonner.

Plusieurs autres ministres des finances s'en occupèrent depuis ; et M. de Laverdy fit ordonner, en 1763, la confection d'un cadastre général de tous les biens-fonds, même de ceux de la couronne, des princes, des nobles, du clergé, &c. Ce plan froissait trop d'intérêts pour ne pas rester sans exécution sous un gouvernement faible.

Les avantages d'un cadastre étaient tellement reconnus, que chaque province entreprenait le sien dès qu'elle en trouvait quelques moyens.

C'est ainsi qu'il fut commencé dans l'Ile-de-France, dans la Champagne, et dans le Limousin.

A peine une administration provinciale fut-elle établie dans la Haute-

Guienne, qu'elle s'occupa de cette opération.

Les autres assemblées provinciales, créées depuis, en formèrent également le projet, que leur courte existence fit abandonner.

La confection d'un cadastre général, vaste état des lieux du pays, était l'assurance d'un meilleur revenu pour l'Etat. La Monarchie a ainsi toujours poursuivi en vain ce projet qui n'aurait été que la généralisation à tout le royaume de la situation qui prévalait depuis la fin du Moyen Age en Languedoc. Pays d'Etat qui consentaient à l'impôt, pays de taille réelle, c'est-à-dire où l'impôt frappait chaque propriété pourvu qu'elle ne fût pas "noble" et quelle que soit par ailleurs la qualité du propriétaire, les diocèses du Languedoc bénéficiaient d'un système fiscal particulièrement développé. Chaque communauté y possédait un compoix qui décrivait précisément les biens de chaque propriétaire. A la fin du XVIII^e siècle commençaient même à apparaître des compoix accompagnés de plans (Barre, Saint-Jean-de-Rives...) (4). Le système mis en place par la Constituante fut en grande partie inspiré par l'expérience du Languedoc et son application y pesa ainsi beaucoup moins de problèmes que dans le reste du pays.

Etablissement de la contribution foncière.

III. En 1791, la contribution foncière fut établie. Le comité d'impositions de l'assemblée constituante se donna beaucoup de soins pour parvenir à une juste répartition de cette contribution : plusieurs projets furent présentés et discutés ; on adopta celui qui parut le plus simple ; et, quelques mois après, des réclamations s'élevèrent de toutes parts.

Cadastre décrété en 1791.

IV. Pour les faire cesser, l'assemblée constituante décréta la confection d'un cadastre général ; mais les circonstances ne permirent pas de s'en occuper.

Des pétitions, des projets nombreux, furent présentés aux

assemblées qui lui succédèrent.

Réclamations contre la Répartition.

V. Cependant les réclamations étaient générales sur l'inégalité de la répartition, soit de département à département, soit de commune à commune, soit enfin de propriétaire à propriétaire, et cet état de choses avait la plus fâcheuse influence sur la marche des recouvremens.

Un gouvernement réparateur ne pouvait laisser un mal aussi grave sans remède.

On essaya d'abord une mesure qui, sans atteindre le but, fut un premier pas vers le bien.

⁴ On se reportera au catalogue des compoix publié par les Archives départementales parallèlement au présent répertoire.

Ordre d'une Refonte générale des Matrices de Rôles.

Instruction du 22 janv. 1801. I - 47. VI. Une instruction ordonna la refonte générale des matrices de rôles ; c'était un cadastre sans arpentage préalable des terres. Il exigeait, à l'exception du levé des plans, toutes les opérations qui se sont depuis exécutées.

Ce travail reposait sur le système tant de fois proposé et toujours reconnu impraticable, d'obtenir des propriétaires la déclaration exacte de leurs revenus. Ce simulacre de cadastre, dénué de sa base première, ne fut qu'une tentative inutile ; mais il devint le germe des idées qui allaient bientôt se développer et s'agrandir.

Les régimes révolutionnaires établirent les principes : abolition des privilèges, égalité de tous les citoyens et de tous les territoires devant l'impôt, simplicité des trois contributions (foncière, mobiliaire, et de la patente) auxquelles s'ajouta sous le Directoire la contribution des portes et fenêtres. Mais ils n'eurent pas la possibilité d'en établir les bases d'application incontestables. L'assiette était purement fondée sur les déclarations des contribuables et calculée à l'intérieur de chaque commune sans point de comparaison objectif et indiscutable entre celles-ci. L'incompétence ou l'intérêt des corps municipaux entraînèrent retards et protestations. Il fallut décider dès 1791 que la répartition des contributions continuerait à se faire selon les habitudes de l'Ancien Régime, avec la difficulté nouvelle du changement des circonscriptions territoriales. Il reste cependant de cette époque des documents dont la justesse fiscale est peut-être douteuse, mais l'intérêt historique immense : les états de sections de 1791 et les matrices de rôle de l'époque révolutionnaire.

Dans ce contexte, le cadastre avec arpentage et levé des plans ne put trouver place dans le budget de l'Etat. La loi relative aux décharges et réductions sur la contribution foncière, donnée à Paris le 28 août 1791, prévoyait la levée de plans dans un cadre défini à l'article XXI: "lorsque les demandes en réduction seront formées par un ou plusieurs contribuables, dont les cotisations réunies excèderont le tiers du montant du rôle de la contribution foncière de chaque communauté, et qu'il sera nécessaire d'ordonner une vérification d'experts et une nouvelle évaluation, le directoire du département, sur l'avis du directoire du district, ordonnera la levée du plan du territoire de la communauté, et nommera deux experts pour faire une évaluation générale." Dans le cas où les demandes en réduction étaient rejetées, les frais de levée de plan étaient supportés "par tous les revenus de la communauté, en évaluant pour cette répartition, au double de leur revenu, les biens des contribuables réclamants". Les communes pouvaient de leur propre initiative arpenter leur territoire et produire un plan cadastral en observant les règles établies, à charge pour elles d'en supporter les frais. Très peu de communes se sont lancées dans cette opération. Dans le département du Tarn, deux plans sont connus : celui de Labessière (actuelle commune de Montpinier), datant de l'an VII, mais se rapprochant plus du plan d'application d'un compoix comme l'on en faisait à la fin de l'Ancien Régime ; et celui de certaines sections de Puybegon.

Sont à mentionner deux initiatives importantes nées de la Révolution car ayant facilité la réalisation d'un cadastre général. La première fut l'adoption du système métrique. En 1790, l'Assemblée constituante confia à l'Académie des sciences (fondée en 1666 par Colbert, réunie en 1795 avec les autres académies, sous le nom d'Institut de France) la mission d'élaborer un nouveau système de mesures. L'unité de base choisie était la longueur d'un arc du méridien terrestre d'après laquelle fut déterminé le mètre, la dix millionième partie du quart du méridien. Le 1er août 1793, la Convention adopta le mètre provisoire. La décision capitale de la commission de l'Académie fut l'application du système décimal, qui devait s'appliquer aux mesures de longueur, de capacité, de poids et de surface, au thermomètre, à la monnaie, au cercle, et même au calendrier. La loi du 18 germinal an III (7 avril 1795) rendait légales les nouvelles mesures. Un arrêté consulaire de novembre 1800 fixa à septembre 1801 l'entrée en vigueur du système métrique dans toute la France. En réalité, l'emploi des nouvelles mesures ne fut rendu obligatoire qu'à partir de 1840.

Le deuxième point qui rendait possible la conception du cadastre fut la création, par la loi du 22 brumaire an VI (12 novembre 1797), de l'Agence des contributions directes, base de la direction générale des contributions directes. L'absence de spécialistes avait été sans aucun doute un des facteurs des erreurs nombreuses trouvées dans les matrices de rôle; la nouvelle administration, par son rôle de contrôle, de conseil, devait améliorer les revenus tirés des contributions, tout en soulageant les municipalités de tâches qui les dépassaient.

Arrêté du Gouv. du 3 nov. 1802. I - 63.

Arrêté du Gouv, du 3 nov. 1802. I - 63.

Cadastre ordonné pour dix-huit cents Communes.

VII. Les réclamations se multipliant de jour en jour, l'Empereur nomma une commission spéciale appelée à donner son avis sur les vues que le Ministre des finances avait soumises à Sa Majesté.

Cette commission, composée de membres tirés des diverses parties de l'Empire, reconnut qu'il n'existait, en effet, pour y parvenir, qu'un seul moyen, celui de la confection du cadastre général.

Mais effrayée de la durée et de la dépense d'une telle entreprise, elle se borna à proposer l'arpentage de dix-huit cents communes disséminées sur tous les points de France, pour fixer ensuite, par analogie, les revenus de toutes les autres communes de l'Empire.

Cadastre par Masses de cultures.

VIII. Cet arpentage devait présenter, non toutes les propriétés en détail, mais seulement les masses des différentes natures de cultures : ainsi une terre labourable de trente arpens, quoique partagée entre dix propriétaires, ne formait qu'une figure ou polygone du plan.

L'expertise ou évaluation des revenus devait également s'opèrer par masses de cultures.

Premiers travaux.

IX. L'arpentage était confié, dans chaque département, à un géomètre en chef, qui s'adjoignait des géomètres secondaires. On eut beaucoup de peine à trouver des sujets instruits. Des cours gratuits de géométrie pratique s'ouvrirent d'abord à Paris, ensuite dans les principaux départemens.

Les instrumens manquaient également. Le ministre chargea les six ingénieurs mécaniciens les plus distingués de Paris, de la fabrication de ces instrumens, et en avança le prix aux géomètres, qui le remboursèrent par des retenues sur leurs indemnités.

Etablissement du Cadastre général.

X. Dans ces circonstances, les progrès durent d'abord être très lents. A la fin de la seconde année, les dix-huit cents communes n'étaient pas encore toutes arpentées.

Le Ministre, en mettant cette situation sous les yeux de Sa Majesté, observa le peu de probabilité qu'il voyait à parvenir au perfectionnement de la répartition, en établissant le revenu foncier de toutes les communes d'après celui des dix-huit cents communes expertisées.

Un second arrêté du Gouvernement confirma les dispositions du premier, et ordonna que les travaux continueraient à être exécutés dans toute l'étendue de l'Empire.

Arrêté de G^{nt} du 20 oct. 1803. II - 6 Dans le Tarn, sous la direction de Collière, géomètre en chef, vingt-quatre communes devaient être arpentées et expertisées entre l'an XI et l'an XII, dans les 4 arrondissements d'alors :

- arrondissement d'Albi : Le Séquestre, Carlus, Maussans, Puygouzon, Saliès, Montsalvy, Saint-Benoît-de-Frédefont, Marssac
 - arrondissement de Castres : Montredon, Montfa, Saint-Jean-de-Vals, Saint-Germier
 - arrondissement de Gaillac : Lagrave, Florentin, Aussac, Fénols, Lasgraïsses
- arrondissement de Lavaur : Saint-Germier, Marzens, Valcournouse, Pratviel, Saint-André de Magrin, Séran, Massac.

Une lettre du 30 brumaire an XII, du ministre des Finances au préfet, Gaspard Gary, puis un rappel du 4 ventôse, révèlent le peu d'empressement du département à la tâche. Sur les 13 communes désignées pour l'an XI, 7 seulement ont débuté les travaux d'arpentage.

Circ. du 24 févr. 1804. II - 84.

Premier essai d'une Répartition générale.

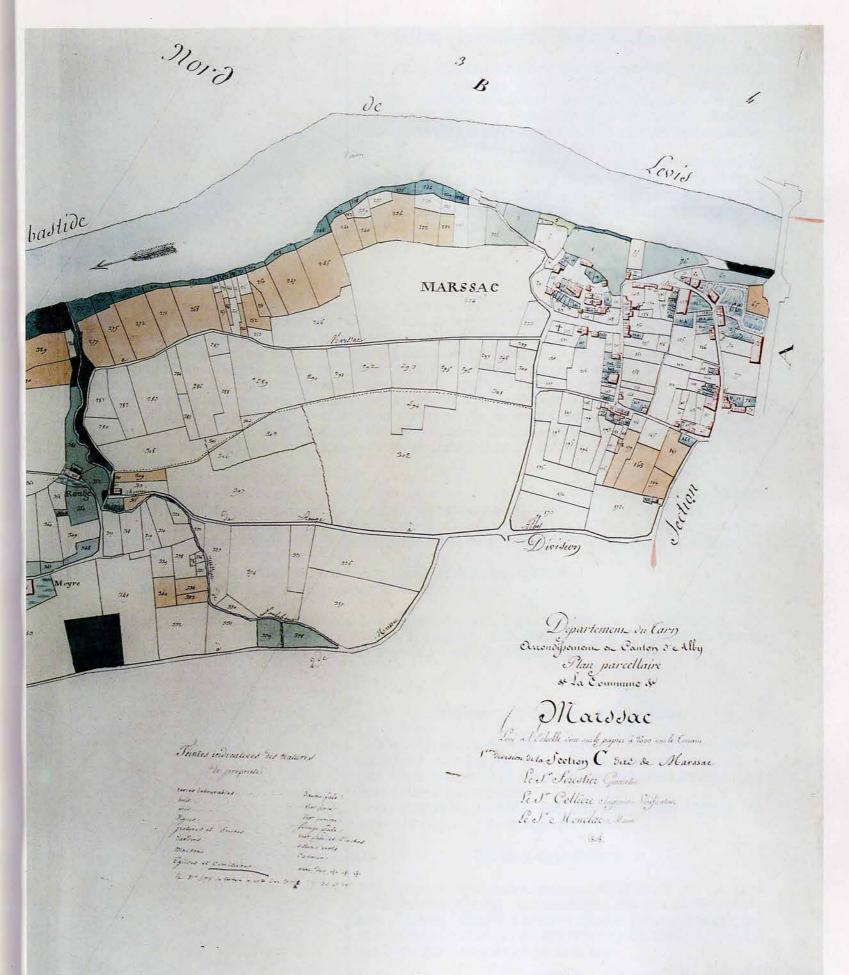
XI. Les dix-huit cents communes terminées, le Ministre traça aux préfets la marche qu'ils avaient à suivre pour en appliquer les résultats aux autres communes du département. Tous s'empressèrent d'exécuter ce travail ; mais tous, en l'envoyant, firent les représentations les plus fortes sur le danger d'en faire usage ; tous assurèrent que, loin de remédier aux vices de la répartition, il ne ferait que les augmenter. Cette mesure devait être et fut abandonnée. Les travaux continuèrent.

Après un début difficile, le cadastre par masses de cultures progressa rapidement dans le département. L'arpentage était terminé dans 60 communes, dont 39 expertisées, en ventôse an XIII. Le neuvième des communes du Tarn était cadastré. Les opérations, selon les prévisions du ministre des Finances, seraient closes pour 1812.

Expertises par Masses de cultures.

XII. L'arpentage et l'expertise de toutes les communes, exécutés l'un et l'autre par masses de cultures, auraient sans doute donné la connaissance des forces respectives des communes, et par suite des départemens, et fourni les moyens de perfectionner la répartition générale : mais on ne faisait rien encore pour la répartition individuelle ; on ne remédiait point aux inégalités de contribuable à contribuable ; et c'étaient précisément ces inégalités qui rendaient l'impôt plus onéreux et excitaient le plus de réclamations.

Le revenu de chaque commune une fois déterminé, il eût fallu que les propriétaires s'entendissent pour le répartir proportionnellement entre eux ; mais comment espérer qu'ils y parvinssent, lorsque, depuis plusieurs siècles, on n'y était point arrivé ? Ainsi, après même que la répartition générale eût été perfectionnée, les plaintes individuelles n'auraient pas cessé de se faire entendre, sans que le Gouvernement eût eu aucun autre moyen d'y mettre un terme, que celui du cadastre parcellaire.





Expertises parcellaires sur Plans par Masses de cultures.

XIII. Il fallait néanmoins que l'indispensable nécessité de l'arpentage parcellaire fût démontré jusqu'à l'évidence, pour proposer une opération qui devait occasionner une dépense aussi considérable.

Le Ministre, plutôt pour acquérir ce degré de conviction que dans l'espoir d'un plein succès, essaya de faire exécuter des expertises

parcellaires sur des plans par masses de cultures.

La difficulté était de reconnaître dans chaque masse ou figure du plan, la portion qui appartenait à chaque propriétaire; de partager, par exemple, une terre labourable de trente arpens entre ses dix propriétaires, et d'assigner à chacun d'eux la contenance des terres qu'il y possédait.

Dès la mise en oeuvre du cadastre par masses de cultures, il était évident que les résultats ne seraient pas à la hauteur des ambitions. La répartition individuelle étant fixée sur les déclarations des propriétaires, les inégalités subsistaient. L'on peut mesurer l'embarras du ministère des Finances qui incitait à la poursuite des travaux, sachant que le système était une demi-mesure ne permettant pas d'apprécier la propriété de chaque citoyen. Au vu de la dépense, il était difficile d'avouer l'inutilité de cette opération. En conséquence, l'arpentage fut poursuivi dans le Tarn comme ailleurs. En brumaire an XIV, les premières copies de plans vérifiés furent envoyées par le ministère des Finances. Une copie était adressée au directeur des contributions, une seconde copie était envoyée en mairie. Le sieur Soulié, directeur des contributions, à Albi, reçut les plans de Gaulène (Saint-Julien-Gaulène) et Maussans (Rouffiac), arrondissement d'Albi, Lacabarède et Saint-Jean-de-Vals, arrondissement de Castres, Andillac, Fénols et Itzac, arrondissement de Gaillac.

Deux autres envois sont mentionnés dans les lettres du ministre au préfet, du 16 avril et 23 août 1808. Ainsi, 21 communes ont eu un plan cadastral par masses de cultures vérifié cette année-là :

- arrondissement d'Albi : Les Avalats, Cambon, Castelgarric, Le Dourn, Fauch, Faussergues, Fréjairolles, Marsal, Orban, Pinel, Saint-Grégoire, Saint-Juéry, Saint-Julien-de-Pradoux, Sérénac, Valence

- arrondissement de Castres : Brassac

arrondissement de Gaillac : Labessière-Candeil, Marnaves et Técou

- arrondissement de Lavaur : Teyssode et Viterbe.

Sur l'ensemble des plans envoyés dans le département, il n'en subsiste que cinq conservés aux Archives départementales du Tarn : Les Avalats, Fréjairolles, Labessière-Candeil, Saint-Jean-de-Vals et Técou. 28 plans sont conservés aux Archives nationales (voir quatrième partie, *Les plans*).

Instr. du 29 oct, 1805.

Déclarations demandées aux Propriétaires.

XIV. Pour y parvenir, tous les propriétaires furent invités à donner la déclaration, non pas de leurs revenus, mais seulement de la contenance de leurs terres. Ce second renseignement paraissait plus facile à obtenir que le premier.

Les contenances partielles, ainsi déclarées, devaient former une contenance égale à celle indiquée par le plan.

Insuffisance des Déclarations.

XV. On eut à peine essayé l'exécution de ce travail, que l'on se vit arrêté par des difficultés insurmontables : très peu de déclarations furent fournies ; elles se trouvèrent presque toutes inexactes ; leur réunion donna partout des contenances très inférieures à celles qui résultaient des plans par masses de cultures.

Procès-verbal des conférences sur le parcellaire. V - 30. Le Ministre insista auprès des directeurs des contributions : tous, animés du désir de prouver leur dévouement, redoublèrent d'efforts ; plusieurs se rendirent dans les communes avec leurs employés, allèrent demander des déclarations de maison en maison, aidèrent à leur rédaction, salarièrent des indicateurs instruits. A force de travail et de soins, on parvint à avoir plusieurs matrices cadastrales dans chaque département.

Premiers Rôles cadastraux.

XVI. Ces matrices cadastrales, encore imparfaites puisqu'elles n'assignaient pas à chaque propriétaire la juste contenance de ses possessions, produisirent cependant quelques résultats utiles ; elles remédièrent à une partie des inégalités dont on s'était plaint ; les rôles furent expédiés et mis en recouvrement ; ils n'excitèrent point de réclamations, parce qu'ils faisaient du moins cesser une partie des inconvéniens les plus sensibles de l'ordre de choses qui existait antérieurement.

En effet, le Ministre ayant fait venir des états présentant, pour chaque commune, les noms et les cotes des dix contribuables qui, par l'effet de cette nouvelle répartition, éprouvaient les plus fortes augmentations, et des dix qui éprouvaient les plus fortes diminutions, ces états, vérifiés et signés par les maires, prouvèrent que, dans la même commune, des propriétaires payaient précédemment le tiers, le quart, la moitié de leurs revenus, tandis que d'autres ne payaient que le vingtième, le cinquantième, le centième, et que tous se trouvaient ramenés, par l'effet du cadastre, à une proportion uniforme du huitième, du neuvième ou du dixième.

L'instruction du 29 octobre 1805, complétée par celle du 5 novembre, prévoyait qu'après arpentage et adoption du plan, il serait procédé, en même temps, aux opérations de l'expertise et à celles de la confection de la matrice de rôle. Le ministre des Finances constatait, par une lettre au préfet du 20 mars 1806, que cette instruction n'avait pas eu d'écho dans le département du Tarn, aucune matrice n'ayant été confectionnée à cette date.

Conférences pour le Cadastre parcellaire.

XVII. Cependant, la difficulté d'obtenir des déclarations des propriétaires, celle plus grande de faire concorder les contenances partielles déclarées avec la contenance totale indiquée par le plan de masses, subsistaient dans toute leur force : elles étaient senties partout ; et de toutes parts les délibérations des conseils généraux, des conseils d'arrondissemens et des conseils municipaux, appelaient la confection de l'arpentage parcellaire comme l'unique moyen de parvenir à rendre justice à tous : plusieurs communes avaient même déjà fait faire cette opération à leurs frais ; d'autres sollicitaient l'autorisation de s'imposer pour cet objet.

L'unanimité de ce voeu détermina, à la fin de 1807, le Ministre des finances à former une réunion de directeurs des contributions et de géomètres en chef, présidée par M. *Delambre*, secrétaire perpétuel de la classe des sciences exactes de l'Institut, à l'effet de délibérer sur le mode d'exécution du parcellaire.

Procès-verbal. V - 31.

Lettre du 10 déc. 1807. IV - 255. Le cadastre par masses de cultures avait démontré ses limites. Seul un relevé systématique de toutes les parcelles résoudrait erreurs et inégalités. Toutefois les travaux effectués furent d'importance. Entre l'an XI et 1807, 217 plans ont été levés dans le département du Tarn et 2 commencés, sous la direction de Collière, géomètre en chef. Le coût global des 5 années de travaux du cadastre par masses de cultures dans le département s'est élevé à la somme de 323.186,32 francs.

Décision impériale du 27 janvier 1808.

Etablissement du Cadastre parcellaire.

XVIII. De ces conférences est résulté un projet de règlement dont les bases soumises à l'Empereur ont obtenu l'approbation de Sa Majesté.

Aínsi l'expérience a ramené par degrés à l'idée de l'assemblée constituante, qui avait été aussi celle de *Colbert* et de plusieurs autres Ministres ; idée réalisée en Savoie et en Piémont, mais avec des imperfections qui ne se retrouveront pas dans le cadastre de l'Empire français.

Idée générale du Cadastre parcellaire.

XIX. L'opération qui s'exécute actuellement en France, se compose donc de l'arpentage parcellaire et de l'expertise parcellaire de toutes les communes.

Mesurer, sur une étendue de plus de quarante mille lieues carrées, plus de cent millions de parcelles ou propriétés séparées ; confectionner pour chaque commune un plan en feuilles d'atlas où sont reportées ces cent millions de parcelles, les classer toutes d'après le degré de fertilité du sol, évaluer le produit net de chacune d'elles ; réunir ensuite sous le nom de chaque propriétaire les parcelles éparses qui lui appartiennent ; déterminer, par la réunion de leurs produits, son revenu total, et faire de ce revenu un allivrement qui sera désormais la base immuable de son imposition, ce qui doit l'affranchir de toutes les influences dont il avait eu si long-temps à se plaindre : tel est l'objet de cette opération, qui, depuis trois ans qu'elle est entreprise, a déjà donné des résultats qui n'ont plus permis d'en contester ni les avantages ni la possibilité de son exécution.

Sur le plan national, la loi de septembre 1807, instaurant la mise en chantier du cadastre parcellaire, a vu sa réalisation en 3 étapes inégales :

- de 1808 à la chute de l'Empire, les travaux ont été réguliers ;
- de l'avènement de Louis XVIII à 1821, les opérations cadastrales furent pratiquement interrompues et l'on songeait sérieusement à l'abandon du parcellaire pour revenir au cadastre par masses de cultures;
- la loi de 1821 relança les travaux sur d'autres bases et l'ensemble de la France fut cadastré en 1850.

Il en est de même pour le département du Tarn, qui subit comme ailleurs les événements nationaux. Si l'on affine nos observations, le Tarn enregistre de 1808 à 1841 quatre périodes dans la réalisation du parcellaire.

De 1808 à 1813

Les travaux débutèrent dès la parution de la loi, toujours sous la direction de Collière, géomètre en chef (5). Une lettre au préfet du 31 août 1808 témoigne de la satisfaction du ministre quant au respect du calendrier des travaux ; les huit communes désignées étaient cadastrées et l'arpentage devait se poursuivre dans le canton d'Albi. De 1809 à 1811, l'ensemble des opérations cadastrales eut un rythme soutenu et dans 68 communes supplémentaires, l'arpentage était achevé. Les deux années suivantes marquent un net ralentissement des travaux. Un courrier du ministre des Finances du 2 septembre 1812 fit observer que seul le canton de Castelnau-de-Montmiral avait été arpenté dans l'année. Le canton de Montredon fut programmé pour 1813.

La lenteur des travaux a été imputée à l'ingénieur vérificateur Collière, mais la situation financière puis politique de la Nation est la véritable raison de l'arrêt des opérations cadastrales. Un état de situation générale des travaux du cadastre du 5 mai 1814 indique que 91 communes étaient entièrement cadastrées, dans les cantons d'Albi, Castelnau-de-Montmiral, Cordes, Graulhet, Monestiés, Roquecourbe, Valdériès. Ainsi 311.633 parcelles ont été arpentées. Les opérations dans le canton de Montredon étaient encore en cours à cette date. Cet état ne mentionne pas le canton de Vabre. Pourtant l'arpentage avait débuté en 1811, mais les contestations y furent nombreuses. Les erreurs aussi bien dans la levée des plans que dans les évaluations des revenus obligèrent à la révision de l'ensemble des opérations et les premières matrices de rôle n'apparurent qu'en 1817. Une assemblée de délégués des communes du canton fut convoquée par le sous-préfet de l'arrondissement de Castres, en mars 1820, à l'effet de procéder à la révision des évaluations, montrant ainsi que le problème n'avait pas encore trouvé solution à cette date.

De 1814 à 1821

De 1814 à 1817, en dehors de l'achèvement du cadastre des cantons de Montredon et Vabre, aucune opération ne fut entreprise. Après l'abdication de Napoléon et l'installation de Louis XVIII en avril 1814, l'heure était au bilan financier au ministère des Finances. Le ministre fut amené à prendre un arrêté le 24 décembre 1814, ordonnant l'arrêt de tous les travaux d'arpentage. Cet arrêté contraire à la loi fut déclaré nul dès avril 1815. Il résulte de cette situation financière un retard dans le paiement des travaux effectués les années précédentes. Ceci peut expliquer le manque d'enthousiasme dans l'activité des années suivantes. L'autre raison de la limitation des travaux d'arpentage est la priorité donnée par le ministère des Finances aux expertises, opération très en retard sur la levée des plans.

Entre 1817 et 1821, le cadastre fut entrepris dans le canton de Réalmont en novembre 1817, dans le canton de Cadalen en juillet 1819 sous la direction de Boisboissel, géomètre en chef, qui avait remplacé Robert en 1815. Le nouveau géomètre en chef se vit confier la double mission, suite à l'arrêté du 6 septembre 1817, de coordonner les travaux du cadastre à ceux de la grande carte topographique de France. Durant cette période, le préfet informa le ministre à plusieurs reprises de l'absence de tableaux d'assemblage et de la mauvaise conservation des documents cadastraux dans les mairies. Pour remédier à ce dernier problème, il fit confectionner des caisses de 75 cm de large, 60 cm de profondeur et 20 cm de haut, fermant à clef. Les opérations d'arpentage suspendues, en 1821, le géomètre en chef était chargé du suivi des expertises et de la refonte des anciennes matrices.

De 1821 à 1830

Le vote de la loi de finances du 31 juillet 1821 limita le rôle de l'Etat dans les opérations cadastrales. Renonçant à faire, à l'issue des opérations cadastrales, de la contribution foncière un impôt de quotité, le gouvernement en confiait l'exécution aux autorités locales, département et communes. L'important revenait, comme au temps des compoix de l'Ancien Régime, à établir l'équité entre les propriétaires d'une même commune : les expertises pouvaient donc leur être confiées. Quelques simplifications permettaient d'accélérer les travaux :

- chaque parcelle faisait l'objet d'une seule estimation globale et moyenne et non plus, comme sous le régime de la loi de 1807, de plusieurs classifications en fonction de ses différents aspects pédologiques;

⁵ Egalement appelé ingénieur-vérificateur.

- la communication aux propriétaires du classement de leurs parcelles était supprimée. Ils recevaient d'abord la liste de leurs parcelles, puis directement leur extrait de rôle ;

- la distinction entre tableau indicatif et matrice de rôle des propriétés non bâties d'une part et

bâties d'autre part, était supprimée ;
- l'enregistrement des mutations était simplifié : seule la commune continuait à inscrire les déclarations de mutations ; la direction des contributions procédait directement à la mise à jour sur la matrice.

L'article 20 de la loi autorisait les conseils généraux à voter pour les dépenses du cadastre des impositions dont le montant ne pouvait dépasser trois centimes du principal de la contribution foncière. Cette décentralisation du financement responsabilisait le département et les communes, qui étaient à même d'organiser le calendrier des travaux et de réagir rapidement aux divers problèmes éventuels. Le Conseil général du Tarn n'alloua aucun budget pour le cadastre en 1822 et restreint à 1 centime du principal de la contribution foncière le budget de 1823, expliquant qu'il devait réserver ses finances à des subventions aux communes victimes des intempéries. Le 12 novembre 1822, le ministre des Finances écrivait son désaccord au préfet, mais ne pouvait aller contre la loi qui donnait toute liberté de manoeuvre aux départements. Le risque de voir les départements limiter ou différer les sommes nécessaires à la confection du cadastre était possible. La réalité fut toute autre, démontrant la bonne perception de l'utilité des travaux cadastraux.

En octobre 1821, le préfet maintenait le géomètre en chef, M. de Boisboissel, fervent militant du cadastre parcellaire comme en témoignent ses "Considérations générales sur la nécessité de la continuation du cadastre parcellaire dans le département du Tarn" publiées en 1821 à Albi. (6) Malgré l'absence de financement, les travaux d'arpentage reprirent en mars 1822 dans les cantons de Castres et de Saint-Paul. Suivirent les cantons de Lavaur en 1825, Lacaune en 1826, Gaillac en 1827, et Brassac en 1828. L'année suivante, l'arpentage débuta dans le canton de Murat, tandis que l'on délimitait celui de Mazamet.

all: L 20 Holan 1829 Conformement a la Source de for St. l. Minsites des finances de 15 octobre dernies le géometre on chef de Cadatre a whije le tableson de, Commune a Delimitor, Castatre a solige a tablase of a comment a delimitar.

Dugnel it tarners grid you rever a delimitar dan ca.

Degartunat train Cautom formant 122 Commences dont to contained. Jagra la Carta da Castini I de 182 obs argum; fai l'homan de la formance a lotte apprendant on con dos print de dedigase les Cautom pour lorgues, la delimitation dorra etre Commence et la transfer apprendant de la formance et la formance apprendant formance est la formance apprendant per formance per la formance per la la formance de la

⁶ Arch. dép. du Tam, 3 P 6.

Durant cette période, le préfet informa le ministre de la difficulté de recruter des géomètres instruits. Ces pauvres géomètres traversaient une période difficile, car ils étaient également accusés d'arpenter trop de parcelles inutiles dans le but d'augmenter leur rétribution. Jusqu'en 1829, la règle était de laisser un intervalle de deux ans entre la délimitation et l'arpentage. Le ministre incita à la réduction de ce délai afin d'accélérer les opérations cadastrales. En même temps, il invitait le département à opérer la réunion des petites communes. Le souhait fut formulé à diverses reprises et fut exécuté puisque 47 communes furent supprimées entre 1824 et 1846 (7).

De 1830 à 1840

Le cadastre tarnais, de 1830 à 1840, eut un rythme constant. On peut noter cependant deux problèmes évoqués régulièrement par les autorités : d'une part l'intervalle considéré trop long entre l'arpentage et l'estimation, d'autre part le mauvais état de conservation des documents cadastraux. En 10 ans, 15 cantons furent cadastrés : Pampelonne (1830-1835) ; Lautrec (1830-1833) ; Lisle (1831) ; Mazamet (1832-1833) ; Dourgne (1833-1835) ; Puylaurens (1834-1835), la commune de Bertre ayant été cadastrée en 1824, car les municipalités pouvaient, si elles le désiraient, entreprendre leur cadastre avant la date prévue par le géomètre en chef, à charge pour elles d'avancer les fonds nécessaires ; Villefranche (1835-1836); Alban (1835-1837); Salvagnac (1836-1838; La Sauzière-Saint-Jean avait déjà son cadastre depuis 1812); Rabastens (1836-1838); Saint-Amans (1837-1839); Labruguière (1837-1838); Valence (1838-1839); Vaour (1838); Anglès (1839); Cuq-Toulza (1839, Aguts depuis 1831).

Au 1er janvier 1840, il restait 6 communes du canton de Vielmur à arpenter dans le département. A la fin de 1840, le Tarn était entièrement cadastré. Boisboissel, resté à la tête du cadastre de 1821 à 1843, fut chargé de la conservation de toutes les archives relatives à la partie d'art qu'il remit au moment de sa retraite au directeur des contributions directes.

Parallèlement aux travaux du cadastre, une opération proposée par Godart, directeur des contributions directes, et acceptée par le Conseil général, visait à constater le revenu réel de chaque commune. Une équipe formée d'un inspecteur et de contrôleurs effectuait des contrôles et des contrevérifications sur le terrain. Les travaux débutés en 1838 devaient être soumis au Conseil général dans sa session de 1842 (8).

Dès la fin des travaux cadastraux dans le Tarn, deux problèmes sont évoqués, la conservation et la rénovation. Il convient à ce propos de préciser le point de vue du législateur depuis 1790. Les premiers documents produits furent confectionnés dans le but d'établir une base d'imposition pour la répartition de la contribution foncière. Une fois la base établie, les documents originels n'avaient pas à être modifiés, et notamment les plans, considérés comme des instruments momentanés, simples témoins des travaux d'arpentage. Il n'en est pas de même pour les registres de mutations dont la mise à jour conditionne la relation entre la propriété et le propriétaire. L'impôt foncier était basé sur le même revenu pour plusieurs années (les premiers revenus déclarés devaient servir de base pour 15 ans), le propriétaire avait tout intérêt à développer ses gains, les bénéfices supplémentaires n'intervenant pas sur le montant de sa contribution foncière. Cette conception physiocratique de l'impôt foncier, qui a influé sur l'aspect technique, bien qu'incitant à l'amélioration de l'agriculture, ne pouvait s'imposer que dans une situation figée de la propriété. Le cadastre français avait été fondé sur l'image de la société de la fin du XVIIIe siècle, et n'avait pas anticipé les bouleversements apportés par le XIXe siècle. L'évolution de l'économie, le développement des voies de communication, la mécanisation, provoquèrent un exode rural important, gonflant les villes d'une population nouvelle. Les documents cadastraux, et notamment les plans, ne rendaient plus compte de la réalité, les mutations constantes modifiant le paysage communal.

Dès 1817, l'inspecteur général des finances, Poussielgue, avait signalé l'intérêt de la conservation cadastrale (9). Divers projets furent élaborés de 1828 à 1836. En 1837, le ministre des Finances, Lacave-Laplagne, chargeait une commission d'examiner un nouveau projet présenté par le gouvernement. Ce

⁷ Cf. Conseil général du Tarn, Archives départementales, Communes du Tarn, dictionnaire de géographie administrative, paroisses, étymologie, blasons, bibliographie, Albi, Archives & Patrimoine, 1990, lxiv + 630 p.

⁸ Cf. Résumé des opérations faites pour la sous-répartition de la contribution foncière du département du Tarn sur la demande du Conseil général par M. Thoumini, inspecteur des contributions directes, et par MM. Guyot et Maurel, experts, sous les auspices de M. le Préfet et sous la direction de M. Godart, directeur des contributions directes, Albi, Rodière, 1843, 75 p.9 Conservation prend ici le sens de mise à jour.

projet répondait au besoin de faire des documents cadastraux des sources d'informations réactualisées régulièrement. Il prévoyait l'inscription des mutations annuelles sur les matrices mais aussi sur les plans et les états de sections, la révision des évaluations tous les 30 ans, le renouvellement périodique des expertises, le fractionnement des plans parcellaires en lieux-dits, la conservation de la partie administrative et la partie d'art par des agents particuliers (anciens géomètres du cadastre), la prise en charge des frais sur les fonds généraux de l'Etat. Ce projet fut soumis aux observations des Conseils généraux. L'enquête fut enterrée et le débat différé.

Un rapport au préfet de juillet 1841, six mois à peine après la clôture des travaux du cadastre tarnais, estimait à 450.000 le nombre de parcelles des communes dans le cas de demander une révision des évaluations ou une refonte totale des pièces cadastrales. Le directeur des contributions directes fit observer en septembre 1842 que les cantons cadastrés entre 1808 et 1812 seraient à revoir entièrement, à cause des inexactitudes et des changements nombreux. Le directeur souligna que le département du Lot-et-Garonne avait déjà entrepris cette opération. Il renouvela ses observations en août 1849 et estima la dépense pour une refonte totale du cadastre des cantons d'Albi, Roquecourbe, Cordes et Graulhet à 184.303,81 francs, soit, sur quatre ans, 2 centimes 1/2 au principal de la contribution foncière.

Sur le plan national, un autre projet sortit des bureaux du deuxième ministère Lacave-Laplagne en 1846. Ce projet bénéficia d'une expérimentation poussée. Des opérations de renouvellement cadastral complet furent effectuées dans 25 communes sur 13 départements (aucune du Tarn). Ce projet reprit le chemin du ministère, sans suite. Les projets avortés aboutissent en partie avec la loi du 7 août 1850, portant fixation du budget des recettes de l'exercice 1851. L'article 7 mentionne que "dans toute commune cadastrée depuis 30 ans au moins, il pourra être procédé à la révision et au renouvellement du cadastre sur la demande du conseil municipal de la commune et sur l'avis conforme du Conseil général du département, à la charge par la commune de pourvoir aux frais des nouvelles opérations". Le désengagement financier de l'Etat limitait considérablement la portée de la loi, qui par ailleurs n'évoquait toujours pas la conservation des plans. La loi de 1850 fut appliquée principalement dans le Nord et dans la Meurthe-et-Moselle, mais nullement dans le Tarn.

D'autres projets furent proposés en 1876, 1877 et 1879, dont on peut dégager des dispositions intéressantes, comme l'incitation au bornage des propriétés (exemption de timbre et gratuité d'enregistrement des actes de bornage faits avant l'arpentage), la participation du propriétaire à la délimitation de ses biens afin d'éviter les erreurs et les contestations (en cas de rectification ultérieure, les frais seraient à la charge du propriétaire). Ces divers projets n'ont pas été entérinés par le législateur, mais ont produit bon nombre d'enquêtes, apport d'informations utiles à la compréhension de la politique cadastrale, dans une période où celle-ci était des plus hésitantes. Une enquête a notamment porté sur le développement des voies de communication, un des changements notables du XIXe siècle. Le directeur des contributions directes du Tarn, Godart, écrivait dans un rapport d'octobre 1841 : "Depuis le cadastre jusqu'à 1836, il n'a point été ouvert de chemins vicinaux... Ce n'est que depuis 1836 qu'une grande impulsion a été donnée à l'ouverture et à la construction de routes de toute nature." En 1836, le cadastre tarnais est en voie d'achèvement. Le réseau routier occupe alors une superficie de 10.163 ha 87 a 11 ca. De 1836 à 1847, les routes et chemins ouverts constituent une surface supplémentaire de 995 ha 91 a 72 ca, soit un développement avoisinant les 10 % en 10 ans. Au regard de la superficie du département, cela semble insignifiant, mais chaque ouverture de route ou chemin modifie les propriétés placées sur le tracé et donc, rend le plan cadastral un peu plus obsolète.

Une enquête menée en 1875 détermina l'importance des terres incultes du département. La superficie des terres classées comme telles était de 42.868 ha divisés en 66.483 parcelles, soit plus de 13 % de la surface totale du Tarn.

En 1882, le ministre des Finances demanda un nouvel examen de la valeur des plans cadastraux. Les réponses des communes du Tarn sont contradictoires, le morcellement variant de l'une à l'autre de 1 à 400 %. Sans nul doute, la crainte d'avoir à financer un réarpentage a retenu la plupart d'entre elles de brosser un tableau trop noir de leur situation.

A partir de 1891, de nombreuses enquêtes furent menées par la commission extra-parlementaire du cadastre. Cette commission, instituée par un décret du 30 mai 1891, était constituée de 76 membres, parmi lesquels des politiques, des juristes, des administratifs et des spécialistes du cadastre, sous la présidence de Rouvier, ministre des Finances. La commission avait pour mission l'étude d'une réforme du cadastre et des conséquences de cette réforme sur l'organisation de la contribution foncière. Des enquêtes portèrent en particulier sur la nécessité d'une réfection du cadastre, sur la valeur des plans, et sur le

bornage des propriétés. Les rapports de la commission sont éloquents : dans 80 % des communes de France, soit 78 % de la superficie nationale, une réfection intégrale du cadastre est nécessaire. Certaines communes ayant fait l'objet d'une observation particulière ayant valeur de test, le choix s'est porté dans le Tarn sur les communes de Labastide-de-Lévis ("la plaine") et Fréjairolles ("la montagne"), formant un ensemble de 450 parcelles ; 10 parcelles seulement étaient restées intactes d'après le rapport de l'enquête. Quant au bornage, la commission constate l'absence de tout signe de matérialisation dans 45 % des propriétés de la Nation. Cette situation conduisit à traiter 28.337 procès en bornage entre 1886 et 1890. Il résulte des mêmes enquêtes menées dans le Tarn, une situation encore plus critique que sur le plan national. La configuration des parcelles des communes tarnaises a été modifiée dans 95 % des cas. D'autre part, 85.000 propriétés sur 300.000 étaient délimitées, soit 28,3 %, dont 21,25 % avaient des limites naturelles (fossés, talus, murs, cours d'eau...) et 7,08 % étaient bornées. Ces chiffres sont à relativiser et ne peuvent en aucun cas donner une vision juste du bornage dans le département. En effet, si 573 questionnaires furent envoyés en commune, moins de la moitié fut complétée et retournée à la souscommission de la commission extra-parlementaire du cadastre. L'intérêt de cette enquête, en plus de faire le point sur le bornage dans le département, est de préciser les sentiments des propriétaires tarnais sur cette question. L'enquêteur concluait dans son rapport : "L'obligation de borner serait acceptée facilement à cause des avantages qu'elle procurait". En réalité, si 66 % des propriétaires se montrent favorables à l'idée de bornage, 20 % seulement sont prêts à un abornement général, les autres préférant s'arranger avec les possibilités du terrain. Si l'aspect financier avait été évoqué, il est probable que le pourcentage des convaincus aurait été passablement réduit.

Les travaux de la commission extra-parlementaire du cadastre n'ont pas reçu de sanction législative, les avant-projets de textes élaborés n'ont pas été suivis d'effet. Cependant, procéder à la réfection du cadastre dans une majorité de communes, sans attendre une réforme générale du cadastre, était urgent. Tel fut l'objet de la loi votée le 17 mars 1898. L'apport de cette loi réside surtout dans la répartition des charges entraînées par le renouvellement ou la révision du cadastre. L'Etat devenait partenaire et devait supporter les frais des opérations à concurrence de 40 % maximum. La participation du Conseil général devait être équivalente à celle de l'Etat, la commune assurant le complément. La loi n'eut pas l'écho attendu. Aucune commune du Tarn n'a entrepris d'opération cadastrale et sur l'ensemble du pays, en dehors du département de la Seine, moins de 150 communes ont souhaité la réfection de leur cadastre. Un autre point important de la loi répondait à une demande exprimée depuis des années : la conservation annuelle des plans et des registres cadastraux pour tout cadastre rénové. Personne ne pouvait contester l'intérêt d'une telle mesure, malheureusement les municipalités n'étaient pas prêtes à en assumer la dépense.

De manière générale, les initiatives prises au cours du XIXº siècle ont oublié le principe d'intérêt général de la loi de 1807. Ce qui fut obligatoire devint facultatif et rares furent les communes volontaires à la réfection de leur cadastre. On observe une inadéquation entre les informations données par les documents cadastraux et la propriété foncière telle qu'elle est à la fin du XIXe siècle. Les plans sont dépassés depuis longtemps, et les revenus des propriétaires sous-évalués. Une évaluation des propriétés non bâties fut entreprise de 1908 à 1912 pour le rôle de 1915. Mais une fois encore, l'opération était une demi-mesure, consistant à réviser les natures de cultures de chaque parcelle, à en apprécier la contenance, puis déterminer le nouveau classement. Les travaux aboutirent à la refonte des matrices cadastrales, appelées couramment "matrices noires". La loi du 29 mars 1914 prévoyait une nouvelle révision à partir de 1920, échelonnée sur 20 ans. La première guerre mondiale a différé l'application de la loi. La nécessité d'une réévaluation des revenus de la propriété n'en subsistait pas moins et le vote des lois de mars 1924 et juillet 1925 satisfaisait à ce besoin. Le contrôle des natures de cultures ne pouvait se baser sur des plans dépassés, dans une France transformée par 4 années de guerre. Un état des lieux s'imposait donc, avec pour guide les documents cadastraux. Sur le terrain, ces documents ne s'avérèrent d'aucun secours. La rénovation générale du cadastre français fut donc décidée le 16 avril 1930. Le cadastre moderne était né. Sa réalisation rendue possible par un siècle de réflexion et de progrès techniques toujours en évolution, offre aujourd'hui la projection exacte de la propriété foncière.

2. Principes

Le titre 1er du Recueil méthodique résume l'esprit de la contribution foncière. Le Recueil est en fait la conclusion d'un choix idéologique. La lecture de ce texte ne révèle pas le débat contradictoire qui a eu lieu depuis 1790, où deux conceptions de l'impôt se sont affrontées. L'une individualiste, bien qu'acceptant volontiers une taxe proportionnelle au revenu, un prélèvement basé sur les signes extérieurs, milite en faveur d'une protection des intérêts particuliers et considére l'impôt comme un versement destiné à subvenir aux seules dépenses d'extrême nécessité. Moins d'Etat, plus d'initiatives privées, un impôt minimum pour un investissement maximum, telle est, en résumé, la pensée de cette école dite libérale. L'autre conception a pour référence l'esprit même de la Révolution, avec ses mots clefs : civisme, patriotisme, solidarité, Nation. Les adeptes de cette éthique politique se fondent sur l'identité des intérêts du citoyen et de ceux de l'Etat. Le pouvoir s'autorise toutes dépenses sans avoir à les justifier, car il agit dans le sens du mieux-être du citoyen. La réflexion était d'importance dans un pays peuplé aux trois quarts par les agriculteurs, où la contribution foncière était une des ressources principales.

TITRE I.er

PRINCIPES DU CADASTRE

 Les contributions directes, relativement à leur assiette, sont distinguées en impôt de quotité et impôt de répartition.

Impôt de Répartition.

2. L'impôt de répartition est celui dont la somme totale, fixée d'avance, se répartit de degrés en degrés entre les départemens, les arrondissemens, les communes et les contribuables.

Impôt de Quotité.

 L'impôt de quotité est celui où chaque contribuable étant cotisé d'après une proportion déterminée, la réunion des cotes forme le montant total de la contribution.

Caractères distinctifs des deux modes d'Impôt.

4. Dans le premier mode, les cotes des contribuables résultent du montant de l'imposition ; dans le second, le montant de l'imposition résulte des côtes des contribuables. Dans l'un, le produit est assuré et la proportion incertaine ; dans l'autre, la proportion est fixe et le produit éventuel.

Solidarité dans l'Impôt de Répartition.

5. Dans l'impôt de répartition, les contribuables doivent fournir entre eux la somme demandée à la commune, et se cotiser chacun de manière à parfaire cette somme ; ce genre d'impôt établit donc entre eux une véritable solidarité.

Nulle solidarité dans l'Impôt de quotité.

6. Dans l'impôt de quotité, il n'y a nulle solidarité entre les contribuables ; chaque cote est indépendante, chacun est quitte dès qu'il a payé la portion de son revenu que la loi a demandée.

Modes des Impositions actuelles.

7. La contribution foncière, la contribution personnelle, sont des impôts de répartition ; la contribution des patentes est un impôt de quotité.

Celle des portes et fenêtres était, dans le principe, un impôt de quotité, parce que chacun payait tant par fenêtre et par porte ; elle est devenue depuis un impôt de répartition.

Répartition dans ses divers degrés.

8. La loi règle, chaque année, le montant des trois premières contributions, foncière, personnelle et des portes et fenêtres.

Elle distribue ensuite cette somme entre les départemens, et règle le contingent de chacun.

Le contingent du département est réparti, par le conseil général de ce département, entre les arrondissemens.

Le contingent ainsi assigné à chaque arrondissement, est réparti par le conseil d'arrondissement entre les communes.

Enfin, les répartiteurs distribuent entre les contribuables le contingent assigné à leur commune.

Réimposition des Surtaxes.

9. Il s'ensuit que, si les répartiteurs, par erreur ou par un motif quelconque, surchargent un contribuable, et que celui-ci réclame et obtienne une décharge, la somme dont sa taxe est diminuée doit être réimposée l'année suivante sur toute la commune.

Erreurs dans la Répartition.

10. Il s'ensuit encore que, si le législateur ne connaît pas, et il ne peut en effet les connaître, les forces respectives des départemens, il est exposé à surcharger les uns aux dépens des autres ;

Que le conseil général du département peut de même surcharger

des arrondissemens;

Que le conseil d'arrondissement peut se tromper aussi à l'égard des communes ;

Et enfin que les répartiteurs peuvent grever des contribuables et en ménager d'autres.

De là les plaintes qui se sont élevées contre la répartition de la contribution foncière dans ses quatre degrés, et l'inégalité qui n'a cessé d'exister entre les départemens, les arrondissemens, les communes et les propriétaires.

Avantage de l'Impôt de répartition.

11. L'impôt de répartition a cependant cet avantage, que la somme totale en est déterminée et assurée au Trésor public, au moyen des réimpositions auxquelles les décharges accordées pour une année donnent lieu l'année suivante ; et il importait à l'Etat que la contribution foncière, qui est la branche principale de ses revenus, lui donnât un produit certain et connu d'avance.

Impossibilité de concilier les deux modes sans un Cadastre.

12. Ce motif détermina l'assemblée constituante à faire de la contribution foncière un impôt de répartition ; cependant, frappée des inconvéniens de ce mode, qui n'offrait aucune garantie aux contribuables contre les surcharges auxquelles ils étaient exposés, elle voulut en faire en même temps un impôt de quotité, et espéra y parvenir, en réglant que chaque propriétaire ne paierait pas audessus du cinquième de son revenu.

Une telle espérance ne pouvait évidemment se réaliser, lorsque la masse imposable était entièrement inconnue ; car le principal de la contribution fixée à 240 millions, en même temps que le *maximum* de la cotisation de chaque contribuable l'était au cinquième de son revenu, supposait la certitude que la masse de tous les revenus était cinq fois plus forte que le montant de l'impôt, c'est-à-dire qu'elle n'était ni au-dessus ni au-dessous de 1200 millions. Il fallait donc, si la masse des revenus ne donnait en définitif que 1100 millions, ou renoncer à une partie des 240 millions, en maintenant la proportion du cinquième, ou bien excéder cette proportion pour obtenir la totalité du revenu promis au trésor.

Le Cadastre concilie les deux modes d'Impôt.

13. Un cadastre pouvait seul lever ces difficultés, jusqu'alors insolubles. En effet, lorsqu'il aura constaté et déterminé les revenus de tous les propriétaires, et, par suite, le revenu total de la France, le Gouvernement pourra tout-à-la-fois déterminer la quotité de ce revenu à payer par chacun, et connaître d'avance avec certitude le produit total qui en résultera.

Ainsi, fixer en même temps et le montant de l'imposition et sa proportion avec le revenu, avait été une idée contradictoire tant que l'ensemble des revenus territoriaux était inconnu ; mais, par le cadastre, cette idée se trouve naturellement réalisée.

Si, par exemple, le revenu foncier de l'Empire français est reconnu être de 1800 millions, la loi peut, sans contradiction, dire, telle année, que la contribution sera de 200 millions, et que tous les propriétaires paieront le neuvième de leurs revenus, et telle autre année, que la contribution sera de 180 millions, et que chaque propriétaire paiera le dixième de son revenu.

Avantages du Cadastre.

14. Alors, plus de répartition, plus de solidarité entre les contribuables, plus de réclamations en surtaxe, plus de réimpositions. Dès que la quotité de revenu demandée est connue, chaque département, chaque propriétaire fait lui-même son décompte ; et, lorsqu'il a payé cette quotité, aucune autorité ne peut plus rien exiger de lui.

Allivrement.

15. Le résultat du cadastre est donc de constater et de fixer le revenu imposable de toutes les propriétés foncières. Ce revenu ainsi fixé se nomme *allivrement* cadastral.

Définition de l'Allivrement.

16. On entend donc par allivrement, la somme à laquelle le revenu net imposable est fixé par le cadastre. Ainsi, chaque propriétaire, chaque commune, chaque arrondissement, chaque département, aura, à la fin de l'opération, son allivrement, et l'Empire français aura son allivrement général.

Tous ces allivremens seront dès-lors la base fixe et immuable de la cotisation, jusqu'à ce qu'une révision générale des expertises devienne nécessaire, à raison des changemens notables que le temps aurait amenés dans les divers produits de la terre.

Fixité de l'Allivrement.

17. Pour parvenir à donner à l'allivrement cette fixité, il ne fallait allivrer que les propriétés dont le revenu n'est pas sujet, par sa nature, à des variations trop sensibles ; telles sont les terres labourables, les prés, vignes, bois, et toutes les propriétés foncières non bâties.

Propriétés bâties non susceptibles d'un Allivrement fixe.

18. Mais il n'en est pas de même des maisons et autres propriétés bâties ; le revenu du bâtiment excède toujours de beaucoup celui du terrain. Il ne serait pas juste que le propriétaire d'une maison continuât, après sa destruction, à en payer la contribution ; il ne le serait pas non plus que le propriétaire qui ferait bâtir sur un terrain une maison très-productive, n'acquittât point la contribution due à raison de ce nouveau revenu.

Les propriétés bâties n'étant donc pas susceptibles d'un allivrement fixe, il a été nécessaire de les distinguer des autres, et de les retirer du cadastre.

Superficie des Propriétés bâties.

19. Cependant, comme il ne serait pas juste non plus qu'après la destruction d'une maison, le terrain sur lequel elle était construite ne se trouvât point imposé à la contribution cadastrale, tandis qu'un terrain qui y serait compris, venant à être bâti, se trouverait imposé des deux côtés, il a été nécessaire de comprendre dans l'allivrement cadastral la superficie des propriétés bâties, au taux des terres labourables de première classe.

Compte de l'administration des finances de 1806. IV - 209. Séparation de la Contribution cadastrale et de la Contribution foncière des Propriétés bâties

20. La contribution foncière se sépare dès-lors en deux branches : l'une est la contribution cadastrale des propriétés non bâties et de la superficie des bâtimens ; l'autre, la contribution des propriétés bâties. La première devient un impôt de quotité ; la seconde continue d'être un impôt de répartition.

Procédé de cette séparation.

Compte de l'administration des finances de 1806. IV - 235. 21. Les propriétés bâties entrent dans l'expertise cadastrale, parce qu'il faut les évaluer aussi-bien que les autres, pour connaître la part de contribution foncière qu'elles emporteront avec elles : mais, la séparation une fois faite, ces deux natures de propriétés n'ont plus rien de commun ; et le contingent assigné aux propriétés bâties, continue d'être réparti entre les propriétaires dans la forme suivie jusqu'à présent.

DEPARTEMENT DU TARN.	CONTRIBUTION FONCIÈRE.			
CANTON COMMUNED COMMUNED	Portes et	Fenétres de	LE pour la Contribution Sonciè la Commune de Monfal les Instructions sur le Cadastre	
PROPRIÉTÉS BÂTIES. COPIE DU TARIF DEFINITIF.			PORTES ET FENÉTRES.	
NATURE des Propriétés.	CLASSES.	PRIX do chaque classe.	DÉSIGNATION des PORTES ET FERÈTALS.	PRIX
Maisona	3.* 3.* 4.* 5.* 6.* 7.* 8.*	50	Population de la Commune. 560 HABITANS. Porte cochère, charretière et de magasin. Porte et senétre du rez-de-chaussée, du t.** et 2.* étage. Fenétre du troisième étage et au-dessus. Maison n'ayant qu'une porte et une senêtre. Porte. Fenétre.	b.

Arch. dép. du Tam, 3 P 1419.

Loi du 15 septembre 1807.

Séparation des principales Pièces de l'expertise en deux cahiers.

22. Ainsi le tableau indicatif des propriétaires et des propriétés, les états de classement, la matrice de rôle, comprennent toutes les propriétés, mais en deux cahiers différens ; le premier destiné aux propriétés non bâties et à la superficie des bâtimens ; le second, aux maisons, moulins, forges, usines, manufactures et autres propriétés bâties ; ou plutôt il y a deux états de classement, deux matrices de rôles, et deux rôles.

Loi du 15 septembre 1807. IV - 227.

Superficie des Propriétés bâties.

23. Les propriétés bâties sont portées dans les premiers cahiers des tableaux indicatifs, états de classement et matrices de rôles, pour la superficie du terrain qu'elles occupent. Comme ce terrain n'a aucun genre de culture, et qu'il faut cependant partir d'une base quelconque pour l'évaluer, la loi l'assimile aux terres labourables de première classe.

Valeur locative des Propriétés bâties.

24. Les propriétés bâties sont ensuite une seconde fois portées dans les seconds cahiers des tableaux indicatifs, états de classement et matrices de rôles, mais à raison de la valeur locative de leur élévation, et déduction faite de la valeur déjà assignée aux terrains qu'elles occupent.

TITRE II.

ORGANISATION.

Préfets.

25. Le cadastre s'exécute dans chaque département sous les ordres du préfet.

Directeurs des Contributions.

26. Le directeur des contributions est chargé de diriger et surveiller tous les détails de l'opération, et tous les agens qui y sont employés.

Géomètres ; Experts.

27. La partie d'art est confiée, dans chaque département, à un géomètre en chef, sous le titre d'ingénieur vérificateur, et à des géomètres de première et de seconde classe ; et la partie des évaluations, à des experts nommés par le préfet, et aux employés des contributions directes.

Trois ingénieurs vérificateurs ont oeuvré à la réalisation du cadastre tarnais :

- Collière, de Saint-Affrique (Aveyron), nommé géomètre arpenteur en l'an XI (1803), eut la lourde tâche d'ouvrir le chantier du cadastre par masses de cultures, puis celui du cadastre parcellaire à compter du 1^{er} janvier 1808, pour un salaire annuel de 3000 francs. On lui reprochait l'excès de confiance qu'il attribuait à ses subordonnés. L'inexactitude des plans du canton de Graulhet en fut la démonstration. Collière fut contrôlé et en 1812, sa révocation était envisagée. Il fut mis à la retraite en 1814.
- Robert, ex-ingénieur-vérificateur de l'Hérault, fut nommé en remplacement de Collière à compter du 1^{er} novembre 1814. Après un rapport du préfet du 25 octobre 1815, le ministre des Finances ordonna la révocation de Robert, ingénieur en chef du cadastre pour avoir "manifesté depuis le 20 mars des opinions opposées à celle d'un bon français et d'un fidèle serviteur du roi".

- M. de Boisboissel, nommé à compter du 1er décembre 1815, débuta dans une période critique où l'on songeait à abandonner le cadastre parcellaire pour revenir à celui par masses de cultures. Sans l'action des conseillers généraux, ce projet aurait été mis à exécution. Le géomètre en chef bénéficia de la loi de 1821 qui donna un second souffle aux travaux cadastraux. Le cadastre tarnais achevé en 1840, Boisboissel joua le rôle de conservateur des documents cadastraux (pour 1200 francs annuels) jusqu'en 1843, date à laquelle il cessa ses fonctions. En 1818, le 30 juin, le sieur Mathieu, inspecteur extraordinaire du cadastre, écrivait un rapport sur le géomètre en chef qu'il venait d'interroger. Ce rapport aurait pu mettre fin à la carrière de Boisboissel, ce dernier ne réunissant pas, d'après l'inspecteur, toutes les connaissances théoriques nécessaires à la bonne exécution des travaux cadastraux. L'année 1836 fut également une période difficile pour Boisboissel qui fut sujet à enquête sur la demande du ministre des Finances. Le géomètre était soupçonné "de chercher à propager des sentiments contraires à l'ordre légal".

Ingénieur vérificateur ; Nomination.

28. L'ingénieur vérificateur est nommé par le Ministre des finances. Il doit résider dans le chef-lieu du département, y tenir ses bureaux, et ne peut exercer d'autres fonctions.

Fonctions.

29. L'ingénieur vérificateur est chargé,

De l'examen de tous les sujets employés à l'arpentage ;

Du projet de leur distribution dans les communes ;

De la surveillance immédiate de tous les travaux exécutés sur le terrain ;

De la vérification de ces opérations ;

Et de la confection de la partie des travaux de l'arpentage qui s'exécute dans le cabinet.

Responsabilité.

30. L'ingénieur vérificateur est responsable du travail des géomètres et des paiemens qui leur ont été faits ; il l'est également des travaux de l'expert et du contrôleur, qui se trouveraient inutiles par suite des défectuosités des plans. Il a néanmoins son recours contre les géomètres.

Rapports administratifs.

31. Les relations officielles de l'ingénieur vérificateur tant avec le préfet qu'avec le Ministre, ont lieu par l'intermédiaire du directeur des contributions, qui, dans ses rapports, fait connaître textuellement les propositions de l'ingénieur vérificateur.

....

La création de l'administration des contributions directes en 1797 dotait la France d'un corps de spécialistes de l'impôt. Le rôle des directeurs départementaux était d'importance. D'abord conseillers et contrôleurs auprès des maires, ils durent à la mise en oeuvre du cadastre, centraliser les informations pour coordonner les travaux, et faire appliquer les instructions.

Géomètre de première classe ; Fonctions.

35. Ils sont chargés,

De la délimitation de la commune,

De sa division en sections,

De la triangulation,

De la reconnaissance des propriétaires,

Du plan parcellaire,

Du tableau d'assemblage,

Et de la minute du tableau indicatif des propriétaires et des propriétés.

Nombre des Géomètres.

36. Dans chaque département, il ne doit y avoir qu'un nombre de géomètres de première classe, proportionné aux travaux à exécuter ; en général, ce nombre ne doit pas être au-dessus de douze, ni au-dessous de cinq.

Incompatibilité.

37. Tout géomètre commissionné doit exercer ses fonctions par luimême, et ne peut être employé ni dans les bureaux de la préfecture ou de la sous-préfecture, ni dans ceux de la direction : il ne peut exercer aucun autre emploi, ni faire par lui-même aucun commerce.

Un géomètre ne peut faire aucun travail d'arpentage particulier, sans l'agrément de l'ingénieur vérificateur.

.....

Géomètres de seconde classe.

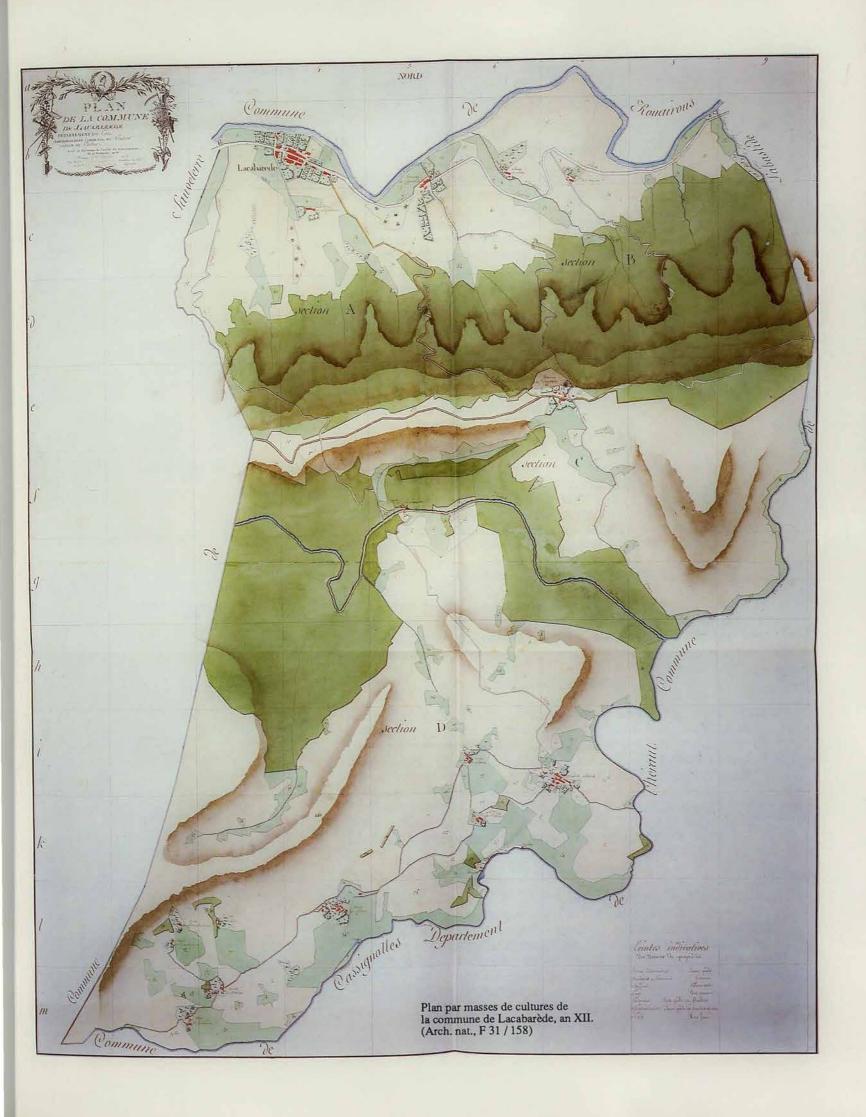
44. Les géomètres de première classe peuvent s'adjoindre des arpenteurs pour le levé du détail, et en demeurent responsables. Ces arpenteurs ou géomètres de seconde classe doivent être agréés par l'ingénieur vérificateur ; les traités passés entre eux et les géomètres de première classe, doivent être approuvés par lui. Il conserve le double de chacun de ces traités, pour le représenter, s'il y a lieu, soit au directeur, soit à l'inspecteur général.

En cas de contestation, il donne son avis au directeur, et, sur le rapport de ce dernier, le préfet décide.

Arpentage interdit aux personnes étrangères au Cadastre.

46. Aucune opération d'arpentage, soit total, soit partiel, ne peut être exécutée que par des géomètres commissionnés de première classe, et par des géomètres de seconde classe, ou des élèves reconnus par eux.

Cet article donnait la garantie d'un travail suivi et contrôlé par un personnel en principe compétent. En 1839, le ministre prévint le préfet du Tarn que la société Jomard parcourait le pays afin de se faire confier les travaux du cadastre au nom de l'administration.





TITRE III.

DISPOSITIONS PRELIMINAIRES.

Budgets annuels.

47. Toutes les dépenses du cadastre parcellaire consistant ou en traitemens fixes ou en rétributions par arpent, par parcelle ou par journée de travail, il est facile de calculer, au moins approximativement, la dépense des travaux que l'on se propose d'exécuter dans le cours de chaque année.

En conséquence, le Ministre des finances arrête, à la fin de chaque année, le budget des sommes à dépenser dans chaque département,

comme il va être expliqué ci-après.

Désignation des Communes.

48. Les communes à cadastrer sont désignées un an d'avance. En conséquence, le directeur des contributions, après s'être concerté avec l'ingénieur vérificateur, présente, au mois d'octobre 1811, la liste des communes qu'il croit devoir proposer pour les opérations de 1813, et ainsi d'année en année.

Ordre de travail par canton.

49. Le cadastre doit marcher par canton, ou ressort de justice de paix ; ainsi le directeur doit d'abord proposer la totalité des communes d'un canton, ensuite la totalité, ou, si la dépense était trop forte, une partie des communes d'un second canton.

Dans ce dernier cas, les communes restantes de ce second canton sont les premières portées dans le budget de l'année suivante.

Ordre de travail par Arrondissement.

50. Pour que les avantages du cadastre se répandent, à mesure de ses progrès, sur tous les points de la France, les cantons successivement proposés doivent être pris dans des arrondissemens différens.

Choix des Communes.

51. En observant ces deux premières conditions, savoir, celle d'opérer par canton, et celle de prendre tour-à-tour un canton dans chacun des arrondissemens du département, on doit choisir de préférence les communes dont les matrices de rôles sont plus anciennes ou plus irrégulières, celles où les vices de la répartition occasionnent plus de réclamations.

Il est juste aussi d'avoir égard au voeu que des communes ou des propriétaires manifesteraient de voir cadastrer leur territoire, lorsqu'il sera compatible avec l'ordre de procéder par canton.

Liste des Communes.

52. Lorsque le préfet a déterminé les communes qu'il propose de désigner pour les travaux de l'année, le directeur rédige l'état nominatif de ces communes, en indiquant le nombre présumé d'arpens et de parcelles que contient chacune d'elles, et il calcule en masse la dépense qui peut en résulter.

Cette liste, remise au préfet, est envoyée par lui au Ministre des finances, pour être approuvée.

Lettre du 7 mars 1811.

Lettre du 27 janv. 1808. IV - 282.

Lettre du 27 janvier 1808. IV - 283

Ibid.

Ibid. IV - 285 Lettre du 27 janv. 1808.

Lettre du 30 déc. 1808. V - 135.

Nombre des Communes.

53. Les préfets doivent comprendre dans ces projets toutes les communes qu'ils croient pouvoir être arpentées dans le cours de l'année pour laquelle ils sont destinés, et expertisées dans la suivante, d'après le nombre des agens de l'arpentage et de l'expertise, de manière que le Ministre connaisse tout ce que les moyens d'exécution de chaque département permettaient d'entreprendre.

Taux de l'indemnité des Géomètres.

54. Le chois des communes définitivement arrêté, l'inspecteur général, lorsque sa tournée annuelle le conduit dans le département, consulte le directeur des contributions et l'ingénieur vérificateur sur le plus ou moins de facilités que présenteront pour l'arpentage les communes désignées.

Il rédige un rapport raisonné, à la suite duquel il propose au préfet le taux de l'indemnité à accorder aux géomètres, pour le canton ou pour chacun des canton désignés. Il envoie un double de ce rapport au

commissaire impérial.

Le préfet prend alors un arrêté, à l'effet de fixer le taux de l'indemnité des géomètres pour chaque canton ; il l'adresse en projet au Ministre, pour être approuvé ou modifié s'il en est susceptible.

Projets de Budgets.

55. Les communes désignées et le taux de l'indemnité des géomètres arrêté, le directeur rédige le projet de budget, en portant en détail le montant de la dépense de chaque commune par arpent et par parcelle ; il calcule ensuite les traitemens annuels et les autres dépenses variables. La réunion de ces divers articles forme le montant du budget proposé.

Approbation des Budgets.

56. Lorsque tous les préfets ont envoyé les projets de budgets, le commissaire impérial en met le tableau général sous les yeux du Ministre, qui, comparant le montant des dépenses proposées, avec le montant du produit des centimes additionnels imposés pour le cadastre, détermine la somme à allouer à chaque département.

Fonds de réserve.

57. En arrêtant ces budgets, le Ministre fait sur les fonds du cadastre de l'année une réserve, pour être à même d'accorder des supplémens aux départemens qui pourraient en avoir besoin.

Budgets supplémentaires.

58. En conséquence, lorsque, dans le cours de l'année, un département se trouve très avancé dans le travail des communes portées au budget primitif, le préfet peut adresser au Ministre le projet d'un budget supplémentaire, et le Ministre l'adopte en tout ou en partie, selon que la situation des fonds le permet.

Proportion à maintenir entre l'Arpentage et l'Expertise.

59. Pour ces budgets, tant primitifs que supplémentaires, les préfets doivent combiner leurs propositions, de manière à éviter que l'arpentage ne prenne trop d'avance sur l'expertise, cherchant au contraire à faire marcher ces deux opérations, d'un pas égal, à la seule distance qui doit exister naturellement entre deux travaux dont le second ne peut commencer qu'après que le premier est terminé.

Travaux par anticipation.

60. Aucune commune ne peut être arpentée par anticipation sans l'autorisation spéciale du Ministre, sur la demande du préfet, d'après un rapport du directeur.

Distinction des Exercices cadastraux.

61. L'ensemble des travaux, et, par suite, des dépenses qui résultent du budget primitif d'une année et du budget supplémentaire de cette même année, s'il en est accordé un, compose l'exercice cadastral de cette année, quelle que soit ensuite la durée des travaux, et à quelque époque que se paient les dépenses.

Cette distinction d'exercices cadastraux doit être observée dans les états de situation, les bordereaux de recettes et de dépenses, et chaque exercice cadastral doit avoir sa comptabilité et sa liquidation particulière.

Système métrique.

62. La diversité des mesures anciennes avait été un des principaux obstacles qui s'étaient opposés aux différens projets conçus par l'ancien Gouvernement, d'un cadastre général.

En effet, pour pouvoir comparer le produit d'un arpent de terre dans le midi avec celui d'un arpent de terre du nord de la France, il faut que par-tout l'arpent soit le même. L'établissement du système métrique des poids et mesures est donc infiniment favorable à l'exécution du cadastre, et le cadastre est un des moyens de propager la connaissance de ce nouveau système, au moins pour les mesures agraires.

Adoption des Noms vulgaires.

63. Toutes les opérations du cadastre sont faites d'après le nouveau système des poids et mesures.

Ces mesures sont, pour la facilité des habitans des campagnes, exprimées par les dénominations vulgaires autorisées par l'arrêté du Gouvernement du 6 novembre 1800.

Le tableau des noms systématiques et vulgaires est joint au présent règlement.

Circulaire du 1 or mars 1803. 1 - 152.

> Ibid. I - 153.

Circulaire du 1 mars 1803. I - 153.

Tableau du nouveau Système métrique, en Noms systématiques et en Noms vulgaires.

NOMS SYSTÉMATIQUES.	VALEURS NOUVELLES exprimées systématiquement.	NOMS vulgaires.	VALEURS NOUVELLE exprimées vulgairement.	
	MESURES IT	INÉRAIRES.	*	
Myriamètre	10,000 Mètres	Lieue	10,000 Mètres,	
	1,000 Mètres		10.º de Lieue métrique.	
	MESURES DE			
Décamètre	10 Metres	Perche	10 Mètres.	
Metre		Mètre.		
Décimètre	10. de Metre	Palme	10.° de Mètre.	
Centimètre	100. de Metre	Doigt	10.º de Palme.	
Millimètre	1,000. de Mêtre		10.° de Doigt.	
,			,	
	MESURES	GRAIRES.	* * .	
Hectare	10,000 Mètres carrés	Arpent	10,000 Mètres carrés.	
Are	100 Mètres carrés	Control of the Control of the Party of the Control	100. d'Arpent métrique.	
Centiare	i Mêtre carré		100. de Perche carrée.	
	MESURÈS DE CAPACITÉ	POUR LES LIQUIT	DES.	
Décalitre	10 Décimètres cubes	Velte	10 Palmes cubes.	
Litre	1 Décimètre cube	Pinte	1 Palme cube.	
Décilitre	20.º de Décimètre cube	Verre	10.º de Palme cube.	
M E	SURES DE CAPACITÉ POUI	R LES MATIÈRES S	ÈCHES.	
Kilolitre	1 Mètre cube	Muid	1 Mètre cube.	
Hectolitre	100 Décimetres cubes	Setier	100 Palmes cubes.	
Décalitre	10 Décimètres cubes	Boisseau	10 Palmes cubes.	
Litre	1 Décimètre cube	Pinte	1 Palme cube.	
4.0 11	MESURES DE	SOLIDITÉ.		
Stère	1 Mètre cube	Stère	1 Mètre cube.	
Décistère	10, de Metre cube		10.º de Stère.	
	POIL			
		Millier	1,000 Livres métriques.	
******		Quintal.,	100 Livres.	
Kilogramme		Livre	10 Onces.	
Hectogramme		Once	10 Gros.	
Décagramme		Gros	10 Deniers.	
Gramme	Poids de l'eau dans le volume d'un centimètre		10 Grains.	
	cube.			

3. Chronologie

Cette liste de dates est un raccourci historique, un résumé de la législation ayant permis la mise en place du cadastre français ou la création d'un environnement favorable. La législation en ce domaine est abondante, nous avons choisi les dates qui nous semblaient les plus significatives de l'évolution du cadastre.

1789, 4 août

Lors d'une séance de nuit, l'Assemblée nationale décrète l'égalité des impôts, l'abolition des droits féodaux, privilèges et justices seigneuriales et de la vénalité des offices.

1790, 15 janvier

Décret instituant les nouvelles limites administratives, division de la France en 83 départements, naissance du département de l'Albigeois.

1790, 17 mars

Décret enjoignant la vente des biens nationaux (impliquant de nombreuses mutations de propriétés).

1790, 7 septembre

Nouvelle organisation judiciaire, création des justices de paix, suppression des parlements.

1790, 22-23 novembre, 1er décembre

Loi et décret mettant en place la contribution foncière :

"Il sera établi, à compter du le janvier 1791, une contribution foncière, qui sera répartie par égalité proportionnelle, sur toutes les propriétés foncières, à raison de leur revenu net...". Pour ce faire, "les municipalités sont tenues... de former... un tableau indicatif du nom des différentes divisions de leur territoire... Ces divisions s'apelleront sections..."

1791, 18 février

Loi organisant la contribution mobilière.

1791, 17 mars

Loi supprimant les droits d'aides, les maîtrises et jurandes, et organisant la patente (supprimée en 1793, puis rétablie en 1795).

1791, 16-23 septembre

Règles pour lever les plans du territoire des communautés, l'ensemble des plans formant le cadastre général, ayant pour base les grands triangles de la carte de l'Académie des sciences.

1793, 21-22 mars

Décret relatif à l'organisation du cadastre général.

1793, 1er août

Adoption d'un système de mesures fondé sur la mesure du méridien et la division décimale. Adoption du mètre provisoire.

1795, 7 avril (18 germinal an III)

Loi instaurant le nouveau système de mesure : le système métrique décimal.

1797, 12 novembre (22 brumaire an VI)

Création de l'agence des contributions directes.

1798, 23 novembre (3 frimaire an VII)

Loi relative à la répartition, à l'assiette et au recouvrement de la contribution foncière.

1802, 3 novembre (12 brumaire an XI)

Arrêté des consuls donnant naissance au cadastre par masses de cultures.

1807, 25 mai

Instruction indiquant la nouvelle forme que doivent prendre les livres de mutations des propriétés foncières (forme fixée initialement par la loi du 23 novembre 1798).

1807, 15 septembre

Loi instituant le cadastre parcellaire, complétée par l'instruction générale du 20 avril 1808.

1811.

Publication du Recueil méthodique des lois, décrets, réglemens, instructions et décisions sur le cadastre de la France.

1817, 6 septembre

Arrêté coordonnant les travaux du cadastre à ceux de la grande carte topographique de France.

1820, 31 octobre

Instruction sur la tenue du livre de mutations qui devient décennale. Le livre journal suffit pour l'envoi des rôles.

1821, 31 juillet

Loi de finances donnant la responsabilité du cadastre au département et à la commune. Simplification des opérations cadastrales.

1821, octobre

Ordonnance simplifiant les opérations d'expertise et de classement. Publication d'un nouveau Règlement du 10 octobre.

1821, 26 novembre

Instruction demandant le renouvellement en 1822 de toutes les matrices rédigées antérieurement au règlement du 10 octobre 1821, de manière à les mettre en rapport avec la nouvelle marche adoptée pour les mutations.

1827, 15 mars

Règlement sur les opérations cadastrales.

1837, 4 juillet

Loi interdisant, à partir de 1840, "I'emploi de toute dénomination ancienne dans les actes publics, affiches et annonces... afin de rétablir dans toute sa pureté le système métrique décimal".

1837, 28 décembre

Circulaire indiquant le changement d'échelle des plans, qui passe de 1/2500e et 1/1250e à 1/2000e et 1/1000e.

1850, 7 août

Loi prévoyant dans son art. 7 la possibilité de réviser ou renouveler le cadastre sur demande de la commune, à charge pour elle de pourvoir aux frais. Achèvement des travaux cadastraux dans la France continentale (la Corse, Nice et la Savoie étant achevés plus tard).

1879, 9 août

Loi prescrivant la première révision des évaluations des propriétés non bâties, réalisée entre 1879 et 1884 et entérinée par la loi du 8 août 1890.

1881, 29 juillet

Loi prescrivant de séparer les revenus des propriétés non bâties et des propriétés bâties : création des matrices des propriétés bâties de 1882.

1891, 30 mai

Décret instituant une commission extra-parlementaire du cadastre sous la présidence de Rouvier, ministre des finances, chargé d'une réforme du cadastre.

1898, 17 mars

Loi engageant l'Etat aux frais de réfection du cadastre des communes qui en font la demande à concurrence de 40% maximum.

1907, 31 décembre

Loi prévoyant la révision des évaluations cadastrales des propriétés non bâties (effectuée en 1908-1912). Nouvelles matrices dites "matrices noires", mises en service en 1913-1915.

1914, 29 mars

Loi reprenant les révisions effectuées entre 1908 et 1912 suite à la loi de 1907. La nouvelle révision devait débuter en 1920 et être échelonnée sur 20 ans. La loi n'a pas été suivie d'effet à cause de la première guerre mondiale.

1924, mars

Loi demandant la révision des évaluations des propriétés non bâties.

1925, juillet

Instruction organisant la révision des évaluations foncières.

1930, 16 avril

Loi organisant la rénovation générale du cadastre.

1941, 17 décembre

Loi instituant le service du cadastre.

1943, août

Révision des tables alphabétiques des cadastres les plus anciens.

CHAPITRE II

LES OPERATIONS CADASTRALES

Les opérations cadastrales ont pour finalité la connaissance du revenu global par masses de cultures de la commune pour le répartir ensuite par propriétaire. Définir le revenu d'un propriétaire, c'est répondre à quatre questions concernant son bien :

- dans quel lieu de la commune ?
 sur quelle superficie ?
 quelle nature de culture ?
 de quelle qualité (ou quelle est la valeur marchande) ?

En résumé, une propriété doit être située, observée, arpentée, évaluée.

1. Situer

Localiser une propriété à l'intérieur d'une commune suppose que cette dernière ait un périmètre connu. La première opération consiste donc à délimiter le territoire communal.

TITRE IV.

ARPENTAGE.

SECTIONS I.re
TRAVAUX DES GEOMETRES.

CHAPITRE I.er

DELIMITATION.

Epoque de la délimitation.

64. Le choix des communes étant déterminé un an d'avance, il doit être procédé à leur délimitation pendant l'année qui précède celle de l'arpentage, de manière que le levé des plans ne soit plus interrompu ou retardé par des difficultés sur les limites.

Géomètre délimitateur.

65. A cet effet, le préfet, sur la proposition de l'ingénieur vérificateur et le rapport du directeur, charge un des géomètres de première classe du département, de la délimitation de toutes les communes désignées.

Lettre du 7 mars 1811.

Ibid.

Traitement du Géomètre délimitateur.

66. Sa rétribution se compose du prélèvement de la portion qui, dans l'indemnité des géomètres chargés du parcellaire, est relative au travail que le géomètre délimitateur fait à leur décharge.

Cette rétribution est arrêtée par le préfet, sur la proposition de l'ingénieur vérificateur et le rapport du directeur.

Communes susceptibles d'être réunies.

67. Le préfet constate d'abord si quelques-unes des communes désignées sont, par l'exiguïté de leur territoire, le petit nombre de leurs habitans, la modicité de leurs revenus communaux, ou toute autre cause, dans le cas d'être réunies à une autre commune, attendu qu'il est très-important que toutes les réunions projetées ou convenables s'opèrent avant la confection du cadastre.

La création des communes en 1790 avait dans le Tarn consacré l'existence de 380 communautés d'habitants. Beaucoup étaient minuscules et inadministrables. L'on voudra bien se reporter à Communes du Tarn. Dictionnaire de géographie administrative, paroisses, étymologie, blasons, bibliographie (1) pour l'histoire des suppressions de ces petites communes. Leur nombre n'était plus que de 315 en 1846, quand tout le département fut cadastré.

Contestations anciennes.

68. Le préfet examine ensuite s'il existe, entre les communes désignées, des contestations anciennes qu'il importe également de faire juger avant l'arpentage.

Celles-ci furent relativement peu nombreuses. En effet, les communes créées en 1790 avaient succédé sans solution de continuité et sans difficulté aux communautés d'Ancien Régime. Contrairement aux pays de taille personnelle où les limites des terroirs communaux n'avaient pas d'importance fiscale, les communautés connaissaient parfaitement la consistance de leurs finages. N'importe qui savait en principe dans quelle communauté chaque terre devait être imposée.

Lettre aux Maires des Communes à délimiter.

69. Le préfet fait connaître, par une lettre spéciale, aux maires des communes du canton désigné le premier, le choix du géomètre délimitateur et l'époque où il se rendra sur les lieux. Il les invite à assister à la reconnaissance des limites, à seconder le géomètre dans ses opérations, à lui fournir tous les renseignements dont il peut avoir besoin, et à signer le procès-verbal de la délimitation.

Cette lettre doit contenir toutes les instructions nécessaires sur la conduite que les maires doivent tenir dans les divers cas prévus par les articles suivans.

¹ Albi, Archives et Patrimoine, 1990.

Reconnaissance des Limites.

70. Le géomètre se rend dans la première commune du canton désigné, et demande au maire la remise du procès-verbal de la reconnaissance des limites, si ce procès-verbal existe déjà.

Vérification des Limites, et Croquis figuratif.

71. Le géomètre, assisté du contrôleur des contributions et des maires des communes intéressées, se transporte sur les confins du territoire à délimiter ; il les parcourt, et trace successivement dans l'ordre de sa marche, le croquis de la partie du périmètre formée par chaque commune limitrophe, de manière qu'après avoir fait le tour de la commune où il opère, il a le plan visuel des limites en autant de croquis séparés qu'il y a de communes environnantes.

Limites non naturelles ou variables.

72. Par-tout où il ne se trouvera pas de limites naturelles ou invariables, ces croquis figuratifs indiquent les noms des propriétaires, et la nature des propriétés qui forment ces limites.

Procès-verbal descriptif des Limites.

73. Les croquis figuratifs, qu'il a chargés des notes et désignations nécessaires, le mettent à même de rédiger le procès-verbal descriptif de délimitation avec les maires et le contrôleur qui l'accompagnent. Si des propositions de changemens évidemment nécessaires sont faites, s'il s'élève des contestations sur quelques portions de limites, il insère dans son procès-verbal les dires des maires, donne son opinion sur les propositions faites et sur les parties contentieuses, et indique par des lignes ponctuées sur son croquis visuel ces mêmes propositions et les points douteux : ces croquis figuratifs seront annexés au procès-verbal de délimitation.

Changemens de Limites

74. Lorsque les maires, ou quelques-uns ou même un seul d'entre eux, ou le contrôleur, ou enfin le géomètre délimitateur reconnaissent qu'il serait convenable de substituer aux limites existantes, une rivière, un chemin ou toute autre limite naturelle, ce dernier en trace le projet sur son croquis figuratif, et la proposition en est consignée dans le procès-verbal.

Contestations.

75. En cas de contestation de limites, le géomètre porte également sur le croquis figuratif, les limites prétendues de part et d'autre, et celle qui lui paraîtra devoir être adoptée ; il consigne le tout dans le procès-verbal.

Moyens de Conciliation.

76. Le contrôleur et le géomètre s'attachent néanmoins à amener les maires à prendre entre eux à l'amiable un parti, soit les points contestés, soit sur les changemens proposés.

Lettre du 18 janvier 1804. II - 53.

Croquis visuel Arch. dép. du Tam, 3 P 40.

Commune De Villefranche Teillet 2000 Montcouyoul Arch. dép. du Tam, IX M3 115.

Lettre du Ministre de l'intérieur du 13 mars 1806. IV - 39.

Enclaves.

77. Les portions de terrain enclavées de toutes parts dans une commune, et qui auraient jusqu'à présent été administrées par une autre, sont, de droit, réunies à la commune sur le territoire de laquelle elles sont situées. Aucune réclamation contre cette réunion, de la part d'un maire, ne peut être consignée dans le procès-verbal.

.....

Les communes héritèrent des limites des communautés et de leurs dépendances, introduisant une grande complexité dans le paysage communal. L'article 77 a donné une véritable unité à la commune. Pour avoir une image de l'imbroglio des limites communales, il suffit d'observer le plan d'Aiguefonde, Saint-Albi et Caucalières avant leur fusion en 1831 (2), ou le croquis figuratif des communes de Teillet et Bézacoul préalable à leur réunion en 1833. Sans les articles 74 et 77, le cadastre aurait été difficilement réalisable. Lorsqu'il se trouve des enclaves entre départements, les décisions des changements de limites appartiennent au gouvernement.

Après rédaction, le procès-verbal de délimitation est signé par les maires concernés par les limites, par le contrôleur et le géomètre délimitateur. L'ensemble des procès-verbaux et des croquis figuratifs est remis à l'ingénieur-vérificateur, puis au directeur des contributions. Après approbation du préfet, les limites sont entérinées ou contestées par délibérations des conseils municipaux, les cas litigieux étant traités par le gouvernement.

Tableau indicatif des Lignes et Angles.

96. Pour que le procès-verbal de délimitation ne laisse aucune incertitude sur les limites, le géomètre chargé du plan parcellaire doit, lorsque ce plan est fini, rédiger un tableau indicatif de la longueur des lignes, de leur direction et de l'ouverture des angles rentrans et sortans que forment les lignes délimitatrices. Ce tableau indicatif est annexé au procès-verbal de délimitation.

......

CHAPITRE III.

DIVISION DE LA COMMUNE EN SECTIONS.

Limites naturelles.

105. La division de la commune en sections n'intéressant en rien ni le droit du territoire ni la propriété, le géomètre doit, de l'avis du maire, s'attacher aux convenances, aux habitudes, et sur-tout aux limites naturelles et invariables.

Nombre des Sections.

106. Il importe de rendre les sections à-peu-près égales entre elles, et de ne pas les multiplier sans utilité. Une section ne doit, en général, contenir que depuis deux cents jusqu'à quatre cents arpens.

Instruction du 5 nov. 1805. III - 131.

² Cf. Communes du Tarn, p. 284.

Leur nombre doit être de trois au moins, et de sept à huit au plus. Il n'y a d'exception que pour les communes qui ont moins de cent arpens, celles qui en ont plus de trois mille, et celles qui, par la multiplicité des parcelles, sont sur une grande échelle.

Dénomination des Sections.

107. Chaque sections doit être désignée, non-seulement par des lettres alphabétiques, mais encore par le nom usité dans la commune, ou par une dénomination que le géomètre lui donne, de concert avec le maire, d'après la contrée ou l'objet principal que la section referme. Cette dénomination en facilite la connaissance aux contribuables, et leur indique d'une manière plus certaine la situation de leurs propriétés.

Ordre des Sections.

108. L'ordre alphabétique des sections doit, autant qu'il est possible, commencer par le nord, puis l'orient, le midi, l'occident, et allant en spirale, de gauche à droite, se terminer par le centre.

Procès-verbal.

109. Le géomètre rédige un procès-verbal de la division de la commune en sections, et le fait signer par le maire ; il l'adresse à l'ingénieur vérificateur, et celui-ci au directeur, qui peut l'inviter à y faire des changemens, ou, s'ils diffèrent d'avis, en rendre compte au préfet.

.../...

Lettre du 11 février 1803. 1-112

Ibid.

Modèle de procès-verbal. 11-62.

Il faut noter que les sections déterminées par le cadastre "napoléonien" ne correspondent pas aux sections de 1791, en général plus nombreuses.

2. Observer et arpenter

Une fois la commune délimitée et divisée en sections, le géomètre doit procéder au levé du plan parcellaire. Pour ce faire, des points de repère lui sont utiles, ce qui nécessite une première opération, la triangulation.

Instruction du 30 sept. 1806.

IV - 90, 102. Instruction du 25 fév. 1806. III - 242.

Instruction du 30 sept. 1806. IV - 91.

CHAPITRE V.

TRIANGULATION.

Définition.

117. La triangulation est un composé de triangles, dont les angles ne doivent pas être trop aigus ni trop obtus, et qui, partant d'une base avantageusement placée, couvrent tout le territoire de la commune et s'étendent aux principaux points extérieurs les plus rapprochés de son périmètre.

But de la Triangulation.

118. Le but de cette opération est de donner au géomètre les moyens de se diriger avec certitude et précision dans le levé du plan ; elle a cet avantage qu'elle peut se vérifier par elle-même, et qu'elle fait connaître au géomètre les fautes qu'il a commises et la nécessité de les rectifier avant de se livrer au levé des détails.

Cette opération donne aussi à l'ingénieur vérificateur des moyens sûrs et faciles de vérifier l'ensemble et les détails du plan.

Opérations de la Triangulation.

- 119. La triangulation consiste dans les opérations suivantes :
- 1. Mesurer une base;
- 2.° L'orienter;
 3.° Choisir sur le terrain les points disposés le plus convenablement pour la formation des triangles ; 4. Observer les trois angles de chaque triangle ;

Instruction du 24 nov. 1802. I - 68. Loi du 23 septembre 1791. I - 28. Circulaire du 18 sept. 1804. II - 199.

Instruction du 1^{er} mars 1803. I - 161 et 162. 5. Calculer les triangles et la distance de leurs sommets à la méridienne du lieu et à sa perpendiculaire ;

6.* Former, avec les résultats des deux opérations précédentes, le registre des opérations trigonométriques;

7.° Construire le canevas trigonométrique.

Emplacement de la Base.

120. Le géomètre choisit, dans la commune, ou, s'il ne s'y trouve pas d'emplacement convenable, dans les communes voisines, un terrain propre à l'établissement d'une base ; il en fixe les extrémités par de forts piquets, afin qu'elles puissent se retrouver dans tout le cours de l'opération et servir à la vérification.

Mesure de la Base.

121. Cette base sera mesurée au moins deux fois, en sens contraire, avec la plus grande précision. La mesure s'en fera en tenant toujours la chaîne de niveau, et la longueur ainsi déterminée sera énoncée dans le procès-verbal.

Observation pour diriger la Triangulation.

122. Le géomètre, en parcourant la commune pour chercher un emplacement convenable à l'établissement d'une base, et en mesurant cette base, détermine quels sont les points immuables qu'il doit observer, place et fait des signaux dans les lieux les plus apparens, pour former les sommets des angles.

Le nombre des points à observer doit être au moins de 1 pour 100 arpens métriques ; ces points doivent être convenablement

distribués.

Observation des Angles.

123. La base étant bien fixée, le géomètre s'en sert, en stationnant, soit aux extrémités, soit à des points intermédiaires, pour observer les angles que forment, avec elle, les principaux points du territoire de la commune et les signaux qu'il a placés ; et s'en écarte successivement, en formant la chaîne de triangles jusqu'aux limites de la commune : tous les angles de chaque triangle doivent être mesurés avec soin, à moins que les obstacles locaux ne forcent à conclure le dernier.

Rattachement avec les Communes voisines.

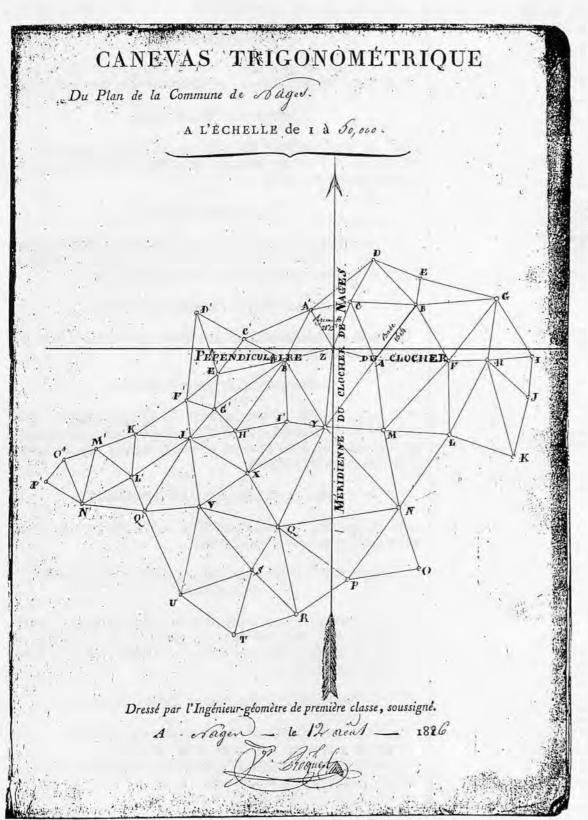
124. Le géomètre étend ses observations, autant qu'il lui est possible, à des points pris dans les communes limitrophes à celle où il opère.

Registre des Opérations trigonométriques.

125. Le géomètre ayant terminé ses observations sur le terrain, fait le calcul des triangles, et inscrit le résultat de ses observations et calculs, ainsi que les distances à la méridienne du lieu et à sa perpendiculaire, sur un registre à ce destiné. Ce registre doit présenter, par colonnes, la désignation des triangles, la valeur des angles en degrés, minutes, les extrémités des côtés, la longueur en mètres de ces côtés et les observations que le géomètre croit devoir faire pour l'intelligence de ce travail.

Canevas trigonométrique.

126. Le géomètre rapporte toutes ses observations sur un canevas trigonométrique construit à l'échelle de 1 sur le papier à 50.000 sur le terrain ; ce canevas est réuni au registre des opérations trigonométriques.



Arch. dép. du Tam 3 P 40.

Envoi à l'Ingénieur vérificateur.

127. Le géomètre envoie à l'ingénieur vérificateur le registre des opérations trigonométriques et le canevas aussitôt leur confection, avant de se livrer au travail du parcellaire ; celui-ci vérifie les calculs et fait part de ses observations au géomètre.

CHAPITRE VI.

DEFINITION DES PARCELLES.

128. Lorsque le géomètre a fait la triangulation et la table alphabétique des propriétaires, il procède au levé du plan parcellaire.

Définition du Plan parcellaire.

129. Le plan parcellaire est celui qui représente exactement le territoire d'une commune dans ses plus petites subdivisions, soit de cultures, soit de propriétés.

Définition de la Parcelle.

130. Une parcelle est une portion de terrain plus ou moins grande, située dans un même canton, triage ou lieu dit, présentant une même nature de culture et appartenant à un même propriétaire.

Champ divisé entre plusieurs Propriétaires.

131. Ainsi, une masse de terres labourables qui se partage entre dix propriétaires, forme dix parcelles.

Champ divisé en plusieurs cultures.

132. Une masse de terre appartenant à un seul propriétaire, mais partagée en dix champs, chacun d'une nature absolument distincte de ceux auxquels il est attenant, et devant recevoir une estimation différente, forme dix parcelles.

Terres qui ne diffèrent que par l'assolement.

133. Ne sont pas regardées comme de nature distincte, des terres qui ne diffèrent que par leur assolement.

Champ divisé par des Haies, Fossés, Rivières, Ruisseaux et Chemins.

134. Un champ d'une même culture, appartenant au même propriétaire, mais divisé en deux par une haie, un fossé large et profond, un chemin public, une rivière, un ruisseau, ou autre limite fixe, forme deux parcelles.

Champ divisé par des Sentiers, Rigoles, Terrasses.

135. Ne sont pas considérés comme divisant les propriétés, Un sentier ou chemin de servitude ou d'exploitation, Un simple ruisseau ou rigole d'écoulement ou d'irrigation, Un mur de soutenement ou terrasse.

Instruction du 20 avril 1808. IV - 299.

Instruction du 20 avril 1808. IV - 299.

Ibid.

Ibid.

Ibid.

Cultures mêlées.

136. Les cultures, soit mêlées, soit alternes, comme une terre labourable où se trouvent quelques ceps de vigne, un pré où se trouvent des arbres épars, une friche dont une très-petite partie se trouve cultivée momentanément, ne forment qu'une parcelle.

Indication de la Culture.

137. La culture principale ou dominante est seule indiquée ; on annote seulement au tableau indicatif les cultures accessoires.

3. Evaluer

A ce stade des opérations, chaque parcelle de la commune est délimitée et mesurée, sa nature de culture et son propriétaire connus. La dernière phase, qui constitue l'objectif du cadastre, est de définir le revenu net tiré de chaque parcelle afin d'en calculer l'impôt foncier. Pour dégager le produit imposable, deux opérations sont pratiquées, l'évaluation et l'expertise. Ces tâches sont confiées à des experts nommés par le préfet, et aux employés des contributions. Ces experts, deux par canton, sont étrangers au lieu des travaux. Ils peuvent être assistés par des indicateurs choisis par le maire, en fonction de leur connaissance de la commune.

TITRE V.

PRINCIPES DES EVALUATIONS.

CHAPITRE I.er

PRINCIPES GENERAUX.

317. La contribution foncière est répartie par égalité proportionnelle sur toutes les propriétés foncières, à raison de leur revenu net imposable.

Revenu net.

318. Le revenu net des terres est ce qui reste au propriétaire, déduction faite, sur le produit brut, des frais de culture, semences, récolte, entretien et transport des denrées au marché.

Revenu imposable.

319. Le revenu imposable est le revenu net, calculé sur un nombre d'années déterminé.

Loi du 1.er décembre 1790. I - 2.

Loi du 23 novembre 1798.

Ibid

Instruction du 1.er déc. 1790.

Instruction du 1.er déc. 1790.

Egalité proportionnelle.

320. L'égalité proportionnelle dans la répartition, est un principe fondamental en matière de contribution ; et ce principe peut recevoir une application exacte dans la contribution foncière, puisque les revenus sur lesquels elle porte sont susceptibles d'une évaluation précise, et que la publicité de cette évaluation permet à tous les contribuables de la surveiller.

Contribution foncière due par le revenu.

321. La contribution foncière a aussi pour un de ses principaux caractères, d'être absolument indépendante des autres facultés du propriétaire : on pourrait donc dire avec justesse que c'est la propriété qui seule est chargée de la contribution, et que le propriétaire n'est qu'un agent qui l'acquitte pour elle, avec une portion des fruits qu'elle lui donne.

.../...

L'évaluation s'effectue non pas par propriété, mais par masse de culture et a pour critère la qualité du sol.

La définition des parcelles avait produit une première différenciation des terres en pré, labour, pâture, vigne, bois, friche, etc. Les catégories ainsi constituées devaient être hiérarchisées selon la qualité du sol, nécessitant une classification.

CLASSIFICATION DE CHAQUE GENRE DE PROPRIETE.

Définition de la Classification.

Instruction du 24 nov. 1802. 1 - 72.

506. La classification consiste à déterminer en combien de classes chaque nature de propriétés doit être divisée, à raison des divers degrés de fertilité du terrain et de la valeur du produit.

L'on attribue à la première classe les terres les plus fertiles, supposées avoir le meilleur rendement, donc les plus imposables.

Différence entre la Classification et le Classement.

Instruction du 24 nov. 1802. I - 72. 507. Il ne faut pas confondre cette opération avec le classement, qui consiste à distribuer, entre les classes établies par la classification, tous les terrains que chaque propriété occupe.

.../...

Nombre de Classes.

Instruction du 5 nov. 1805. III - 140. 510. Le nombre de classes est limité à cinq pour les terres labourables, à trois pour les autres natures de cultures : cependant, pour les cultures prédominantes ou qui présentent une grande variété, l'expert peut porter le nombre de classes de quatre à cinq ; mais il ne doit user de cette latitude qu'avec beaucoup de réserve.

....

Les terres sont réparties en fonction de leur qualité dans les classes correspondant à leur catégorie, permettant de déterminer le produit brut par nature de culture et par classe. Après déduction des frais de culture, entretien, transport, toujours difficiles à estimer, l'on obtient le produit net d'après lequel l'expert calcule le produit moyen de chaque classe dans chaque nature de culture, par arpent. Ce produit de référence appliqué à la superficie de la parcelle dégage son produit imposable.

CHAPITRE III.

PROPRIETES BATIES.

Loi du 15 septembre 1807. IV - 227. 391. Toute maison, bâtiment, usine, manufacture, enfin toute propriété bâtie est évaluée en deux parties ; savoir, la superficie, sur le pied des meilleures terres labourables, et l'élévation, d'après la valeur locative, déduction faite de l'estimation de la superficie.

Bâtimens servant à l'Exploitation rurale.

Loi du 23 novembre 1798, art. 85. 1-37. 396. Les bâtimens servant à l'exploitation rurale, tels que granges, écuries, greniers, caves, celliers, pressoirs et autres, destinés à loger les bestiaux des fermes et métairies, soit à serrer les récoltes, ainsi que les cours et basses-cours des fermes et métairies, ne sont point évalués comme bâtimens ; leur superficie seule est estimée sur le pied des meilleures terres labourables.

A la fin de l'évaluation, les revenus imposables de toutes les propriétés sont connus. Toutefois, l'opération n'est pas achevée car l'évaluation n'est pas fondée uniquement sur l'observation de la terre et la consultation de la dernière matrice de rôle. Pour aboutir à une juste imposition, les agents des contributions directes sont chargés de rassembler et mettre en ordre toutes les informations susceptibles d'être un complément aux travaux de l'expert ; il s'agit de l'expertise.

a) Travaux des contrôleurs

Instruction du 1.er janv. 1801. I - 48. Circulaire du 11 février 1803. I - 112.

Matériaux utiles à rassembler.

424. Les matériaux qu'ils ont dû et doivent encore rassembler, consistent dans les tableaux généraux ou particuliers de statistique ; les mémoires faits à diverses époques sur les revenus fonciers du

département ou des arrondissemens ; les mémoires ou états envoyés chaque année, par les conseils d'arrondissement, au conseil général du département, et par celui-ci au Ministre de l'intérieur ; les anciens cadastres, s'il en existe ; les anciennes vérifications de vingtièmes ; les états formés en l'an 9 (1801) sur la consistance territoriale et le produit des communes ; et enfin les états de sections rédigés en 1791.

Les contrôleurs ayant pratiqué dans le Tarn ont eu l'avantage de pouvoir consulter les nombreux compoix, témoins de la situation fiscale des communes avant la Révolution.

Instruction du 5 nov. 1805. III - 150.

Circulaire du 24 fév. 1803. 1-149.

Instruction du 5 nov. 1805. III - 151.

Instruction du 5 nov. 1805. III - 132.

Relevés des Baux et Actes de Vente.

425. Les directeurs font former, par les contrôleurs, des relevés des baux, des actes de vente ou de partage.

Il est fait deux relevés séparés pour chaque commune ; l'un comprend les baux, l'autre les actes, &c.

Actes de Vente.

426. Les seuls actes de vente ou de partage que l'on doive recueillir, sont ceux antérieurs à 1790, époque où le retrait lignager ou féodal empêchait de dissimuler la véritable valeur des biens. Depuis cette époque, la valeur vénale a éprouvé tant de variations, qu'il est difficile d'établir des estimations sur des données aussi incertaines.

Baux.

427. Les contrôleurs ne doivent pas se borner à relever un certain nombre de baux ; ils doivent relever généralement tous ceux qui existent et ont été enregistrés seulement à compter de l'année 1797 jusqu'en 1809 inclusivement.

.....

CHAPITRE III.

TABLEAU COMPARATIF DES MESURES ANCIENNES ET NOUVELLES.

Tableau de conversion rédigé par le Contrôleur.

459. Les contrôleurs sont chargés de rédiger les tableaux de conversion des anciennes mesures locales, soit de superficie, soit de poids, soit de capacité en nouvelles mesures métriques.

Instruction du 22 janv. 1801. I - 55.

CHAPITRE II.

RELEVE DU PRIX DES GRAINS ET AUTRES DENREES.

Tableau du Prix des Denrées.

444. Il est formé un tableau du prix des denrées, d'après les mercuriales de quinze années.

Formation de l'année commune sur quinze années.

445. Le prix moyen des denrées qui doit servir à l'évaluation du produit des propriétés foncières, est établi sur le prix de quinze années, en retranchant les deux plus faibles et les deux plus fortes ; le onzième de la somme des années restantes forme le prix des denrées de l'année moyenne.

CONTRIBUTION

RELEVE du Prix des Grains et autres Denrées , et Évaluation d'une année

	FROMENT.	METELL	SEIGLE.	ORGE	AVOINE.	LEGUMES	FOINS.
ANNÉES.	Pyix d'un Setters	Pring d'un	Prized un	Prindun Gridan mana sackapa.	Priz dun	Priz d'un	Print dan
1783	15	10 .	11 10		1	16 .	1 12
1784	16	13 %	· 1 10.		6	11 .	3/1
1785	1/ 1/	13 .	10 2%		1	16	1 93
1786	.17	18. 6	14 4	- 1	7 60	17	1 38
1787	16.50	10 25	9 75		\$ 10	17	2 -
1788	-19 %	17	- 14. 26.	4 11 7	1	20	1 92
1789	- 44	19-10	17	- 1	9 20	L	1 26
1790	- 19	16 15	. 14 So:	111	6.	. 20	\$ ho
1797 [an 5]	39:75.	24 /2	20 15	-11	9 60	28	2 18
1798 (an 6) - ±	- 44 25	- 12 25.	14 3		7 60	93	2.11
1799 [20 7] . ,	-17 .	14 25	. 11 /0		9 20	17	3.18
1800 [an 8] . ±	26 -	24 35	14 75	111	9 20	16_	2 11
igo: [an a]	37	93 /6	12 9		9 90	14 fo	8 9
1801[au 10]	37	12 50	20		1 80	26 50	3 37
1803[ān11]	12	-19-25	1/-10	- A = 1 (1-	- 10 60	25	1 80
TOTAL	341.75	264 10	. 05.35	1	124 .	315	137
Déduction des deux années les plus fortes et des deux les plus fal- bles.	The fe	_74.	b	- V	JA do	36 fo	24)
Reste	225 75	191.19.	-1/1.25	- of 1	89 60	298 /0	23.6
Onzième for- munt l'année com- mune	20 17	10.91	14 12	1:	7 24	15 10	21)
Même annén commune réduite en nouvelles me- sures.*	PRIX d'un setier. **	Paix d'un setier.	Parx d'un setier.	Parx d'un setier,	PRIK d'un setier.	Paix d'un tetier.	Paixi dus millier.
	19.12	16:11	1 13 19	_ 1.1.	6.76	19 00	9.90

On doit ici se servir, pour les nouvelles menures, des noms indiqués por l'artêté des Consuls du 13 brumaire an 9.

Arch. dép. du Tam 3 P 40. Instruction du 5 nov. 1805. III - 134.

Circulaire du 22 juin 1803. I - 255.

Choix des quinze années.

446. Le tableau du prix des denrées comprend les quinze années suivantes, 1783, 1784, 1785, 1786, 1787, 1788, 1789, 1790, 1797, 1798, 1799, 1800, 1801, 1802, 1803; les sept dernières correspond aux années 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11.

Il a été fait des changemens au choix de ces années dans les départemens réunis à l'ancien territoire de la France, où l'époque et la durée de la circulation du papier-monnaie n'ont pas été les mêmes.

Prix spécifiés en francs.

447. Ces tableaux doivent présenter le prix des denrées en francs, puisque la contribution foncière est répartie et perçue en cette valeur ; il convient dès-lors d'avoir égard à la différence qui existe entre les monnaies des divers pays.

L'ordonnance d'octobre 1821 simplifia les opérations cadastrales et permit notamment de confier l'expertise aux propriétaires ; le législateur estimait que ces derniers pouvaient être responsables des rectifications éventuelles, la juste répartition de l'impôt les concernant directement dans la mesure où l'on renonçait à faire de la contribution foncière un impôt de quotité.

Au vu de toutes les informations, le tarif provisoire, puis le tarif définitif sont rédigés. Le directeur des contributions produit un rapport d'expertise, examen matériel des pièces de l'expertise, examen moral des évaluations. Les conclusions du directeur sont soumises au préfet qui admet ou rejette l'expertise. Dans le deuxième cas, il peut être demandé une contre-expertise. Lorsque l'expertise est régulière, le préfet prend un arrêté d'admission provisoire qu'il soumet au ministre des Finances. Dans le même temps, les propriétaires sont informés des résultats de l'expertise par les bulletins distribués à chacun par un indicateur.

TITRE VII.

COMMUNICATION AUX PROPRIETAIRES.

CHAPITRE I.er

BULLETINS.

Rédaction des Bulletins.

685. Chaque bulletin contient en tête le nom du propriétaire, et réunit toutes les parcelles qui sont éparses sous son nom dans le tableau indicatif.

Détails des Bulletins.

686. Ces bulletins ne sont autre chose que le dépouillement, par propriétaire, de tous les articles rangés par ordre topographique dans le tableau indicatif.

Instruction du 1.er déc. 1807. IV - 266.

Circulaire du 24 mai 1810. V - 325. Ainsi ils indiquent, dans autant de colonnes, le numéro d'ordre, la section, le numéro du plan, le canton, triage ou lieu dit, la nature de culture de la parcelle, sa contenance en mesures locales et en mesures métriques, et la classe dans laquelle cette parcelle est rangée.

Les colonnes des contenances doivent être additionnées.

	imposable	et demeures des propriétaires.	dechaque bulletin en mesures métriques.	impossble.
1 71 70.			2.94.78.	
10-60-21. 2 /3 32		a boguefue	9 /3 30.	
1 18 1/		Blavi-borio, la	·	*
12 G/N		Bon and Kin	1 30.83	
21 13 61	. /	Bonnafont andie		
S. 6.12.	1	Butt a way		-
. 31 40	1	Abomatous and	1.59 10	١٠.
	1 18 M 21 13 68 21 13 68 1 46 M	1 18 My	10-60-27. Blavi John 10-60-27. Blavi John 1 18 1/1 Blavi mile Co alacapelle Blavi borio, la habitanta te Bon ander hay a Lacame 21 13 68. Bonnafout ander Cutt a Villeyoude Cutt a Villeyoude Cutt a John Cutt a John	10 60 21. Slave Joseph a 13.30. 2 1834 Soprefied 1 18 1/4 Soprefied 2 18 18 Soprefied and a 1 02 28 Cett a gillegender 1 10 00 /2 1 18 18 Soprefied and 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Arch. dép. du Tam 3 P 40.

Un double des bulletins est classé par ordre alphabétique et utilisé pour la transcription de la matrice-minute, document marquant la fin des opérations cadastrales.

CHAPITRE III

ETATS DE SECTIONS & MATRICES

La mise en place progressive du cadastre français et ses réformes successives ont produit des modifications dans les documents issus des opérations cadastrales, témoignant d'une maîtrise méthodologique croissante au cours des années.

Ces documents, reliés en cahier ou registre, diffèrent selon les époques. Il n'est pas dans notre propos de tous les passer en revue. Pour les présenter, nous nous sommes inspirés, comme pour l'ensemble de ce répertoire, du *Recueil méthodique* de 1811. Par ailleurs, on peut lire une description complète de ces documents selon leur époque dans l'introduction du répertoire numérique de la sous-série 3 P des Archives départementales du Calvados (1).

¹ Répertoire numérique de la sous-série 3 P (cadastre, 1800-1940), par S. De Poorter, J. Girot et N. Riva, sous la dir. de G. Benard, Caen, Arch. dép., 1980. (A.D. Tarn, 4° AD 368).

Une distinction peut être faite entre les volumes qui récapitulent et concluent les opérations cadastrales, et les volumes qui poursuivent le cadastre et enregistrent les mutations. L'on peut différencier également les documents qui évoluent de ceux qui restent immuables. Mais pour être le plus clair possible, les cahiers ou registres sont caractérisés par les réponses qu'ils apportent aux questions intéressant la direction des contributions, et aujourd'hui le chercheur :

- à qui appartient la parcelle ?
- que possède tel propriétaire ?

A chaque question correspond un type de registre, que l'on peut résumer en deux grandes catégories : les états de sections et les matrices.

DEPARTEMENT DU TARN.	The state of the s
ARRONDISSEMENT	CROWLON A Jan Maria
EUSTICE DE PAIX LE CORDEL COMMUNE d'auvareus	SECTION A (ful division) DITE De La faraigne !-
	TABLEAU INDICATIF. Des Propriétaires, des Propriétés foncières, et de leurs contenances.
	RAPPORT
	Des nouvelles Mesures avec les Mesures de la Commune. L'ARPENT MÉTRIQUE. En Mesures 12 mis 32
	LA PERCHE MÈTRIQUE. En boishau o, boist 19 En Canne Garrie - 37 C.C. En Laune Garrie 0. 60 31 En
T.	LE MÉTRE
. 1	
Ť	
t.	

1. Les états de sections

Réalisé après le plan parcellaire, c'est le document dont le classement est topographique (par section et par n° de parcelle) et qui donne, à la date de sa réalisation, le nom du propriétaire, la contenance, la nature de culture, la classe et le produit de la parcelle. Sa présentation et son nom (classement parcellaire, tableau indicatif, états de sections) ont varié tout au long de la première moitié du XIXe siècle (le répertoire numérique de la sous-série 3 P du Calvados en dénombre 7 avatars), mais son principe, tel qu'il est exposé ci-après dans le Recueil méthodique de 1811, est resté fixe. Notons seulement que la distinction des propriétés bâties et propriétés non bâties est abandonnée en 1821.

Il faut remarquer:

- que pour chaque commune, l'état de sections, tel qu'il a été effectué lors de la réalisation du cadastre, est resté intangible ;

- que certaines apparentes anomalies du répertoire ci-après (sections manquantes) proviennent des modifications du territoire communal survenues après la réalisation du cadastre (création de communes ou nouvelles délimitations);

- qu'un 2ème exemplaire des états de sections répertoriées ci-après est conservé dans les archives de la commune. Le plus souvent, le procès-verbal de délimitation du territoire communal est relié avec celui-ci.

CHAPITRE IX.

TABLEAU INDICATIF.

198. Le plan parcellaire donne exactement la position et la figure de chaque parcelle.

Il reste encore à connaître, l. Le nom de son propriétaire,

2. La nature de sa culture,

2. Ca captanana

3.° Sa contenance,

4.° Sa classe,

5. Son produit. La désignation du propriétaire, de la culture et de la contenance, est l'objet d'un tableau indicatif des propriétaires et des propriétés.

Instruction du 20 avril 1808. IV - 309.

La désignation de la classe et du produit fait l'objet d'un état de classement et d'évaluation.

Ces deux états sont réunis en un seul divisé en trois parties, dont la première forme *le tableau indicatif*, la seconde *l'état de classement*, et la troisième l'application du tarif à ce même classement.

Dans le cours des premières parties de l'opération, cet état est désigné sous le premier des deux titres, tableau indicatif.

On appelle état de classement la copie correcte qui s'en fait à la fin de toute l'opération.

Tableau indicatif par section.

199. Un tableau indicatif est rédigé pour chaque section.

.....

Rapport des anciennes et nouvelles Mesures.

201. Il doit préalablement porter sur la page de titre de ce tableau, le rapport des nouvelles mesures avec les anciennes mesures locales de la commune. .../...

Rédaction du Tableau indicatif.

203. Reprenant toutes les feuilles indicatives provisoires qu'il a rédigées dans le cours de ses opérations, il reporte sur le tableau indicatif le canton, triage ou lieu-dit, le numéro définitif qu'il substitue au numéro provisoire, les noms, prénoms, professions et demeures des propriétaires, et la nature de la propriété.

Il ajoute le numéro que chaque propriétaire a sur la liste alphabétique : par-là, il évite de rappeler chaque fois ses prénoms, surnom, profession et demeure.

Le géomètre en chef, M. de Boisboissel, faisait observer au directeur des contributions l'absence d'informations dans la colonne canton, triage, lieu-dit des premiers registres. Ce fut un des arguments pour demander la révision des cadastres entrepris de 1808 à 1818 dans le Tarn.

Report à la Liste alphabétique.

204. Il porte ensuite sur la liste alphabétique la section où est située la parcelle et le numéro qu'elle a sur le plan.

.....

CHAPITRE III.

TABLEAU INDICATIF DES PROPRIETAIRES ET DES PROPRIETES.

281. Aussitôt que les calculs des contenances sont terminés, l'ingénieur vérificateur remplit, dans le tableau indicatif des propriétaires et des propriétés, les colonnes relatives aux contenances.



Curte	(11.4. 12. (aremin fam. 14.4) (A. A. (commen fam. 14.4) (A. (commen
Shew language to mother to	Canada Ca
	The state of the s

Suppression des Fractions.

282. Pour faciliter les calculs des récapitulations et ceux de l'application du tarif, l'ingénieur vérificateur, en portant les contenances des parcelles sur le tableau indicatif, fait disparaître, dans les mètres, le dernier chiffre, et le remplace par un zéro. Par exemple, lorsque le premier cahier présente pour une parcelle 11, 12, 13, 14 ou 15 mètres, il met 10 ; lorsque la parcelle donne 16, 17, 18, 19, il porte 20.

Cette suppression ne doit pas avoir lieu pour les petites

parcelles inférieures à deux perches carrées.

.../...

Mesures métriques.

Instruction du 20 avril 1808. IV - 309.

286. Toutes les contenances doivent être portées en mesures métriques.

Une récapitulation des contenances et des revenus de la section, par natures de cultures et par classes, constitue les dernières pages de ce premier cahier.

Jusqu'en 1821, un second cahier du tableau indicatif, de plus petit format, contient l'état de classement des propriétés bâties. Le contrôleur donne une nouvelle série de numéros, et indique la classe de chaque propriété bâtie, comme bâtiment et non plus à raison de sa superficie. Le contrôleur porte le nombre de portes et fenêtres de chaque propriété dans les colonnes de l'état de classement. (2)

² Ces documents sont soit reliés par canton et classés sous les cotes 3 P 19 à 3 P 61, soit, pour le canton de Réalmont, répartis par commune dans la section 3 P 62-2428.

2. Les matrices cadastrales

Non plus classées par ordre topographique, mais par propriétaire, les matrices répondent à la question : quelles parcelles possède tel individu, et pour quel revenu ? Alors que les états de sections sont immuables, les matrices sont dynamiques et rendent compte de l'évolution des propriétés. Elles prennent la suite des compoix et brevettes de l'Ancien Régime et des matrices de rôle et des livres de mutation de la période révolutionnaire.

Période 1807-1821

Les opérations cadastrales se soldent par la rédaction des bulletins envoyés aux propriétaires (voir la fin de l'introduction du chapitre 2). Ces bulletins avant leur distribution sont recopiés sur un imprimé prévu à cet effet, avec une colonne supplémentaire pour les évaluations. Ces imprimés regroupés en 2 cahiers (propriétés bâties et propriétés non bâties) forment la matrice minute, qui est déposée en mairie.

Jusqu'en 1821, il existe une matrice de rôle pour les propriétés non bâties et une pour les propriétés bâties (et les portes et fenêtres).

Titre de la matrice.

807. Cette matrice contient, dans la première page, la copie du tarif des évaluations, pour les propriétés non bâties et la superficie des bâtimens.

Corps de la Matrice.

808. Le corps de la matrice contient, en autant de colonnes, 1.* Les numéros donnés à chaque propriétaire dans la matrice :

2. Les noms, prénoms, professions et demeures des propriétaires ;

L'indication de la lettre donnée à la section ;

- 4.° Le numéro de la parcelle, tel qu'il est porté au tableau indicatif:
- 5.° Le nom du canton, triage ou lieu dit;
 6.° La nature de la propriété ou culture;
 7.° Le nombre d'arpens, perches et mètres, d'abord par article de classement, ensuite par article de matrice ;

8. La classe de chaque article de classement ;

9.º Le revenu d'abord de chaque article de classement, ensuite de chaque article de matrice formant l'allivrement total de chaque propriétaire ;

10.° A la fin sont deux colonnes destinées aux renvois des

mutations.

Différence entre la Matrice et les Bulletins en cahiers.

809. On voit que cette matrice est la copie des bulletins en cahiers dûment rectifiés, excepté qu'au lieu de cinq colonnes pour les classes, il n'y en a qu'une.

Récapitulation de la Matrice.

810. La matrice est close par une récapitulation des additions, par page, des contenances et des revenus imposables.

Les totaux généraux de cette récapitulation présentent, d'une manière immuable, la contenance du territoire de la commune et de son revenu net imposable, ou son allivrement.

Cette matrice, certifiée par le directeur, vérifiée et arrêtée par le préfet, est faite en double exemplaire, l'un envoyé à la commune, l'autre conservé à la direction.

Table alphabétique de la Matrice cadastrale.

822. Il est fait une table, par ordre alphabétique, des noms des propriétaires compris dans la matrice cadastrale.

La première colonne contient les nom, prénoms et profession de chaque propriétaire :

La seconde, l'article et le volume de la matrice cadastrale.

Matrice des Propriétés bâties.

832. La matrice des *propriétés bâties* est tenue conformément au modèle.

Elle doit contenir, indépendamment des revenus, le nombre de portes et fenêtres imposables de chaque bâtiment. Quatre colonnes sont destinées à le recevoir, selon la classe du tarif à laquelle chacune d'elles appartient.

Le tarif définitif d'après lequel le revenu des propriétés bâties a été calculé, est porté sur la première page recto de la

Le tarif des portes et fenêtres est inscrit à côté du précédent.

Circulaire du 4 juillet 1807. IV - 196.

Récapitulation.

833. Une récapitulation des additions, par feuillets, tant du revenu des maisons et bâtimens, que du nombre des portes et fenêtres de chaque classe, termine cette matrice.

Table alphabétique.

834. Il est fait pour la matrice des propriétés bâties, une table alphabétique des propriétaires, pour laquelle on suit les mêmes règles que pour celle de la matrice cadastrale des propriétés non bâties.

Les mutations seront indiquées sur des cahiers rajoutés à la fin de la matrice. Ceux-ci ne sont pas toujours reliés dans le volume, mais seulement insérés sous la couverture. On a ainsi des cahiers de mutations pour 1813, 1814... jusqu'en 1821 ou 1822 généralement, où les nouveaux propriétaires apparaissent avec un numéro prenant la suite du dernier numéro de la matrice de rôle initiale.

Période 1821-1881

L'ordonnance d'octobre 1821, suivie du nouveau Réglement général pour l'exécution des opérations cadastrales, introduit la période classique du cadastre, pendant laquelle la plupart des cantons du département furent arpentés et estimés. L'article 27 du Réglement supprime la distinction entre matrices des propriétés non bâties et propriétés bâties. La matrice cadastrale comprend dorénavant :

- la récapitulation des contenances et des revenus

- les augmentations et diminutions, document très précieux indiquant dans l'ordre chronologique les augmentations apportées à la masse imposable (essentiellement construction et agrandissement des maisons) et diminutions (destruction de maisons, transformations de celles-ci en bâtiment agricole, incorporation de parcelles dans la voirie publique) (3);

- la table alphabétique des propriétaires : en général au moins deux, la première réalisée

s'étant trouvée trop embrouillée au cours du XIXe siècle;

- la matrice proprement dite.

Les mutations sont dorénavant incorporées à la matrice conservée à la direction des contributions directes, alors que subsiste en mairie un livre de mutations commençant généralement dans les années 1819-1821 et tenu à jour chronologiquement jusque vers 1830-1831.

L'instruction du 26 novembre 1821 prescrit le renouvellement de toutes les matrices rédigées antérieurement au règlement général de 1821. C'est ce qui explique que toutes les communes cadastrées entre 1807 et 1821 ont toujours deux matrices : une matrice de rôle contemporaine de l'estimation et une matrice mise à jour réalisée dans les années 1820-1830.

³ La loi du 17 juillet 1819 rompt avec le principe de l'immuabilité des contingents des départements, des arrondissements et des communes en acceptant qu'ils soient modifiés lorsqu'il y a augmentation ou diminution de la masse imposable,

Les matrices des propriétés bâties de 1882 et 1911

La loi du 29 juillet 1881 ayant prescrit de séparer les revenus cadastraux des propriétés non bâties et des propriétés bâties, les informations concernant ces dernières furent extraites de la matrice cadastrale unique et une matrice des propriétés bâties réalisée pour toutes les communes de France en 1882. L'ancienne matrice continua à être utilisée parallèlement, mais uniquement pour les propriétés non bâties.

Il faut noter que le résultat de la première révision de la valeur locative des propriétés bâties prescrite par la loi du 8 avril 1885 et réalisée en 1887-1890, fut transcrite sur les matrices de 1882 en vertu de la loi du 8 août 1890. Chaque valeur cadastrale ancienne est barrée et remplacée par la nouvelle valeur locative.

A la suite de la révision décennale des propriétés bâties exécutée en 1909-1910, une nouvelle matrice des propriétés bâties fut créée en 1911.

Les matrices des propriétés non bâties, 1913-1915

La loi du 31 décembre 1907 ayant provoqué le grand mouvement de révision des revenus cadastraux des propriétés non bâties réalisé en 1908-1912, de nouvelles matrices pour les propriétés non bâties furent mises en service en 1913-1915.

Reliées en toile noire, comme les matrices bâties de 1911, ces matrices dites "matrices noires" furent en service jusqu'à la révision du cadastre voulue par la loi du 16 avril 1930 et réalisée, suivant les communes, de 1931 à 1982.

CHAPITRE IV

LES PLANS

Les décrets des 21 août et 23 septembre 1791 autorisaient les directoires des départements à prescrire la levée de plans. Ces textes n'ont pas trouvé d'application dans le Tarn (1). Les premiers plans cadastraux du département apparaissent avec le cadastre général par masses de cultures décidé par décret des consuls du 12 brumaire an XI (3 novembre 1802). Au total, 217 plans ont été levés dont il ne subsiste que 5 exemplaires conservés aux Archives départementales du Tarn et 28 aux Archives nationales. Ces plans, établis à l'échelle de 1/5000e, font apparaître les différentes cultures de la commune, en masses circonscrites par des limites naturelles. Le plan définitif était confectionné à Paris, en 3 exemplaires.

Le cadastre par masses de cultures ne fut pas l'instrument précis nécessaire à une répartition équitable de l'impôt foncier et, en conséquence, fut abandonné au profit du cadastre parcellaire à partir de 1808. Toutes les communes furent dotées d'un plan reproduisant les limites de l'ensemble des propriétés telles qu'elles existaient au moment de la levée des plans. L'opération dura 32 ans dans le Tarn.

¹ Il faut citer cependant le plan de Puybegon correspondant à l'état de section de 1791 (147 EDt, 1 G 5). Le plan de la commune de Labessière (A.C. de Montpinier, 1 G 3) est plutôt le plan d'application d'un compoix particulièrement tardif, puisque de l'an VII.

Le plan parcellaire, photographie du territoire communal, n'est en réalité qu'une pièce parmi d'autres produites lors des opérations cadastrales, l'ensemble servant à l'établissement de la matrice de rôle. Le cadastre fut uniquement un instrument fiscal. Les documents utilisés pour calculer l'impôt devenaient obsolètes dès que celui-ci était établi. L'immuabilité des plans, mais aussi des états de sections, légendes du plan, fut très vite une gêne considérable dans le suivi des propriétés. En votant la loi de 1898, incitant à la rénovation du cadastre, le législateur espérait remédier à ce problème. Le Tarn, comme la plupart des départements, est resté sourd aux voeux de l'Etat. Les plans n'ont donc pas été modifiés depuis leur confection jusqu'à la loi de 1930.

Le plan parcellaire est le résultat figuré des opérations cadastrales. Avant le plan définitif, le géomètre produit un premier plan, le tracé des limites communales. Ce plan, appelé croquis figuratif, est intégré au dossier des opérations à partir de 1822 dans le Tarn.

Les limites établies, l'arpentage débute par la triangulation (voir deuxième partie, les opérations cadastrales). Les observations du géomètre sont rapportées sur le registre des opérations trigonométriques et sur un plan, le canevas trigonométrique, construit au 1/50000. Le document est également réuni au dossier à partir de 1822 en général, en 1817 exceptionnellement.

A partir des calculs trigonométriques, le géomètre lève le plan parcellaire.

CHAPITRE X.

DESSIN DES PLANS.

Minute du Plan.

212. La minute des plans s'exécute sur des feuilles de papier grand aigle, auxquelles il ne peut jamais être ajouté de bande, quelque petite qu'elle soit.

Le format grand aigle correspond à une dimension de 0,75 m x 1,05 m. Les feuilles sont ébarbées lors de la reliure à 0,68 m x 1,04 m. Il était prévu une marge d'au moins 2 cm. Le format grand aigle avait été adopté dès 1792.

Instruction du 20 avril 1809. IV - 297.

Ibid.

Division par Sections.

213. Chaque feuille du plan parcellaire doit en général, autant qu'il est possible, contenir une section.

Sections trop étendues.

214. Si l'étendue ou la configuration d'une section est telle qu'elle ne puisse tenir sur une feuille grand aigle, cette section est alors divisée en deux feuilles, à moins que quelques parties excédantes ne puissent, sans confusion, être dessinées sur les blancs de la même feuille.

Sections divisées sur le Plan.

215. Dans le cas où le géomètre porte une section sur deux feuilles, ou en transporte une partie sur les blancs de la même feuille, la partie ainsi fractionnée doit, autant qu'il est possible, avoir des limites fixes. Les cantons, triages ou lieux-dits ne doivent pas être fractionnés.

Instruction du 20 avril 1809. IV - 297.

Sections trop petites.

216. Si deux sections très-petites et contiguës peuvent, sans confusion, tenir sur une même feuille, on peut les y réunir ; mais le périmètre de chacune doit être tracé d'une couleur différente et bien distincte.

Plans levés à la Planchette.

217. Lorsque l'arpentage est exécuté à la planchette, la minute du plan à remettre par le géomètre se compose de la réunion des feuilles de planchette collées ensemble.

Le géomètre ne réunit cependant ces feuilles que jusqu'à concurrence du format de papier grand aigle.

Dans le Tarn, durant les premières années des travaux du parcellaire, la levée des plans se fit au "bureau topographique", c'est-à-dire au bureau, après prise de notes sur le terrain, méthode préférée à la planchette par Collière. Le ministre des Finances désapprouva le géomètre en chef, indiquant que l'utilisation de la planchette aurait sans doute évité bon nombre d'erreurs. Le ministre fit remarquer que le Tarn était le seul département à travailler selon cette méthode.

Instruction du I.^{er} déc. 1807. IV - 262.

Echelles des Plans.

218. Les plans parcellaires sont construits sur l'échelle de I sur le papier à 5000 sur le terrain, sur celle de I à 2500, et sur celle de I à 1250, selon que le préfet le détermine pour chaque commune ou portion de commune, d'après la proposition de l'ingénieur vérificateur et le rapport du directeur.

Echelle de I à 5000.

219. Cette échelle, qui donne, en général, trop peu de développement pour la construction des plans parcellaires, ne doit être employée que pour les communes très-peu morcelées, c'est-àdire, où l'on ne trouve qu'une parcelle pour deux arpens métriques.

Echelle de l à 2500.

220. Cette échelle doit être généralement adoptée ; elle offre les moyens de développer suffisamment le parcellaire, lorsque le morcèlement ne s'élève pas au-delà de quatre à cinq parcelles par arpent.

Echelle de l à 1250.

221. Le développement à cette échelle ne devient nécessaire que lorsqu'il y a plus de cinq parcelles par arpent : on doit en faire un usage plus fréquent pour les plans des villes, bourgs et des maisons des villages.

Une circulaire du 28 décembre 1837 décida d'un changement d'échelles. Les échelles aux 1/5000e, 1/2500e et 1/1250e furent abandonnées, les plans furent levés aux 1/4000e, 1/2000e, 1/1000e et, exceptionnellement au 1/500e.

Instruction du 20 avril 1809. IV - 297.

Portions de Communes peu ou beaucoup morcelées.

222. Lorsque l'échelle aura été adoptée pour une commune, si le géomètre trouve une portion de territoire qui exige plus ou moins de développement, il peut, pour cette partie, choisir parmi les trois échelles celle qui est la plus convenable, en prenant l'autorisation de l'ingénieur vérificateur.

Indications générales.

223. Le plan contient les noms de la commune, des hameaux, des fermes, établissemens ou habitations isolées, chemins, ravins, rivières, ruisseaux, ainsi que celui des sections, et des cantons, triages ou lieux dits.

Limites des Sections.

224. Les limites des sections sont marquées par un filet de couleur, et les chantiers par un filet plus léger de la même couleur.

Désignation des Communes et des Sections limitrophes.

225. Autour du périmètre de la commune et de celui de chaque section, on désigne les communes voisines et les sections de la même commune qui y sont attenantes.

Périmètres des Parcelles.

226. Les périmètres de toutes les parcelles figurées sur les plans de détails, ainsi que les contours de tous les polygones représentés sur le tableau d'assemblage, sont tracés au simple trait à l'encre de Chine, à l'exception des parcelles en litige, qui ne doivent être que ponctuées.

Routes et Chemins.

227. Les grandes routes et chemins publics sont marqués de même par des lignes pleines, qui rendent très-sensibles leurs diverses sinuosités, de manière qu'il puisse être facile d'appliquer les procédés du calcul des contenances à l'estimation de leur superficie.

Chemins particuliers.

228. Les chemins pratiqués par des particuliers pour conduire à leurs habitations ou dans l'intérieur de leurs terres, n'étant pas d'une utilité commune, les passages de service, les sentiers variables faisant partie intégrante des propriétés, se distinguent par deux lignes ponctuées et rapprochées ; ils peuvent être figurés approximativement.

Rivières.

229. Les rivières, les ruisseaux, les ravins, sont figurés sur le plan proportionnellement à leur grandeur réelle, et fidèlement placés relativement aux objets environnans. Le cours des rivières est indiqué par une flèche.

Bornes.

230. Les bornes qui se trouvent sur le périmètre de la commune, sont marquées par un carré d'un millimètre de côté.

Celles qui limitent plusieurs communes, sont indiquées par une figure triangulaire ;

Et celles qui divisent les propriétés, par un carré d'un demimillimètre de côté.

Le bornage ne fut pas une pratique courante au cours du XIXe siècle. Lors des travaux de triangulation, les sommets des triangles ne furent pas indiqués sur le terrain, ou rarement. La mise à jour du plan n'étant pas envisagée, le géomètre opérait à court terme, sans se douter qu'une révision du cadastre s'avèrerait nécessaire très rapidement. La commission extra-parlementaire créée en 1891 nota dans ses rapports l'insuffisance des bornages de propriétés et suggéra au législateur de proposer des avantages aux propriétaires afin d'inciter à cette opération.

Ecritures.

237. Les écritures doivent être placées de manière à ne pas nuire à la netteté des détails.

Les titres Section A, &c. s'écrivent en lettres moulées ; le nom Section du Grand-Chêne, en bâtarde demi-grosse ; le nom du canton, chantier ou lieu dit des Petits-Prés, en bâtarde plus petite : le tout disposé horizontalement, autant qu'il se pourra.

Les noms des communes limitrophes, en moulée ou grosse bâtarde ; ceux des sections limitrophes, en moyenne bâtarde ; et ceux des rivières, ruisseaux, en petite ronde : le tout, en suivant les sinuosités des limites ou du cours des rivières.

.../....

Orientation du Plan.

239. Le géomètre trace, à l'encre rouge, sur chaque feuille du parcellaire, une méridienne et une perpendiculaire ; de manière que ces deux lignes, passant sur l'une des feuilles par le point du clocher de la commune, elles soient placées sur les autres feuilles à une distance en nombre rond de 250 mètres de ce même point.

A côté de chacune de ces lignes, il donne sa distance du clocher. Dans l'orientement, le géomètre a égard à la déclinaison nord-ouest de l'aiguille aimantée.

Date du Plan.

240. Chaque feuille du plan porte la date du jour où il a été terminé.

Cette règle ne fut pas toujours respectée dans le département. Il faut parfois se référer aux dossiers des opérations pour dater les plans.

Lorsque le plan est levé, un procès verbal constate son exactitude.

Circulaire du 24 mai 1810. V - 316

Circulaire du 24 mai 1810. V - 317.

CHAPITRE XI.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE.

241. Le géomètre, après avoir terminé le plan parcellaire, construit, d'après la triangulation, et en réduisant les feuilles du parcellaire, un tableau d'assemblage présentant la circonscription de la commune, la division en sections, leur subdivision si elles en sont susceptibles, les principaux chemins, les montagnes, les rivières, la position des chefslieux et les forêts impériales et communales.

Echelle et Orientement.

242. Ce tableau d'assemblage est construit à l'échelle de l à 5000, de l à 10000, ou de l à 20000, selon l'étendue de la commune, et de manière que le plan orienté nord-sud, parallèlement aux bords du papier, soit en longueur, soit en largeur, puisse tenir en entier sur une feuille de papier grand aigle.

.....

Il fallut plusieurs rappels du préfet pour obtenir la confection des tableaux d'assemblage des communes du Tarn. Il est à noter que les communes de Fréjairolles et de Saint-Jean-de-Vals ont utilisé le plan par masses de cultures de l'an XII comme tableau d'assemblage.

CHAPITRE IV.

ATLAS.

288. L'ingénieur vérificateur est chargé de confectionner deux copies du plan parcellaire de chaque commune, sur des feuilles qui seront reliées ensuite en atlas.

Chaque copie est précédée du tableau d'assemblage, de manière à former deux atlas complets.

Format des Atlas.

289. Toutes les cartes de l'atlas doivent être disposées sur des feuilles de papier grand aigle, et l'on ne doit y ajouter aucune bande pliée.

Divisions en Sections.

290. Chaque carte de l'atlas doit en général, et autant qu'il sera possible, contenir une section entière.

Autour du périmètre de cette section, sont désignées les sections de la même commune, ou les communes étrangères, dont elle est environnée de tous côtés.

Sections trop étendues.

291. Si l'étendue d'une section ou la configuration de son territoire était telle, qu'elle ne pût tenir sur une feuille de grand aigle, cette section serait alors divisée sur deux feuilles.

Instruction du I.^{er} déc. 1807. IV - 267.

Instruction du 20 avril 1808. IV - 297.

Ibid.

L'ingénieur vérificateur, en faisant ces cartes divisionnaires, a soin de donner à chaque fraction de la section des limites fixes, comme il le fait pour la section elle-même.

Sections trop petites.

292. Si deux sections très-petites et contiguës peuvent, sans confusion, tenir sur une même carte, on peut les y réunir ; mais le périmètre de chacune doit être tracé d'une couleur différente et bien distincte.

Ordre des Cartes.

293. Toutes les cartes sont rangées suivant l'ordre des sections ; elles portent en tête la lettre alphabétique et le nom de la section. Les cartes divisionnaires offrent de plus l'indication de la portion de section, c'est-à-dire, si c'est la première ou la seconde division.

Echelles de développement.

294. Si, dans une section, une partie du terrain très-morcelée a été développée à une échelle plus grande, la carte de développement est placée immédiatement après la carte de la section dont elle dépend. Ces cartes de développement doivent présenter toutes les annotations nécessaires pour en bien faire connaître la situation et en faciliter le rapprochement.

Indication des Echelles.

295. Toutes les cartes de l'atlas, tant principales que divisionnaires ou de développement, présentent au bas l'indication de leur échelle.

Orientement des Cartes.

296. Une boussole indique les quatre points cardinaux, nord, sud, est, ouest, et les quatre subdivisions nord-est, sud-est, sud-ouest, nord-ouest.

Rédaction des Cartes.

297. Les cartes des atlas ne portent ni teintes particulières ni lettres indicatives des différentes cultures ; mais chaque parcelle reçoit un numéro bien lisible, cui renvoie à l'état de classement.

Circulaire du 24 mai 1810. V - 317.

Ibid.

Ibid.

Il faut remarquer que les plans les plus anciens (cantons d'Albi ou Roquecourbe, par exemple), juxtaposent le plan parcellaire et les teintes représentatives des masses de culture.

Périmètre des Sections, des Bois impériaux et communaux, et des Maisons.

298. Un filet de couleur différente pour chaque section en marque le périmètre ; la couleur de chaque section sera la même que celle qu'elle aura sur le tableau d'assemblage.

Ibid.

Lettre du 24 mai 1810. V - 317.

Ibid.

Ibid.

Un filet de la même couleur que celui de la section, mais plus faible, marque le périmètre de chaque canton, triage ou lieu dit.

Un filet vert désigne les bois impériaux et communaux.

Les maisons sont tracées en encre rouge ;

Les biens non imposables, en bleu;

Les rivières et les ruisseaux, en vert d'eau.

Tableau d'assemblage.

299. Le tableau d'assemblage qui doit précéder chacun des deux atlas, est mis au trait à l'encre de la Chine. La position des chefslieux, villages, hameaux, est tracée au carmin : les limites de chaque section sont marquées par un liseré de couleur différente pour chacune ; les limites de la commune, par un liseré plus prononcé. Un filet vert désigne les bois impériaux et communaux.

Montagnes, Routes, Ruisseaux, &c.

300. L'ingénieur vérificateur doit figurer sur le tableau d'assemblage, les montagnes, collines, les routes, chemins, rivières, ruisseaux, les moulins à eau ou à vent, les grandes fermes, les bâtimens isolés, et tous les objets remarquables qui peuvent faciliter la recherche des cartes dans l'atlas.

Cartouche.

301. En tête de chaque tableau d'assemblage doit être un cartouche, qui désigne le département, l'arrondissement, le canton, la commune, la date de l'année de la confection, les noms du préfet, du directeur, du maire, de l'ingénieur vérificateur et du géomètre.

Reliure des Atlas.

302. Les feuilles des atlas sont pliées en deux et attachées à un talon, ainsi que le tableau d'assemblage placé en tête. Le tout est proprement relié en carton, dans le même format, aux frais de l'ingénieur vérificateur.

Les atlas destinés aux communes sont reliés par commune, et ceux destinés aux départemens, par canton, à moins qu'ils ne soient trop

volumineux.

Epoque de la Confection des Atlas.

303. La confection de l'atlas d'une commune a lieu immédiatement après l'admission définitive de l'expertise.

Atlas portatif.

304. En attendant, aussitôt que l'arpentage d'une commune est terminé, le plan calculé et la première partie du tableau indicatif rédigée, l'ingénieur vérificateur livre, pour le travail d'expertise, un atlas portatif sur papier de calque, format grand *in-quarto*. Cet atlas portatif sera cartonné.

L'ingénieur vérificateur peut, si le directeur le trouve préférable, fournir à l'expert une copie du plan sur papier ordinaire ou papier de

calque.

Dans aucun cas, on ne peut employer pour l'expertise la minute du plan.

Plans par Masses, dessinés à Paris.

305. L'ingénieur vérificateur doit fournir les copies du tableau d'assemblage qui lui est livré par le géomètre, même pour les communes dont les trois copies du plan par masses de cultures ont été dessinées à Paris.

CHAPITRE V.

DISPOSITIONS FINALES.

Dépôt des Minutes des Plans.

Circulaire du 24 mai 1810. V - 317. 307. L'ingénieur vérificateur peut, jusqu'à l'entière confection du cadastre de la France, rester dépositaire de toutes les minutes des plans ; il en donne une reconnaissance au directeur, en lui livrant les atlas.

Il conserve ces minutes avec soin et sous sa responsabilité, et s'en sert pour vérifier la concordance des limites des communes entre elles, et pour délivrer des extraits des plans aux propriétaires qui les demandent.

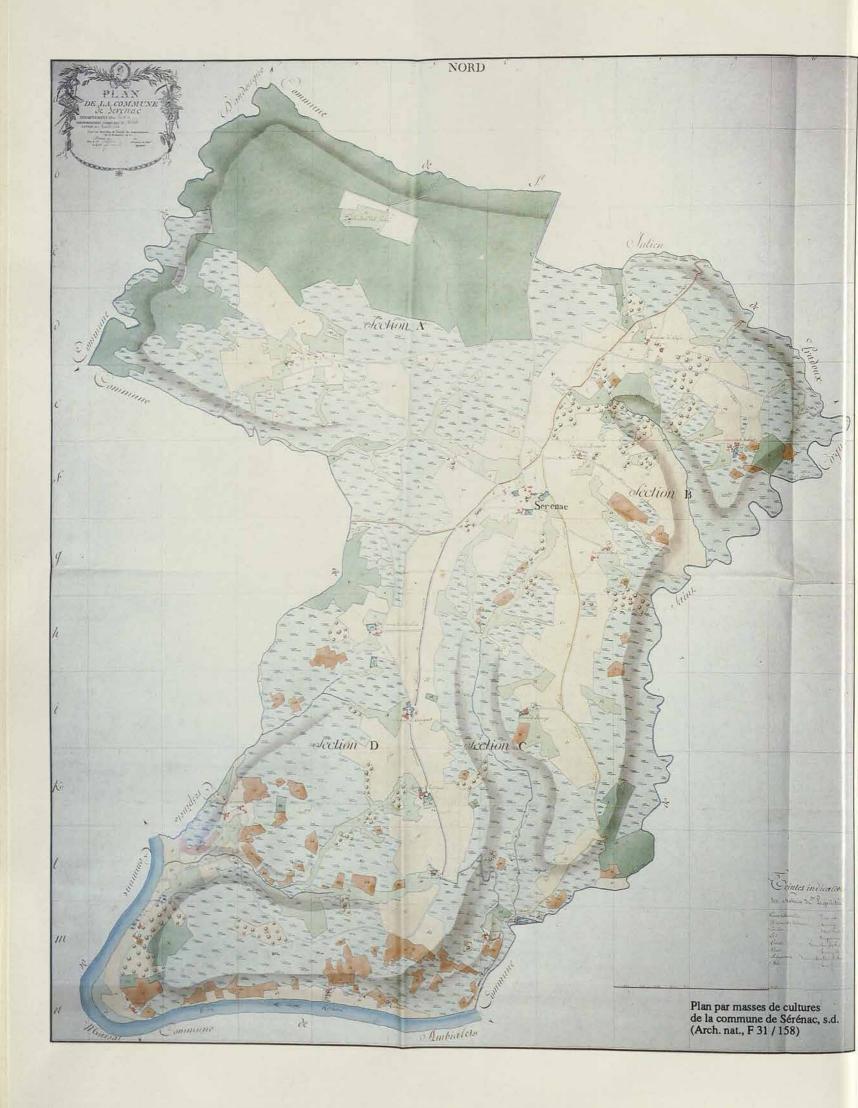
En résumé, il est produit jusqu'en 1821 quatre exemplaires du plan parcellaire. L'ingénieur vérificateur confectionne le plan de base ou minute-plan. Ce plan, de format grand aigle, reste dans les bureaux de l'ingénieur. L'atlas portatif, de format grand in-quarto levé par le géomètre de 1ère classe, sert à l'expertise. Il est conservé à la direction des contributions. Après expertise, l'ingénieur vérificateur produit deux copies de la minute des plans, éventuellement rectifiées, reliées en atlas de format demi grand aigle. Une collection est reliée par commune et conservée en mairie, la deuxième collection est reliée par canton et reste à la direction des contributions. A partir de 1821, la copie de la direction a été supprimée. Lorsque les géomètres ont cessé leur fonction, les minutes des plans ont été versées à la direction.

Les plans répertoriés ci-après sont :

- les atlas cantonaux réalisés jusqu'en 1821;

- les atlas portatifs et les plans en feuilles séparées qui leur ont succédé dans les années 1830.

Les minutes des plans sont pour l'instant restées dans les centres des impôts fonciers d'Albi et de Castres. Elles seront versées aux Archives départementales en vertu de la circulaire de 1950 quand l'opération de microfilmage des calques-clichés sera réalisée par le Service de documentation national du cadastre de Saint-Germain-en-Laye.



DEUXIEME PARTIE

SE SERVIR DU CADASTRE

THE SERVICE HE CADASTREE

Se servir du cadastre semble pour le néophyte d'une grande complexité, pourtant l'accès aux documents est aisé. La difficulté de la recherche naît de la division des biens (ou l'inverse) au cours des années. Lorsqu'une parcelle est divisée en dix autres elles-mêmes regroupées en cinq, le chercheur est parfois obligé de suivre plusieurs parcelles avant de trouver celle qui l'intéresse.

Une recherche peut être simplifiée par la consultation de sources annexes. Un détour par le fonds de l'enregistrement, les hypothèques ou les fonds notariaux notamment, apporte souvent des précisions utiles avant d'aborder les documents cadastraux. Ces sources dites complémentaires deviennent souvent principales lorsque la recherche concerne des problèmes de servitude. Le chercheur imagine souvent le cadastre comme un descriptif de la propriété. Le cadastre, document fiscal, transcrit uniquement les éléments nécessaires au calcul et à la répartition de l'impôt. Un plan peut mentionner un puits, un chemin privé; mais en aucun cas ne résout un problème de droit de passage ou de droit d'eau.

Précisons, avant de définir une méthode, qu'une recherche n'aboutit pas toujours. On se heurte parfois à des erreurs ou des omissions, commises lors de la rédaction des matrices cadastrales. Ajoutons à cela les disparitions de feuillets, ou de la table alphabétique, souvent dues à l'intense consultation depuis des années. L'existence d'une double collection (soit en mairie, soit aux Archives départementales du Tarn ou au service du cadastre pour les documents du cadastre révisé) laisse espérer une réponse possible à la recherche.

Toute recherche est une question posée. Il est prudent de préciser si la question appelle une ou plusieurs réponses. Cette remarque peut paraître évidente, mais le cas de lecteurs consultant deux ou trois fois le même volume n'est pas rare. Le chercheur peut avoir besoin de revenir sur un acte déjà vu. Cette seconde lecture est rapide lorsque les références des documents consultés et les numéros de folios ou de cases des articles ont été notés.

L'aide susceptible d'être apportée par les Archives départementales est d'autant plus conséquente que les motivations de la recherche sont connues. Dans la majorité des cas, le notaire ou le particulier cherche à établir une origine de propriété pour une vente, une succession, ou un partage de biens familiaux. D'autres raisons sont invoquées plus rarement : historique d'une propriété ou information d'ordre généalogique.

Quelle que soit la démarche, le chercheur doit impérativement détenir un des éléments suivants :

- la section et le numéro de la parcelle,

- la nature de la propriété. Est-ce une propriété bâtie ou non bâtie ?

- le nom du propriétaire à l'époque considérée.

1. Vous connaissez la section et le numéro de parcelle

Faites la concordance avec le cadastre ancien, si vos références sont celles du cadastre rénové. Deux cas sont possibles :

. soit le cadastre de la commune concernée est refait. La section est parfois désignée par deux lettres (AB, AC, ...). L'existence d'une concordance entre ces nouvelles références et les références du cadastre "napoléonien" permet la poursuite de la recherche. Néanmoins, le fichier de concordance dans le Tarn comporte des lacunes.

. soit le cadastre de la commune est rénové, et seule la comparaison entre le plan rénové et le plan ancien fournit la corrélation entre nouvelle et ancienne numérotation de la parcelle. C'est pourquoi en mairie le plan rénové est accompagné des calques du plan napoléonien. Il en est de même en l'absence de table de concordance pour le cadastre refait.

- Consultez le registre intitulé tableau indicatif (ou état de sections) qui est la légende du plan et, en conséquence, dont le classement est topographique (par section et par numéro de parcelle). A ce stade de la recherche, il est nécessaire de préciser la nature de la propriété. En effet, il existe deux tableaux indicatifs différents pour la période antérieure à 1821 (propriétés bâties, propriétés non bâties).
- Reportez-vous d'abord à la section désirée puis au numéro de la parcelle, objet de votre recherche. Vous découvrez ainsi le nom du propriétaire au moment de la réalisation de l'état de sections.
- Consultez ensuite la matrice cadastrale (registre folioté). La matrice contient les comptes de tous les propriétaires classés par ordre alphabétique lors de sa confection.
- Lorsque vous avez trouvé le propriétaire recherché, notez tous les éléments vous intéressant, sans oublier la cote du registre (3 P ...) et le numéro du folio pour le cas où vous auriez à y revenir.
- Afin de suivre la propriété, reportez-vous à la colonne de droite intitulée "colonne réservée pour les renvois des mutations". Cette colonne n'est pas toujours complétée avec rigueur et prend diverses formes selon les époques. De manière générale, les nombres portés dans cette colonne indiquent le numéro de folio d'où est tiré l'article (numéro de gauche, ancien possesseur), et le numéro de folio où est porté l'article (numéro de droite, nouveau possesseur). Lorsque la colonne ne comporte qu'un seul nombre, il s'agit souvent du numéro de folio du possesseur suivant. En général, une colonne mentionne la date de la mutation (entrée ou sortie).
- Dans le cas où la mutation (achat, vente, héritage, etc.) n'a concerné qu'une partie de la parcelle, chaque partie garde le même numéro suivi d'un p minuscule. Pour mieux suivre celle-ci, et la différencier des autres, notez soigneusement sa contenance.
- Consultez le folio indiquant le nouveau possesseur. Ce folio est à rechercher parfois dans un autre registre, la matrice cadastrale pouvant comporter plusieurs volumes.
- Pratiquez de la même manière à chaque folio indiqué.
- Rappelons que les propriétés bâties sont l'objet d'une matrice séparée à partir de 1882. Les renvois à cette matrice sont distingués par la lettre B suivant le numéro de folio.

Madame X désire connaître l'origine d'une propriété située dans la commune de Montredon-Labessonnié, section P, parcelle 520. Elle consulte le tableau indicatif (ou état de section), cherche la section P, puis la propriété numérotée 520.

TEMENT TARN. ISSEMENT C.(SEC	TIO	N I	,					
MUNE (Joon Credon)	DITE								
				,					
P				INDICATIF foncières, et de leurs contenances.					
?	Des nouvelles			ORT	4				
ار L'AR	CANTONS, TRIAGES	N U Mile de l	P .	NOMS, PROFESSIONS, et demeures	NATURE des		NANCE de propriété	CONTENANCE par nature	COLONN
L'A P	ou lieux-dits.	de la liste alphabétique.	de section.	des Propriétaires et Usufcuitiers,	PROPRIÉTÉS.	imposable.	non imposable.	de culture.	DU CLASSENE
LE M	le buguit	Chy	Sig	Lougo, pierre, Regt mabre	grauge	0.0180			
			820	if	maison	0.02-70			
*			f21	if	bergeria	0.00.66		0.08.16	
		4	4				Lagrania -		

La parcelle 520 appartient au moment de la confection du cadastre à Pierre Loup, négociant à Vabre. Il s'agit d'une propriété bâtie d'une surface de 2 perches 70 (270 m²).

	C	LASSEMEN	IT.		,	PPLICA	des classes	TOTAL.			
X,10 classe.	z,e classe.	3.º classe.	4.º classe,	5.e classe.	1.re classe,	1.º classe.	3.0 classe.	4.e classes	5. classe.	réunies.	
4, p. m.	a. p. m.	2. p. n.	2. p. m.	2, p, m,	f. c,	f, c,	f. c.	f. c.	f. c.	£, c,	f, c,
0.01.80		6			1.27					1:27	
0. 52.70					1:90					190	
0.00.66					. 47					. 47	
0.09.16					03:64					3:64	3:6

Les informations fournies par la page de droite de l'état de sections reproduite ci-dessus sont d'ordre fiscal.

Madame X découvre au folio 890 de la matrice cadastrale le compte de Pierre Loup et l'énumération de ses propriétés, y compris la parcelle 520, section P.

NOMS, PRÉNOMS,	ANNÉE de la			INDICATIO	N	CONTE		g.	REVENU		FOLIOS de ta warner d'où sont tiré
des propriétaires et usufruitiers.	mula- tion.	de la section	do numéro de la section.	DES CANTONS ou lieux-dits.	DE LA NATURE de la propriété.	par parcelle.	totale.	CLASSE.	par parcelle.	total.	et où sost por les articles ven ou acquis
Aufo Joichon May to Joseph Joach May to at Judio	18/3 - 19-1	9 111	for for file file file file file file file file	ig 174	Source So	1 20 90 1 10 1 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1)	23 15 H 34 12 12 1 12 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	10.39 10.39 10.39 10.39 10.39 18.40 18.40 18.40 18.84 18.84 18.40	fr. é	118 if

On peut remarquer que le nom de Loup Pierre est rayé et qu'au-dessous apparaît celui de Loup Paul. Loup Paul est donc devenu propriétaire de l'ensemble des propriétés de Loup Pierre en 1832. Le nom de Loup Paul est également rayé, de même les propriétés. A son tour, il a cédé l'ensemble de ses biens en 1853 à une personne dont on trouvera le compte au folio 148.

NOMS, PRÉNOMS,	ANNÉE			INDICATIO	N	CONTE	S. O.	61	REVENU		FOLIOS de LA MATRITE d'où sont tirés
des propriétaires et usufruitiers.	mula- tion.	de la	da numéro do la section.	DES CANTONS ou lieux-dits.	DE LA NATURE de la propriété.	par percelle.	totale.	GLASSE.	par parcolle,	tolal.	od sont passe les articles vend ou scipits.
	_					arp. per. mètr.	arp. per. nietr.		fr. c.	'fra e	
Loup year Pieure	1911	0_	403	la Pouzaque	Level .	130/6		-5-			890
eles avocat rue Emile	- 18.	P	Su	Mancou	Gene .			.4-	_11.87		of
Jola 24 à Castres	13		524	Par de la store	- Latines .	2.99.60		_11-	-570		}
(13/3)			fly	be frangain	- Patrial	1 01.90		34	- 2.83		1482
		P	212	la faziniere	fatures.	70-		A.L.	2 11		13 0101
	15		134	En Suguet	Bi	9 20 00		23	23 91		1 29
	1	-	199	id it	San .	2 20 go		hs.	10 17		}
	13	"	Sio		Eure .	03 40		1	34		1
	1. {	*	SI	{	Rie :	1 61 10		345	124		1
	15	- 1	Siz	}	Palure .	1 8/1/6		12	32 16		1
	15.	#	Sili		Chalory .	13 10		23	14 40		}
	1. 2.		SIS		· Eane .	. S 40		2.1	15/1		15
	15		Si6.		- law .	_ 88 60		1	8 86		1
	1		1)		Saline	54.40	100000	12.	10.8/1		{
	13.		Sig		Frange	01 80		1	127		13
	3	- Sales	520		Maison		-	6	18,		608
	15	-	São.	{	tol.	02 70		1	190		}
	1		S21.	}	Acryeni.	66		1	, 47	- N -	1

Loup Jean-Pierre, avocat à Castres, est le nouveau propriétaire de la parcelle 520 section P. La colonne de droite confirme que la parcelle a été tirée du folio 890. On remarquera que la parcelle P 520 apparaît 2 fois (déjà au folio 890). Cela s'explique par la double imposition des propriétés bâties, imposées sur le produit que l'on peut en tirer d'une part, sur la surface du sol (considéré comme une terre labourable de première classe) d'autre part. La maison est portée au folio 608 B, la lettre B signifiant que le report est à rechercher dans la matrice des propriétés bâties ouverte à partir de 1882. Toutefois, cette maison continue à figurer dans la matrice des propriétés non bâties pour son sol. On notera que dans la matrice des propriétés bâties, les comptes sont classés par case.

. 4		INDICATION REVENU DE LA MATRIOI (l'où sont tirdes										d'où sont									and the second s							INDICATION REVENU DE LA MATRICE ANNUE D'C								
LIGNES	de In BEO- TION	du numžno du plan	DU LIEU-DIT, du quartier, de la ruo, etc.	de LA KATURE de la propriété.	CLASSE.	рас Раоринёті.	TOTAL,	rini do	ropriétés son vendues. Fortré	LA MU	Sortle.	Fortes cocheres, class- recerce et de Engreis.	Autra																							
			0,11	2120		l tr. f.e.	fr. c.	1	1		Oase 6	508	,)																							
		м. 2	July The forth	Tabe	Car	eard o		a (- O.,	£	, 16	201	1																							
		M	our oun v	out for	-63 (cons	ara	au	ar	Ler	(1)	1	/																							
		М																																		
		М,					Amada Panam						erre Fodenium																							
	da	M	S. J.			20, 6	2 Q.1	1 227			1.//.																									
1	n	М,	Luctada.	Mario	-4-	-00 J	Jile 10		/0/3.		1401																									
1 2 3	n	M	Luciale.	Maion -	4. 6	200 m	the 2		//013	.43	1401		5																							
	Zata	M	Luciata L 12 ment	Anion Jaion Haison		1275		116	2013		1890		5																							
3	Zata	M	Linelada L. 12 must	11.	6	275	the 2	716	۵)/ ر				<i>S J</i>																							

La maison, section P, n° 520, appartient successivement à Loup Jules en 1882, à Loup Paul en 1901. La ligne n'étant pas rayée, Loup Paul est resté propriétaire jusqu'à la confection de la matrice de 1911. Le report de la propriété dans cette nouvelle matrice est indiqué en marge du cadre à gauche.

2. Vous connaissez le nom du propriétaire à une période postérieure à la création du cadastre

- Consultez la liste alphabétique incluse dans la matrice cadastrale foliotée. Lorsqu'il y a plusieurs volumes, ce répertoire précise quel registre utiliser. La table mentionne à côté des nom, prénom, profession et domicile du propriétaire, un numéro de folio.
- Reportez-vous au folio de la matrice indiqué par la table, pour trouver le compte du propriétaire concerné.
- Pour la suite de la recherche, observez les règles de consultation de la matrice du paragraphe précédent.

Si Madame X avait eu comme seul élément le nom du propriétaire présumé, par exemple Loup Paul, à une époque connue ou non, elle aurait dû consulter directement la table de la matrice cadastrale foliotée. Il est parfois difficile de trouver le bon personnage, les mêmes prénoms étant transmis d'une génération à l'autre. Des précisions, tels un deuxième prénom, une profession, une adresse, sont utiles pour une identification sûre de la personne recherchée.

	de la
Lougo dit Rollandon louis testerand à buma	887
Soup Sign bette 12 and in the bestime	89/r 912.
Lough Louis à Paul Donne.	849. 100
Lough Jean prior totterand at Contact	903.

Le compte de Paul Loup est à rechercher au folio 890 de la matrice.

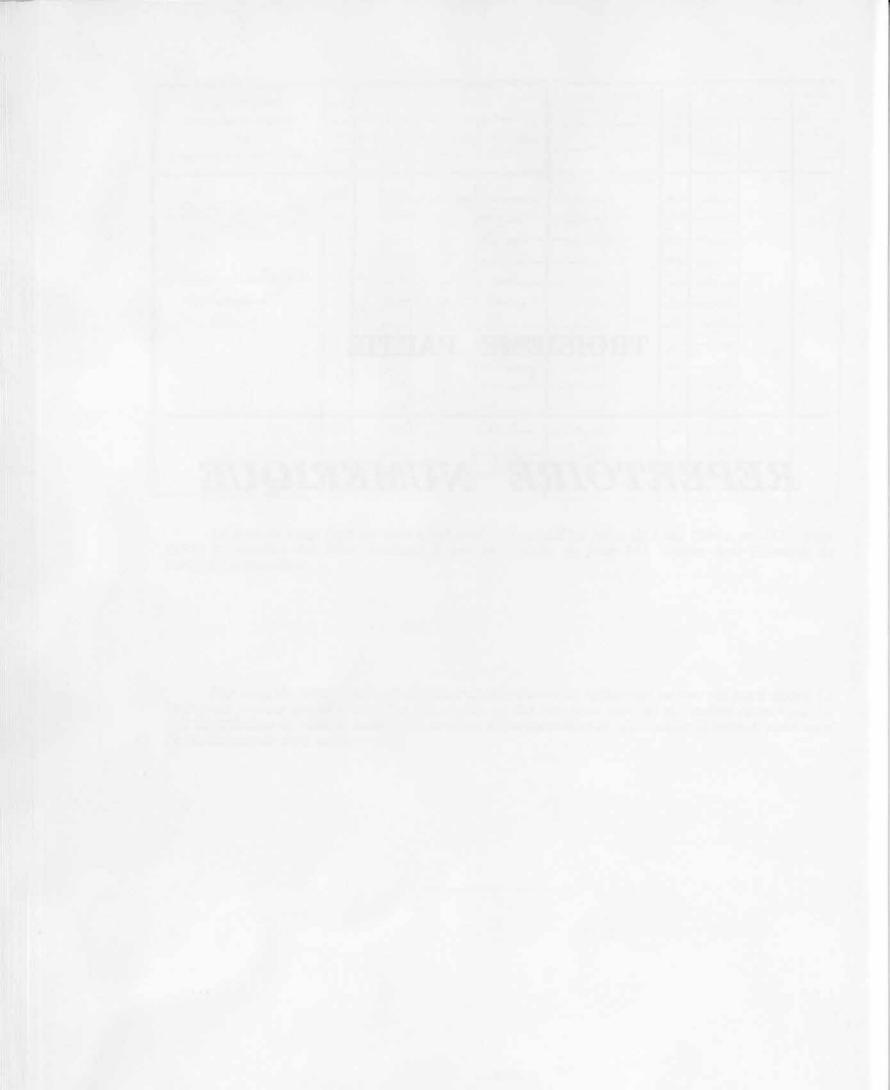
NOMS, PRÉNOMS,	ANNÉE	INDICATION				CONTENANCE		P	REVE	FOLIOS de ta maisica d'od sont tire	
rnoressions et peneunes des propriétaires et usufruitiers.	do la muta- tion.	de la	du numéro de la section.	DES CANTONS on lieux-dits.	DE LA NATURE	par parcelle.	totale.	CLASSE.	par parcelle.	total.	et où mat p les articles ve ou acqu
July John May to Jabra May to Jabra 1832	19/3		for for file file file file file file file file	Lord Sugart	Source Salvery Sange Stanger	1 20 90 1 29 10 - 03 10 1 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50	arp. per. metr.	我的 我 我 我 我 女 女 女 女	23 gs 10 39 10 39 10 39 10 39 10 16 18 16 18 16 19 54 18 10 18	fr. e.	1119 : f

Le nom de Loup Paul est bien mentionné. Il a acquis les biens de Loup Pierre, en 1832. pour suivre la mutation des biens, Madame X doit se reporter au folio 148, comme dans l'exemple du paragraphe précédent.

Par souci de clarté, l'exemple utilisé est simple. Toutes les recherches ne sont pas aussi aisées. Le lecteur est souvent amené à constater des erreurs ou des omissions dans les documents cadastraux. Le rôle du président de salle de lecture des Archives départementales est d'accueillir le lecteur, mais aussi de l'accompagner dans sa démarche.

TROISIEME PARTIE

REPERTOIRE NUMERIQUE



CHAPITRE I

GENERALITES

Cette première partie du répertoire est constituée par les instructions, rapports, enquêtes, correspondance diverse, et dossiers du personnel, dont nous avons extrait les éléments de l'histoire du cadastre tarnais. Les documents de ces fonds comportent des lacunes importantes mais se complètent avantageusement, soit qu'ils émanent de la préfecture et couvrent la première moitié du XIXe siècle, ou du service du cadastre, fournissant des enquêtes menées dans la seconde moitié du XIX^e et au début du XX^e siècle.

SOMMAIRE

- 3 P 1-6 Fonds de la préfecture : affaires générales, personnel, dossiers communaux, documentation, an XI 1921.
- 3 P 7-8 Fonds du service du cadastre : affaires générales, enquêtes, 1843-1935.

1. Fonds de la Préfecture

- 3 P 1 Affaires générales : instructions et circulaires, correspondance et rapports, budgets, an XI 1820.
 - A noter : carte du Tarn sur laquelle sont désignées par une teinte différente les communes à arpenter annuellement..., 15 thermidor an XIII.
- 3 P 2 . 1821-1849, puis (avec lac.), 1857-1911.
- 3 P 3 Personnel
 - . dossiers collectifs, 1808-1832 ; états nominatifs des géomètres attachés au cadastre aux 1er janvier 1829, 1840 et 1841.
 - dossiers individuels, an XI 1843 : Azaïs, 1819 ; Barthe, 1817 ; Bertrand, 1825 ; de Boisboissel, 1815-1843 ; Boyer, 1827 ; Calmès, 1806 ; Chevrier, 1822 ; Collière, an XI 1808 ; Dupin, 1829 ; Hazard, 1827 ; d'Hebecourt, 1806 ; Robert, 1815, Simon et Turle, 1843.
 - experts du cadastre, nomination par arrêté préfectoral, 1817-1828 : Andorre, 1817 ; Audouin, 1823 ; Autigeon, 1821 ; Bories, 1827 ; Carayon, 1827 ; Cassan, 1828 ; Durand, 1826 ; Ferret, 1817 ; Foulquier, 1824 ; Gaches, 1817 ; Gisclard, 1824 ; Guyot, 1824 ; Maurel, 1827 ; Pujol, 1817 ; Roques, 1823 ; Sers, 1827.

Dossiers par commune, approbation par arrêté préfectoral des opérations cadastrales, réclamations, réfection des plans cadastraux : Avalats (Les) à Vintrou (Le), an XIII - 1921.

- 3 P 4 * Registre d'ordre des recettes et dépenses du cadastre, 1823-1832 et 1833-1845. 2 registres in f°. (1)
- 3 P 5 * Grand livre terrier, 1849.

Résumé dressé par le directeur des contributions directes à l'attention du préfet des travaux du cadastre. Par arrondissement et par canton, donne pour chaque commune, canton et arrondissement, la superficie cadastrée, l'étendue des terres, prés, vignes et bois, vergers, oseraies, carrières et mines, mares et canaux, landes, étangs, châtaigneraies ; le total des propriétés non bâties imposables et propriétés bâties imposables, la contenance des objets non imposables : routes, rivières, forêts royales, cimetières, églises et autres bâtiments d'utilité publique, autres propriétés non imposables ; le nombre des bâtiments imposables : maisons, moulins, forges, fabriques et usines, verreries, moulins à pastel, bains, briqueteries, moulins à huile et fours à chaux ; revenu total imposable.

¹ Les cotes suivies d'une astérisque désignent, selon les usages des Archives de France, les registres. Cette règle a été observée pour les articles 3 P 1 à 18. On y a dérogé pour tout le reste du répertoire, qui n'est constitué que de registres, à l'exception des plans par masses de cultures (3 P 2429-2431), du plan cantonal d'Albi (3 P 2432) et des plans "en feuilles séparées" (3 P 2741-2799).

3 P 6 Documentation imprimée

Instruction de l'ingénieur-vérificateur du cadastre, dans le département du Tarn, aux géomètres du cadastre employés dans ce département. Pour l'exécution du parcellaire prescrit par l'instruction de S.E. le Ministre des finances, du 1er décembre 1807, Albi, de l'imprimerie Collasson père et fils, 1809, 26 p.

LAPIE, Mémoire sur le cadastre de la France ou moyen de perfectionner cette opération... 2e éd., Paris, Eymery, 1816, 74 p.

LEROY (J.M.), Cadastre parcellaire. Discours prononcé à l'assemblée cantonale de la justice de paix de Longjumeau, le 3 août 1816 par M. J.M. Leroy, directeur des contributions directes et du cadastre du département de Seine et Oise..., Versailles, Jalabert, [1816], 32 p.

Du cadastre, par M. le chevalier Hennet, commissaire royal du cadastre. Réponse à l'ouvrage intitulé : La vérité sur le cadastre, [vers 1817], 30 p.

Considérations générales sur la nécessité de la continuation du cadastre parcellaire dans le département du Tarn, par un habitant de ce département, août 1821. Albi, J.B. Rodière, 1821, 16 p.

Du cadastre dans ses rapports avec l'impôt foncier, la propriété territoriale et l'agriculture, ou Réflexions sur les questions adressées aux Conseils généraux par MM. les Ministres des finances et des travaux publics, Paris, au bureau de la Revue française, 1837, 31 p. (extrait de la Revue française).

Compte rendu analytique de la conférence sur le cadastre et les chemins ruraux, à Chartres, le dimanche 19 août 1883, Chartres, Durand frères, 1883, 12 p.

Recueil méthodique des lois, décrets, réglemens, instructions et décisions sur le cadastre en France approuvé par le ministre des finances. Modèles. Paris, Imprimerie impériale, in-f°, 1811.

Réglement général pour l'exécution des opérations cadastrales, Paris, Imprimerie royale, 1821. Contient la loi de finances du 31 juillet 1821, l'ordonnance du 3 octobre 1821 et le règlement général du 10 octobre 1821, avec les modèles des formulaires.

Atlas cadastral de la commune de Grégy, canton de Brie, arrondissement de Melun, département de Seine-et-Marne, exécuté en 1837... s.d. [1837], in-f°: modèles de plans et de tableaux indicatifs.

2. Fonds du service du cadastre (2)

- Affaires générales : enquête sur les terres en friche, les terres vaines et vagues, marais..., 1874-1875, enquêtes sur la valeur du cadastre, 1843-1903, sur le bornage, 1886-1891.
- 3 P 8 Arrêtés du préfet portant nomination des géomètres et arrêtés qui les accréditent pour le levé des plans, 1808-1832.

Tableaux statistiques et graphiques, informations d'ordre économique (sans légende), 1831-1886.

² A l'exception des articles 3 P 1 à 6, l'intégralité de la sous-série 3 P provient du service du cadastre.

3 P 8 (suite) Classement des communes par catégories d'après le nombre de centimes communaux ordinaires ou extraordinaires compris dans les rôles de 1901.

Conservations du cadastre : comptabilité, prix de revient, 1934.

Instruction sur les travaux spéciaux à effectuer dans les directions en vue de l'application de la loi du 17 mars 1898 relative au renouvellement et à la conservation du cadastre, 30 avril 1907, Paris, Ministère des Finances, direction générale des contributions directes (2e division, bureau du cadastre), Imprimerie nationale, 1907.

CHAPITRE II

LES OPERATIONS CADASTRALES

SOMMAIRE

3 P 9-18	Procès-verbaux de délimitation du territoire com-
	munal et de division en sections, de vérification ou de rectification, classés par commune, 1807-1839.

3 P 19-61 Opérations cadastrales et tableaux indicatifs des propriétaires et des propriétés bâties, reliés par canton, an XI - 1839.

Afin d'éviter les répétitions, nous avons appelé "a" le procès-verbal de délimitation, "b" le procès-verbal de division en sections. Le signe * mentionne l'existence d'un croquis visuel des limites communales. De nombreux procès-verbaux sont en double exemplaire. Les procès-verbaux des communes non représentés se trouvent dans les volumes reliés par canton, cotés 3 P 19 à 61.(3)

³ Les délimitations des communes et divisions en sections antérieures à 1807 sont conservées sous la cote 9 M 3 ou dans la liasse L 213.

Dans l'historique, nous avons mentionné les étapes significatives de l'évolution du cadastre dont on trouve trace dans les dossiers des opérations cadastrales. L'on a pu observer trois types de dossiers que nous avons appelé dans le répertoire type 1, type 2, type 3, afin d'éviter des répétitions longues et fastidieuses.

Les dossiers de type 1 correspondent à la période 1807-1812 où les opérations sont menées régulièrement. Les dossiers sont ordonnés ; l'on peut noter cependant l'absence de documents relatifs à la triangulation.

Les dossiers de type 2 reflètent une période de flottement due à la chute de l'Empire en 1814-1815, et à la mauvaise situation financière, liée notamment aux guerres napoléoniennes. Il en résulte des dossiers très incomplets, constitués de pièces peu significatives pour une étude des opérations des communes concernées.

La loi de finances de juillet et le règlement d'octobre 1821 ont relancé le cadastre qui bénéficie de techniques plus fiables, et d'un personnel compétent. A partir de 1822, les dossiers de type 3 sont complets et décrivent toutes les phases du cadastre.

Composition des documents des dossiers de type 1 :

- procès-verbal de délimitation du territoire de la commune et de sa division en sections ;

- tableau indicatif de la longueur des lignes, de l'ouverture des angles et des directions qui déterminent la véritable circonscription de la commune pour faire suite au P.V. de délimitation ;

- tableau comparatif des mesures anciennes et nouvelles ;

- tarif du prix des grains et autres denrées ;

- tableau de classification des propriétés foncières ;

- tarif du produit net des différentes natures de propriétés, distribuées par classes d'après les évaluations, et toutes déductions faites ;

application du tarif provisoire aux propriétés comprises dans les baux ;

- tarif définitif du produit net imposable de toutes les propriétés divisées par classes ;

- procès-verbal d'expertise du revenu imposable de la commune ;

- expertise définitive. Récapitulation de la contenance et des revenus imposables de la commune ;

 tableau comparatif de la contenance et des évaluations de l'ancienne et de la nouvelle matrice de rôle de la commune.

Composition des documents des dossiers de type 3 :

- nomination des commissaires classificateurs

- procès-verbal de délimitation du territoire de la commune

croquis visuel

procès-verbal de la division du territoire de la commune en sections

- canevas trigonométrique du plan de la commune

- registre présentant les résultats des opérations trigonométriques faites pour le levé du plan cadastral de la commune
- tableau indicatif de la longueur des lignes, de l'ouverture des angles et des directions qui déterminent la véritable circonscription de la commune pour faire suite au procès-verbal de délimitation

- procès-verbal de vérification

- second cahier, vérification des calculs du plan

- état récapitulatif des bulletins

procès-verbal des délibérations du conseil municipal
 rapport de l'inspecteur des contributions directes

- tarif du prix des grains et autres denrées

- arrêté du préfet
- relevé des baux
- relevé des actes de ventes

- procès-verbal de l'expertise cadastrale

- rapport particulier du contrôleur sur l'expertise

- rapport de l'inspecteur des contributions directes sur les évaluations de la commune

- rapport de l'inspecteur des contributions directes sur l'expertise

- arrêté du Préfet

Dossiers de type 2 : dossiers souvent incomplets et reprenant quelques imprimés de type 1 et 3.

Les cantons les plus récemment cadastrés (Alban et Valence dans l'arrondissement d'Albi, Anglès, Dourgne, Labruguière, Lautrec, Mazamet, Murat, Saint-Amans-Soult et Vielmur pour l'arrondissement de Castres, Salvagnac et Vaour pour l'arrondissement de Gaillac et Cuq-Toulza pour l'arrondissement de Lavaur) manquent.

Les volumes reliés par canton des tableaux indicatifs des propriétaires et des propriétés bâties concernent les premiers cantons cadastrés : Albi, Castelnau-de-Montmiral, Cordes, Graulhet, Monestiés, Roquecourbe, Valdériès. Les tableaux indicatifs des propriétés bâties du canton de Réalmont n'ont pas été reliés en un volume unique et sont répartis par commune avec les états de sections et les matrices. Les cantons cadastrés après, en vertu de la loi de 1821, ont un tableau de classement unique pour les propriétés bâties et non bâties. Pour les cantons de Montredon et Vabre, cadastrés durant une période délicate, les dossiers des opérations cadastrales sont incomplets et les tableaux de classement des propriétés bâties inexistants.

1. Procès-verbaux de délimitation du territoire communal et de division en sections, 1807-1839

- Aguts: a* b) juin 1831. Alban: a) janvier 1808, juillet 1830*, juillet 1836*; b) janvier 1808, mai 1835. Albi: a et procès-verbal de délimitation du territoire qui forme la section urbaine du plan cadastral*) mai 1834. Algans-Lastens: a b) juillet 1808* (Algans); a) septembre 1808 (Lastens); a) juillet 1831* (Algans et Lastens). Almayrac: a) mars 1828*; b) novembre 1830. Amarens: a b) 15 juin 1807. Ambialet: a) janvier 1808, mars 1830*; b) janvier 1808, avril 1835. Andillac: a b) août 1808. Andouque: a b) mars 1807. Anglès: a) août 1832*; b) avril 1839; plan canevas trigonométrique du plan parcellaire réduit à l'échelle de 1/50.000 et procès-verbal de vérification du canevas trigonométrique, septembre-octobre 1839. Appelle: a) octobre 1807, juillet 1831*; b) octobre 1807, mai 1834. Arfons: a) mars 1831*; b) juin 1833. Arifat: a b) août 1807. Arthès: a b) février 1808. Assac: a) septembre 1808, juin 1832*; b) mai 1838. Barre: a) juillet 1807, mars 1827; b) juillet 1807, juillet 1828. Beauvais: a) octobre 1808, juillet 1836: b) juillet 1836. Bellegarde: a) novembre 1808, mars 1830*; b) novembre 1808, avril 1835. Bellesserre: a) février 1831*; b) mars 1833.
- Berlats: a b) août 1807. Bernac: a b) juillet 1807. Bertre: a) août 1807, juillet 1831*; b) août 1807, septembre 1834. Le Bez: a b) 1807. Blan: a) juillet 1807, août 1831* (Blan, Lamothe, Dournès); b) juillet 1807, avril 1834. Bournazel: a b) mars 1808. Brassac: a b) 1807. Brens: a b) juillet 1808. Broze: a b) septembre 1807. Burlats: a b) décembre 1807. Cabanès: a b) janvier 1808. Les Cabannes: a) septembre 1807 (Les Cabannes); a b) septembre 1807, septembre 1808 (Lacapelle-Luce). Cadix: a) juillet 1807 (Cadix, Gaycre), novembre 1808 (Saint-Pierre-de-Lasserre), mai 1832* (Gaycre), juin 1832* (Cadix, Gaycre, Saint-Pierre-de-Lasserre); b) novembre 1808 (Saint-Pierre-de-Lasserre), avril 1838 (Cadix, Saint-Pierre de Lasserre). Cahuzac: a) février 1831*; b) juillet 1831*; b) août 1839. Cambounès: a b) 1807. Cambounet-sur-le-Sor: a) juin 1807, août 1831, mars 1835* (rectification); b) avril 1834. Les Cammazes: a) février 1831; b) juillet 1833. Campes: a) septembre 1807. Carbes: a) décembre 1832*; b) avril 1839. Carlus: a) février 1808. Castanet: a) février 1808. Castelnau-de-Brassac: a b) 1807.
- Cestayrols: a) mai 1808. Cordes: a) septembre 1807. Couffouleux: a) septembre 1830*; b) mai 1836. Courris: a) novembre 1808, mai 1832*; b) septembre 1838. Crespinet: a) novembre 1807. Cunac: a) janvier 1833*; b) mai 1835. Cuq: a) décembre 1832*; b) avril 1839. Cuq-Toulza: a) août 1807, juin 1831*; b) mai 1839. Curvalle: a) février 1808, juillet 1830*. Damiatte: a) novembre 1807. Dénat: a) avril 1808; a b) février 1808 (Puylanier). Donnazac: a) février 1808. Dourgne: a) février 1831*; b) mars 1833. Le Dourn: a) septembre 1807, mai 1832; b) août 1838. Durfort: a) février 1831*; b) mai 1833. Escoussens: a) avril 1831*; b) avril 1837. Escroux: a) août 1807. Espérausses: a) août 1807. Faussergues: a) septembre 1807 (Faussergues); a) septembre 1807 (Castelgarric); a) juin 1832*; b) mai 1838 (Faussergues et Castelgarric). Fayssac: a b) juillet 1808. Fénols: a b) juillet 1808. Ferrières: a) août 1807. Fiac: a) novembre 1807 (Fiac); a b) juin 1807

- 3 P 11 (suite) (Brazis). Frausseilles; a) septembre 1807. Fréjairolles: a) septembre 1808. Fréjeville: a) novembre 1832; b) août 1839; a) novembre 1832* (Le Pujol). Garrevaques: a) février 1831*; b) mai 1833 (Garrevaques et Gandels). Gijounet: a) août 1807. Grazac: a) mai 1835*; b) avril 1836. Guitalens: a) août 1807, décembre 1832*; b) avril 1840.
- Itzac : a) octobre 1807, octobre 1832*; b) octobre 1807, octobre 1832. Jouqueviel : a) mars 1828; b) mars 1831. Labarthe-Bleys : a b) février 1808; a) septembre 1807 (Latreyne). Labastide-de-Lévis : a b) juillet 1807. Labastide-Dénat : a b) mars 1808. Labastide-Rouairoux : a b) août 1807; a) août 1832; b) mai 1837. Labastide-Saint-Georges : a) novembre 1807; b) novembre 1807. Labessière-Candeil : a b) août 1808. Labruguière : a) avril 1831*; b) juin 1832. Lacabarède : a) septembre 1807, août 1832*; b) septembre 1807, mai 1837. Lacapelle-Pinet : a) septembre 1807, juin 1832*; b) septembre 1807, août 1838 (Pinet). Lacapelle-Ségalar : a b) mars 1808. Lacaune : a b) octobre 1807. Lacrouzette : a b) août 1807. Lacroisille : a) juin 1807, juillet 1831*; b) juillet 1833. Lagarrigue : a) avril 1831*; b) avril 1837. Lagrave : a) février 1831*; b) juillet 1833. Lagarrigue : a) avril 1831*; b) avril 1837. Lagrave : a) février 1808. Lalbarède : a) décembre 1832*; b) mars 1840. Lamillarié : a) mars 1808. Lamontélarié : a) septembre 1807, août 1832*; canevas trigonométrique du plan parcellaire réduit à l'échelle de 1/50.000, mai 1838; procès-verbal de vérification du canevas trigonométrique, septembre 1839. Laparrouquial : a) janvier 1809. Larroque : a) septembre 1808. Lasfaillades : a) août 1807. Lasgraïsses : a) août 1808. Lédas-et-Penthiès : a) septembre 1807, juin 1832*; b) juillet 1838.
- Lempaut: a) février 1808, août 1831*; b) mai 1834. Lescout: a) juillet 1807, août 1831*; b) mai 1834. Lisle: a) juillet 1808, février 1828*; b) juin 1831. Livers-Cazelles: a) septembre 1807 (Livers); a) septembre 1808 (Cazelles); a) septembre 1807 (La Salvetat). Lombers: a) juillet 1807. Loubers: a) septembre 1807. Loupiac: a) septembre 1830*, Magrin: a) juin 1807. Le Margnès: a) 1807 (Le Margnès-de-Brassac); a) août 1807, septembre 1832*; canevas trigonométrique du plan parcellaire réduit à l'échelle 1/50,000, avril 1838; procès-verbal de vérification du canevas trigonométrique, septembre 1839 (Le Margnès d'Anglès). Marnaves: a) septembre 1808, octobre 1832*; b) septembre 1838. Marsal: a) septembre 1808, mars 1830*; b) avril 1835. Marzens: a b) juillet 1807. Le Masnau-Massuguiès: a) septembre 1807. Massac-Séran: a) juillet 1807 (Massac); a) août 1807 (Séran). Massaguel: a) mars 1831*; b) juin 1833. Massals: a b) s.d. (Massals); a b) s.d. (Labruguière-Bézacoul). Maurens-Scopont: a) septembre 1807, juillet 1831*; b) mai 1839. Maussans: a) septembre 1807. Mézens: a) septembre 1830*; b) mai 1836. Milhars: a) septembre 1807, septembre 1832*; b) juin 1838. Miolles: a) août 1807. Mirandol: a) mars 1828*; b) novembre 1830. Montans: a) août 1808. Montauriol: a) février 1808, mars 1828*; b) septembre 1830. Montargon: a) novembre 1807.
- Montdurausse: a) septembre 1830*; b) mai 1836. Montels: a) septembre 1807. Montfa: a) août 1807. Montgaillard: a) septembre 1830*; b) avril 1836; a) septembre 1830* (Larouquette); a) septembre 1830 (La Villette). Montgey: a) juillet 1831*; b) avril 1839; rapport de la nouvelle mesure avec l'ancienne, septembre 1839. Montirat: a) septembre 1807. Montpinier: a) novembre 1807. Montredon-Labessonnié: a) octobre 1807. Mont-Roc (anc. Mont-couyoul): a) août 1807. Montrosier: a) septembre 1807, septembre 1832*; b) avril 1838. Montvalen: a b) septembre 1830*. Moularès: a) mars 1828*; b) mars 1831. Mouzens: a) juin 1831*; b) avril 1839; rapport de la nouvelle mesure agraire avec la mesure de la commune de Mouzens, mai 1839. Mouzieys-Panens: a b) mars 1808 (Mouzieys); a b) mars 1808 (Panens). Mouzieys-Teulet: a) septembre 1808, mars 1830*; b) juillet 1835; extrait de l'ordonnance royale du 9 août 1833 (n° 4319) et du 8 janvier 1834 (n° 125). Murat-sur-Vèbre: a) mars 1827*; b) avril 1829. Narthoux: a) septembre 1807. Noailles: a) février 1808 (Noailles); a) septembre 1807 (Cardonnac). Orban: a) mars 1808. Padiès: a) septembre 1807, juin 1832*; b) avril 1838. Palleville: a) février 1831*; b) mai 1833. Pampelonne: a) mars 1828; b) décembre 1830. Paulin: a) octobre 1808, juin 1830*.
- Péchaudier: a) juin 1831*; b) mai 1839. Penne: a) octobre 1832*; b) juin 1838. Peyregoux: a b) novembre 1807. Peyrole: a) juin 1808, février 1828*; b) juin 1808, août 1831. Poudis: a) septembre 1809, juillet 1831*; b) septembre 1809, mai 1834. Poulan-Pouzols: a b) mars 1808 (Poulan); a b) février 1808 (Pouzols). Prades: a b) juillet 1807. Pratviel: a b) juillet 1807 (Pratviel); a) juillet 1807, octobre 1807; b) octobre 1807 (Valcournouse). Puechoursy: a) juillet 1831*; b) juin 1839. Puygouzon: a b) octobre 1808 (Puygouzon); a) février 1808 (Montsalvy). Puylaurens: a) novembre 1808, juillet 1831*, avril 1834; b) novembre 1808, avril 1834. Rabastens: a) septembre 1830*; b) avril 1836. Rayssac: a b) mars 1807. Le Riols: a) septembre 1807, octobre 1832*; b) septembre 1807 (Le Riols); a) septembre 1807, octobre 1832*; b) septembre 1808 (Comebouc et Rivières). Ronel: a b) février 1808. Roquecourbe: a b) août 1807. Roquemaure: a) septembre 1830*. Roquevidal: a) novembre 1807, juillet 1831*; b) novembre 1807, août 1839. Roquiroux: a)

août 1807, juillet 1832*; b) août 1807, mai 1837. - Roumégoux: a - b) février 1808. - Roussayrolles: a) août 1807, septembre 1832*; b) août 1807, juillet 1838.

- Saint-Affrique: a) avril 1831*; b) juillet 1837. Saint-Amancet: a) février 1831*; b) juin 1833. Saint-Amans-Soult: a) août 1807, juillet 1832*; b) juin 1837. Saint-Amans-Valtoret: a) août 1807, juillet 1832*; b) avril 1837. Saint-André: a) février 1808, juin 1830*; b) juin 1830. Saint-Antonin-de-Lacalm: a) décembre 1807. Saint-Avit: a) février 1806, février 1831*; b) juillet 1833. Saint-Benoît-de-Frèdefond: a) février 1808. Saint-Cirgue: a) juin 1806, mai 1832*; b) mai 1838. Saint-Genest-de-Contest: a) novembre 1807 (Lamartinié): a) novembre 1807 (Le Laux). Saint-Germain: a) juin 1807, juillet 1831*; b) mai 1834. Saint-Germier: a b) novembre 1807. Saint-Juéry: a) septembre 1808, février 1830*; b) septembre 1808, février 1830; a) octobre 1808, février 1830* (Les Avalats). Saint-Julien-du-Puy: a b) octobre 1807. Saint-Julien-Gaulène: b) août 1838; a) septembre 1807, juin 1832*; b) septembre 1807 (Saint-Julien-de-Pradoux); a) octobre 1808, juin 1832* (Gaulène). Saint-Lieux-Lafenasse: a b) décembre 1807. Saint-Marcel[-Campes]: a b) octobre 1807. Saint-Martin-Laguépie: a) septembre 1807. Saint-Michel-de-Vax: a) septembre 1807, juin 1832*; b) septembre 1807, octobre 1838. Saint-Michel-Labadié: a) septembre 1807, juin 1832*; b) septembre 1807, octobre 1838.
- 3 P 17 Saint-Paul-Cap-de-Joux: a - b) juin 1807. - Saint-Pierre-de-Trivisy: a - b), août 1807. - Saint-Salvy-de-Carcavès: a - b) août 1807. - Saint-Sernin: a) juillet 1831*; b) septembre 1834. -Saint-Urcisse: a) septembre 1830*; b) mars 1836. - Sainte-Cécile-du-Cayrou: a) juillet 1808. - Sainte-Gemme: a) mars 1828*; b) octobre 1830. - Saliès: a - b) septembre 1808. - Salles: a - b) septembre 1807. - Salvagnac : a) octobre 1830*; b) mai 1836. - Sauveterre : a) août 1807, août 1832*; b) mai 1837. - Le Ségur : a) septembre 1808 ; a - b) septembre 1809 (Raucoules) ; a) septembre 1807 (Le Suech). - Sémalens : a) décembre 1832* ; b) mars 1840. - Senaux : a) décembre 1807. - Senouillac : a) février 1808. - Le Séquestre : a) septembre 1808. - Serviès : a) décembre 1832*. - Sieurac : a) décembre 1807. - Sorèze : a) février 1831*. - Soual : a) mars 1831*; b) juin 1833. - Souel: a) septembre 1807 (Souel); a) septembre 1807 (Les Sarmazes). -Tanus: a) mars 1828*; b) septembre 1830 (Tanus); a) mars 1828*; b) mars 1831 (Lasplanques). - Tauriac: a) septembre 1830*. - Técou: a - b) août 1808. - Teillet: a) septembre 1808, juin 1830*; b) septembre 1808 (Bezacoul). - Tableau indicatif de la longueur des lignes et de l'ouverture des angles qui déterminent la véritable circonscription du territoire de la commune, septembre 1808 (inclus dans le procès-verbal de délimitation). - Ordonnances royales du 28 juin 1833, n° 3550 et 3564. Extrait de l'ordonnance royale du 8 janvier 1834, n° 125 sur la réunion des communes de Teillet et de Bezacoul. - Terre-Clapier : a - b) mars 1808. - Terssac : a - b) novembre 1807. - Teulat: a) septembre 1808, mars 1830*; b) septembre 1808.
- Teyssode: a) juillet 1807 (Teyssode); a b) octobre 1807 (Saint-Germier). Tonnac: a) juillet 1807. Le Travet: a) septembre 1808, juin 1830*; b) juin 1835. Tréban: a) février 1808, mars 1828*; b) novembre 1830. Trébas: a) septembre 1807, mai 1832*; b) mai 1838 (Trébas); a b) septembre 1808; a) mai 1832* (Laroque-Roucazel). Vabre: a) août 1807. Valdériès: a) octobre 1808. Valdurenque: a) mai 1831*. Valence: a) septembre 1807, mai 1832*; b) avril 1838. Vénès: a) novembre 1807. Verdalle: a) mars 1831*; b) avril 1833. Le Verdier: a) octobre 1808. Viane: a) août 1807. Vielmur: a) novembre 1832*; b) avril 1840. Villefranche: a) avril 1808. Villeneuve-lès-Lavaur: a) novembre 1807. Vindrac-Alayrac: a b) septembre 1807, septembre 1808 (Vindrac); a b) juin 1807 (Alayrac). Virac: a) septembre 1807. Viterbe: a) août 1807. Viviers-les-Montagnes: a) août 1807; a) mars 1831*; b) avril 1837 (Viviers et Troupiac).

2. Délimitation, arpentage, évaluation et expertise et tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties

(volumes reliés par canton)

an XI - 1839

Canton d'Albi

3 P 19	Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 1), 1808-1814
3 P 20 3 P 21	 Albi, Saliès, Puygouzon, Marssac, Montsalvi. Milhavet, Arthès, Castelnau-de-Lévis, Villeneuve, Lescure, Mailhoc, Terssac. Le Séquestre, Maussans, Fréjairolles, Saint-Sernin, Carlus.
3 P 22	Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, 1810
	 Albi, Arthès, Carlus, Castelnau-de-Lévis, Fréjairolles, Lescure, Mailhoc, Marssac, Maussans, Milhavet, Montsalvy, Puygouzon, Saliès, Le Séquestre, Saint-Sernin, Terssac, Villeneuve.
	Canton de Brassac

3 P 23 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 3), 1827-1830
 - Brassac, Cambounès, Le Bez, Lasfaillades, Le Margnès.

Canton de Cadalen

3 P 24 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 3), 1819-1825
 - Cadalen, Aussac, Fénols, Florentin, Labessière-Candeil, Lasgraïsses, Técou.

Canton de Castelnau-de-Montmiral

3 P 25 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 1), 1811-1814

- Castelnau-de-Montmiral, Vieux, Larroque, Lasclottes, Donnazac.

- Campagnac, Cahuzac, Le Verdier, Andillac, Frausseilles.

- Montels, Puycelsi, Saint-Beauzile, Sainte-Cécile-du-Cayrou, Alos.

- 3 P 28 Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, 1813
 - Castelnau-de-Montmiral, Alos (sections A et B), Saint-Beauzile, Alos (section C), Andillac, Cahuzac, Campagnac, Sainte-Cécile-du-Cayrou, Donnazac, Frausseilles, Lasclottes, Larroque, Montels, Puycelsi, Vieux, Le Verdier.

Canton de Castres

- 3 P 29 Délimitation, arpentage, évaluation et estimation (type 3), 1822-1827
 - Castres, Laboulbène, Mandoul, Navès, Sallespieussou, Montespieu, Saïx.

Canton de Cordes

- 3 P 30 Délimitation, arpentage, évaluation et estimation (type 1), 1810-1812
 - Cordes, Labarthe-Bleys, Alayrac, Campes, Saint-Martin-Laguépie, Saint-Marcel (et Saint-Martial).
- 3 P 31 Cazelles, La Salvetat, Bournazel, Livers, Latreyne, La Capelle-Segalar.
- 3 P 32 Mouzieys, Souel, Amarens, Loubers.
- 3 P 33 Noailles, La Capelle-Sainte-Luce, Cardonnac, Sarmazes, Les Cabannes, Tonnac, Vindrac.
- 3 P 34 Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, 1810-1811
 - Cordes, Amarens, Alayrac, Bournazel, Les Cabannes, Campes, Cardonnac, Cazelles, La Capelle-Sainte-Luce, La Capelle-Segalar, Labarthe-Bleys, Saint-Martin-Laguépie, La Salvetat, Livers, Loubers, Saint-Marcel et Saint-Martial, Mouzieys, Noailles, Sarmazes, Souel, Tonnac, Latreyne, Vindrac.

Canton de Cuq-Toulza

- 3 P 35 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 1), incomplet, an XI 1807
 - Maurens-Scopont, Roquevidal (avec matrice sommaire de l'an XI).

Canton de Gaillac

- 3 P 36 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 3), 1826-1830
 - Gaillac, Bernac, Brens, Broze, Castanet.
- 3 P 37 Cestayrols, Fayssac, Labastide-de-Lévis, Montans, Lacourtade-Cornebouc-Rivières, Lagrave, Senouillac.

Canton de Graulhet

- 3 P 38 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 1), 1810-1812
 - Graulhet, Briatexte, Saint-Gauzens, Puybegon, Busque, Missècle, Moulayrès.
- 3 P 39 Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, 1811
 - Graulhet, Briatexte, Busque, Saint-Gauzens, Missècle, Moulayrès, Puybegon.

Canton de Lacaune

- 3 P 40 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 3), 1825-1829
 - Lacaune, Berlats, Escroux-Roquefère, Espérausses, Gijounet, Nages, Senaux, Viane.

Canton de Lavaur

- 3 P 41 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 3), 1824-1828
 - Lavaur, Ambres, Garrigues-Senil, Giroussens, Labastide-(Saint-Georges), Saint-Lieux (-lès-Lavaur), Lugan, Saint-Sulpice, Marzens-Preignan.

3 P 42 - Saint-Agnan, Bannières, Belcastel, Saint-Jean-de-Rives, Lacougotte-Cadoul, Montcabrier, Teulat, Villeneuve, Veilhes, Viviers-lès-Lavaur. Canton de Lisle-sur-Tarn 3 P 43 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 1), 1806-1807 (liasses très incomplètes) - Parisot, Peyrole. Canton de Monestiés 3 P 44 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 1), 1811-1813 - Monestiés, Laparrouquial, Le Ségur, Narthoux, Virac, Labastide-Gabausse. 3 P 45 - Montirat, Rosières, Le Suech, Salles, Blaye. 3 P 46 - Trévien, Carmaux, Taïx, Combefa, Saint-Benoît-de-Carmaux, Raucoules. 3 P 47 Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, 1811-1812 - Monestiés, Saint-Benoît, Blaye, Combefa, Carmaux, Labastide-Gabausse, Montirat, Narthoux, Laparrouquial, Rosières, Raucoules, Salles, Le Ségur, Le Suech, Taïx, Trévien, Virac. Canton de Montredon-Labessonnié 3 P 48 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 2), 1812-1820 - Arifat, Montcouyoul, Montredon, Raissac. Canton de Pampelonne 3 P 49 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 3), 1832-1834 - Montauriol, Tréban, Tanus-Lasplanques, Sainte-Gemme (avec plans calques, sections J 1 et J 2, plan d'assemblage calque au 1/20.000), Moularès, Mirandol, Jouqueviel, Almayrac. Canton de Rabastens 3 P 50 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 3), 1837 - Mézens (avec tableau d'assemblage, calque au 1/10.000e), Loupiac (avec tableau d'assemblage, calque au 1/10.000e), Couffouleux (avec tableau d'assemblage, calque au 1/20.000e), Roquemaure, Grazac, Rabastens (avec tableau d'assemblage, calque). Canton de Réalmont 3 P 51 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 3), 1817-1826 - Réalmont, Saint-Antonin-de-Lacalm, Dénat, Fauch, Lombers. 3 P 52 Saint-Lieux-Lafenasse, Labastide-Dénat, Puylanier, Ronel, Roumégoux, Terre-Clapier. - Le Bruc, Saint-Benoît-de-Frédefont, Laboutarié, Lamillarié, Orban, Poulan, Pouzols. 3 P 53 Canton de Roquecourbe 3 P 54 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 3), 1817-1826 - Roquecourbe, Burlats, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals, Lacrouzette, Montfa. 3 P 55 Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, 1810 - Roquecourbe, Burlats, Lacrouzette, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals, Montfa.

Canton de Saint-Paul-Cap-de-Joux

3 P 56 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 3), 1822-1826
 Saint-Paul-Cap-de-Joux, Cabanès, Damiatte, Fiac, Magrin, Massac-Seran, Prades, Pratviel-Jul-Valcournouse, Teyssode-Saint-Germier, Viterbe.

Canton de Vabre

- 3 P 57 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 2), 1813-1821
 - Vabre, Saint-Salvi-de-Carcavès, Sénégats-Saint-Pierre-de-Trivisy, Miolles, Massuguiès.
- 3 P 58 Castelnau-de-Brassac, Ferrières, Labruguière-Bezacoul, Lacaze, Massals.

Canton de Valdériès

- 3 P 59 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 1), 1810-1812
 - Valdériès, Andouque, Saussenac, Sérénac, Saint-Grégoire, Crespinet.
- 3 P 60 Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, 1811
 - Valdériès, Andouque, Crespinet, Saint-Grégoire, Saussenac, Sérénac.

Canton de Villefranche d'Albigeois

- 3 P 61 Délimitation, arpentage, évaluation et expertise (type 1), incomplet, 1806-1820
 - Bellegarde, Marsal, Saint-Juéry.

CHAPITRE III

ETATS DE SECTIONS & MATRICES

SOMMAIRE

3 P 62-2428

Etats de sections et matrices.

Pour chaque commune existe:

- l'état des sections (non bâties et bâties pour la période antérieure à 1821)
 la matrice minute (avant 1821)
- les matrices de rôle non bâti et bâti (avant 1821)
- la matrice cadastrale postérieure à 1821
- la matrice des propriétés bâties, 1882
- la matrice des propriétés bâties, 1911
- la matrice des propriétés non bâties, 1913.

Il faut noter que chacun de ces registres se trouve à l'identique dans chaque commune (4).

⁴ Dans les communes, le procès-verbal de délimitation de la commune est généralement relié avec l'état de sections. Il existe en plus dans chaque commune des livres de mutation, sous forme de brevette pour la période an VII - 1819 et tenu dans l'ordre chronologique pour 1820-1830 environ. Citons enfin le registre des constructions nouvelles, tenu en application de la loi de 1890 dégrévant d'impôt les constructions nouvelles pendant 2 ans.

AGUTS

3 P	62	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C,
		1840.
3 P	63	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 455, table alphabétique en fin de volume, 1840.
3 P	64	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 119, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	65	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 93, 1913.
3 P	66	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 309, 1913.
		Cadastre rénové en 1934.

AIGUEFONDE

3 P	67	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1833.
3 P	68	Matrice des propriétés foncières, 1835
		folios 1 à 600
3 P	69	folios 601 à 1039.
3 P	70	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 466, table alphabétique en début de volume,
		1882.
3 P	71	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 493, 1912.
3 P	72	Matrice des propriétés non bâties, 1914
		folios 1 à 500
3 P	73	folios 501 à 995.
		Cadastre rénové en 1953.

ALBAN

3 P	74	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, section unique, 1836.
3 P	75	Matrice des propriétés foncières
		folios 1 à 300, table alphabétique en fin de volume, 1839
3 P	76	folios 301 à 383, 1899.
3 P	77	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 200, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	78	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 249, 1912.
3 P	79	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 380, 1913. Cadastre rénové en 1933.

ALBI

```
80
               Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières
3 P
                       sections A à C 4, 1810
      81
                       sections D 1 à G 3, 1810
3 P
      82
                       sections Hà J, 1836.
3 P
               Récapitulatif de la matrice de rôle, 1810.
3 P
      83
               Matrice de rôle pour la contribution foncière
3 P
      84
                       articles 27 à 2114, 1811
3 P
      85
                       articles 2115 à 4238, 1812
3 P
       86
                       articles 17 à 578, 13 à 2332, s.d., ant. 1817.
3 P
      87
               Matrice de rôle pour la contribution cadastrale
                       folios 11 à 1363, 1825 (environ)
3 P
      88
                       folios 1435 à 2676, 1825 (").
3 P
      89
               Matrice des propriétés foncières
                       folios 1 à 658, 1837
      90
3 P
                       folios 659 à 1340, 1838 (environ)
3 P
      91
                       folios 1341 à 2036, 1838 (")
3 P
      92
                       folios 2037 à 2740, 1838 (")
3 P
      93
                       folios 2743 à 3440, 1841 (")
3 P
      94
                       folios 3441 à 4148, 1862 (")
3 P
      95
                       folios 4149 à 4548, 1869 (")
                       folios 4549 à 4948, 1875 (")
3 P
      96
      97
                       folios 4949 à 5432, 1893 (").
3 P
3 P
      98
               Table alphabétique des propriétés non bâties, 1870
               (une note indique qu'il s'agit de la table des matrices anciennes).
3 P
      99
               Matrice cadastrale des propriétés bâties, table alphabétique en début de volume, 1882
                       cases 1 à 600
3 P
     100
                       cases 601 à 1480
3 P
     101
                       cases 1493 à 2360
3 P
     102
                       cases 2361 à 3240
3 P
     103
                       cases 3241 à 3954.
               Matrice des propriétés bâties, table alphabétique en début du premier volume, 1911
3 P 104
                       cases 1 à 400
                       cases 401 à 1368
3 P
     105
3 P
     106
                       cases 1369 à 2320
3 P 107
                       cases 2321 à 3280
3 P 108
                       cases 3281 à 4241
     109
                       cases 4242 à 5197
3 P
3 P 110
                       cases 5298 à 6151
3P 111
                       cases 6152 à 7153
3 P 112
                       cases 7154 à 7873
3 P 113
                       cases 7874 à 8593
                       cases 8594 à 9309
3 P 114
                       cases 9310 à 10029
3 P 115
3 P 116
                       cases 10030 à 10326.
               Matrice des propriétés non bâties, 1913
3P 117
                       Tableau présentant par année les augmentations et les diminutions survenues dans la ma-
                       tière imposable ainsi que les totaux généraux de la matrice, 1913-1975 ; table alphabétique
                       des propriétaires en fin de volume
                       folios 1 à 592
3P 118
```

3 P	119	folios 593 à 1192
3 P	120	folios 1193 à 1792
3 P	121	folios 1793 à 2392
3 P	122	folios 2393 à 2992
3 P	123	folios 2993 à 3592
3 P	124	folios 3593 à 4192
3 P	125	folios 4193 à 4688
3 P	126	folios 4689 à 5288
3 P	127	folios 5289 à 5792
3 P	128	folios 5793 à 6292
3 P	129	folios 6293 à 6791
3 P	130	folios 6792 à 7390
3 P	131	folios 7391 à 7890
3 P	132	folios 7891 à 8291
3 P	133	folios 8292 à 8691
3 P	134	folios 8692 à 9091
3 P	135	folios 9092 à 9391
3 P	136	folios 9392 à 9690
3 P	137	folios 9691 à 9990
3 P	138	folios 9991 à 10390
3 P	139	folios 10391 à 10690
3 P	140	folios 10691 à 10981
3 P		folios 10982 à 11253.
		Cadastre rénové en 197

Cadastre rénové en 1976

ALBINE

3 P	142	Etat de section des propriétés foncières, sections C et D, s.d. (1909).
3 P	143	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 296, table alphabétique en début de volume, 1911.
3 P	144	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 208, 1913.
3 P	145	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 406, 1914.
		Cadastre rénové en 1958.

ALGANS-LASTENS

3 P	146	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D, 1840.
3 P	147	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 340, table alphabétique en fin de volume, 1840.
3 P	148	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 73, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	149	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 73, 1912.
3 P	150	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 271, 1913.
		Cadastre rénové en 1934.

ALMAYRAC

3 P 151 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1832.

3 P 152 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin du 1er volume folios 1 à 340, 1837 153 folios 341 à 392, 1898. 3 P 3 P 154 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 130, table alphabétique en début de volume, 1882. 3 P 155 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 132, table alphabétique en début de volume, 1911. 3 P 156 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 317, table alphabétique en début de volume, 1914. Cadastre rénové en 1936. ALOS 3 P 157 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C, Matrice minute, articles 1 à 160, 1812. 3 P 158 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 226, 1815. 3 P 159 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 391, table alphabétique en début de volume, 1842. 3 P 160 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 84, table alphabétique en début de volume, 1882. Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 73, table alphabétique en début de volume, 1911. 3 P 161 3 P 162 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 326, 1913. Cadastre rénové en 1938. **AMARENS** Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A et 3 P 163 Matrice minute, articles 1 à 143, 1810. Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 177, 1813. 3 P 164 3 P 165 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 269, table alphabétique en début de volume, 1835. 3 P 166 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 38, table alphabétique en début de volume, 1882. 3 P 167 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 28, table alphabétique en début de volume, 1911. Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 222, table alphabétique en début de volume, 1913. 3 P 168 Cadastre rénové en 1934. **AMBIALET** 169 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à G, 3 P 3 P 170 Matrices des propriétés foncières, tables au début du 1er volume folios 1 à 660, 1836 folios 661 à 1340, 1836 3P 171 3 P 172 folios 1341 à 1975, 1858. Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 695, table en début de volume, 1882. 3 P 173 Matrices des propriétés bâties, table au début du 1er volume, 1912 3 P 174 cases 1 à 482 3 P 175 cases 483 à 583. Tableau des augmentations et diminutions survenues dans la matière imposable, ainsi que les to-3 P 176 taux généraux de la matrice, 1913-1937.

3 P	177	Matrice des propriétés non bâties, 1914
		folios 1 à 600
3 P	178	folios 601 à 1200
3 P	179	folios 1202 à 1583.
		Cadastre rénové en 1938.
		AMBRES
3 P	180	Etat de section de propriétés non bâties et bâties, sections A à E, 1828.
3 P	181	Matrices des propriétés foncières, table alphabétique au début du 1er volume, 1831
		folios 1 à 640
3 P		folios 641 à 1151.
3 P	183	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 261, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	184	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 189, 1912.
3 P	185	Matrices des propriétés non bâties, 1914
		folios 1 à 497
3 P	186	folios 500 à 757.
		Cadastre rénové en 1935.
		ANDILLAC
3 P	187	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections C, B,
		A, 1813.
		Matrice minute, articles 1 à 127, 1813.
3 P		Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 238, 1814 (non relié à partir de 1817).
3 P		Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 278, table alphabétique en début de volume, 1836.
3 P		Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 60, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P		Matrice des propriétés bâties, début XX ^e (en lacune).
3 P	192	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 315, table alphabétique en début de volume, 1913. Cadastre rénové en 1932.
		ANDOUQUE
3 P	193	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A 1 à
		D 2, 1811.
3 P		Matrice minute, articles 1 à 362, s.d. (1811).
3 P		Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 566, 1813.
3 P	196	Matrices des propriétés foncières, table alphabétique dans le 1er volume
0.0	107	folios 1 à 760, 1822
3 P		folios 761 à 1160, 1859
3 P		folios 1161 à 1261, 1899.
3 P		Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 367, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P		Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 205, table alphabétique en début de volume, 1911.
3 P	201	Matrice des propriétés non bâties, table au début du 1er volume folios 1 à 492, 1913
3 P	202	folios 493 à 617, 1915.
		Codemic of a 1057

Cadastre rénové en 1957.

ANGLES

3 P	203	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus
		sections A à L, 1840
3 P	204	sections M à X, 1841.
3 P	205	Matrices des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume folios 1 à 900, 1841
3 P	206	folios 901 à 1916, 1846.
3 P	207	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 510, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	208	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 561, 1913.
3 P	209	Tableau des augmentations et des diminutions survenues dans la matière imposable, ainsi que les totaux généraux de la matrice, 1914-1971, table alphabétique des propriétaires en fin de volume.
3 P	210	Matrice des propriétés non bâties, 1913
		folios 1 à 600
3 P	211	folios 601 à 1200
3 P	212	folios 1201 à 1386.
		Cadastre rénové en 1972.
		APPELLE
3 P	213	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, section unique, 1835.
3 P	214	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 126, table alphabétique en fin de volume, 1839.
3 P	215	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 37, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	216	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 25, 1911.
3 P	217	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 91, 1913.
		Cadastre rénové en 1933.
		ARFONS
3 P	218	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D,
		1834.
3 P	219	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 524, table alphabétique en fin de volume, 1835.
3 P	220	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 294, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	221	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 261, 1911.
3 P	222	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 400, 1913. Cadastre rénové en 1954.
		ARIFAT
3 P	223	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à G,
		1813.
2.0	224	Matrice minute, articles 1 à 158, 1813.
3 P	224	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 162, 1821.
3 P	225	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 336, table alphabétique en fin de volume, 1833.

- 3 P 226 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 167, table alphabétique en début de volume, 1882. 3 P 227 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 140, 1914. Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 391, 1914. 3 P 228 Cadastre rénové en 1968. ARTHES 3 P 229 Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières, sections A à 3 P 230 Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 380, 1811. Matrice des propriétés foncières, table alphabétique au début du 1er volume 3 P 231 folios 1 à 460, 1834 3 P 232 folios 461 à 589, 1887. 3 P 233 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 254, table alphabétique en début de volume, 3 P 234 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 286, table alphabétique en début de volume, 1911. 3 P 235 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 485, 1913. Cadastre rénové en 1933. ASSAC 3 P 236 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à F, s.d. (1839), (table alphabétique des lieux-dits). 3 P 237 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 431, table alphabétique en fin de volume, 1840. Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 138, table alphabétique en début de volume, 3 P 238 1882. 3 P 239 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 114, table alphabétique en début de volume, 1911. Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 364, table alphabétique en début de volume, 1913. 3 P 240 Cadastre rénové en 1937. AUSSAC 3 P 241 Etats de sections de propriétés non bâties et bâties, sections A et B, 1825. 3 P 242 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 360, table alphabétique en fin de volume, 1825. 3 P 243 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 78, table alphabétique en début de volume, 1882. 3 P 244 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 59, table alphabétique en début de volume, 1911. 3 P 245 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 271, table alphabétique en début de volume, 1913. Cadastre rénové en 1932. AUSSILLON 3 P 246 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A et B,

 - 3 P 247 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 560, table alphabétique en fin de volume, 1836 (en début de volume, table alphabétique mise à jour en 1859).

3 P	248	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 322, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	249	Matrice des propriétés bâties, table alphabétique au début du 1er volume cases 1 à 630, 1913
3 P	250	cases 631 à 1347, 1956.
3 P	251	Matrice des propriétés non bâties, table alphabétique au début du 1 ^{er} volume
31	231	folios 1 à 492, 1915
2 D	252	
3 P		folios 493 à 992, 1918
3 P	253	folios 993 à 1192, 1959
3 P	254	folios 1193 à 1592, 1965
3 P	255	folios 1593 à 1694, 1975.
		Cadastre rénové en 1976.
		BANNIERES
2.0	256	Fig. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.
3 P	256	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A et B, 1827.
3 P	257	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 312, table alphabétique en début de volume, 1833.
3 P	258	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 66, table en début de volume, 1882.
3 P	259	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 55, 1911.
3 P	260	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 195, 1914.
		Cadastre rénové en 1944.
		BARRE
		Commune de Cabannes-et-Barre
3 P	261	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à G,
		1830.
3 P	262	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 840, table alphabétique en début de volume, 1835.
15.0	4.43	
		Commune de Barre
3 P	263	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 386, table en début de volume, 1882.
3 P	264	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 183, 1912.
3 P	265	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 407, 1913.
	200	Cadastre rénové en 1963.
		BEAUVAIS-SUR-TESCOU
3 P	266	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D, 1837.
3 P	267	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 528, table alphabétique en début de volume, 1838.
3 P	268	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 141, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	269	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 113, 1911.
3 P	270	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 396, table alphabétique en début de volume, 1913. Cadastre rénové en 1982.

BELCASTEL

Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1827.
Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 304, table alphabétique en début de volume, 1827.
Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 79, table en début de volume, 1882.
Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 65, 1912.
Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 188, 1913.
Cadastre rénové en 1937.
BELLEGARDE
Tableau indicatif des diverses propriétés de la commune et de leur contenance, (cadastre par mas-
ses de cultures) sections A à C, s.d. (1806).
Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 206, 1806.
Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 215, 1823.
l'ableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C,
1836.
Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 359, table alphabétique en fin de volume, 1837.
Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 121, table alphabétique en début de volume,
1882.
Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 93, 1911.
Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 298, 1913.
Cadastre rénové en 1934.
DELL ECEDDE
BELLESERRE
Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, section A unique, s.d. (1835).
Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin du 1er volume
folios 1 à 220, 1835
folios 221 à 269, 1876.
Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 77, table alphabétique en début de volume, 1882.
Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 50, 1912.
Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 174, 1913.
Cadastre rénové en 1932.
BERLATS
Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A et B, 1828.
Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 474, table alphabétique en début de volume, 1835.
Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 192, table alphabétique en début de volume,
1882.
Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 163, 1912.
Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 482, 1913.
Cadastre rénové en 1935.
Swamm o Tollo to off 22001

BERNAC

3 P	294	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A et B, 1829.
3 P	295	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 233, table alphabétique en début de volume, 1836.
3 P	296	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 58, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	297	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 55, 1911.
3 P	298	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 180, 1913.
	2,0	Cadastre rénové en 1931.
		BERTRE
3 P	299	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, section A unique, 1835.
3 P	300	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 97, table alphabétique en fin de volume, 1842.
3 P	301	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 29, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	302	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 26, 1913.
3 P	303	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 80, 1913.
		Cadastre rénové en 1934.
		LE BEZ
3 P	304	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à E, 1829, 1831.
3 P	305	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume folios 1 à 640, 1831
3 P	306	folios 641 à 1094, 1837.
3 P	307	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 377, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	308	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 348, 1911.
3 P	309	Matrice des propriétés non bâties, 1913, folios 1 à 490
3 P	310	folios 491 à 963.
12.2		Cadastre rénové en 1959.
		BLAN
3 P	311	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à D, 1835.
3 P	312	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 370, table alphabétique en fin de volume, 1830.
3 P	313	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 109, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	314	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 103, 1912.
3 P	315	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 314, 1914. Cadastre rénové en 1935.

BLAYE-LES-MINES

3 P	316	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B,
		1811.
		Matrice minute, articles 1 à 188, 1811.
	317	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 429, 1813.
3 P	318	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume
		folios 1 à 356, 1822
3 P		folios 357 à 754, 1867.
3 P	320	Matrice cadastrale des propriétés bâties, table alphabétique au début du 1 ^{er} volume, 1882 cases 1 à 320
3 P	321	cases 321 à 459.
3 P	322	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 633, 1911.
3 P	323	Matrice des propriétés non bâties, 1913,
		folios 1 à 500
3 P	324	folios 501 à 773.
		Cadastre rénové en 1949.
		BOISSEZON
3 P	325	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections C à J, 1834.
3 P	326	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin du 2e volume
	520	folios 1 à 559, 1835
3 P	327	folios 561 à 1120, 1836
3 P	328	folios 1121 à 1487, 1867.
3 P	329	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 612, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	330	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 416, 1913.
3 P	331	Matrice des propriétés non bâties, 1913
2.0	222	folios 1 à 500
3 P	332	folios 501 à 878.
		Cadastre rénové en 1967.
		BOURNAZEL
3 P	333	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D,
		1811.
		Matrice minute, articles, 1811.
3 P	334	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 264, 1813.
3 P	335	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 396, table alphabétique en début de volume, 1822.
3 P	336	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 109, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	337	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 88, 1911.
3 P	338	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 325, 1913.
	7.7	Cadastre rénové en 1935.

BOUT-DU-PONT-DE-LARN

3P 3 3P 3 3P 3	339 340 341 342 343	Voir aussi Saint-Amans-Valtoret Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, section A, 1929. Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 120, 1929. Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 201, 1929. Cadastre rénové en 1952. BRASSAC Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à F, 1830. Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1833
3 P 3 3 P 3 3 P 3	340 341 342	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, section A, 1929. Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 120, 1929. Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 201, 1929. Cadastre rénové en 1952. BRASSAC Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à F, 1830.
3 P 3 3 P 3 3 P 3	340 341 342	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 120, 1929. Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 201, 1929. Cadastre rénové en 1952. BRASSAC Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à F, 1830.
3 P 3 3 P 3	341	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 201, 1929. Cadastre rénové en 1952. BRASSAC Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à F, 1830.
3 P 3		Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à F, 1830.
3 P 3		1830.
3 P 3		1830.
	343	Matrice des propriétés foncières, table alababétique en début du 1st volume, 1922
3P 3		folios 1 à 560
	344	folios 561 à 1112.
3 P 3	345	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 535, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 3	346	Matrice des propriétés bâties, 1912
		cases 1 à 402
3 P 3	347	cases 403 à 612.
3 P 3	348	Matrice des propriétés non bâties, 1929 folios 1 à 488
3 P 3	349	folios 489 à 1088
3.0	350	folios 1089 à 1172.
31 3	330	Cadastre rénové en 1957.
		BRENS
3 P 3	351	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 105 à 741, s.d. (manque les articles 1 à 104; cahiers non reliés), s.d.
3 P 3	352	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 463, 1823 ; mutations, 1824-1829.
	353	Tableau indicatif des propriétés foncières et de leur contenance et de leurs revenus, sections A à F,
J	555	1829.
3 P 3	354	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 812, table alphabétique en début de volume, 1833.
3 P 3	355	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 319, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 3	356	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 321, 1910.
3 P 3	357	Matrice des propriétés non bâties, 1913 folios 1 à 492
3 P 3	358	folios 493 à 807.
		Cadastre rénové en 1934
		BRIATEXTE
3 P 3	359	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D, 1811.
		Matrice minute, articles 1 à 325, 1811.
3P 3	360	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 687, 1813.

3 P	361	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1824
0.0	262	folios 1 à 360
3 P	1000000	folios 361 à 804 folios 805 à 964.
3 P		Matrice propriétés foncières, table alphabétique au début du 1er volume, 1870
		folios 1 à 600
3 P		folios 601 à 1034.
3 P	366	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 379, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P		Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 386, 1911.
3 P	368	Matrice des propriétés non bâties, 1913 folios 1 à 500
3 P	369	folios 501 à 982.
		Cadastre rénové en 1934.
		BROUSSE
3 P	370	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à D, 1833.
3 P	371	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 460, table alphabétique en fin du volume, 1836.
3 P	372	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 150, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	373	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 117, 1912.
3 P	374	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 376, 1913.
		Cadastre rénové en 1938.
		BROZE
2.0	275	Table 1 de la companya del companya del companya de la companya de
3 P		Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à B, 1829.
3 P		Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 266, table alphabétique en début de volume, 1829.
3 P		Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 52, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P		Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 44, 1911.
3 P	379	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 198, 1913. Cadastre rénové en 1932.
		nymy , ma
		BURLATS
3 P	380	Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières, sections A à F, 1810.
3 P	381	Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 522, table alphabétique en début de volume, (non reliée), 1812.
3 P	382	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1 ^{er} volume folios 1 à 748, 1833
3 F	383	folios 749 à 947, 1877.
3 F	384	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 405, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 F	385	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 459, 1912.

386 Matrice des propriétés non bâties, 1914, 3 P folios 1 à 500 folios 501 à 919. 3 P 387 Cadastre rénové en 1966. BUSQUE Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C, 3 P 388 1811. Matrice minute, articles 1 à 125, 1813. 3 P 389 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 191, 1813. 3 P 390 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume folios 1 à 344, 1822 folios 345 à 436, 1872. 3 P 391 3 P 392 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 97, table alphabétique en début de volume, 1882. 3 P 393 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 77, 1912. 3 P 394 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 368, 1914. Cadastre rénové en 1942. CABANES 3 P 395 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1826. 3 P 396 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 435, table alphabétique en début de volume, 1838. Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 88, table alphabétique en début de volume, 1882. 3 P 397 3 P 398 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 66, 1911. Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 328, 1914. 3 P 399 Cadastre rénové en 1933. LES CABANNES 3 P 400 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, Les Cabannes, sections A à B, 1811, La Capelle-Sainte-Luce, sections A à B, 1811. 3 P 401 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, commune des Cabannes, articles 1 à 303, 1813. Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, commune de la Capelle-Sainte-Luce, articles 1 à 3 P 402 114, 1813. 3 P 403 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 559, table alphabétique en début de volume, 1835. 3 P 404 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 204, table alphabétique en début de volume, 1882. 3 P 405 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 186, 1911. 3 P 406 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 492, 1913. Cadastre rénové en 1935. CADALEN

3 P 407 Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 742 à 1407 (lacune articles 1 à 741), s.d. (1808, note sur couverture); livres journalier des mutations, 1821-1822.

3 P	408	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, 1826 sections B à E
3 P	409	sections F à I.
3 P	410	Matrice des propriétés foncières
		folios 1 à 715, 1826
3 P	411	folios 717 à 1432, 1833
3 P	412	folios 1433 à 2206, 1846.
3 P	413	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 475, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	414	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 395, 1911.
3 P	415	Matrice des propriétés non bâties, 1913
		folios 1 à 488
3 P	416	folios 491 à 1084
3 P	417	folios 1085 à 1625.
		Cadastre rénové en 1937.
		CADIX
10.00	12	
	418	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à G, 1839.
	419	Matrices des propriétés foncières, folios 1 à 614, 1840.
3 P	420	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 178, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P		Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 157, 1911.
3 P	422	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 500, 1913.
		Cadastre rénové en 1951.
		CAGNAC LES MINES
		(avant 1910 SAINT-SERNIN-LES-MAILHOC)
3 P	423	Ciassement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières, commune de Saint-Sernin-les-Mailhoc, tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs
		contenances, sections A à F, 1809, commune de Castelnau-de-Lévis, sections A à B1, 1810.
3 P	424	Matrices de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 382, 1810; livre journalier des muta-
		tions, 1821.
3 P	425	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique au début du 1er volume
	120	folios 1 à 580, 1822
	125	

Cadastre rénové en 1954.

Matrices des propriétés bâties, cases 1 à 350, 1911.

folios 581 à 780, 1875

folios 781 à 901, 1911.

minutions du revenu, 1882.

folios 1 à 492

folios 493 à 776.

3 P 426

3 P 427

3 P 428

3 P 429

3 P 430

3 P 431

Matrice des propriétés non bâties, table alphabétique au début du 1er volume, 1913

Matrice cadastrale des propriétés bâties, non foliotée, table alphabétique après augmentations et di-

CAHUZAC

432	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, section A unique, s.d.
433	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, section A unique,
	1834.
434	Matrices des propriétés foncières, table alphabétique en fin du 1er volume
	folios 1 à 220, 1836
435	folios 221 à 267, 1867.
436	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 54, table alphabétique en début de volume, 1882.
437	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 45, 1912.
438	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 171, 1913.
	Cadastre rénové en 1932.
	CAHUZAC-SUR-VERE
439	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B,
	1813.
	Matrice minute, articles 1 à 623, 1813.
440	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections C à K,
	1813.
441	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale
	articles 1 à 623, 1814
	articles 624 à 1203, 1816.
443	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique au début du 1 ^{er} volume, 1824 folios 1 à 600
444	folios 601 à 1252
445	folios 1253 à 1681.
446	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 465, table alphabétique en début de volume, 1882.
447	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 418, 1911.
448	Matrice des propriétés non bâties, 1913
	folios 1 à 500
449	folios 501 à 1000
450	folios 1001 à 1389.
	Cadastre rénové en 1941, 1975.
	CAMBON
451	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1836.
452	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 187, table alphabétique en fin de volume, 1837.
	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 125, table alphabétique en début de volume,
Mag	1882.
	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 98, 1911.
454	Tratrice des proprietes baties, cases 1 a 30, 1211.
454 455	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 287, 1913.
	434 435 436 437 438 439 440 441 442 443 444 445 446 447 448 449 450

		CAMBON-LES-LAVAUR
3 P	456	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1840.
3 P	457	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 293, table alphabétique en fin de volume, 1841.
3 P	458	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 79, table alphabétique en début de volume, 1882.
	459	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 73, 1912.
3 P	460	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 246, 1914.
	700	Cadastre rénové en 1938.
		CAMBOUNES
3 P	461	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à F, 1830.
3 P	462	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume
		folios 1 à 520, 1835
3 P	463	folios 521 à 908, 1839.
3 P	464	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 354, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	465	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 307, 1912.
3 P	466	Matrice des propriétés non bâties
		folios 1 à 500, 1913
3 P	467	folios 501 à 782, 1914.
		Cadastre rénové en 1964.
		CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
3 P	468	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1835.
3 P	469	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 294, table alphabétique en fin de volume, 1837.
3 P	470	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 100, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	471	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 84, 1912.
3 P	472	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 243, 1914. Cadastre rénové en 1938.
		LES CAMMAZES
	400	
3 P		Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1834.
3 P	474	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 400, table alphabétique en fin de volume, 1835.
3 P	475	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 203, table alphabétique en début de volume, 1882.
0.0	ATT	3.5 . 1

Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 185, 1912. Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 334, 1914.

Cadastre rénové en 1934.

3 P 476

3 P 477

CAMPAGNAC

3 P	478	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D, 1813.
		Matrice minute, articles 1 à 185, 1813.
3 P	479	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 323, 1814.
3 P	480	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 452, table alphabétique en début de volume, 1836,
3 P	481	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 97, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	482	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 80, 1911.
3 P	483	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 399, 1913.
		Cadastre rénové en 1933.
		CAMPES
3 P	484	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D,
) r	404	1811.
		Matrice minute, articles 1 à 269, 1811.
3 P	485	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 439, 1813.
3 P	486	Matrice de role pour la contribution cadastrale, articles 1 à 439, 1813. Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin du 1 ^{er} volume, table révisée en 1859, au
3.1	400	début du 1er volume
		folios 1 à 392, 1835
3 P	487	folios 393 à 457, 1897.
3 P	488	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 78, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	489	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 72, 1911.
3 P	490	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 414, 1913.
31	450	Cadastre rénové en 1967.
		Caaastre renove en 1907.
		CARBES
3 P	491	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D, 1840.
3 P	492	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 221, table alphabétique en fin de volume, 1841.
3 P	493	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 63, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	494	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 56, 1913.
3 P	495	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 164, 1914.
		Cadastre rénové en 1942.
		CARLUS
3 P	496	Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables, sections A à F, s.d. (1811).
3 P	497	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 264, 1811.
3 P	498	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume
-	35,187	folios 1 à 620, 1824
3 P	499	folios 621 à 701, 1889.
3 P	500	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 119, table alphabétique en début de volume,
		1882.

31	302	Cadastre rénové en 1933.
		CARMAUX
2.0	502	Tableso indicatif des assemblesions des assembles foreilles et de leurs contenences continus A N C
3 P	503	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C, 1812.
		Matrice minute, articles 1 à 365, 1812
3 P	504	Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 428, 1813.
3 P	505	Matrice des propriétés foncières, tables alphabétiques en début et en fin de 1 ^{er} volume
	505	folios 1 à 770, 1835
3 P	506	folios 771 à 1249, 1861
3 P	507	folios 1250 à 1649, 1875
3 P	508	folios 1650 à 2146, 1888.
	509	Matrice cadastrale des propriétés bâties, table alphabétique en début du 1er volume, 1882
	3.26	cases 1 à 600
3 P	510	cases 601 à 1336
3 P	511	cases 1337 à 1796.
3 P	512	Matrice des propriétés bâties, 1910
		cases 1 à 521
3 P	513	cases 522 à 1485
3 P	514	cases 1486 à 2447
3 P	515	cases 2448 à 3123.
3 P	516	Matrice des propriétés non bâties, 1913
		Récapitulation de la matrice par nature de culture ou de propriété ; diminutions et augmen-
		tations; récapitulation par folios
3 P	517	folios 1 à 600
3 P	518	folios 601 à 1200
3 P	519	folios 1201 à 1724
3 P	520	folios 1725 à 2228
3 P	521	folios 2229 à 2728
3 P	522	folios 2729 à 3228
3 P	523	folios 3229 à 3726
3 P	524	folios 3727 à 3739.
		Cadastre rénové en 1971.
		CASTANET
3 P	525	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1829.
3 P	526	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 426, table alphabétique en début de volume, 1833.
3 P	527	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 87, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	528	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 67, 1911.
3 P	529	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 318, 1913.
		Cadastre rénové en 1934.

Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 92, 1910.

Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 475, 1913.

3 P 501

3 P 502

CASTELNAU-DE-BRASSAC

3 P	530	Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A à P, 1818. Matrice minute, articles 1 à 920, 1818.
3 P	531	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à P, 1818.
3 P	532	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 873 à 1465, s.d.
3 P	533	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1 ^{er} volume folios 1 à 604, 1822
3 P	534	folios 605 à 1388, 1827
3 P	535	folios 1389 à 1864, 1860
3 P	536	folios 1865 à 2179, 1896.
3 P	537	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 900, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	538	Matrice des propriétés bâties, 1912 cases 1 à 762
3 P	539	cases 763 à 874.
3 P	540	Matrice des propriétés non bâties, 1913
		récapitulation par nature de culture ou propriété, table des augmentations et diminutions, récapitulation par folio, table alphabétique
3 P	541	folios 1 à 596
3 P	542	folios 597 à 1196
3 P	543	folios 1197 à 1792
3 P	544	folios 1793 à 1982.
		Cadastre rénové en 1966.

CASTELNAU-DE-LEVIS

3 P	545	Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières, 1810, sections B 2 à C
3 P	546	section D
		(les sections A à B 1 sont passées à Cagnac, voir 3 P 423).
3 P	547	Matrice de rôle pour la contribution foncière, table alphabétique en début de 1er volume, 1810, articles 1 à 626
3 P	548	articles 627 à 1218.
3 P	549	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume,
		folios 1 à 596, 1826
3 P	550	folios 599 à 1220, 1826
3 P	551	folios 1221 à 1623, 1860.
3 P	552	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 292, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	553	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 267, 1911.
3 P	554	Matrice des propriétés non bâties, 1913
		folios 1 à 500
3 P	555	folios 501 à 1030.
		Cadastre rénové en 1955.

CASTELNAU-DE-MONTMIRAL

3 P	556	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, 1813 sections A à G
3 P	557	sections H à M.
3 P	558	Matrice minute, articles 1 à 798, s.d. (1813).
3 P	559	Matrice de rôle pour la contribution foncière
		articles 1 à 556, 1814
3 P	560	articles 1 à 798, 1815
3 P	561	articles 799 à 1327, 1817.
3 P	562	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1824
		folios 1 à 564
3 P	563	folios 565 à 1200
3 P	564	folios 1201 à 1872
3 P	565	folios 1873 à 2271
3 P	566	folios 2273 à 2580.
3 P	567	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 600, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	568	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 600, 1911.
3 P	569	Matrice des propriétés non bâties, 1913
		folios 1 à 488
3 P	570	folios 489 à 1088
3 P	571	folios 1089 à 1684
3 P	572	folios 1685 à 1863.
		Cadastre rénové en 1961.
		CASTRES
3 P	573	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, 1827
	444	sections A à D
3 P	574	sections E à H.
3 P	575	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1835

		Sections 11 a B
3 P	574	sections E à H.
3 P	575	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1835
		folios 1 à 438
3 P	576	folios 439 à 1240
3 P	577	folios 1241 à 1978
3 P	578	folios 1979 à 2596
3 P	579	folios 2597 à 3336
3 P	580	folios 3337 à 4016

3 P 581 folios 4017 à 4676 3 P 582 folios 4677 à 5276

3 P 582 folios 4677 à 5276 3 P 583 folios 5277 à 5676

3 P 584 folios 5677 à 6076

3 P 585 folios 6077 à 6674.

3 P 586 Table alphabétique de la matrice cadastrale, mise à jour de 1859.

3 P 587 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, commune de Mandoul, sections A et B, 1827.

volume, 1836. 3 P 589 Matrice des propriétés bâties, table alphabétique au début du 1er volume, 1882			
3 P 589 Matrice des propriétés bâties, table alphabétique au début du 1 ^{er} volume, 1882 cases 1 à 440 3 P 591 cases 441 à 1440 3 P 592 cases 2440 à 3438 3 P 592 cases 2440 à 4173. 3 P 594 Matrice des propriétés bâties, table alphabétique au début du 1 ^{er} volume, 1912 cases 1 à 402 cases 1 à 402 cases 1365 à 2314 3 P 595 cases 2373 à 1364 3 P 597 cases 2315 à 3272 3 P 598 cases 2373 à 4234 3 P 599 cases 4335 à 5172 3 P 600 cases 173 à 5974 3 P 601 cases 5975 à 6694 3 P 602 cases 6695 à 7414 4 cases 7415 à 7971. 3 P 604 Matrice des propriétés non bâties, 1913 Récapitulation par nature de culture ou de propriété, tableau des augmentations et des dim nutions, récapitulation par nature de culture ou de propriété, tableau des augmentations et des dim nutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires 605 folios 1 à 600 6 folios 601 à 1200 6 folios 601 à 1200 6 folios 601 à 1200 6 folios 601 à 3600 6 folios 601 à 3600 6 folios 601 à 3600 6 folios 5001 à 3600 6 folios 5001 à 3600 6 folios 501 à 4200 6 folios 501 à 4200 6 folios 501 à 4500 6 folios 501 à 6500 6 folios 601 à 6500 6 folios 501 à 6500 6 folios 601 à 6	3 P	588	Matrice des propriétés foncières, commune de Mandoul, folios 1 à 116, table alphabétique en fin de volume. 1836
cases 1 à 440 3 P 590 cases 444 1 à 1440 3 P 591 cases 1441 à 2439 3 P 592 cases 2440 à 3438 3 P 593 cases 2440 à 4173. 3 P 594 Matrice des propriétés bâties, table alphabétique au début du 1er volume, 1912	3 P	589	
3 P 590		505	
3 P 591	3 P	590	
3 P 592			
3 P 593			
Matrice des propriétés bâties, table alphabétique au début du 1 er volume, 1912			
Cases 1 à 402			
3 P 595		Section.	
3 P 596	3 P	595	
3 P 597			
3 P 599			
3 P 600 cases 5173 à 5974 3 P 601 cases 5975 à 6694 3 P 602 cases 6695 à 7414 3 P 603 cases 7415 à 7971. 3 P 604 Matrice des propriétés non bâties, 1913 Récapitulation par nature de culture ou de propriété, tableau des augmentations et des dim nutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires 3 P 605 folios 1 à 600 3 P 606 folios 601 à 1200 3 P 607 folios 1201 à 1800 3 P 608 folios 1801 à 2400 3 P 609 folios 2401 à 3000 3 P 610 folios 3001 à 3600 3 P 611 folios 3001 à 3600 3 P 612 folios 4801 à 5300 3 P 613 folios 4801 à 5300 3 P 614 folios 5301 à 5900 3 P 615 folios 5901 à 6400 3 P 616 folios 6401 à 6904 3 P 617 folios 6905 à 7404 3 P 618 folios 7405 à 7804 3 P 620 folios 7805 à 8204 3 P 621 folios 8205 à 8802 3 P 622 folios 8803 à 9102 3 P 623 folios 9103 à 9223.	3 P	598	cases 3273 à 4234
3 P 601 cases 5975 à 6694 3 P 602 cases 6695 à 7414 3 P 603 cases 7415 à 7971. 3 P 604 Matrice des propriétés non bâties, 1913 Récapitulation par nature de culture ou de propriété, tableau des augmentations et des dim nutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires 3 P 605 folios 1 à 600 3 P 606 folios 601 à 1200 3 P 607 folios 1201 à 1800 3 P 608 folios 1801 à 2400 3 P 609 folios 2401 à 3000 3 P 610 folios 3001 à 3600 3 P 611 folios 3601 à 4200 3 P 612 folios 4201 à 4800 3 P 613 folios 4801 à 5300 3 P 614 folios 5301 à 5900 3 P 615 folios 5901 à 6400 3 P 616 folios 601 à 6004 3 P 617 folios 601 à 6004 3 P 618 folios 7805 à 7404 3 P 619 folios 7805 à 8204 3 P 620 folios 8205 à 8504 3 P 621 folios 8803 à 9102 3 P 622 folios 8803 à 9102 3 P 623 folios 9103 à 9223.	3 P	599	cases 4235 à 5172
3 P 602 cases 6695 à 7414 3 P 603 cases 7415 à 7971. 3 P 604 Matrice des propriétés non bâties, 1913 Récapitulation par nature de culture ou de propriété, tableau des augmentations et des dim nutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires 3 P 605 folios 1 à 600 3 P 606 folios 601 à 1200 3 P 607 folios 1201 à 1800 3 P 608 folios 1801 à 2400 3 P 609 folios 2401 à 3000 3 P 610 folios 3001 à 3600 3 P 611 folios 3601 à 4200 3 P 612 folios 4201 à 4800 3 P 613 folios 4201 à 4800 3 P 614 folios 5301 à 5900 3 P 615 folios 5401 à 6400 3 P 616 folios 6401 à 6904 3 P 617 folios 6905 à 7404 3 P 618 folios 7405 à 7804 3 P 620 folios 8205 à 8504 3 P 621 folios 8505 à 8802 3 P 622 folios 8803 à 9102 3 P 623 folios 9103 à 9223.	3 P	600	cases 5173 à 5974
3 P 603	3 P	601	cases 5975 à 6694
A P 604 Matrice des propriétés non bâties, 1913 Récapitulation par nature de culture ou de propriété, tableau des augmentations et des dim nutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires 3 P 605 folios 1 à 600 3 P 606 folios 601 à 1200 3 P 607 folios 1201 à 1800 3 P 608 folios 1801 à 2400 3 P 609 folios 2401 à 3000 3 P 610 folios 3601 à 4200 3 P 611 folios 3601 à 4200 3 P 612 folios 4201 à 4800 3 P 613 folios 4201 à 5300 3 P 614 folios 5301 à 5900 3 P 615 folios 5901 à 6400 3 P 616 folios 6401 à 6904 3 P 617 folios 6905 à 7404 3 P 618 folios 7405 à 7804 3 P 620 folios 8205 à 8504 3 P 621 folios 8505 à 8802 3 P 622 folios 9103 à 9223.	3 P	602	cases 6695 à 7414
Récapitulation par nature de culture ou de propriété, tableau des augmentations et des dim nutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires 3 P 605 folios 1 à 600 3 P 606 folios 601 à 1200 3 P 607 folios 1201 à 1800 3 P 608 folios 1801 à 2400 3 P 609 folios 2401 à 3000 3 P 610 folios 3001 à 3600 3 P 611 folios 3601 à 4200 3 P 612 folios 4201 à 4800 3 P 613 folios 4801 à 5300 3 P 614 folios 5301 à 5900 3 P 615 folios 5901 à 6400 3 P 616 folios 6401 à 6904 3 P 617 folios 6905 à 7404 3 P 618 folios 7405 à 7804 3 P 620 folios 8205 à 8504 3 P 621 folios 8505 à 8802 3 P 622 folios 8803 à 9102 3 P 623 folios 9103 à 9223.	3 P	603	cases 7415 à 7971.
nutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires 3 P 605 folios 1 à 600 3 P 606 folios 601 à 1200 3 P 607 folios 1201 à 1800 3 P 608 folios 1801 à 2400 3 P 609 folios 2401 à 3000 3 P 610 folios 3001 à 3600 3 P 611 folios 3601 à 4200 3 P 612 folios 4201 à 4800 3 P 613 folios 4801 à 5300 3 P 614 folios 5301 à 5900 3 P 615 folios 5901 à 6400 3 P 616 folios 6401 à 6904 3 P 617 folios 6905 à 7404 3 P 618 folios 7805 à 8204 3 P 620 folios 8205 à 8504 3 P 621 folios 8803 à 9102 3 P 622 folios 8803 à 9102 3 P 623 folios 9103 à 9223.	3 P	604	Matrice des propriétés non bâties, 1913
3 P 605 folios 1 à 600 3 P 606 folios 601 à 1200 3 P 607 folios 1201 à 1800 3 P 608 folios 1801 à 2400 3 P 609 folios 2401 à 3000 3 P 610 folios 3001 à 3600 3 P 611 folios 3601 à 4200 3 P 612 folios 4201 à 4800 3 P 613 folios 4801 à 5300 3 P 614 folios 5301 à 5900 3 P 615 folios 5901 à 6400 3 P 616 folios 6401 à 6904 3 P 617 folios 6905 à 7404 3 P 618 folios 7405 à 7804 3 P 619 folios 7805 à 8204 3 P 620 folios 8205 à 8504 3 P 621 folios 8803 à 9102 3 P 623 folios 9103 à 9223.			Récapitulation par nature de culture ou de propriété, tableau des augmentations et des dimi-
3 P 606 folios 601 à 1200 3 P 607 folios 1201 à 1800 3 P 608 folios 1801 à 2400 3 P 609 folios 2401 à 3000 3 P 610 folios 3001 à 3600 3 P 611 folios 3601 à 4200 3 P 612 folios 4201 à 4800 3 P 613 folios 4801 à 5300 3 P 614 folios 5301 à 5900 3 P 615 folios 5901 à 6400 3 P 616 folios 6401 à 6904 3 P 617 folios 6905 à 7404 3 P 618 folios 7405 à 7804 3 P 619 folios 7805 à 8204 3 P 620 folios 8205 à 8504 3 P 621 folios 8803 à 9102 3 P 623 folios 9103 à 9223.			nutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires
3 P 607 folios 1201 à 1800 3 P 608 folios 1801 à 2400 3 P 609 folios 2401 à 3000 3 P 610 folios 3001 à 3600 3 P 611 folios 3601 à 4200 3 P 612 folios 4201 à 4800 3 P 613 folios 4801 à 5300 3 P 614 folios 5301 à 5900 3 P 615 folios 5901 à 6400 3 P 616 folios 6401 à 6904 3 P 617 folios 6905 à 7404 3 P 618 folios 7405 à 7804 3 P 619 folios 7805 à 8204 3 P 620 folios 8205 à 8504 3 P 621 folios 8505 à 8802 3 P 622 folios 8803 à 9102 3 P 623 folios 9103 à 9223.	3 P	605	folios 1 à 600
3 P 608 folios 1801 à 2400 3 P 609 folios 2401 à 3000 3 P 610 folios 3001 à 3600 3 P 611 folios 3601 à 4200 3 P 612 folios 4201 à 4800 3 P 613 folios 4801 à 5300 3 P 614 folios 5301 à 5900 3 P 615 folios 5901 à 6400 3 P 616 folios 6401 à 6904 3 P 617 folios 6905 à 7404 3 P 618 folios 7805 à 8204 3 P 620 folios 8205 à 8504 3 P 621 folios 8505 à 8802 3 P 622 folios 8803 à 9102 3 P 623 folios 9103 à 9223.	3 P	606	folios 601 à 1200
3 P 609 folios 2401 à 3000 3 P 610 folios 3001 à 3600 3 P 611 folios 3601 à 4200 3 P 612 folios 4201 à 4800 3 P 613 folios 4801 à 5300 3 P 614 folios 5301 à 5900 3 P 615 folios 5901 à 6400 3 P 616 folios 6401 à 6904 3 P 617 folios 6905 à 7404 3 P 618 folios 7405 à 7804 3 P 619 folios 7805 à 8204 3 P 620 folios 8205 à 8504 3 P 621 folios 8505 à 8802 3 P 622 folios 8803 à 9102 3 P 623 folios 9103 à 9223.	3 P	607	folios 1201 à 1800
3 P 610 folios 3001 à 3600 3 P 611 folios 3601 à 4200 3 P 612 folios 4201 à 4800 3 P 613 folios 4801 à 5300 3 P 614 folios 5301 à 5900 3 P 615 folios 5901 à 6400 3 P 616 folios 6401 à 6904 3 P 617 folios 6905 à 7404 3 P 618 folios 7405 à 7804 3 P 619 folios 7805 à 8204 3 P 620 folios 8205 à 8504 3 P 621 folios 8505 à 8802 3 P 622 folios 8803 à 9102 3 P 623 folios 9103 à 9223.	3 P	608	folios 1801 à 2400
3 P 611 folios 3601 à 4200 3 P 612 folios 4201 à 4800 3 P 613 folios 4801 à 5300 3 P 614 folios 5301 à 5900 3 P 615 folios 5901 à 6400 3 P 616 folios 6401 à 6904 3 P 617 folios 6905 à 7404 3 P 618 folios 7405 à 7804 3 P 619 folios 7805 à 8204 3 P 620 folios 8205 à 8504 3 P 621 folios 8803 à 9102 3 P 623 folios 9103 à 9223.	3 P	609	folios 2401 à 3000
3 P 612 folios 4201 à 4800 3 P 613 folios 4801 à 5300 3 P 614 folios 5301 à 5900 3 P 615 folios 5901 à 6400 3 P 616 folios 6401 à 6904 3 P 617 folios 6905 à 7404 3 P 618 folios 7405 à 7804 3 P 619 folios 7805 à 8204 3 P 620 folios 8205 à 8504 3 P 621 folios 8505 à 8802 3 P 622 folios 8803 à 9102 3 P 623 folios 9103 à 9223.	3 P	610	folios 3001 à 3600
3 P 613 folios 4801 à 5300 3 P 614 folios 5301 à 5900 3 P 615 folios 5901 à 6400 3 P 616 folios 6401 à 6904 3 P 617 folios 6905 à 7404 3 P 618 folios 7405 à 7804 3 P 619 folios 7805 à 8204 3 P 620 folios 8205 à 8504 3 P 621 folios 8505 à 8802 3 P 622 folios 8803 à 9102 3 P 623 folios 9103 à 9223.	3 P	611	folios 3601 à 4200
3 P 614 folios 5301 à 5900 3 P 615 folios 5901 à 6400 3 P 616 folios 6401 à 6904 3 P 617 folios 6905 à 7404 3 P 618 folios 7405 à 7804 3 P 619 folios 7805 à 8204 3 P 620 folios 8205 à 8504 3 P 621 folios 8505 à 8802 3 P 622 folios 8803 à 9102 3 P 623 folios 9103 à 9223.	3 P	612	folios 4201 à 4800
3 P 615 folios 5901 à 6400 3 P 616 folios 6401 à 6904 3 P 617 folios 6905 à 7404 3 P 618 folios 7405 à 7804 3 P 619 folios 7805 à 8204 3 P 620 folios 8205 à 8504 3 P 621 folios 8505 à 8802 3 P 622 folios 8803 à 9102 3 P 623 folios 9103 à 9223.	3 P	613	folios 4801 à 5300
3 P 616 folios 6401 à 6904 3 P 617 folios 6905 à 7404 3 P 618 folios 7405 à 7804 3 P 619 folios 7805 à 8204 3 P 620 folios 8205 à 8504 3 P 621 folios 8505 à 8802 3 P 622 folios 8803 à 9102 3 P 623 folios 9103 à 9223.	3 P	614	folios 5301 à 5900
3 P 617 folios 6905 à 7404 3 P 618 folios 7405 à 7804 3 P 619 folios 7805 à 8204 3 P 620 folios 8205 à 8504 3 P 621 folios 8505 à 8802 3 P 622 folios 8803 à 9102 3 P 623 folios 9103 à 9223.	3 P	615	folios 5901 à 6400
3 P 618 folios 7405 à 7804 3 P 619 folios 7805 à 8204 3 P 620 folios 8205 à 8504 3 P 621 folios 8505 à 8802 3 P 622 folios 8803 à 9102 3 P 623 folios 9103 à 9223.	3 P	616	folios 6401 à 6904
3 P 619 folios 7805 à 8204 3 P 620 folios 8205 à 8504 3 P 621 folios 8505 à 8802 3 P 622 folios 8803 à 9102 3 P 623 folios 9103 à 9223.	3 P	617	folios 6905 à 7404
3 P 620 folios 8205 à 8504 3 P 621 folios 8505 à 8802 3 P 622 folios 8803 à 9102 3 P 623 folios 9103 à 9223.	3 P	618	folios 7405 à 7804
3 P 621 folios 8505 à 8802 3 P 622 folios 8803 à 9102 3 P 623 folios 9103 à 9223.		619	folios 7805 à 8204
3 P 622 folios 8803 à 9102 3 P 623 folios 9103 à 9223.		620	
3 P 623 folios 9103 à 9223.			
Cadastre rénové en 1970.	3 P	623	
			Cadastre rénové en 1970.

CAUCALIERES

3 P	624	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B,
		1834.
3 P	625	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 240, table alphabétique en fin de volume, 1834.
2 D	626	Matrice cadastrale des propriétés hâties cases 1 à 76 table alphabétique en début de volume 1882

3 P	627	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 67, 1912.
3 P	628	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 143, 1913.
		Cadastre rénové en 1943.
		CESTAYROLS
3 P	629	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à H,
	027	1821.
3 P	630	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de volume, 1829
		folios 1 à 680
3 P	631	folios 681 à 1079.
3 P		Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 258, table alphabétique en début de volume,
		1882.
3 P	633	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 214, 1911.
3 P		Matrice des propriétés non bâties, 1913
-		folios 1 à 492
3 P	635	folios 493 à 802.
	055	Cadastre rénové en 1934, 1980.
		Cataline veniore on 1954, 1966.
		COMBEFA
3 P	636	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B,
		1811.
		Matrice minute, articles 1 à 48, 1811.
3 P	637	Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 48, 1813.
3 P	638	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 116, table alphabétique en fin de volume, 1833.
3 P	639	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 36, table alphabétique en fin de volume, 1882.
3 P	640	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 34, 1910.
3 P	641	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 100, 1913.
	5415	Cadastre rénové en 1957.
		CORDES
2.0	640	m.11 1 20 20 1 20 20 1 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20
3 P	642	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C,
		1813.
	4.12	Matrice minute, articles 1 à 621, 1813.
3 P	643	Matrice de rôle pour la contribution foncière, 1813
		articles 1 à 621
3 P		articles 622 à 1254.
3 P	645	Matrice de rôle pour la contribution des propriétés bâties, articles 1 à 690, 1813.
3 P	646	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1824
		folios 1 à 480
3 P	647	folios 481 à 1076
3 P	648	folios 1077 à 1418.
3 P		Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 717, table alphabétique en début de volume,
		1882.

3 P	650	Matrice des propriétés bâties, 1911
	000	cases 1 à 482
3 P	651	cases 483 à 685.
3 P	652	Matrice des propriétés non bâties, 1913
		folios 1 à 488
3 P	653	folios 489 à 988
3 P	654	folios 989 à 1157.
-	00.1	Cadastre rénové en 1966.
		COUFFOULEUX
3 P	655	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D,
31	055	1837.
3 P	656	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 1er volume, 1838
		folios 1 à 620
3 P	657	folios 621 à 1165.
3 P	658	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 304, table alphabétique en début de volume,
		1882.
3 P	659	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 314, 1911.
3 P	660	Matrice des propriétés non bâties, 1913
		folios 1 à 500
3 P	661	folios 501 à 974.
		Cadastre rénové en 1938.
		COURRIS
3 P	662	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1839.
3 P	663	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 353, table alphabétique en fin de volume, 1840.
3 P	664	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 99, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	665	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 80, 1911.
3 P	666	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 292, 1913.
		Cadastre rénové en 1948.
		CRESPIN
		Voir aussi Andouque
3 P	667	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections C à D,
		s.d. (Extrait du tableau indicatif de la commune d'Andouque, 1811).
3 P	668	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 112, 1906.
3 P	669	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 311, table alphabétique en début de volume, 1906.
3 P	670	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 343, 1913.
		Cadastre rénové en 1958.

CRESPINET

3 P	671	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A et B, 1811.
		Matrice minute, articles 1 à 127, 1811.
3 P	672	Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 206, 1813.
3 P	673	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1 ^{er} volume, 1823 folios 1 à 404
3 P	674	folios 405 à 465.
3 P	675	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 108, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	676	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 84, 1911.
3 P	677	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 413, 1913. Cadastre rénové en 1958.
		CUNAC
3 P	678	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1836.
3 P	679	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 433, table alphabétique en fin de volume, 1836.
3 P	680	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 133, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	681	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 119, 1911.
3 P	682	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 374, 1913. Cadastre rénové en 1933.
		CUQ (-LES-VIELMUR)
3 P	683	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D, 1840.
3 P	684	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 696, table alphabétique en fin de volume, 1841.
3 P	685	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 145, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	686	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 133, 1912.
3 P	687	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 492, 1913. Cadastre rénové en 1945.
		CUQ-TOULZA
3 P	688	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à G, 1840.
3 P	689	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 516, table alphabétique en fin de volume, 1841.
3 P	690	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 148, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	691	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 143, 1911.
3 P	692	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 409, 1914. Cadastre rénové en 1935.

CURVALLE

3 P	693	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D, 1836.
3 P	694	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1 ^{er} volume, 1837 folios 1 à 700
3 P	695	folios 701 à 1364.
3 P	696	
3 F	090	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 585, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	697	Matrice des propriétés bâties, 1910
31	097	cases 1 à 410
3 P	698	
		cases 411 à 521.
3 P	699	Matrice des propriétés non bâties, 1913 folios 1 à 488
2.0	700	
3 P	700	folios 489 à 1088.
		Cadastre rénové en 1957.
		DAMIATTE
2 D	701	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à G,
31	701	1826.
3 P	702	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1 ^{er} volume, 1831
31	102	folios 1 à 528
3 P	703	folios 529 à 1028.
3 P	704	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 285, table alphabétique en début de volume,
		1882.
3 P	705	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 259, 1912.
3 P	706	Matrice des propriétés non bâties, 1913
		folios 1 à 500
3 P	707	folios 501 à 795.
		Cadastre rénové en 1934.
		DENAT
3 P	708	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, commune de
		Dénat, sections A à C, 1824.
		Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A à C, 1824.
14 (2)	200	Matrice minute, commune de Dénat, articles 1 à 135, 1820.
3 P	709	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, commune de
		Puylanier, sections A à D, 1824.
		Etat de classement des propriétés bâties, section A à D, 1824.
4.00	est.	Matrice minute, commune de Puylanier, articles 1 à 155, 1820.
3 P	710	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1824
		folios 1 à 660 (les f° 1 à 248 constituent la matrice de Dénat, les f° 249 et suivants, celle de
-		Puylanier)
3 P	711	folios 661 à 831.
3 P	712	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 201, table alphabétique en début de volume, 1882.

3 P	713	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 177, 1911.
3 P	714	Matrice des propriétés non bâties, 1913
		folios 1 à 400
3 P	715	folios 401 à 564.
		Cadastre rénové en 1934.
		DOMNA ZA C
		DONNAZAC
3 P	716	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C,
		1813.
		Matrice minute, articles 1 à 184, 1813.
3 P	717	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 256, 1815.
3 P	718	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 306, table alphabétique en début de volume, 1823.
3 P	719	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 46, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	720	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 40, 1910.
3 P	721	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 282, 1913.
		Cadastre rénové en 1938.
		DOURGNE
3 P	722	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D,
	122	1834.
3 P	723	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 2e volume, 1835
		folios 1 à 580
3 P	724	folios 521 à 1101.
3 P	725	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 482, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	726	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 465, 1912.
3 P	727	Matrice des propriétés non bâties, 1913
		folios 1 à 499
3 P	728	folios 501 à 824.
		Cadastre rénové en 1935.
		LE DOURN
3 P	729	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1839.
3 P	730	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 241, table alphabétique en fin de volume, 1839.
3 P	731	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 84, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	732	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 80, 1911.
3 P	733	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 207, 1913.
		Cadastre rénové en 1945.
		DURFORT
3 P	734	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, section A, s.d
		(1025)

Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 181, table alphabétique en fin de volume, 1835.

3 P 735

3 P 736 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 121, table alphabétique en début de volume, 1882. 3 P 737 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 117, 1912. 3 P 738 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 154, 1913. Cadastre rénové en 1933. **ESCOUSSENS** 739 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 3 P 3 P 740 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 573, table alphabétique en fin de volume, 1838. 3 P 741 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 257, table alphabétique en début de volume, 1882. 3 P 742 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 226, 1912. 3 P 743 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 488, 1913. Cadastre rénové en 1955. **ESCROUX** 3 P 744 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1828. Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 268, table alphabétique en fin de volume, 1828. 3 P 745 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 120, table alphabétique en début de volume, 3 P 746 1882. Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 105, 1912. 3 P 747 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 261, 1913. 3 P 748 Cadastre rénové en 1934. **ESPERAUSSES** 3 P 749 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1828. Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 578, table alphabétique en début de volume, 1829. 3 P 750 3 P 751 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 211, table alphabétique en début de volume, 1882. 752 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 193, 1914. 3 P 3 P 753 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 451, 1914. Cadastre rénové en 1935. FAUCH Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leur contenances, sections A à C, 3 P 754 1824. Etat de classement des propriétés bâties, sections A à C, 1824. Matrice minute, articles 1 à 227, 1824. Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1828 3 P 755 folios 1 à 540 folios 541 à 704. 3 P 756

3 P 757 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 173, table alphabétique en début de volume, 1882. 3 P Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 162, 1912. 758 3 P 759 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 500, 1913. Cadastre rénové en 1935. **FAUSSERGUES** 3 P 760 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à D, 1839. 761 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 419, table alphabétique en fin de volume, 1839. 3 P 3 P 762 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 160, table alphabétique en début de volume, 1882. 3 P 763 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 137, 1911. 3 P 764 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 375, 1913. Cadastre rénové en 1936. FAYSSAC 3 P 765 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1829. 3 P 766 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 614, table alphabétique en début de volume, 1829. 767 3 P Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 96, table alphabétique en début de volume, 1882. 3 P 768 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 81, 1911. 3 P 769 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 388, 1913. Cadastre rénové en 1936, 1969. **FENOLS** 3P 770 Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles fin 132 à 301 (lacune articles 1 à 132; voir 56 EDt, 1 G 1), s.d. (1811). 3 P 771 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1825. 3 P 772 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 318, table alphabétique en fin de volume, 1825. 3 P 773 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 68, table alphabétique en début de volume, 1882. 774 3 P Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 62, 1911. 3 P 775 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 236, 1913. Cadastre rénové en 1932. FERRIERES 3 P 776 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections C, A, B, 1818. Matrice minute, articles 1 à 194, 1818. 777 3 P Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1825

folios 1 à 292 (début)

folios 292 à 394.

3 P 778

779 3 P Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 198, table alphabétique en début de volume, 1882. 3 P 780 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 179, 1913. 3 P 781 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 374, 1914. Cadastre rénové en 1970. FIAC 3 P 782 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à G, 1826. 783 3 P Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1826 folios 1 à 624 784 folios 625 à 1084. 3 P 3 P 785 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 268, table alphabétique en début de volume, 786 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 254, 1914. 3 P 3 P 787 Matrice des propriétés non bâties, 1914 folios 1 à 500 folios 501 à 753. 3 P 788 Cadastre rénové en 1936. FLORENTIN 789 Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 326 à 684 (lacune articles 1 à 325), 1810. 3 P 790 3 P Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à D, 1825. 791 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 706, table alphabétique en début de volume, 1827. 3 P 3 P 792 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 152, table alphabétique en début de volume, 1882. 3 P 793 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 138, 1911. 3 P 794 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 490, 1913. Cadastre rénové en 1933. FRAISSINES 3 P 795 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, s.d. (1839). 3 P 796 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 328, table alphabétique en fin de volume, 1839. 3 P 797 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 112, table alphabétique en début de volume, 1882. 798 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 90, 1911. 3 P 3 P 799 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 288, 1913. Cadastre rénové en 1952. FRAUSSEILLES 800 3 P Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A et B, 1813. Matrice minute, articles 1 à 75, 1813. Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 179, 1815. 3 P 801

3 P 802 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 364, table alphabétique en début de volume, 1825. 3 P 803 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 69, table alphabétique en début de volume, 1882. 3 P 804 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 54, 1911. 3 P 805 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 315, 1913. Cadastre rénové en 1936. FREJAIROLLES 3 P 806 Classement parcellaire et évaluation des revenus des propriétés foncières, sections A à G, 1809. 3 P 807 Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 311, 1811. 3 P 808 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1837 folios 1 à 416 809 3 P folios 417 à 671. 3 P 810 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 215, table alphabétique en début de volume, 1882. 3 P 811 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 193, 1911. 3 P 812 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 480, 1913. Cadastre rénové en 1934. FREJEVILLE 3 P 813 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A et B, 1840. 3 P 814 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 359, table alphabétiques en fin de volume, 1840. 3 P 815 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, commune du Pujol, section A unique, 1840. 3 P 816 Matrice des propriétaires, commune du Pujol, folios 1 à 148, table alphabétique en fin de volume, 1841. Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 128, table alphabétique en début de volume, 3 P 817 1882. 3 P 818 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 103, 1912. 3 P 819 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 378, 1914. Cadastre rénové en 1947. GAILLAC 3 P 820 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, 1830 sections A à F 3 P 821 sections GàL. 3 P 822 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume folios 1 à 680, 1830 3 P 823 folios 680 à 1560, 1833 3 P 824 folios 1561 à 2230, 1833 3 P 825 folios 2231 à 2870, 1833 3 P 826 folios 2871 à 3430, 1833 3 P 827 folios 3431 à 4068, 1848 3 P 828 folios 4071 à 4700, 1868

folios 4707 à 5104, 1880.

3 P 829

3 P	830	Matrice cadastrale des propriétés bâties, table alphabétique en début de 1er volume, 1882
		cases 1 à 600
3 P	831	cases 601 à 1600
3 P	832	cases 1601 à 2261.
3 P	833	Matrice des propriétés bâties, table alphabétique en début de 1er volume, 1910
		cases 1 à 642
3 P	834	cases 643 à 1484
3 P	835	cases 1485 à 2324.
3 P	836	Matrice des propriétés non bâties, 1913
		récapitulation par nature de culture ou de propriété, tableau des augmentations et des di-
		minutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires, 1913.
3 P	837	folios 1 à 600
3 P	838	folios 601 à 1200
3 P	839	folios 1201 à 1800
3 P	840	folios 1801 à 2400
3 P	841	folios 2401 à 2900
3 P	842	folios 2901 à 3400
3 P	843	folios 3401 à 3900
3 P	844	folios 3901 à 4347.
		Cadastre rénové en 1957.

GARREVAQUES

3 P	845	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, s.d. (1835).
3 P	846	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 320, table alphabétique en fin de volume, 1835.
3 P	847	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 88, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	848	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 74, 1912.
3 P	849	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 225, 1913.
		Cadastre rénové en 1936

LE GARRIC

3 P	850	Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières, sections A à
		C, 1810.
3 P	851	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1871
		folios 1 à 692
3 P	852	folios 693 à 873.
3 P	853	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 263, table alphabétique en début de volume,
		1882.
3 P	854	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 295, 1911.
3 P	855	Matrice des propriétés non bâties, 1913
		folios 1 à 488
3 P	856	folios 490 à 792.
		Cadastre rénové en 1953.

GARRIGUES

3 P	857	Etats de section des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1828.
3 P	858	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 295, table alphabétique en début de volume, 1828.
3 P	859	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 63, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	860	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 53, 1911.
3 P	861	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 210, 1913.
	7.70	Cadastre rénové en 1932.
		GIJOUNET
3 P	862	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1828.
3 P	863	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 532, table alphabétique en début de volume, s.d. (1828).
3 P	864	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 196, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	865	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 166, 1912.
3 P	866	Matrice des propriétés non bâties, 1913
		folios 1 à 400
3 P	867	folios 401 à 440.
		Cadastre rénové en 1935.
		GIROUSSENS
3 P	868	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à F, 1828.
3 P	869	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume
-	14.70	folios 1 à 684, 1832
3 P	870	folios 685 à 1379, 1834
3 P	871	folios 1380 à 2030, 1848.
3 P	872	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 445, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	873	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 362, 1912.
3 P	874	Matrice des propriétés non bâties, 1914
	9.0	folios 1 à 500
3 P	875	folios 501 à 1000
3 P	876	folios 1002 à 1463.
		Cadastre rénové en 1940.
		GRAULHET
	io ma	
3 P	877	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, 1811 sections A à C
3 P	878	sections D à F.
100000000000000000000000000000000000000	879	Matrice minute, articles 1 à 1104, s.d. (1811).
3 P	0.2	
3 P 3 P	880	Matrice des propriétés bâties, articles 1 à 862, 1812

3 P	881	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale
		articles 1 à 1129, 1813
3 P	882	articles 1129 à 1554, 1815
3 P	883	articles 1555 à 2062, 1818.
3 P	884	Livre journalier des mutations, 1821-1824.
3 P	885	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1825
		folios 1 à 576
3 P	886	folios 577 à 1248
3 P	887	folios 1249 à 1824
3 P	888	folios 1825 à 2328
3 P	889	folios 2329 à 2808
3 P	890	folios 2809 à 3208
3 P	891	folios 3209 à 3608
3 P	892	folios 3608 à 4195.
3 P	893	Matrice cadastrale des propriétés bâties, table alphabétique en début de volume, 1882
		cases 1 à 800
3 P	894	cases 801 à 1662
3 P	895	Matrice des propriétés bâties, 1911
		cases 1 à 482
3 P	896	cases 483 à 1284
3 P	897	cases 1285 à 2086
3 P	898	cases 2087 à 2946.
3 P	899	Matrice des propriétés non bâties, 1914
		récapitulation par nature de culture ou de propriété, tableau des augmentations et de dimi-
		nutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires.
3 P	900	folios 1 à 500
3 P	901	folios 501 à 1000
3 P	902	folios 1001 à 1500
3 P	903	folios 1501 à 2000
3 P	904	folios 2001 à 2500
3 P	905	folios 2501 à 3000
3 P	906	folios 3001 à 3500
3 P	907	folios 3501 à 4000
3 P	908	folios 4001 à 4400
3 P	909	folios 4401 à 4517.
		Cadastre rénové en 1970.

GRAZAC

3 P	910	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à E,
		1837.
3 P	911	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1837
		folios 1 à 500
3 P	912	folios 501 à 828.
3 P	913	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 237, table alphabétique en début de volume,
		1882.
3 P	914	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 212, 1910.

3 P	915	Matrice des propriétés non bâties, 1913,
		folios 1 à 486
3 P	916	folios 487 à 633
		Cadastre rénové en 1939, 1979.
		GUITALENS
		GUITALENS
3 P	917	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B 1840.
3 P	918	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 304, table alphabétique en fin de volume 1840.
3 P	919	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 150, table alphabétique en début de volume 1882.
3 P	920	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 139, 1911.
3 P	921	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 269, 1914.
		Cadastre rénové en 1937.
		ITZAC
3 P	922	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à D, 1839.
3 P	923	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 575, table alphabétique en fin de volume, 1839.
3 P	924	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 130, table alphabétique en début de volume.
-	601	1882.
3 P	925	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 101, 1911.
3 P	926	Matrice des propriétés non bâties, 1913
		folios 1 à 400
3 P	927	folios 401 à 473.
		Cadastre rénové en 1933.
		JONQUIERES
3 P	928	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D 1833.
3 P	929	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 551, table alphabétique en fin de volume, 1833.
3 P	930	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 163, table alphabétique en début de volume 1882.
3 P	931	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 127, 1911.
3 P	932	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 415, 1914. Cadastre rénové en 1937.
		JOUQUEVIEL
3 P	933	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B 1834.
3 P	934	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 528, table alphabétique en fin de volume, 1835.
3 P	935	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 172, table alphabétique en début de volume

1882.

3 P	936	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 133, 1911.
3 P		Matrice des propriétés non bâties, 1913
-	221	folios 1 à 400
3 P	938	folios 401 à 453.
		Cadastre rénové en 1955.
		LABARTHE-BLEYS
3 P	939	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B, 1810.
3 P	940	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, 1813 articles 1 à 168
3 P	941	articles 1 à 262.
3 P	5	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, commune de
-	- 1-	Latreyne, sections A à B, 1810.
3 P	943	Matrice minute, commune de Latreyne, articles 1 à 144, 1810. Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, commune de Latreyne, articles 1 à 215, 1813.
3 P	944	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 600, tables alphabétiques en début et en fin de volume,
		1837.
3 P	945	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 109, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	946	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 77, 1911.
3 P	947	Matrice des propriétés non bâties, 1913
		folios 1 à 400
3 P	948	folios 401 à 482.
		Cadastre rénové en 1962.
		LABASTIDE-DE-LEVIS
3 P	949	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à E, 1829.
3 P	950	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1829
40	220	folios 1 à 552
3 P		folios 553 à 846.
3 P	952	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 247, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	953	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 219, 1911.
3 P	954	Matrice des propriétés non bâties, 1913 folios 1 à 492
3 P	955	folios 493 à 669.
		Cadastre rénové en 1934, 1969.
		LABASTIDE-DENAT
3 P	956	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B,
		1824. Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, 1824.
		Matrice minute, articles 1 à 140, 1820.

Matrice minute, articles 1 à 140, 1820.

3 P 3 P	957 958	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 273, table alphabétique en début de volume, 1834. Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 72, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	959	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 63, 1911.
3 P	960	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 200, 1913. Cadastre rénové en 1932, 1967.
		LABASTIDE-GABAUSSE
3 P	961	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C, 1812.
		Matrice minute, articles 1 à 189, 1812.
3 P	962	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 257, 1813.
3 P	963	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 552, table alphabétique en début de volume, 1839.
3 P	964	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 137, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	965	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 138, 1911.
3 P	966	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 464, 1913.
		Cadastre rénové en 1934, 1963.
		LABASTIDE-ROUAIROUX
3 P	967	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D, 1838.
3 P	968	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 963, table alphabétique en fin de volume, 1839.
3 P	969	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 674, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	970	Matrice des propriétés bâties, 1911
		cases 1 à 481
3 P	971	cases 482 à 880.
3 P	972	Matrice des propriétés non bâties, 1914
		folios 1 à 500
3 P	973	folios 501 à 1004
3 P	974	folios 1005 à 1215.
		Cadastre rénové en 1971.
		LABASTIDE-SAINT-GEORGES
2.0	075	
3 P	975	Etat de section des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1828.
3 P	976	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 304, table alphabétique en début de volume, 1833.
3 P	977	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 148, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	978	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 139, 1911.
3 P	979	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 283, 1914. Cadastre rénové en 1932.

LABESSIERE-CANDEIL

3 P	980	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale
		articles 1 à 401, 1807
3 P	981	articles 401 à 834, 1810, et livres journaliers des mutations, 1821-1822.
3 P	982	Etat de section des propriétés non bâties et bâties, sections A à E, 1826.
3 P	983	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique à la fin du 2e volume, 1830
		folios 1 à 576
3 P	984	folios 577 à 1036.
3 P	985	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 237, table alphabétique en début de volume,
		1882.
3 P	986	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 170, 1911.
3 P	987	Matrice des propriétés non bâties, 1913
		folios 1 à 500
3 P	988	folios 501 à 702.
		Cadastre rénové en 1937.
		LABOULBENE
3 P	989	Etat de section des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1828.
3 P	990	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 130, table alphabétique en début de volume, 1828.
3 P	991	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 29, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	992	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 25, 1911.
3 P	993	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 102, 1914.
	~~~	Cadastre rénové en 1934.
		LABOUTARIE
3 P	994	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B,
		1819.
		Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A à B, 1819.
		Matrice minute, articles 1 à 107, 1819.
3 P	995	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 253, table alphabétique en début de volume, 1824.
3 P	996	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 51, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P	997	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 52, 1911.
3 P	998	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 197, 1913.
		Cadastre rénové en 1933.
		LABRUGUIERE
3 P	999	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à J,
		1838.
3 P	1000	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1838
		folios 1 à 680
3 P	1001	folios 681 à 1420
3 P	1002	folios 1421 à 1981.

3 P 1003	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 870, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1004	Matrice des propriétés bâties, table alphabétique en début de 1er volume, 1911 cases 1 à 722
3 P 1005	cases 723 à 1057.
3 P 1006	Matrice des propriétés non bâties, 1914 récapitulation par nature de culture ou de propriétés, tableau des augmentations et des diminutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires.
3 P 1007	folios 1 à 600
3 P 1008	folios 601 à 1200
3 P 1009	folios 1201 à 1800
3 P 1010	folios 1801 à 2079.
	Cadastre rénové en 1958.
	LACABAREDE
3 P 1011	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1838.
3 P 1012	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 669, table alphabétique en fin de volume, 1838.
3 P 1013	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 220, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1014	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 225, 1911.
3 P 1015	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 453, 1914.
	Cadastre rénové en 1960.
	LACAPELLE-PINET
3 P 1016	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A et B, 1839.
3 P 1017	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 220, table alphabétique en fin de volume, 1839.
3 P 1018	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 88, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1019	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 77, 1911.
3 P 1020	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 214, 1913.
	Cadastre rénové en 1938.
	LACAPELLE-SEGALAR
3 P 1021	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C, 1810.
	Matrice minute, articles 1 à 110, 1810.
3 P 1022	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 200, 1813.
3 P 1023	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1825 folios 1 à 252
3 P 1024	folios 253 à 339.
3 P 1025	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 86, table alphabétique en début de volume, 1882.
2 0 1000	10.00

Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 72, 1911. Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 267, 1914

Cadastre rénové en 1963.

3 P 1026

3 P 1027

# LACAUNE

3 P 1028	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à H, 1829.
3 P 1029	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1830 folios 1 à 680
3 P 1030	folios 681 à 1334
3 P 1030	folios 1335 à 1983.
3 P 1032	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 907, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1033	Matrice des propriétés bâties, table alphabétique en début de 1er volume, 1914 cases 1 à 802
3 P 1034	cases 802 à 1067.
3 P 1035	Matrice des propriétés non bâties, 1913
	récapitulation par nature de culture ou de propriétés, tableau des augmentations et des dimi- nutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires
3 P 1036	folios 1 à 598
3 P 1037	folios 599 à 1192
3 P 1038	folios 1193 à 1786
3 P 1939	folios 1787 à 2086
3 P 1040	folios 2087 à 2179.
	Cadastre rénové en 1978.
	LACAZE
451011	
3 P 1041	Matrice minute (propriétés non bâties), articles 1 à 634, 1821.
	Matrice de rôle pour la contribution foncière et celle des portes et fenêtres (propriétés bâties), arti- cles 1 à 426, 1820.
	Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties : section A à I, 1818.
3 P 1042	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à I, 1818.
3 P 1043	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1 ^{er} volume, 1826 folios 1 à 482
3 P 1044	folios 483 à 1064
3 P 1045	folios 1065 à 1335.
3 P 1046	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 479, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 1047	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 497, table alphabétique en début de volume, 1912.
3 P 1048	Matrice des propriétés non bâties, table alphabétique en début de 1er volume, 1914
	folios 1 à 500
3 P 1049	folios 501 à 1000
3 P 1050	folios 1001 à 1259.
26.4454	Cadastre rénové en 1975.
	LACOUGOTTE-CADOUL
3 P 1051	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1827.
3 P 1052	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 158, table alphabétique en début de volume, 1829.
3 P 1053	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 58, table alphabétique en début de volume, 1882.

3 P 1054	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 47, 1914.
3 P 1055	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 135, 1914.
31 1033	Cadastre rénové en 1933.
	LACROISILLE
3 P 1056	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C,
	1840.
3 P 1057	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 123, table alphabétique en fin de volume, 1844.
3 P 1058	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 40, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1059	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 51, 1914.
3 P 1060	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 125, 1914.
	Cadastre rénové en 1937.
	LACROUZETTE
	LACKOUZETTE
3 P 1061	Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières des sections A à F, 1810.
3 P 1062	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 319, 1811.
3 P 1063	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1824
	folios 1 à 588
3 P 1064	folios 591 à 822.
3 P 1065	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 247, table alphabétique en début de volume,
70.	1882.
3 P 1066	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 360, 1911.
3 P 1067	Matrice des propriétés non bâties, 1914
	folios 1 à 492
3 P 1068	folios 493 à 702.
T. 10. 10. 10. 10.	Cadastre rénové en 1966.
	LAGARDIOLLE
3 P 1069	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, s.d. (1836).
3 P 1070	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 364, table alphabétique en fin de volume, 1836.
3 P 1071	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 86, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1072	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 79, 1911.
3 P 1073	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 272, 1914.
250,0000	Cadastre rénové en 1933.
	LAGARRIGUE
3 P 1074	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1838.
3 P 1075	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 200, table alphabétique en fin de volume, 1838.
3 P 1076	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 116, table alphabétique en début de volume,

1882.

3 P 1077 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 125, 1911.
3 P 1078 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 225, 1914.

Cadastre rénové en 1948.

### LAGRAVE

3 P 1079	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C,
	1829.
3 P 1080	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de volume, 1829
	folios 1 à 480
3 P 1081	folios 481 à 768.
3 P 1082	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 196, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 1083	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 212, 1911.
3 P 1084	Matrice des propriétés non bâties, 1914
	folios 1 à 492
3 P 1085	folios 493 à 652.
	Cadastre rénové en 1934, 1964.

### LALBAREDE

3 P 1086	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A unique, 1840.
3 P 1087	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 272, table alphabétique en fin de volume, 1841.
3 P 1088	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 102, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1089	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 90, 1911.
3 P 1090	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 214, 1914.
	Cadastre rénové en 1937.

### LAMILLARIE

3 P 1091	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B,
	1819.
	Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A à B, 1819.
	Matrice minute, articles 1 à 157, 1819.
3 P 1092	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, commune de
	Saint Benoît de Frédefont, sections A à B, 1819.
	Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, section A et B, 1819.
	Matrice minute, commune de Saint-Benoît-de-Frédefont, articles 1 à 92, 1819.
3 P 1093	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1824
	folios 1 à 512, (les folios 1 à 264 concernent la commune de Lamillarié, les folios 265 à
	512, la commune de Saint-Benoît-de-Frédefont)
3 P 1094	folios 513 à 620.
3 P 1095	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 125, table alphabétique en début de volume,
	1882.

3 P 1096	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 104, 1911.
3 P 1097	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 393, 1913
	Cadastre rénové en 1935, 1967.

## LAMONTELARIE

3 P 1098	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à E,
	1840.
3 P 1099	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 639, table alphabétique en fin de volume, 1842.
3 P 1100	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 178, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 1101	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 138, 1911.
3 P 1102	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 446, 1914.
	Cadastre rénové en 1960.

# LAPARROUQUIAL

3 P 1103	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D,
	1812.
	Matrice minute, articles 1 à 143, 1812.
3 P 1104	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 196, 1813
3 P 1105	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 280, table alphabétique en début de volume, 1829.
3 P 1106	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 78, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1107	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 62, 1911.
3 P 1108	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 281, 1913.
	Cadastre rénové en 1965

# LARROQUE

3 P 1109	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à I
	1813.
	Matrice minute, articles 1 à 254, 1813.
3 P 1110	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 346, 1815.
3 P 1111	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1822
	folios 1 à 672
3 P 1112	folios 673 à 823.
3 P 1113	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 188, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 1114	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 158, 1911.
3 P 1115	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 500, 1913.
	Cadastre rénové en 1958, 1973.

# LASFAILLADES

3 P 1116	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C,
	1830.
3 P 1117	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 90, table alphabétique en début de volume, 1830

3 P 1118	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 44, table alphabétique en début de volume, 1882.		
3 P 1119	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 47, 1914.		
3 P 1120	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 113, 1914		
	Cadastre rénové en 1960.		
	LASGRAISSES		
3 P 1121	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à D, 1825		
3 P 1122	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 642, table alphabétique en fin de volume, 1825.		
3 P 1123	Cote réservée (matrice des propriétés bâties, 1882, en lacune).		
3 P 1124	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 141, 1911.		
3 P 1125	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 484, 1913.		
	Cadastre rénové en 1933.		
	LAUTREC		
3 P 1126	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections 1831,		
	1833		
Service Colores	sections A à F		
3 P 1127	sections G à J.		
3 P 1128	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1836		
0 D 1100	folios 1 à 680		
3 P 1129	folios 681 à 1340		
3 P 1130	folios 1341 à 2066.		
3 P 1131	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 697, table alphabétique en début de volume, 1882.		
3 P 1132	Matrice des propriétés bâties, 1911		
	cases 1 à 482		
3 P 1133	cases 483 à 704.		
3 P 1134	Matrice des propriétés non bâties, 1914		
	folios 1 à 487		
3 P 1135	folios 489 à 1090		
3 P 1136	folios 1091 à 1690. Cadastre rénové en 1950.		
	Cadastre renove en 1930.		
	LAVAUR		
3 P 1137	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à L, 1828.		
3 P 1138	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1828		
	folios 1 à 600		
3 P 1139	folios 601 à 1220		
3 P 1140	folios 1221 à 1580		
3 P 1141	folios 1580 à 2180		
3 P 1142	folios 2181 à 2491.		
3 P 1143	Matrice cadastrale des propriétés bâties, table alphabétique en début de 1 ^{er} volume, 1882 cases 1 à 600		
3 P 1144	cases 601 à 1411.		

3 P 1145	Matrice des propriétés bâties, 1911
	cases 1 à 722
3 P 1146	cases 723 à 1724.
3 P 1147	Matrice des propriétés non bâties, 1914
	folios 1 à 488
3 P 1148	folios 489 à 1080
3 P 1149	folios 1081 à 1679
3 P 1150	folios 1681 à 2281
3 P 1151	folios 2282 à 2539.
	Cadastre rénové en 1968.

### LEDAS-ET-PENTHIES

3 P 1152	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, s.d
3 P 1153	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 336, table alphabétique en fin de volume, 1843.
3 P 1154	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 127, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1155	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 112, 1911.
3 P 1156	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 321, 1913.
	Cadastre rénové en 1942.

### LEMPAUT

3 P 1157	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à D,
	1835.
3 P 1158	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 460, table alphabétique en fin de volume, 1835.
3 P 1159	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 142, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 1160	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 142, 1911.
3 P 1161	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 384, 1914.
	Cadastre rénové en 1933.

## LESCOUT

3 P 1162	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1835.
3 P 1163	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 350, table alphabétique en fin de volume, 1837
3 P 1164	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 124, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1165	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 99, 1911.
3 P 1166	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 269, 1914.
	Cadastre renové en 1933.

### LESCURE

3 P 1167 Classement parcellaire et évaluation des revenus des propriétés foncières, sections D à F, 1810 (les sections A à C ont constitué la commune du Garric en 1870).

3 P 1168	Matrice de rôle pour la contribution foncière, 1811
	articles 1 à 587 (inclus : matrice de rôle pour la contribution foncière et celle des portes et
	fenêtres (propriétés bâties), 1815)
3 P 1169	articles 588 à 1247 : mutations 1812 à 1820.
3 P 1170	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1824
	folios 1 à 636
3 P 1171	folios 637 à 1348
3 P 1172	folios 1349 à 1464.
3 P 1173	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1872
	folios 1 à 400
3 P 1174	folios 401 à 800.
3 P 1175	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 366, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 1176	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 402, 1911.
3 P 1177	Matrice des propriétés non bâties, 1913
	folios 1 à 500
3 P 1178	folios 501 à 869.
	Cadastre rénové en 1952.

# LISLE-SUR-TARN

3 P 1179	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, 1834 sections A à I
3 P 1180	sections J à S.
3 P 1181	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1 ^{er} volume, 1836 folios 1 à 600
3 P 1182	folios 601 à 1220
3 P 1183	folios 1221 à 1840
3 P 1184	folios 1840 à 2370
3 P 1185	folios 2371 à 2940
3 P 1186	folios 2941 à 3520.
3 P 1187	Matrice cadastrale des propriétés bâties, table alphabétique en début de 1er volume, 1882 cases 1 à 680
3 P 1188	cases 681 à 1281.
3 P 1189	Matrice des propriétés bâties, 1911
	cases 1 à 562
3 P 1190	cases 563 à 1280.
3 P 1191	Matrice des propriétés non bâties, 1913
	récapitulation par nature de culture ou de propriété, tableau des augmentations et des diminutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires
3 P 1192	folios 1 à 600
3 P 1193	folios 601 à 1200
3 P 1194	folios 1201 à 1800
3 P 1195	folios 1801 à 2400
3 P 1196	folios 2401 à 3000.
F 2 215 8	Cadastre rénové en 1953.

### LIVERS-CAZELLES

3 P 1197	Cazelles: matrice minute, art. 1-176, sd. (1810).
	Cazelles : tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leur contenances, sec-
	tions A à C, 1810.
	La Salvetat : tableau indicatif, section A, 1810.
	La Salvetat : matrice minute, articles 1 à 26, s.d. (1810).
	Livers: matrice minute, articles 1 à 87, s.d. (1810).
35.000	Livers: tableau indicatif, sections A à C, 1810.
3 P 1198	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale
Contraction of the Contraction	- commune de Livers, articles 1 à 144, 1813
3 P 1199	- commune de Cazelles, articles 1 à 313, 1813
3 P 1200	- commune de La Salvetat, articles 1 à 32, 1813.
3 P 1201	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 1er volume, 1824
2222	folios 1 à 536
3 P 1202	folios 537 à 680.
3 P 1203	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 136, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1204	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 100, 1911.
3 P 1205	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 492, 1913.
	Cadastre rénové en 1958.
	LOMBERS
3 P 1206	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à H,
	1824,
	Matrice minute, articles 1 à 490, 1824.
3 P 1207	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à H, 1824.
3 P 1208	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1 ^{er} volume, 1827 folios 1 à 480
3 P 1209	folios 481 à 1036
3 P 1210	folios 1037 à 1509.
3 P 1211	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 313, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1212	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 289, 1911.
3 P 1213	Matrice des propriétés non bâties, 1913
	folios 1 à 499
3 P 1214	folios 501 à 1104.
	Cadastre rénové en 1938.
	LOUBERS
3 P 1215	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B,
51 1215	1810.
2 D 1014	Matrice minute, articles 1 à 98, 1810.
3 P 1216	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 157, 1813.
3 P 1217	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 304, table alphabétique en début de volume, 1824.

3 P 1218

Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 75, table alphabétique en début de volume, 1882.

3 P 1219	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 63, 1911.
3 P 1220	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 217, 1913.
	Cadastre rénové en 1933.
	LOUPIAC
3 P 1221	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1837.
3 P 1222	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 391, table alphabétique en fin de volume, 1837.
3 P 1223	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 88, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1224	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 81, 1911.
3 P 1225	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 276, 1913.
	Cadastre rénové en 1934.
	LUGAN
3 P 1226	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1828.
3 P 1227	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 540, table alphabétique en début de volume, 1828.
3 P 1228	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 121, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 1229	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 89, 1911.
3 P 1230	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 381, 1914.
	Cadastre rénové en 1934.
	MAGRIN
3 P 1231	Etats de sections des propriétés non bâties et baties, sections A à B, 1826.
3 P 1232	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 213, 1826.
3 P 1233	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 77, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1234	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 63, 1911.
3 P 1235	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 182, 1914.
	Cadastre rénové en 1933.
	MAILHOC
3 P 1236	Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables, sections A à E, 1809.
3 P 1237	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, 1811
31 1237	- articles 1 à 251
3 P 1238	- articles 252 à 530.
3 P 1239	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1822
31 1237	folios 1 à 576
3 P 1240	folios 577 à 643.
3 P 1241	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 120, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1242	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 92, 1911.
3 P 1243	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 460, 1913.
	Cadastre rénové en 1935, 1963.

### LE MARGNES

3 P 1244	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, commune du
	Margnès d'Anglès, sections A à B, 1840
3 P 1245	Matrice des propriétés foncières, commune du Margnès-d'Anglès, folios 1 à 239, table alphabétique en fin de volume, 1840.
3 P 1246	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, commune du
3 F 1240	
	Margnès de Brassac, sections A à D, 1830.
3 P 1247	Matrice des propriétés foncières, commune du Margnès-de-Brassac, folios 1 à 93, table alphabé-
	tique en fin de volume, 1836.
3 P 1248	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 96, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1249	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 94, 1911.
3 P 1250	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 275, 1914.
	Cadastre rénové en 1959.
	MADNAVEC

### **MARNAVES**

3 P 1251	Etats de sections des propriétés non bâties, sections A à C, s.d. (1839).
3 P 1252	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 653, table alphabétique en fin de volume, 1839.
3 P 1253	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 96, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1254	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 69, 1911.
3 P 1255	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 492, 1914.
	Cadastre rénové en 1937.

# MARSAL

3 P 1256	Matrice minute, articles 1 à 258, 1806; livres journaliers des mutations, 1821-1822.
3 P 1257	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 215, 1823 ; livres journaliers des muta-
	tions, 1824-1831.
3 P 1258	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B,
	1836.
3 P 1259	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 375, table alphabétique en fin de volume, 1836.
3 P 1260	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 96, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1261	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 74, 1911.
3 P 1262	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 269, 1913.
	Cadastre rénové en 1936.

## MARSSAC

3 P 1263	Classement parcellaire et évaluation des revenus imposable, sections A à C, 1809.
3 P 1264	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 343, 1809.
3 P 1265	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1823
*****	folios 1 à 330
3 P 1266	folios 331 à 419.
3 P 1267	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 184, table alphabétique en début de volume,
	1882.

3 P 1268	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 180, 1911.
3 P 1269	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 338, 1913.
	Cadastre rénové en 1933.
	MADZENS
	MARZENS
3 P 1270	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à D, 1828.
3 P 1271	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 239, table alphabétique en début de volume, 1830.
3 P 1272	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 62, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1273	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 73, 1911.
3 P 1274	Copie du vol. précédent.
3 P 1275	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 181, 1914.
	Cadastre rénové en 1932.
	LE MASNAU-MASSUGUIES
3 P 1276	Matrice minute, articles 1 à 340, 1820.
	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à K,
	1820.
	Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A à K, 1820.
3 P 1277	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1826.
	folios 1 à 640
3 P 1278	folios 641 à 955.
3 P 1279	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 310, table alphabétique en début de volume,
51 12/	1882.
3 P 1280	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 263, 1914.
3 P 1281	Matrice des propriétés non bâties, 1914
	folios 1 à 492
3 P 1282	folios 493 à 787.
	Cadastre rénové en 1968.
	MASSAC-SERAN
3 P 1283	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1826.
3 P 1284	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 153, table alphabétique en fin de volume, 1828.
3 P 1285	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 35, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1286	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 35, 1911.
3 P 1287	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 122, 1914.
	Cadastre rénové en 1932.
	MASSAGUEL
0 D 1000	
3 P 1288	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C,
200000	1834.
3 P 1289	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 368, table alphabétique en fin de volume, 1835.
3 P 1290	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 138, table alphabétique en début de volume, 1882.

3 P 1291	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 153, 1911.
3 P 1292	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 276, 1914.
	Cadastre rénové en 1934.

#### MASSALS

3 P 1293	Massals: matrice minute articles 1 à 61, 1818.
01 14/0	Triugguis . Illumice millure difficient i de ori, 1010.

Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections B et A, 1819.

Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A et B, 1819,

Labruguière-Bezacoul: matrice minute, articles 1 à 21, 1818.

Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections G et H, 1818.

Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A et B, 1818.

Massals : tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, fractions des sections B, E, F, tirées de Paulin et réunies à Massals.

Paulin : tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections C et D, 1836.

3 P 1294 M	latrice des propriétés fonciè	es, folios 1 à 268	3. table alphabétique en f	in de volume, 1831.
------------	-------------------------------	--------------------	----------------------------	---------------------

3 P 1295 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 134, table alphabétique en début de volume, 1882.

3 P 1296 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 126, 1911.

3 P 1297 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 293, 1913.

Cadastre rénové en 1963.

#### MAURENS-SCOPONT

3 P 1298	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 155, 1806, (cadastre par masses de cul-
	tures) livre journalier des mutations, 1821.
3 P 1299	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 158, 1831.
3 P 1300	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C,
	1840.
3 P 1301	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 227, table alphabétique en fin de volume, 1842.
3 P 1302	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 55, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1303	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 49, 1911.
3 P 1304	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 167, 1914.
	Cadastre rénové en 1936.

#### MAZAMET

3 P 1305	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à L,
	1834.
3 P 1306	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1838
	folios 1 à 600
3 P 1307	folios 601 à 1200
3 P 1308	folios 1201 à 1800
3 P 1309	folios 1801 à 2398

3 P 1310	folios 2399 à 2991
3 P 1311	folios 2991 à 3486.
3 P 1312	Table alphabétique des propriétaires compris dans la matrice cadastrale des propriétés non bâties, s.d. (post. 1882), et table alphabétique de la matrice cadastrale.
3 P 1313	Matrice cadastrale des propriétés bâties, table alphabétique en début de 1er volume, 1882 cases 1 à 600
3 P 1314	cases 601 à 1560
3 P 1315	cases 1561 à 2328.
3 P 1316	Matrice des propriétés bâties, tables alphabétique en début de 1er volume, 1911 cases 1 à 642
3 P 1317	cases 643 à 1483
3 P 1318	cases 1485 à 2326
3 P 1319	cases 2327 à 3171
3 P 1320	cases 3173 à 3726.
3 P 1321	Matrice des propriétés non bâties, 1914 récapitulation par nature de culture ou de la propriété, tableau des augmentations et des diminutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires
3 P 1322	folios 1 à 600
3 P 1323	folios 601 à 1200
3 P 1324	folios 1201 à 1800
3 P 1325	folios 1801 à 2400
3 P 1326	folios 2401 à 2900
3 P 1327	folios 2901 à 3400
3 P 1328	folios 3401 à 3900
3 P 1329	folios 4401 à 4700
3 P 1331	folios 4701 à 4874.
	Cadastre rénové en 1977.

# MEZENS

Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B,
1837.
Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 458, table alaphabétique en fin de volume, 1839.
Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 126, table alphabétique en début de volume,
1882.
Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 108, 1911.
Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 399, 1913.
Cadastre rénové en 1932.

### MILHARS

3 P 1337	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1839.
3 P 1338	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1840
	folios 1 à 520
3 P 1339	folios 521 à 835.
3 P 1340	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 189, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1341	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 175, 1911.

3 P 1342	Matrice des propriétés non bâties, 1913
	folios 1 à 499
3 P 1343	folios 501 à 716.
	Cadastre rénové en 1961.
	MILHAVET
3 P 1344	Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables, sections A à C, 1809.
3 P 1345	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 145, 1809.
3 P 1346	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 212, table alphabétique en début de volume, 1831
3 P 1347	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 44, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1348	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 38, 1913.
3 P 1349	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 176, 1913.
	Cadastre rénové en 1932.
	AMOL I FO
	MIOLLES
3 P 1350	Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, 1817.
	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C, 1817.
	Matrice minute, articles 1 à 101, 1817.
3 P 1351	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1827 folios 1 à 264
3 P 1352	folios 265 à 296.
3 P 1353	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 137, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1354	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 113, 1911.
3 P 1355	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 236, 1913.
	Cadastre rénové en 1949.
	MIRANDOL-BOURGNOUNAC
3 P 1356	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à H, 1834.
3 P 1357	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1 ^{er} volume, 1836 folios 1 à 520
3 P 1358	folios 521 à 1040
3 P 1359	folios 1041 à 1580.
3 P 1360	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 616, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1361	Matrice des propriétés bâties, 1911. cases 1 à 482
3 P 1362	cases 483 à 575.
3 P 1363	Matrice des propriétés non bâties, 1914
	folios 1 à 488
3 P 1364	folios 489 à 1086
3 P 1365	folios 1087 à 1550.
	Cadastre rénové en 1953.

# MISSECLE

	MISSECLE
3 P 1366	Matrice minute, articles 1 à 56, 1811.
	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C, 1811.
3 P 1367	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 104, 1813.
3 P 1368	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 192, table alphabétique en début du volume, 1824.
3 P 1369	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 57, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1370	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 42, 1911.
3 P 1371	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 136, 1914.
	Cadastre rénové en 1932.
	MONESTIES
3 P 1372	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à G, 1812.
3 P 1373	Matrice minute, articles 1 à 449, 1812.
3 P 1374	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale (propriétés non bâties), articles 1 à 449, 1813. Inclus
	feuilles de mutation, articles 450 à 608, pour 1815-1820).
3 P 1375	Matrice de rôle pour la contribution foncière et celle des portes et fenêtres (propriétés bâties),
	articles 1-312, 1813.
3 P 1376	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1 ^{er} volume, 1825 folios 1 à 396
3 P 1377	folios 397 à 912
3 P 1378	folios 913 à 1188.
3 P 1379	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 384, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1380	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 408, 1911.
3 P 1381	Matrice des propriétés non bâties, 1913
	folios 1 à 500
3 P 1382	folios 501 à 993.
	Cadastre rénové en 1962.
	MONTANS
3 P 1383	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenances et de leurs revenus, sections A à H, 1830.
3 P 1384	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1 ^{er} volume, 1834 folios 1 à 596
3 P 1385	folios 597 à 1104.
3 P 1386	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 344, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1387	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 318, 1911.
3 P 1388	Matrice des propriétés non bâties, 1913
	folios 1 à 492
3 P 1389	folios 493 à 941.
	Cadastra várová su 1020

Cadastre rénové en 1939.

# MONTAURIOL

3 P 1390	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1834.
3 P 1391	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 218, table alphabétique en fin de volume, 1842.
3 P 1392	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 64, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1393	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 55, 1911.
3 P 1394	Cote réservée (matrice des propriétés non bâties de 1913 en lacune).
	Cadastre rénové en 1945.

### MONTCABRIER

3 P 1395	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1827.
3 P 1396	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 318, table alphabétique en fin de volume, 1837.
3 P 1397	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 64, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1398	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 58, 1911.
3 P 1399	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 223, 1914.
	Cadastra ránová en 1033

### MONTDRAGON

	Le Bruc
3 P 1400	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A et
	B, 1819
	Matrice minute, articles 1 à 61, 1819.
3 P 1401	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 111, table alphabétique en fin de volume, 1824.
	Mondragon
3 P 1402	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A et B,
	commune du Bruc, 1833, sections C à E, commune de Montdragon, 1831.
3 P 1403	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 519, table alphabétique en fin de volume, 1834.
3 P 1404	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 137, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 1405	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 135, 1911.
3 P 1406	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 402, 1914.
	Cadastre rénové en 1936.

# MONTDURAUSSE

3 P 1407	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B,
	1837.
3 P 1408	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 595, table alphabétique en fin de volume, 1840.
3 P 1409	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 132, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 1410	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 124, 1911.
3 P 1411	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 435, 1913.
	Cadastre rénové en 1948, 1971.

# MONTELS

	MONTELS
3 P 1412	Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières des sections
	A et B, 1813.
	Matrice minute, articles 1 à 113, 1813.
3 P 1413	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 156, 1815.
3 P 1414	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 172, table alphabétique en début de volume, 1836.
3 P 1415	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 46, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1416	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 41, 1911.
3 P 1417	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 181, 1913.
	Cadastre rénové en 1934.
	MONTFA
3 P 1418	Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières des sections A à C, 1810.
3 P 1419	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 251, 1810.
3 P 1420	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1834
	folios 1 à 304
3 P 1421	folios 305 à 342.
3 P 1422	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 113, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 1423	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 82, 1911.
3 P 1424	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 285, 1914.
	Cadastre rénové en 1933.
	MONTGAILLARD
3 P 1425	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D, 1837.
3 P 1426	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 525, table alphabétique en fin de volume, 1838.
3 P 1427	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 159, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1428	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 141, 1911.
3 P 1429	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 400, 1913.
	Cadastre rénové en 1944, 1982.
	MONTGEY
3 P 1430	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A et B, 1840.
3 P 1431	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 455, table alphabétique en fin de volume, 1841.
3 P 1432	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 116, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1433	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 101, 1911.
3 P 1434	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 352, 1914.
	Cadastre rénové en 1934.

# MONTIRAT

3 P 1435	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C,
	1812.
	Matrice minute, articles 1 à 562, 1812.
3 P 1436	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections D à H,
	1812.
3 P 1437	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale des propriétés bâties, articles 1 à 450, 1813.
3 P 1438	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 562, 1813.
3 P 1439	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1838
	folios 1 à 500
3 P 1440	folios 501 à 1194
3 P 1441	folios 1195 à 1673.
3 P 1442	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 462, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 1443	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 353, 1911.
3 P 1444	Matrice des propriétés non bâties, 1913
	folios 1 à 487
3 P 1445	folios 489 à 1088.
	Cadastre rénové en 1965.

# MONTPINIER

3 P 1446	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à C,
	1833.
3 P 1447	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 286, table alphabétique en fin de volume, 1835.
3 P 1448	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 78, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1449	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 62, 1911.
3 P 1450	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 220, 1914.
	Cadastre rénové en 1936.

# MONTREDON-LABESSONNIE

3 P 1451	Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, 1816 sections A à Z.
3 P 1452	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, 1816 sections A à L
3 P 1453	sections M à Z.
3 P 1454	Matrice minute des propriétés non bâties, articles 1 à 1020, 1819.
3 P 1455	Matrice minute des propriétés bâties, articles 1 à 761, 1819.
3 P 1456	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 1031, 1825.
3 P 1457	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début du 1er volume, 1837
	folios 1 à 440
3 P 1458	folios 441 à 1080
3 P 1459	folios 1081 à 1700
3 P 1460	folios 1701 à 2176
3 P 1461	folios 2177 à 2576
3 P 1462	folios 2577 à 2908.

3 P 1463	Matrice cadastrale des propriétés bâties, table alphabétique en début de 1er volume, 1882 cases 1 à 1000
3 P 1464	cases 1001 à 1106.
3 P 1465	Matrice des propriétés bâties, 1911 cases 1 à 922
3 P 1466	cases 923 à 1063.
3 P 1467	Matrice des propriétés non bâties, 1913
2	récapitulation par nature de culture ou de propriétés, tableau des augmentations et des dimi- nutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires
3 P 1468	folios 1 à 600
3 P 1469	folios 601 à 1196
3 P 1470	folios 1197 à 1796
3 P 1471	folios 1797 à 2253.
	Cadastre rénové en 1965.
	MONT-ROC (MONTCOUYOUL avant 1926)
3 P 1472	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D, 1815.
	Matrice minute, articles 1 à 84, 1815.
3 P 1473	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 82, 1820.
3 P 1474	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 232, table alphabétique en début de volume, 1825.
3 P 1475	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 97, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1476	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 96, 1911.
3 P 1477	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 216, 1914.
	Cadastre rénové en 1952.
	MONTROSIER
3 P 1478	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A et B, 1839.
3 P 1479	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 192, table alphabétique en fin de volume, 1840.
3 P 1480	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 36, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1481	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 27, 1911.
3 P 1482	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 174, 1913.
31 1402	Cadastre rénové en 1945.
	MONTVALEN
	(Tauriac est réunie à Montvalen en 1840 puis démembrée en 1889)
3 P 1483	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1837.
3 P 1484	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 736, table alphabétique en début de volume, 1840.
3 P 1485	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 206, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1486	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 316, table alphabétique en début de volume, 1890.
3 P 1487	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 75, 1911.
3 P 1488	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 272, 1913.
	munico dos proprietos non ountes, remos r m = / = / = /

# MOULARES

3 P 1489	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D,
100000000000000000000000000000000000000	1833.
3 P 1490	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 1er volume, 1836
	folios 1 à 520
3 P 1491	folios 521 à 621.
3 P 1492	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 201, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 1493	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 193, 1911.
3 P 1494	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 482, 1914
	Cadastre rénové en 1946.

# MOULAYRES

3 P 1495	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B,
	1811.
	Matrice minute, articles 1 à 107, 1811.
3 P 1496	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 135, 1813.
3 P 1497	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1836
	folios 1 à 279
3 P 1498	folios 280 à 377.
3 P 1499	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 101, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 1500	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 74, 1911.
3 P 1501	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 250, 1914.
	Cadastre rénové en 1946.

# MOULIN-MAGE

	Voir aussi Barre
3 P 1502	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, section C, 1900.
	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections D-E, 1832.
	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections F, G, 1900.
3 P 1503	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 174, table alphabétique en début de volume, 1900.
3 P 1504	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 373, table alphabétique en début de volume, 1902.
3 P 1505	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 191, 1911.
3 P 1506	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 392, 1914.
	Cadastre rénové en 1953

# MOUZENS

3 P 1507	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A et B, 1840.
3 P 1508	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 169, table alphabétique en fin de volume, 1841.
3 P 1509	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 51, table alphabétique en début de volume, 1882.

3 P 1510	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 43, 1911.
3 P 1511	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 131, 1914.
	Cadastre rénové en 1933.
	MOUZIEYS-PANENS
3 P 1512	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à G,
	1811,
	Matrice minute, articles 1 à 293, s.d. (1811).
3 P 1513	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 293, 1813. Inclus feuilles de mutations, articles 294 à 370, pour 1814 et 1815.
	Matrice de rôle pour la contribution foncière et celle des portes et fenêtres (propriétés bâties), articles 1-200, 1813-1819.
3 P 1514	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1 ^{er} volume, 1834 folios 1 à 588
3 P 1515	folios 589 à 907.
3 P 1516	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 197, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1517	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 172, 1911.
3 P 1518	Matrice des propriétés non bâties, 1913
	folios 1 à 488
3 P 1519	folios 489 à 696.
	Cadastre rénové en 1962.
	MOUZIEYS-TEULET
3 P 1520	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à D, 1836.
3 P 1521	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 1er volume, 1837 folios 1 à 344
3 P 1522	folios 345 à 437.
3 P 1523	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 171, table alphabétique en début de volume,
31 1323	1882.
3 P 1524	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 139, 1911.
3 P 1525	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 353, 1913.
10.0.3105	Cadastre rénové en 1936.
	MURAT-SUR-VEBRE
3 P 1526	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à L,
	1832.
3 P 1527	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1 ^{er} volume, 1834 folios 1 à 632
3 P 1528	folios 637 à 1220
3 P 1529	folios 1221 à 1747.
3 P 1530	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 748, table alphabétique en début de volume, 1882.

3 P 1531	Matrice des propriétés bâties, table alphabétique dans 1er volume, 1911
	cases 1 à 562
3 P 1532	cases 563 à 700.
3 P 1533	Matrice des propriétés non bâties, 1914
	folios 1 à 486
3 P 1534	folios 487 à 1086
3 P 1535	folios 1087 à 1496.
	Cadastre rénové en 1969.
	NAGES
3 P 1536	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à F, 1829.
3 P 1537	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1834
5.0.0000	folios 1 à 640
3 P 1538	folios 641 à 1022.
3 P 1539	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 447, table alphabétique en début de volume,
-4.0	1882.
3 P 1540	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 366, 1911.
3 P 1541	Matrice des propriétés non bâties, 1914
	folios 1 à 500
3 P 1542	folios 501 à 827.
	Cadastre rénové en 1936.
	NA DEMONY
	NARTHOUX
3 P 1543	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A et
	B, 1812
	Matrice minute, articles 1 à 71, 1812.
3 P 1544	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 117, 1813.
3 P 1545	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 182, table alphabétique en début de volume, 1827.
3 P 1546	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 45, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1547	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 39, 1911.
3 P 1548	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 141, 1913.
	NAVES
25.220	
3 P 1549	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à F, 1827.
3 P 1550	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 297, table alphabétique en début de volume, 1830.
3 P 1551	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 77, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1552	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 68, 1911.
3 P 1553	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 205, 1914.
	Cadastre rénové en 1937.
	NOAILHAC

Voir aussi Boissezon.

3 P 1554 Etat de section des propriétés foncières, sections D à I, 1929

3 P 1555 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 195, 1929. 3 P 1556 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 358, 1929. Cadastre rénové en 1972. NOAILLES Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B, 3 P 1557 1811. Matrice minute, articles 1 à 216, 1811. 3 P 1558 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, 1813 articles 1 à 216 3 P 1559 articles 217 à 283. 3 P 1560 Matrice minute, commune de Cardonnac, articles 1 à 74, 1810. Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, commune de Cardonnac, sections A à B, 1810. 3 P 1561 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, commune de Cardonnac, articles 1 à 139, 1813. Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1835 3 P 1562 folios 1 à 576 3 P 1563 folios 577 à 739. Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 126, table alphabétique en début de volume, 3 P 1564 1882. 3 P 1565 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 106, 1911. Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 492, 1913 (il est indiqué sur la couverture du registre 3 P 1566 "1er volume"). 3 P 1567 Cote réservée. Cadastre rénové en 1944, 1980. ORBAN 3 P 1568 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à E, Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A à E, 1819. Matrice minute, articles 1 à 219, 1819. Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 508, table alphabétique en début de volume, 1834. 3 P 1569 3 P 1570 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 101, table alphabétique en début de volume, 1882. 3 P 1571 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 94, 1911. Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 415, 1913. 3 P 1572 Cadastre rénové en 1933. PADIES 3 P 1573 Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections B à G, 1839.

Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 516, table alphabétique en fin de volume, 1840.

3 P 1574

## PENNE

3 P 1620	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, 1839
	sections A à G
3 P 1621	sections H à O
3 P 1622	récapitulations par natures de propriétés, sections A à O.
3 P 1623	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1842
	folios 1 à 564
3 P 1624	folios 565 à 1204
3 P 1625	folios 1205 à 1840
3 P 1626	folios 1841 à 2170.
3 P 1627	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 547, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 1628	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 476, 1911.
3 P 1629	Matrice des propriétés non bâties, 1913
	récapitulation par nature de culture ou de propriétés, tableau des augmentations et des
	diminutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires
3 P 1630	folios 1 à 596
3 P 1631	folios 597 à 1200
3 P 1632	folios 1201 à 1590.
	Cadastre rénové en 1956.

# PEYREGOUX

3 P 1633	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B,
	1833.
3 P 1634	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 171, table alphabétique en fin de volume, 1833.
3 P 1635	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 45, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1636	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 32, 1911.
3 P 1637	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 129, 1914.
	Cadastre rénové en 1937.

# PEYROLE

3 P 1638	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 424, table alphabétique en début de volume, 1806. Livres journaliers des mutations, 1821-1822.
3 P 1639	Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 427, 1823. Livres journaliers des mutations, 1824-1829.
3 P 1640	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à F, 1832.
3 P 1641	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 608, table alphabétique en fin de volume, 1834.
3 P 1642	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 108, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1643	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 98, 1911.
3 P 1644	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 500, 1913.
	Cadastre rénové en 1937.

# PONT-DE-LARN

3 P 1645	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à G, 1833.
3 P 1646	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 756, table alphabétique en fin de volume, 1834.
3 P 1647	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 325, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1648	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 623, table alphabétique en début de volume, 1911.
3 P 1649	Matrice des propriétés non bâties, 1914. Table alphabétique, récapitulations, mutations dans le 1er
	volume
3 P 1650	folios 1 à 508 folios 509 à 908
3 P 1651	folios 909 à 1057.
31 1031	Cadastre rénové en 1977.
	POUDIS
	TOURS
3 P 1652	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B, 1835.
3 P 1653	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 243, table alphabétique en fin de volume, 1836.
3 P 1654	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 81, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1655	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 71, 1911.
3 P 1656	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 180, 1914.
	Cadastre rénové en 1933.
	POULAN-POUZOLS
3 P 1657	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, commune de
	Poulan, sections A et B, 1819.
	Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A et B, 1819.
	Matrice minute, commune de Poulan, articles 1 à 94, 1819.
3 P 1658	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, commune de
	Pouzols, sections A et B, 1819.
	Matrice minute, commune de Pouzols, articles 1 à 130.
3 P 1659	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 452, table alphabétique en début de volume, 1829.
3 P 1660	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 94, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1661	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 89, 1911.
3 P 1662	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 329, 1913.  Cadastre rénové en 1935.
	PRADES
3 P 1663	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1826.
3 P 1664	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 160, table alphabétique en fin de volume, 1826.
3 P 1665	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 53, table alphabétique en début de volume, 1882.
J 1 1003	maniec cadastrate des proprietes banes, cases i a 55, moie apraecenção en debar de forame, 1002.

3 P 1666	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 50, 1911.
3 P 1667	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 128, 1914.
	Cadastre rénové en 1932.
	PRATVIEL
3 P 1668	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1826.
3 P 1669	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 110, table alphabétique en début de volume, 1836.
3 P 1670	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 38, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1671	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 35, 1911.
3 P 1672	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 91, 1914.
	Cadastre rénové en 1933.
	PUECHOURSI
3 P 1673	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, section A unique, 1840.
3 P 1674	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 107, table alphabétique en fin de volume, 1840.
3 P 1675	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 30, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1676	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 24, 1911.
3 P 1677	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 84, 1914.
	Cadastre rénové en 1932.
	PUYBEGON
3 P 1678	Matrice minute, articles 1 à 290, 1811.
51 10/0	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à F,
	1851.
3 P 1679	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale,
	articles 1 à 290, 1813
3 P 1680	articles 291 à 261, 1815 et livres journaliers des mutations, 1821-1822.
3 P 1681	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1823
	folios 1 à 799
3 P 1682	folios 800 à 1034.
3 P 1683	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 198, table alphabétique en début de volume,
12 (21) (1) (22)	1882.
3 P 1684	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 172, 1911.
3 P 1685	Matrice des propriétés non bâties, 1914
. G. et gives	folios 1 à 488
3 P 1686	folios 489 à 793.
	Cadastre rénové en 1938.
	DINCALVEL
	PUYCALVEL

3 P 1687	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C,
	1833.
3 P 1688	Matrice des propriétés foncières folios 1 à 529 table alphabétique en fin de volume, 1833

3 P 1666	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 50, 1911.
3 P 1667	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 128, 1914.
	Cadastre rénové en 1932.
	PRATVIEL
3 P 1668	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1826.
3 P 1669	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 110, table alphabétique en début de volume, 1836.
3 P 1670	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 38, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1671	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 35, 1911.
3 P 1672	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 91, 1914.
	Cadastre rénové en 1933.
	PUECHOURSI
3 P 1673	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, section A unique, 1840.
3 P 1674	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 107, table alphabétique en fin de volume, 1840.
3 P 1675	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 30, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1676	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 24, 1911.
3 P 1677	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 84, 1914.
	Cadastre rénové en 1932.
	PUYBEGON
3 P 1678	Matrice minute, articles 1 à 290, 1811.
	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à F,
2 D 1670	1851.
3 P 1679	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 290, 1813
3 P 1680	articles 291 à 261, 1815 et livres journaliers des mutations, 1821-1822.
3 P 1681	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1 ^{er} volume, 1823
J F 1001	folios 1 à 799
3 P 1682	folios 800 à 1034,
3 P 1683	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 198, table alphabétique en début de volume,
5 - 1005	1882.
3 P 1684	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 172, 1911.
3 P 1685	Matrice des propriétés non bâties, 1914
	folios 1 à 488
3 P 1686	folios 489 à 793.
	Cadastre rénové en 1938.
	PUYCALVEL
	PUICALVEL

3 P 1687	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C,
	1833.
3 P 1688	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 529, table alphabétique en fin de volume, 1833.

3 P 1689	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 130, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1690	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 95, 1911.
3 P 1691	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 402, 1914.
	Cadastre rénové en 1942.
	PUYCELSI
3 P 1692	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D, 1813.
	Matrice minute, articles 1 à 638, 1813.
3 P 1693	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections E à L, 1813.
3 P 1694	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 638, 1814
3 P 1695	articles 639 à 994, 1817.
3 P 1696	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1824 folios 1 à 628
3 P 1697	folios 629 à 1248
3 P 1698	folios 1249 à 1640
3 P 1699	folios 1641 à 1784.
3 P 1700	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 527, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1701	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 453, 1911.
3 P 1702	Matrice des propriétés non bâties, 1913 folios 1 à 500
3 P 1703	folios 501 à 1000
3 P 1704	folios 1001 à 1327.
	Cadastre rénové en 1952, 1971, 1973.
	PUYGOUZON
3 P 1705	Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriété foncières commune de Puygouzon, sections A à E, 1809.
3 P 1706	commune de Montsalvy, sections A à C, 1809.
3 P 1707	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale,
	commune de Puygouzon, articles 1 à 362, 1811.
3 P 1708	commune de Montsalvy, articles 1 à 152, 1815 et livres journaliers des mutations, 1821- 1822
3 P 1709	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1826 folios 1 à 486
3 P 1710	folios 487 à 684.
3 P 1711	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 157, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1712	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 145, 1911.
3 P 1713	Matrice des propriétés non bâties, 1913 folios 1 à 492
3 P 1714	folios 493 à 507.

3 P 1689	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 130, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1690	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 95, 1911.
3 P 1691	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 402, 1914.
	Cadastre rénové en 1942.
	PUYCELSI
2 D 1602	Tables, indicatif des assaultaines des assaultés familles et de leurs soutenance exatines A N.D.
3 P 1692	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D, 1813.
	Matrice minute, articles 1 à 638, 1813.
3 P 1693	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections E à L,
	1813.
3 P 1694	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale,
	articles 1 à 638, 1814
3 P 1695	articles 639 à 994, 1817.
3 P 1696	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1824
	folios 1 à 628
3 P 1697	folios 629 à 1248
3 P 1698	folios 1249 à 1640
3 P 1699	folios 1641 à 1784.
3 P 1700	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 527, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 1701	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 453, 1911.
3 P 1702	Matrice des propriétés non bâties, 1913
	folios 1 à 500
3 P 1703	folios 501 à 1000
3 P 1704	folios 1001 à 1327.
	Cadastre rénové en 1952, 1971, 1973.
	PUYGOUZON
3 P 1705	Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriété foncières
40.000	commune de Puygouzon, sections A à E, 1809.
3 P 1706	commune de Montsalvy, sections A à C, 1809.
3 P 1707	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale,
0.0.1500	commune de Puygouzon, articles 1 à 362, 1811.
3 P 1708	commune de Montsalvy, articles 1 à 152, 1815 et livres journaliers des mutations, 1821- 1822
3 P 1709	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1826
12,012,145	folios 1 à 486
3 P 1710	folios 487 à 684.
3 P 1711	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 157, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 1712	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 145, 1911.
3 P 1713	Matrice des propriétés non bâties, 1913
	folios 1 à 492
3 P 1714	folios 493 à 507.
	Cadastre rénové en 1967.

#### **PUYLAURENS**

3 P 1715	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, 1835 sections A à H
3 P 1716	sections I à M.
3 P 1717	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1 ^{er} volume, 1835 folios 1 à 620
3 P 1718	folios 621 à 1240
3 P 1719	folios 1245 à 1936
3 P 1720	folios 1936 à 2656
3 P 1721	folios 2657 à 3375.
3 P 1722	Matrice cadastrale des propriétés bâties, table alphabétique en début de 1er volume, 1882
	cases 1 à 600
3 P 1723	cases 601 à 1136.
3 P 1724	Matrice des propriétés bâties, 1911
22.017.	cases 1 à 802
3 P 1725	cases 803 à 1033.
3 P 1726	Matrice des propriétés non bâties, 1914
51 1720	récapitulation par nature de culture ou de propriété, tableau des augmentations et des
	diminutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires,
3 P 1727	folios 1 à 596
3 P 1728	folios 597 à 1196
3 P 1729	folios 1197 à 1796
3 P 1730	folios 1797 à 2296
3 P 1731	folios 2297 à 2412.
31 1/31	Cadastre rénové en 1940.
	RABASTENS
3 P 1732	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, 1837
2.5.5188	sections A à F
3 P 1733	sections G à L.
3 P 1734	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1837
	folios 1 à 620
3 P 1735	folios 621 à 1320
3 P 1736	folios 1321 à 2020
3 P 1737	folios 2021 à 2620
3 P 1738	folios 2621 à 3221
3 P 1739	folios 3222 à 3545.
3 P 1740	Matrice cadastrale des propriétés bâties, table alphabétique en début de 1er volume, 1882 cases 1 à 720
3 P 1741	cases 721 à 1368.
3 P 1742	Matrice des propriétés bâties, 1911
J. 1772	cases 1 à 642
3 P 1743	cases 643 à 1378.
3 P 1744	Matrice des propriétés non bâties, 1913
31 1/44	récapitulation par nature de culture ou de propriété, tableau des augmentations et des
	diminutions, récapitulation par folio, table alphabétique des propriétaires, 1913
3 P 1745	folios 1 à 600
	folios 601 à 1200
3 P 1746	101108 001 a 1200

3 P 1747	folios 1201 à 1800
3 P 1748	folios 1801 à 2300
3 P 1749	folios 2301 à 2800.
	Cadastre rénové en 1951.
	D. WOOL C
	RAYSSAC
3 P 1750	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à H, 1815.
	Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A à H, 1815.  Matrice minute, articles 1 à 190.
3 P 1751	Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 196, 1821.
3 P 1752	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1824 folios 1 à 411
3 P 1753	folios 412 à 547.
3 P 1754	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 177, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1755	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 166, table alphabétique en début de volume, 1911.
3 P 1756	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 400, table alphabétique en début de volume, 1913.  Cadastre rénové en 1976.
	REALMONT
3 P 1757	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D, 1824.
	Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A à D, 1824.
	Matrice minute, articles 1 à 546, 1824.
3 P 1758	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1 ^{er} volume, 1828 folios 1 à 768
3 P 1759	folios 769 à 1246.
3 P 1760	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 676, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1761	Matrice des propriétés bâties, 1911 cases 1 à 562
3 P 1762	cases 563 à 759.
3 P 1763	Matrice des propriétés non bâties, 1913 folios 1 à 488
3 P 1764	folios 489 à 1088
3 P 1765	folios 1090 à 1141.
	Cadastre rénové en 1944.
	LE RIALET
3 P 1766	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à B, 1834.
3 P 1767	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 285, table alphabétique en fin de volume, 1834.
3 P 1768	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 94, table alphabétique en début de volume, 1882.

3 P 1769	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 75, 1911.
3 P 1770	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 237, 1914.
	Cadastre rénové en 1967.

# LE RIOLS

3 P 1771	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1839.
3 P 1772	Idem, section C, 1839 (ancienne section A de Ratayrens).
	Matrice minute de Ratayrens, articles 1 à 34, table alphabétique en fin de volume, s.d. (1839).
3 P 1773	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 342, table alphabétique en fin de volume, 1839.
3 P 1774	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 100, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 1775	Idem, commune de Ratayrens, cases 1 à 15, 1882.
3 P 1776	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 80, 1911.
3 P 1777	Matrice des propriétés bâties, commune de Ratayrens, cases 1 à 7, commune du Riols, cases 163 à
	169, 1911.
3 P 1778	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 297, 1913.
3 P 1779	Matrice des propriétés non bâties, commune de Ratayrens, folios 1 à 59, commune du Riols, folios
	501 à 559, 1913.
3 P 1780	Cote vacante
	Cadactes sérgué en 1024

Cadastre rénové en 1934.

#### RIVIERES

3 P 1781	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à C, 1829.
3 P 1782	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 539, table alphabétique en début de volume, 1832.
3 P 1783	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 106 table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 1784	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 105, 1911.
3 P 1785	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 408, 1913.
	Cadastre rénové en 1933, 1969, 1982.

# RONEL

3 P 1786	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B (Ronel), section D (Lombers), qui devient la section C de Ronel, 1824.
	Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A à C, 1824.
	Matrice minute, articles 1 à 47.
3 P 1787	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 180, table alphabétique en début de volume, 1828.
3 P 1788	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 71, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1789	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 60, 1911.
3 P 1790	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 182, 1913.
	Cadastre rénové en 1933.

# ROQUECOURBE

3 P 1791	Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables, sections A à E, 1810.
3 P 1792	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 677, 1815.
3 P 1793	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1834
	folios 1 à 755
3 P 1794	folios 757 à 1074.
3 P 1795	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 436, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 1796	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 475, 1911.
3 P 1797	Matrice des propriétés non bâties, 1914
	folios 1 à 500
3 P 1798	folios 501 à 906.
	Cadastre rénové en 1955.

# ROQUEMAURE

3 P 1799	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à C,
	1837.
3 P 1800	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 566, table alphabétique en fin de volume, 1838.
3 P 1801	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 135, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 1802	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 111, 1911.
3 P 1803	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 427, 1913.
	Cadastre rénové en 1937.

# ROQUEVIDAL

3 P 1804	Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 55, 1806 (cadastre par masses de cultu-
	res), et feuilles des mutations, 1821-1822.
3 P 1805	Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 90, 1823, et feuilles des mutations, 1824,
	1826-1827, 1830
3 P 1806	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C,
	1840.
3 P 1807	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 177, table alphabétique en fin de volume, 1841.
3 P 1808	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 70, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1809	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 62, 1911.
3 P 1810	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 130, 1914.
	Cadastre rénové en 1933.

# ROSIERES

3 P 1811	Matrice minute, articles 1 à 160, 1811.  Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B, 1811.
3 P 1812	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 216, 1813.
3 P 1813	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 445, table alphabétique en début de volume, 1837.

Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 149, table alphabétique en début de volume, 3 P 1814 3 P 1815 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 156, 1911. Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 400, 1913. 3 P 1816 Cadastre rénové en 1932. ROUAIROUX 3 P 1817 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à F, 1838. 3 P 1818 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 703, table alphabétique en fin de volume, 1840. Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 266, table alphabétique en début de volume, 3 P 1819 1882. Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 264, 1911. 3 P 1820 3 P 1821 Matrice des propriétés non bâties, 1914 folios 1 à 492 folios 493 à 616. 3 P 1822 Cadastre rénové en 1968. ROUFFIAC 3 P 1823 Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 139, 1806. 3 P 1824 Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières, sections A à H, 1809. Matrice de rôle pour la contribution foncière, 1809 3 P 1825 articles 1 à 220 3 P 1826 articles 220 à 570, et livre journalier des mutations, 1821. 3 P 1827 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1827 folios 1 à 472 3 P 1828 folios 473 à 563. Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 103, table alphabétique en début de volume, 3 P 1829 1882. 3 P 1830 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 90, 1911. 3 P 1831 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 451, 1913. Cadastre rénové en 1934. ROUMEGOUX 3 P 1832 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D, Etat de classement des propriétés bâties, sections A à D, 1824. Matrice minute, articles 1 à 143, 1824. 3 P 1833 Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1828 folios 1 à 412 3 P 1834 folios 413 à 525. 3 P 1835 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 134, table alphabétique en début de volume, 1882.

3 P 1836	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 121, 1911.
3 P 1837	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 430, 1913.
	Cadastre rénové en 1936.

# ROUSSAYROLLES

3 P 1838	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1839.
3 P 1839	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 262, table alphabétique en fin de volume, 1840.
3 P 1840	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 64, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1841	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 49, 1911.
3 P 1842	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 206, 1913.
	Cadastre rénové en 1964.

# SAINT-AFFRIQUE

3 P 1843	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B,
	1838.
3 P 1844	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 351, table alphabétique en fin de volume, 1839.
3 P 1845	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 143, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 1846	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 126, 1911.
3 P 1847	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 333, 1914.
	Cadastre rénové en 1943.

### SAINT-AGNAN

3 P 1848	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1827.
3 P 1849	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 199, table alphabétique en début de volume, 1836.
3 P 1850	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 48, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1851	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 44, 1911.
3 P 1852	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 139, 1914.
	Cadastre rénové en 1931.

# SAINT-AMANCET

3 P 1853	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à B,
	1834.
3 P 1854	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 264, table alphabétique en fin de volume, 1835.
3 P 1855	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 107, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 1856	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 89, 1911.
3 P 1857	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 219, 1914.
	Cadastre rénové en 1947.

# SAINT-AMANS-SOULT

	SAINT-AMANG-SOCET
3 P 1858	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à D,
3 P 1859	1838.  Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1839
	folios 1 à 720
3 P 1860	folios 721 à 1403
3 P 1861	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 591, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1862	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 436, 1911.
3 P 1863	Matrice des propriétés non bâties, 1914 folios 1 à 492
3 P 1864	folios 493 à 781.
	Cadastre rénové en 1955.
	SAINT-AMANS-VALTORET
3 P 1865	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à D, 1838.
3 P 1866	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 1er volume, 1839 folios 1 à 918
3 P 1867	folios 921 à 1102.
3 P 1868	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 374, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1869	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 367, 1911.
3 P 1870	Matrice des propriétés non bâties, 1914 folios 1 à 492
3 P 1871	folios 493 à 653.
	Cadastre rénové en 1935.
	SAINT-ANDRE
3 P 1872	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à B, 1836.
3 P 1873	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 349, table alphabétique en fin de volume, 1837.
3 P 1874	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 134, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1875	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 106, 1911.
3 P 1876	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 298, 1913.
	Cadastre rénové en 1946.
	SAINT-ANTONIN-DE-LACALM

3 P 1877 Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, section A à E, 1824. Etat de classement des propriétés bâties, sections A à E, 1824.

Matrice minute, articles 1 à 217, 1824.

3 P 1878	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1828 folios 1 à 476
3 P 1879	folios 477 à 594.
3 P 1880	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 177, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1881	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 155, 1911.
3 P 1882	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 500, 1913.
	Cadastre rénové en 1937.
	SAINT-AVIT
3 P 1883	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à C, 1834.
3 P 1884	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 207, table alphabétique en fin de volume, 1835.
3 P 1885	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 65, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1886	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 57, 1911.
3 P 1887	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 160, 1914.
	Cadastre rénové en 1933.
	SAINT-BEAUZILE
3 P 1888	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C, 1813.
14 A 10 W 10 A	Matrice minute, articles 1 à 202, 1813.
3 P 1889	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 292, 1815.
3 P 1890	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 520, table alphabétique en début de volume, 1827.
3 P 1891	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 117, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1892	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 85, 1911.
3 P 1893	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 366, 1913.  Cadastre rénové en 1948.
	SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX
3 P 1894	Matrice minute, articles 1 à 143.
31 1071	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B, 1812.
3 P 1895	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 230, 1813.
3 P 1896	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1 ^{er} volume, 1824. folios 1 à 316
3 P 1897	folios 317 à 526.
3 P 1898	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 296, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 1899	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 416, 1911.
3 P 1900	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 484, 1913.  Cadastre rénové en 1960.

# SAINT-CHRISTOPHE

3 P 1901	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections F à H,
	1812 (anciennes sections de Montirat ayant formé Saint-Christophe en 1876).
3 P 1902	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 517, table alphabétique en début de volume,1877.
3 P 1903	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 139, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 1904	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 120, 1911.
3 P 1905	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 474, 1913.
	Cadastre rénové en 1967, 1973.

#### SAINT-CIRGUE

3 P 1906	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à F, 1839.
3 P 1907	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 663, table alphabétique en fin de volume, 1840.
3 P 1908	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 194, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1909	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 162, 1911.
3 P 1910	Matrice des propriétés non bâties, 1913
	folios 1 à 400
3 P 1911	folios 401 à 504.
	Cadastre rénové en 1954.

#### SAINT-GAUZENS

3 P 1912	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à F, 1811.
3 P 1913	Matrice minute, articles 1 à 463, 1813.
3 P 1914	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale,
	articles 1 à 469, 1813
3 P 1915	articles 469 à 767, 1815; livres journaliers des mutations, 1821-1822.
3 P 1916	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1824
	folios 1 à 518
3 P 1917	folios 519 à 1116
3 P 1918	folios 1117 à 1506.
3 P 1919	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 259, table alphabétique en début de volume, 1882
3 P 1920	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 215, 1911.
3 P 1921	Idem (copie du précédent).
3 P 1922	Matrice des propriétés non bâties, 1914
	folios 1 à 488
3 P 1923	folios 489 à 1067.
	Cadastre rénové en 1947.

# SAINT-GENEST-DE-CONTEST

3 P 1924 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à C, 1833.

3 P 1925 3 P 1926	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 512, table alphabétique en fin de volume, 1837.
3 F 1920	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 122, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1927	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 104, 1911.
3 P 1928	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 376, 1914.
	Cadastre rénové en 1939.
	SAINT-GERMAIN-DES-PRES
4 D 1000	
3 P 1929	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à F, 1835.
3 P 1930	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 771, table alphabétique en fin de volume, 1839.
3 P 1931	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 217, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1932	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 163, 1911.
3 P 1933	Matrice des propriétés non bâties, 1914
	folios 1 à 490
3 P 1934	folios 493 à 591.
	Cadastre rénové en 1937.
	SAINT-GERMIER
2 D 1025	Clarament newsellains at fuglication day necessary immerables day negotife families and inner A A
3 P 1935	Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières, sections A à B, 1809.
3 P 1936	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 97, 1811.
3 P 1937	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 157, table alphabétique en fin de volume, 1824.
3 P 1938	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 37, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1939	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 35, 1911.
3 P 1940	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 113, 1914.
	Cadastre rénové en 1932.
	SAINT-GREGOIRE
3 P 1941	Matrice minute, articles 1 à 170, 1810.
	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à E,
	1811. La section E n'est pas reliée, elle concerne l'ancienne commune des Avalats en partie réunie à
	St Grégoire en 1832.
3 P 1942	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 320, 1813.
3 P 1943	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1 ^{er} volume, 1824 folios 1 à 592
3 P 1944	folios 593 à 750.
3 P 1945	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 147, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1946	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 111, 1911.
3 P 1947	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 453, 1913.
	Cadastre rénové en 1936.

# SAINT-JEAN-DE-MARCEL

3 P 1948	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C,
	1811.
3 P 1949	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 738, table alphabétique en fin de volume, 1855.
3 P 1950	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 275, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 1951	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 207, 1911.
3 P 1952	Matrice des propriétés non bâties, 1913
	folios 1 à 492
3 P 1953	folios 493 à 614.
	Cadastre rénové en 1942.

# SAINT-JEAN-DE-RIVES

3 P 1954	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1827.
3 P 1955	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 235, table alphabétique en début de volume, 1834.
3 P 1956	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 66, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1957	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 61, 1911.
3 P 1958	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 179, 1914.
	Cadastre rénové en 1931.

# SAINT-JEAN-DE-VALS

3 P 1959	Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières, sections A à
	B, 1809.
3 P 1960	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 63, 1810.
3 P 1961	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 117, table alphabétique en début de volume, 1826.
3 P 1962	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 29, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1963	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 25, 1911.
3 P 1964	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 100, 1914.
	Cadastre rénové en 1933

# SAINT-JUERY

3 P 1965	Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières de la section
	C dite de Cunac, 1806. (partie d'un registre, manque les sections A et B).
3 P 1966	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 652, 1823 ; livres des mutations, 1824-1832.
3 P 1967	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, commune des Avalats, articles 1 à 250, 1808, articles 1 à 36, 1822.
3 P 1968	Matrice des propriétés foncières, commune des Avalats, folios 1 à 163, 1823 ; livres de mutations, 1825-1832.
3 P 1969	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1836.
3 P 1970	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 740, 1839.
3 P 1971	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 440, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1972	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 619, 1911.

3 P 1973	Matrice des propriétés non bâties, 1913 folios 1 à 500
3 P 1974	folios 501 à 953. Cadastre rénové en 1946.
	SAINT-JULIEN-DU-PUY
3 P 1975	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à E, 1833.
3 P 1976	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 840, table alphabétique en fin de volume, 1837.
3 P 1977	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 167, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1978	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 141, 1911.
3 P 1979	Matrice des propriétés non bâties, 1914 folios 1 à 492
3 P 1980	folios 493 à 698.
	Cadastre rénové en 1937.
	SAINT-JULIEN-GAULENE
3 P 1981	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à D, s.d.(1840).
3 P 1982	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 372, table alphabétique en fin de volume, 1841.
3 P 1983	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 160, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 1984	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 119, 1911.  Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 362, 1913.
3 P 1985	Cadastre rénové en 1940.
	Caaastre renove en 1940.
	SAINT-LIEUX-LAFENASSE
3 P 1986	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières, de leurs contenances, sections A à D, 1824.
	Etat de classement des propriétés bâties, sections A à D, 1824.  Matrice minute, articles 1 à 185, 1820.
3 P 1987	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1 ^{er} volume 1832. folios 1 à 339
3 P 1988	folios 340 à 511.
3 P 1989	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 201, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1990	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 177, 1911.
3 P 1991	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 380, 1913.  Cadastre rénové en 1935.
	SAINT-LIEUX-LES-LAVAUR
3 P 1992	Etat de section des propriétés non bâties et bâties, sections A à D, 1828.
3 P 1992 3 P 1993	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 580, table alphabétique en début de volume, 1833.
3 F 1993	Tridition des brobitores toriores, torios a a a a a a a a a a a a a a a a a a a

3 P 1994	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 117, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 1995	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 116, 1911.
3 P 1996	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 421, 1914.
	Cadastre rénové en 1942.
	SAINT-MARCEL
3 P 1997	Matrice minute, articles 1 à 167, 1811.
31 1997	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A, D à I, 1811.
3 P 1998	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 332, 1813.
3 P 1999	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 1er volume, 1828 folios 1 à 368
3 P 2000	folios 369 à 459.
3 P 2001	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 89, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2002	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 74, 1911.
3 P 2003	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 399, 1913.
	Cadastre rénové en 1965, 1967.
	SAINT- MARTIN- LAGUEPIE
3 P 2004	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C, 1811.
3 P 2005	Matrice minute, articles 1 à 444, s.d. (1811).
3 P 2006	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 689, 1813.
3 P 2007	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1826 folios 1 à 400
3 P 2008	folios 401 à 887
3 P 2009	folios 888 à 1283.
3 P 2010	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 288, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2011	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 275, 1911.
3 P 2012	Matrice des propriétés non bâties, 1913
	folios 1 à 500
3 P 2013	folios 501 à 1000
3 P 2014	folios 1001 à 1143.
	Cadastre rénové en 1963.
	SAINT-MICHEL-DE-VAX
3 P 2015	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1839.
3 P 2016	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 352, table alphabétique en fin de volume, 1844.
3 P 2017	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 100, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2018	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 79, 1911.
3 P 2019	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 283, 1913.  Cadastre rénové en 1946.

### SAINT-MICHEL-LABADIE

3 P 2020	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à D, s.d. (1847).
3 P 2021	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 279, table alphabétique en fin de volume, 1848.
3 P 2022	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 76, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2023	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 62, 1911.
3 P 2024	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 247, 1913.
	Cadastre rénové en 1942.
	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
3 P 2025	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à D, 1826.
3 P 2026	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1834.
	folios 1 à 492
3 P 2027	folios 493 à 575.
3 P 2028	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 247, table alphabétique en début de volume,
5 2 55 65	1882.
3 P 2029	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 282, 1911.
3 P 2030	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 492, 1914.
	Cadastre rénové en 1939.
	SAINT-PIERRE-DE-TRIVISY
3 P 2031	Matrice minute, articles 1 à 343, 1820.
J 1 2051	Matrice de rôle pour la contribution foncière, propriétés bâties, 1820.
	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à G,
	1818.
	Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A à G, 1818.
3 P 2032	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 1er volume, 1825
	folios 1 à 658
3 P 2033	folios 659 à 874.
3 P 2034	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 345, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 2035	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 334, 1911.
3 P 2036	Matrice des propriétés non bâties, 1914
	folios 1 à 491
3 P 2037	folios 493 à 719.
	Cadastre rénové en 1963.
	SAINT-SALVI-DE-CARCAVES
3 P 2038	Matrice minute, articles 1 à 102, 1820.
	Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 102, 1820.
	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D,
	1817.
and the state of the state of	Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A à D, 1817.
3 P 2039	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 230, table alphabétique en début de volume, 1834.
3 P 2040	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 92, table alphabétique en début de volume, 1882.

3 P 2041	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 74, 1911.
3 P 2042	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 176, 1914.
	Cadastre rénové en 1935.

### SAINT-SALVI-DE-LA-BALME

3 P 2043	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à B,
	1838, D à F, s.d. (1889).
3 P 2044	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 488, table alphabétique en début de volume, 1890.
3 P 2045	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 187, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 2046	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 197, 1911.
3 P 2047	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 481, 1914.
	Cadastre rénové en 1949.

# SAINT-SERNIN-LES-LAVAUR

3 P 2048	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs
	revenus, sections A à B, 1835.
3 P 2049	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 148, table alphabétique en fin de volume, 1836.
3 P 2050	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 48, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2051	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 31, 1911.
3 P 2052	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 106, 1914.
	Cadastre rénové en 1934.

### SAINT-SULPICE

3 P 2053	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à E, 1828.
3 P 2054	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume et en fin de 2ème
	volume, 1833
	folios 1 à 540
3 P 2055	folios 541 à 968
3 P 2056	folios 969 à 1360.
3 P 2057	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 582, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 2058	Matrice des propriétés bâties, 1911
	cases 1 à 482
3 P 2059	cases 483 à 706.
3 P 2060	Matrice des propriétés non bâties, 1914
	folios 1 à 500
3 P 2061	folios 501 à 1100
3 P 2062	folios 1101 à 1162.
	Cadastre rénové en 1942.

#### SAINT-URCISSE

3 P 2063	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C,
	1837.
3 P 2064	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 475, table alphabétique en fin de volume, 1838.
3 P 2065	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 167, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 2066	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 148, 1911.
3 P 2067	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 389, 1913.
	Cadastre rénové en 1946, 1971.

# SAINTE-CECILE-DU-CAYROU

3 P 2068	Matrice minute, articles 1 à 155, 1813.
	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D,
	1813.
3 P 2069	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 190, 1815.
3 P 2070	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1824
	folios 1 à 328
3 P 2071	folios 329 à 366.
3 P 2072	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 104, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 2073	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 84, 1911.
3 P 2074	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 306, 1913.
	Cadastre rénové en 1962, 1973.

#### SAINTE-CROIX

3 P 2075	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 50, 1951.
3 P 2076	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 196, 1951.
	Cadastre rénové en 1954.

#### SAINTE-GEMME

3 P 2077	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à D,
	1832.
3 P 2078	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 2ème volume, 1836
	folios 1 à 410
3 P 2079	folios 411 à 826
3 P 2080	folios 827 à 1032.
3 P 2081	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 358, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 2082	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 325, 1911.
3 P 2083	Matrice des propriétés non bâties, 1913
	folios 1 à 499
3 P 2084	folios 501 à 826.
	Cadastre rénové en 1940.

# SAIX

3 P 2085	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à C, 1827.
3 P 2086	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1830
51 2000	folios 1 à 638
3 P 2087	folios 641 à 1071
3 P 2088	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 328, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 2089	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 317, 1911.
3 P 2090	Matrice des propriétés non bâties, 1914
	folios 1 à 500
3 P 2084	folios 501 à 812.
	Cadastre rénové en 1939.
	SALIES
3 P 2092	Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables des propriétés foncières, sections A à
	B, s.d. (1809).
3 P 2093	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 110, 1809.
3 P 2094	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 119, table alphabétique en début de volume, 1824.
3 P 2095	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 33, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2096	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 28, 1911.
3 P 2097	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 89, 1913.
	Cadastre rénové en 1931.
	SALLES
3 P 2098	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances sections A à P.
3 P 2098	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à B, 1811.
	Matrice minute, articles 1 à 162
3 P 2099	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 209, 1813.
3 P 2100	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 372, table alphabétique en début de volume, 1827.
3 P 2101	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 128, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2102	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 110, 1911.
3 P 2103	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 343, 1913.
	Cadastre rénové en 1933.
	SALVAGNAC
3 P 2104	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D,
	1837.
3 P 2105	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1 ^{er} volume, 1839 folios 1 à 680
3 P 2106	folios 681 à 1307.
3 P 2107	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 483, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2108	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 434, 1911.

3 P 2109	Matrice des propriétés non bâties, 1913
	folios 1 à 500
3 P 2110	folios 501 à 1000
3 P 2111	folios 1003 à 1122.
	Cadastre rénové en 1947, 1971.
	SAUSSENAC
3 P 2112	Matrice minute, articles 1 à 180, 1811.
31 2112	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à F, 1811.
3 P 2113	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 297, 1813.
3 P 2114	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1828
2 2 2 2 2 2	folios 1 à 484
3 P 2115	folios 485 à 637.
3 P 2116	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 167, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2117	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 153, 1911.
3 P 2118	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 400, 1913.
	Cadastre rénové en 1954.
	SAUVETERRE
3 P 2119	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B,
	1838.
3 P 2120	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 296, table alphabétique en fin de volume, 1840.
3 P 2121	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 81, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2122	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 82, 1911.
3 P 2123	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 248, 1914.  Cadastre rénové en 1959.
	La SAUZIERE-SAINT-JEAN
3 P 2124	Matrice minute, articles 1 à 247, 1813.
	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à E, 1813.
3 P 2125	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 315.
3 P 2126	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1830
	folios 1 à 644
3 P 2127	folios 645 à 739.
3 P 2128	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 183, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2129	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 167, 1911.
3 P 2130	Matrice des propriétés non bâties, 1913
	folios 1 à 492
3 P 2131	folios 494 à 579.
	Cadastre rénové en 1971.

# LE SEGUR

Turbilitie	
3 P 2132	Matrice minute, articles 1 à 98, 1812.
	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à E,
2 D 2122	1812.
3 P 2133 3 P 2134	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 127, 1813.  Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, commune du
3 F 2134	Suech, sections A à C, 1812.
	Matrice minute, commune du Suech, articles 1 à 101.
3 P 2135	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, commune du Suech, articles 1 à 129, 1813.
3 P 2136	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, commune de
J. 2100	Raucoules, sections A à B, 1812.
	Matrice minute, commune de Raucoules, articles 1 à 55.
3 P 2137	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, commune de Raucoules, articles 1 à 55, 1813.
3 P 2138	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 1er volume,
	folios 1 à 515, le Ségur et le Suech, 1824
3 P 2139	folios 516 à 713, 1868.
3 P 2140	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 179, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 2141	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 165, 1911.
3 P 2142	Matrice des propriétés non bâties, 1913
	folios 1 à 492
3 P 2143	folios 494 à 545.
	Cadastre rénové en 1963.
	SEMALENS
3 P 2144	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A, 1830.
3 P 2145	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 1er volume, 1843
	folios 1 à 779
3 P 2146	folios 780 à 908.
3 P 2147	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 445, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 2148	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 405, 1911.
3 P 2149	Matrice des propriétés non bâties, 1914
	folios 1 à 500
3 P 2150	folios 501 à 816.
	Cadastre rénové en 1939.
	SENAUX
3 P 2151	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 141, table alphabétique en début de volume, 1828.
@ states	Etat de sections des propriétés non bâties et bâties, section A, 1828.
3 P 2152	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 55, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2153	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 51, 1914.
3 P 2154	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 133, 1914.
	Cadastre rénové en 1934.

# SENOUILLAC

3 P 2155	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à E, 1829.
3 P 2156	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1830
	folios 1 à 440
3 P 2157	folios 441 à 822.
3 P 2158	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 227, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2159	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 231, 1911.
3 P 2160	Matrice des propriétés non bâties, 1913 folios 1 à 491
3 P 2161	folios 493 à 655.
	Cadastre rénové en 1939.
	LE SEQUESTRE
3 P 2162	Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables, sections A à C, 1809.
3 P 2163	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 280, 1811; livres journaliers des mutations, 1821-1822.
3 P 2164	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 304, table alphabétique en début de volume, 1824.
3 P 2165	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 82, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2166	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 85, 1911.
3 P 2167	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 243, 1913.
5. 5.0,	Cadastre rénové en 1932.
	SERENAC
3 P 2168	Matrice minute, articles 1 à 205, 1811.
	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D, 1811.
3 P 2169	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 215, 309 à 353, 1813.
3 P 2170	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1825 folios 1 à 524
3 P 2171	folios 525 à 732.
3 P 2172	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 200, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2173	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 164, 1911.
3 P 2174	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 492, 1913.
	Cadastre rénové en 1960.
	SERVIES
3 P 2175	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D, 1840.
3 P 2176	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 810, table alphabétique en fin de volume, 1844.
3 P 2177	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 193, table alphabétique en début de volume, 1882.

3 P 2178	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 168, 1911.
3 P 2179	Matrice des propriétés non bâties, 1914
	folios 1 à 492
3 P 2180	folios 493 à 640.
	Cadastre rénové en 1934.
	SIEURAC
3 P 2181	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D, 1819.
	Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A à D, 1819.  Matrice minute, articles 1 à 148, 1819.
3 P 2182	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 425, table alphabétique en début de volume, 1826.
3 P 2183 3 P 2184	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 74, table alphabétique en début de volume, 1882. Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 62, 1911.
3 P 2185	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 307, 1913.
5 F 2165	Cadastre rénové en 1933.
	CODEZE
	SOREZE
3 P 2186	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à G, 1834.
3 P 2187	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 2ème volume, 1836 folios 1 à 600
3 P 2188	folios 601 à 1093.
3 P 2189	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 510, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2190	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 543, 1911.
3 P 2191	Matrice des propriétés non bâties, 1914 folios 1 à 500
3 P 2192	folios 501 à 1031.
	Cadastre rénové en 1953.
	SOUAL
3 P 2193	Tableau indicatif des propriétés foncières de lour contenence et de laure revenue contiene A à D
3 F 2193	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D, 1834.
3 P 2194	Matrice des propriétés foncières, 1836 folios 1 à 400
3 P 2195	folios 401 à 732
3 P 2196	folios 733 à 795.
3 P 2197	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 321, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2198	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 348, 1911.
3 P 2199	Matrice des propriétés non bâties, 1914 folios 1 à 491
3 P 2200	folios 493 à 761.
3.64 (2.14 2.	Cadastre rénové en 1937.
3 P 2200	

# SOUEL

nmune des
nmune des
nmune des
1813.
1813.
23.50
ie volume,
ic volumo,
ons A à C,
824.
me, 1882.
ons A à G
le volume,

# TAURIAC

(réunie à Montvalen en 1840 puis démembrée en 1889)

3 P 2223	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs
	revenus, sections A à C, 1837.
3 P 2224	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 266, table alphabétique en début de volume, 1891.
3 P 2225	Idem (double du précédent).
3 P 2226	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 98, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2227	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 96, 1911.
3 P 2228	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 267, 1913.
	Cadastre rénové en 1934, 1974, 1985.
	TECOU
3 P 2229	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 486 à 861 (manque les articles 1 à 485), 1813; livre journalier des mutations, 1822.
3 P 2230	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à F, 1826.
3 P 2231	Matrice des propriétés foncières, tables alphabétique en début de 1er volume, 1829
	folios 1 à 616
3 P 2232	folios 617 à 1084.
3 P 2233	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 241, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2234	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 204, 1911.
3 P 2235	Matrice des propriétés non bâties, 1913
	folios 1 à 500
3 P 2236	folios 501 à 884.
	Cadastre rénové en 1936.
	TEILLET
3 P 2237	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à D,
2	1836.
3 P 2238	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 519, table alphabétique en fin de volume, 1837.
3 P 2239	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 230, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2240	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 211, 1911.
3 P 2241	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 458, 1913.
	Cadastre rénové en 1941.
	GENERAL STATE AND A SECURITION OF THE CONTRACT

# TERRE-CLAPIER

3 P 2242	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C 1824.
	Etat de classement des propriétés bâties, sections A à C, 1824.
	Matrice minute, articles 1 à 108, 1820.
3 P 2243	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 424, table alphabétique en début de volume, 1837. Etat des sections D1 à D3 et A3, 1836.

3 P 2244	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 134, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2245	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 113, 1911.
3 P 2246	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 335, 1913.
	Cadastre rénové en 1932.
	TEDSCAC
	TERSSAC
3 P 2247	Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables, sections A à B, 1809.
3 P 2248	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 173, 1811.
3 P 2249	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 202, table alphabétique en début de volume, 1824.
3 P 2250	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 67, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2251	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 67, 1911.
3 P 2252	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 158, 1913.
2	Cadastre rénové en 1932.
	Contract Con 1932.
	TEULAT
3 P 2253	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à D, 1827 ; feuille des mutations,
D 1 2200	1828.
3 P 2254	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 358, table alphabétique en début de volume, 1829.
3 P 2255	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 86, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2256	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 82, 1911.
3 P 2257	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 263, 1914.
	Cadastre rénové en 1938.
	TEYSSODE
3 P 2258	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à F, 1826.
3 P 2259	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 592, table alphabétique en début de volume, 1836.
3 P 2260	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 153, table alphabétique en début de volume,
2.2.20022	1882.
3 P 2261	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 142, 1911.
3 P 2262	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 420, 1914.
31 2202	Cadastre rénové en 1934.
	TONNAC
3 P 2263	Matrice minute, articles 1 à 178, 1810.
	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D,
	1810.
3 P 2264	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 375, 1813.
3 P 2265	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 1er volume, 1834
2.2.200	folios 1 à 314
3 P 2266	folios 315 à 383.
J 1 2200	24.00 \$ 22 S 23 S

3 P 2267 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 107, table alphabétique en début de volume, 3 P 2268 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 89, 1911. 3 P 2269 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 335, 1913. Cadastre rénové en 1964. LE TRAVET 3 P 2270 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B. 1836. 3 P 2271 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 248, table alphabétique en fin de volume, 1837. 3 P 2272 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 70, table alphabétique en début de volume, 1882. 3 P 2273 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 62, 1911. 3 P 2274 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 183, 1913. Cadastre rénové en 1932. TREBAN 3 P 2275 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à B, 3 P 2276 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 140, table alphabétique en fin de volume, 1841. 3 P 2277 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 64, table alphabétique en début de volume, 1882, Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 47, 1911. 3 P 2278 3 P 2279 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 113, 1913. Cadastre rénové en 1940. TREBAS Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1839. 3 P 2280 3 P 2281 Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 386, table alphabétique en fin de volume, 1841. 3 P 2282 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 167, table alphabétique en début de volume, 1882. 3 P 2283 Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 147, 1911. 3 P 2284 Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 360, 1913. Cadastre rénové en 1937. TREVIEN 3 P 2285 Matrice minute, articles 1 à 202. Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C, 1812. 3 P 2286 Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 254, 1813. Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 563, table alphabétique en début volume, 1837. 3 P 2287 3 P 2288 Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 153, table alphabétique en début de volume, 1882.

3 P 2289	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 137, 1911.
3 P 2290	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 481, 1913.
	Cadastre rénové en 1964.
	VABRE
3 P 2291	Matrice minute, articles 1 à 360, 1817.
3 F 2291	Matrice de rôle pour la contribution foncière, articles 1 à 360, 1820.
	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à F,
	1818.
	Tableau indicatif des propriétaires et des propriétés bâties, sections A à F, 1818.
3 P 2292	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1835
	folios 1 à 772
3 P 2293	folios 773 à 1092.
3 P 2294	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 524, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 2295	Matrice des propriétés bâties, 1911
	cases 1 à 402
3 P 2296	cases 403 à 616.
3 P 2297	Matrice des propriétés non bâties, 1914
	folios 1 à 500
3 P 2298	folios 501 à 996.
	Cadastre rénové en 1969.
	VALDERIES
3 P 2299	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections D à F,
31 2277	1811.
3 P 2300	Matrice minute, articles 1 à 385, s.d. (1811).
3 P 2301	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, 1813
10.0	articles 1 à 381
3 P 2302	articles 382 à 627.
3 P 2303	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1824
	folios 1 à 770
3 P 2304	folios 771 à 1145.
3 P 2305	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 259, table alphabétique en début de volume,
0.0.2000	1882.
3 P 2306	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 239, 1911.
3 P 2307	Matrice des propriétés non bâties, 1913
2 D 2200	folios 1 à 491
3 P 2308	folios 493 à 676.  Cadastre rénové en 1938.
	Cuastre renove en 1936.
	VALDURENQUE
3 P 2309	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à B,
20 2000	1838.
3 P 2310	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 226, table alphabétique en fin de volume, 1840.

3 P 2311	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 100, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2312	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 120, 1911.
3 P 2313	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 251, 1914.
	Cadastre rénové en 1955.
	VALENCE
3 P 2314	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à H, 1839.
3 P 2315	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 680, table alphabétique en fin de volume, 1842.
3 P 2316	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 348, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2317	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 358, 1911.
3 P 2318	Matrice des propriétés non bâties, 1913
51 2516	folios 1 à 492
3 P 2319	folios 493 à 672.
31 2317	Cadastre rénové en 1940.
	VAOUR
3 P 2320	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à D, 1839.
3 P 2321	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 626, table alphabétique en fin de volume, 1841.
3 P 2322	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 176, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2323	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 150, 1911.
3 P 2324	Matrice des propriétés non bâties, 1913
	folios 1 à 400
3 P 2325	folios 401 à 490.
	Cadastre rénové en 1934.
	VEILHES
3 P 2326	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1827.
3 P 2327	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 104, table alphabétique en fin de volume, 1827.
3 P 2328	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 39, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2329	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 34, 1911.
3 P 2330	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 93, 1914.  Cadastre rénové en 1933.
	VENES
3 P 2331	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à F, 1833.
3 P 2332	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1 ^{er} volume, 1835 folios 1 à 520
3 P 2333	folios 521 à 957.

3 P 2334	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 293, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2335	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 247, 1911.
3 P 2336	Matrice des propriétés non bâties, 1914
20000	folios 1 à 487
3 P 2337	folios 489 à 758.
2.5.5351	Cadastre rénové en 1939.
	Cultural of the following the first of the f
	VERDALLE
	VERDALLE
3 P 2338	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à C,
2. 4000	1834.
3 P 2339	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 2 ^{ème} volume, 1836
Pre 10-246	folios 1 à 420
3 P 2340	folios 421 à 723.
3 P 2341	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 297, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 2342	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 259, 1911.
3 P 2343	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 490, 1914.
	Cadastre rénové en 1936.
	LE VERDIER
	DD Y DAD DA
3 P 2344	Matrice minute, articles 1 à 262, 1813.
	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à F,
	1813.
3 P 2345	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 408, 1815.
3 P 2346	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 588, table alphabétique en début de volume, 1824.
3 P 2347	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 153, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 2348	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 131, 1911.
3 P 2349	Matrice des propriétés non bâties, 1913
	folios 1 à 399
3 P 2350	folios 403 à 466.
	Cadastre rénové en 1933, 1974.
	VIANE
3 P 2351	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à G, 1829.
3 P 2351	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1832
3 F 2332	folios 1 à 760
3 P 2353	folios 761 à 1385.
3 P 2353	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 537, table alphabétique en début de volume,
J I 2334	1882.
3 P 2355	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 572, table alphabétique incomplète en début de volume,
J F 4333	1911.
	****

3 P 2356	Matrice des propriétés non bâties, table alphabétique en début de volume, 1915
	folios 1 à 500
3 P 2357	folios 501 à 1000
3 P 2358	folios 1001 à 1462.
	Cadastre rénové en 1979.
	VIELMUR
3 P 2359	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1840.
3 P 2360	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 657, table alphabétique en fin de volume, 1848.
3 P 2361	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 280, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2362	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 260, 1911.
3 P 2363	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 482, 1914.
	Cadastre rénové en 1935.
	VIEUX
	VIEUX
3 P 2364	Matrice minute, articles 1 à 247, 1813.
	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à D, 1813.
3 P 2365	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 442, 1815.
3 P 2366	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 512, table alphabétique en début de volume, 1827.
3 P 2367	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 134, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2368	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 111, 1911.
3 P 2369	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 400, 1913.
	Cadastre rénové en 1933, 1974.
	VILLEFRANCHE
3 P 2370	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à D,
	1836.
3 P 2371	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 1er volume, 1838 folios 1 à 620
3 P 2372	folios 621 à 739.
3 P 2373	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 358, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2374	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 321, 1911.
3 P 2375	Matrice des propriétés non bâties, 1913
	folios 1 à 492
3 P 2376	folios 493 à 663.
	0-1

Cadastre rénové en 1939.

### VILLENEUVE-LES-LAVAUR

3 P 2377	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1827.
3 P 2378	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 364, table alphabétique en début de volume, 1833.
3 P 2379	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 107, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2380	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 77, 1911.
3 P 2381	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 251, 1914.
	Cadastre rénové en 1932.
	VILLENEUVE-SUR-VERE

3 P 2382	Classement parcellaire et évaluation des revenus imposables, 1809
3 F 2362	
Service Control	sections A et B
3 P 2383	section C.
3 P 2384	Matrice minute,
	articles 1 à 379, 1809
3 P 2385	articles 380 à 897, 1812.
3 P 2386	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 251, 1823 ; livre de mutations, 1824-1827.
3 P 2387	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1824
	folios 1 à 896
3 P 2388	folios 897 à 1027
3 P 2389	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 198, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 2390	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 162, 1911.
3 P 2391	Matrice des propriétés non bâties, 1913
	folios 1 à 500
3 P 2392	folios 501 à 777.
25.5542	Cadastre rénové en 1969.

### VINDRAC-ALAYRAC

3 P 2393	Matrice-minute, commune de Vindrac, articles 1 à 319, 1810
	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, commune de
	Vindrac, sections A à C, 1810
	Matrice-minute, commune de Alayrac, articles 1 à 98, 1810.
	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, commune de
	Alayrac, sections A à C, 1810.
3 P 2394	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, commune de Vindrac, articles 1 à 223, 1813.
3 P 2395	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, commune d'Alayrac, articles 1 à 98, 1813.
3 P 2396	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en début de 1er volume, 1825
	folios 1 à 404
3 P 2397	folios 405 à 476.
3 P 2398	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 99, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2399	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 86, 1911.
3 P 2400	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 397, 1913.
	Cadastre rénové en 1939.

# LE VINTROU

3 P 2401	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, sections A à B,
and a total	1834.
3 P 2402	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 226, table alphabétique en fin de volume, 1836.
3 P 2403	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 60, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2404	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 61, 1911.
3 P 2405	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 221, 1914.
	Cadastre rénové en 1967.

### VIRAC

3 P 2406	Matrice minute, articles 1 à 185, 1812.
	Tableau indicatif des propriétaires, des propriétés foncières et de leurs contenances, sections A à C,
	1812.
3 P 2407	Matrice de rôle pour la contribution cadastrale, articles 1 à 301, 1813.
3 P 2408	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 564, table alphabétique en début de volume, 1828.
3 P 2409	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 127, table alphabétique en début de volume,
	1882.
3 P 2410	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 98, 1911.
3 P 2411	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 500, 1914.
	Cadastre rénové en 1934.

# VITERBE

3 P 2412	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à B, 1826.
3 P 2413	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 192, table alphabétique en début de volume, 1826.
3 P 2414	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 71, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2415	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 65, 1911.
3 P 2416	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 137, 1914.
	Cadastre rénové en 1932

### VIVIERS-LES-LAVAUR

3 P 2417	Etats de sections des propriétés non bâties et bâties, sections A à D, 1827.
3 P 2418	Matrice des propriétés foncières, folios 1 à 275, table alphabétique en fin de volume, 1831.
3 P 2419	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 88, table alphabétique en début de volume, 1882.
3 P 2420	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 80, 1911.
3 P 2421	Matrice des propriétés non bâties, folios 1 à 200, 1914.
	Cadastre rénové en 1945.

# VIVIERS-LES-MONTAGNES

3 P 2422 Tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus, sections A à C, 1838.

3 P 2423	Matrice des propriétés foncières, table alphabétique en fin de 1er volume, 1839 folios 1 à 560
3 P 2424	folios 561 à 889.
3 P 2425	Matrice cadastrale des propriétés bâties, cases 1 à 282, table alphabétique en début de volume,
51 2 125	1882.
3 P 2426	Matrice des propriétés bâties, cases 1 à 238, 1911.
3 P 2427	Matrice des propriétés non bâties, 1914
	folios 1 à 489
3 P 2428	folios 494 à 737.
	Cadastre rénové en 1938.

#### CHAPITRE IV

# LES PLANS

SOMMAIRE

3 P 2429-2431

Plans par masses de cultures, an XIII - 1805.

Il s'agit des plans de 3 communes seulement : Les Avalats (rattachée à Saint-Juéry), Labessière-Candeil et Técou. Les mêmes communes, et 25 autres, ont leur plan par masses de cultures conservé aux Archives nationales. Les plans par masses de cultures de Fréjairolles et Saint-Jean-de-Vals servent de tableau d'assemblage pour le plan parcellaire et se trouvent respectivement sous les cotes 3 P 2432/6 et 3 P 2444. L'ensemble des plans a été exécuté sous la direction de Collière, géomètre en chef. Le nom de l'arpenteur est indiqué entre parenthèses.

3 P 2432-2447

Atlas parcellaires cantonaux, 1808-1819.

Jusqu'en 1821, les plans définitifs après expertise étaient réalisés en double : un pour la commune et un pour la direction des contributions directes (les plans minutes restant chez l'ingénieur). L'exemplaire du directeur des contributions, relié par canton, est supprimé en 1821.

Les atlas cantonaux conservés concernent donc les cantons cadastrés les premiers : Albi (1808-1809), Roquecourbe (1809), Cordes et Valdériès (1810), Graulhet (1811), Monestiés (1811-1812), Castelnau-de-Montmiral (1812-1813), Montredon-Labessonnié (1813), Vabre (1813-1817) et Réalmont (1818-1819).

Il s'agit, comme prévu par le paragraphe 304 du "Recueil méthodique" (voir plus haut), d'un atlas format grand in-4° composé de calques des plans fournis pour l'expertise. Les deux premiers cantons cadastrés, Albi et Roquecourbe, manquent. Les cantons les derniers réalisés dans les années 1830 manquent également, mais se retrouvent dans le chapitre suivant.

> 3 P 2741-2799 Plans en feuilles séparées, 1833-1839 environ.

Les derniers cantons cadastrés (Anglès, Cuq-Toulza, Labruguière, Saint-Amans-Soult, Valence, Vaour et Vielmur) n'ont pas fait l'objet d'atlas portatifs reliés. Les plans, sur papier, sont séparés et jusqu'à présent pliés en quatre. S'y ajoutent les calques des 3 sections du centre ville d'Albi (sections H à J), dont le parcellaire a été refait en 1835 et ceux de la commune de Mazamet, cadastrée en 1833.

# 1. Plans par masses de cultures

3 P 2429	Labessière-Candeil (canton de Cadalen) 10 vendémiaire an XIV (Fraissinet); 111 x 192.
3 P 2430	Les Avalats (canton de Villefranche, actuelle commune de Saint-Juéry) 1er novembre 1805 (Bories et Gardès) ; 88,5 x 52.
3 P 2431	Técou (canton de Cadalen) 10 messidor an XIII (Fraissinet) ; 143 x 98.

Saint-Jean-de-Vals (canton de Roquecourbe) : le plan par masses de cultures est relié à l'atlas parcellaire et sert de tableau d'assemblage (voir 3 P 2444).

Fréjairolles (canton d'Albi) : idem (voir 3 P 2432/6).

# 2. Atlas parcellaires cantonaux (Echelle 1/2500)

#### Canton d'Albi

 $2^{\text{ème}}$  volume, le  $1^{\text{er}}$  volume manque. Cet atlas a été dérelié. Les plans de chaque commune sont conservés dans des chemises séparées.

3 P 2432/1	Albi, section C 5 (unique feuille versée). Teintes indicatives par nature de culture. 1809.
3 P 2432/2	Arthès, T.A. (1), sections A 1 à A 4, B 1 à B 3. S.d.
3 P 2432/3	Cagnac (Saint-Sernin), T.A., sections A, B, C, D, E, F. Teintes indicatives par nature de culture. 1809.
3 P 2432/4	Carlus, sections A, B, C, D, E, F. Teintes indicatives par nature de culture. 1808.
3 P 2432/5	Castelnau-de-Lévis, T.A., sections A 1 à A 5, B 1 à B 4, C 1 à C 5, D 1 à D 6. 1809.
3 P 2432/6	Fréjairolles, T.A. (par masses de cultures, an XII), sections A 1 à A 2, B, C 1 à C 2, D 1 à D 2, E, F, G. Teintes indicatives par nature de culture. 1808.
3 P 2432/7	Lescure, T.A., sections A 1 à A 6, B 1 à B 3, C 1 à C 4, D 1 à D 2, E 1 à E 2, F 1 à F 3. 1809.
3 P 2432/8	Mailhoc, T.A., sections A, B, C, D 1 à D 2, E 1 à E 2. Teintes indicatives par nature de culture. 1808.
3 P 2432/9	Marssac, T.A., sections A, B 1 à B 2, C 1 à C 2. Teintes indicatives par nature de culture. 1808.
3 P 2432/10	Milhavet, T.A., sections A, B, C. Teintes indicatives par nature de culture. 1809.
3 P 2432/11	Puygouzon Puygouzon, T.A., sections A, B, C, D, E. Teintes indicatives par nature de culture. 1808. Montsalvi, T.A., sections A, B, C. Teintes indicatives par nature de culture. 1808.
3 P 2432/12	Rouffiac (Maussans), T.A., sections A, B, C, D, E, F, G, H. Teintes indicatives par nature de culture. 1808.
3 P 2432/13	Saliès, section B (manque section A). T.A. Teintes indicatives par nature de culture. 1808.

¹ T.A.: tableau d'assemblage.

3 P 2432/14 Le Séquestre, sections B, C (manque section A). T.A. Teintes indicatives par nature de culture. 1809.

3 P 2432/15 Terssac, T.A., sections A 1 à A 2, B. Teintes indicatives par nature de culture. 1809.

3 P 2432/16 Villeneuve-sur-Vère, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 3, C 1 à C 4, 1809.

#### 3 P 2433 Canton de Castelnau-de-Montmiral (1er volume)

Castelnau-de-Montmiral, T.A., sections A 1 à A 3, B 1 à B 3, C 1 à C 3, D 1 à D 2, E 1 à E 2, F 1 à F 2, G 1 à G 4, H 1 à H 3, I 1 à I 2, J 1 à J 2, K 1 à K 3, L 1 à L 4, M 1 à M 3, N 1 à N 2, O 1, P 1, Q 1, R 1. 1812.

Puycelsi, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C 1 à C 2, D 1 à D 2, E 1 à E 2, F 1 à F 2, G, H, I 1 à I 2, J 1 à J 2, K 1 à K 2, L 1 à L 2. 1813.

Larroque, T.A., sections A 1 à A 3, B 1 à B 3, C 1 à C 2, D 1 à D 3. 1812.

#### 3 P 2434 Canton de Castelnau-de-Montmiral (2ème volume)

Cahuzac, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C 1 à C 2, D 1 à D 2, E 1 à E 2, F, G 1 à G 2, H 1 à H 2, I 1 à I 2, K. 1812.

Sainte-Cécile-du-Cayrou, T.A., sections A, B 1 à B 2, C, D. 1812.

Le Verdier, T.A., sections A 1 à A 3, B, C, D 1 à D 2, E, F 1 à F 2. 1812.

Vieux, T.A., sections A, B, C 1 à C 2, D (en 2 feuilles). 1812.

Saint-Beauzile, T.A., sections A 1 à A 3, B 1 à B 2, C 1 à C 2. 1812.

Campagnac, T.A., sections A, B, C 1 à C 2, D. 1812.

Montels, T.A., sections A, B, C 1 à C 2, D. 1812.

Andillac, T.A., sections A, B, C. 1812.

Alos, T.A., sections A 1 à A 2, B, C 1 à C 2. 1812.

Donnazac, T.A., sections A, B, C. 1812.

Frausseilles, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2. 1812.

3 P 2435 Lasclottes (aujourd'hui La Sauzière-Saint-Jean, passe du canton de Castelnau-de-Montmiral à celui de Salvagnac en 1814), T.A., sections A (3 f.), B (2 f.), C (2 f.), D (2 f.), E (2 f.).

#### 3 P 2436 Canton de Cordes (1er volume)

Cordes, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C 1 à C 2, 1810.

Lacapelle-Sainte-Luce, T.A., sections A, B. 1810.

Saint-Martin-Laguépie, T.A., sections A 1 à A 4, B 1 à B 4, C 1 à C 4. 1810.

Mouzieys-Panens, T.A., sections A, B, C, D, E, F, G. 1810.

Tonnac, T.A., sections A, B, C, D, E, F, G, H, I, K. 1810.

Les Cabannes, T.A., sections A, B. 1810.

Saint-Marcel, T.A., sections A 1 à A 2, D, E, F, G, H, I, K. 1810.

3 P 2436 Campes, T.A., sections A, B 1 à B 2, C, D. 1810.

Alayrac, sections A, B, C. 1810.

Latreyne, T.A., sections A, B. 1810.

Cardonnac, T.A., sections A, B. 1810.

## 3 P 2437 Canton de Cordes (2ème volume)

Cazelles, T.A., sections A, B 1 à B 2, C 1 à C 2. 1810.

La Salvetat, section A, 1810.

Amarens, T.A., sections A 1 à A 2, B. 1810.

Vindrac, T.A., sections A, B, C. 1810.

Loubers, T.A., sections A, B 1 à B 2. 1810.

Livers, T.A., sections A, B, C. 1810.

Labarthe-Bleys, T.A., sections A 1 à A 2, B. 1810.

Lacapelle-Ségalar, T.A., sections A, B, C. 1810.

Noailles, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2. 1810.

Les Sarmazes, T.A., sections A, B, C. 1810.

Souel, T.A., sections A, B 1 à B 2. 1810.

Bournazel, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C, D.

#### 3 P 2438 Canton de Graulhet

Busque, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C. 1811.

Puybegon, T.A., sections A, B 1 à B 3, C 1 à C 3, D, E, F. 1811.

Missècle, T.A., sections A, B, C. 1811.

Moulayrès, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 3. 1811.

Saint-Gauzens, T.A., sections A 1, B 1 à B 2, C 1 à C 2, D, E 1 à E 3, F 1 à F 2. 1811.

Briatexte, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C 1 à C 3, D 1 à D 2. 1811.

Graulhet, T.A., sections A 1 à A 7, B 1 à B 5, C 1 à C 4, D 1 à D 4, E 1 à E 6, F 1 à F 5. 1811.

### 3 P 2439 Canton de Monestiés (1er volume)

Rosières, T.A., sections A 1 à A 4, B 1 à B 4. 1811.

Monestiés, T.A., sections A 1 à A 3, B 1 à B 2, C 1 à C 2, D 1 à D 4, E 1 à E 2, F 1 à F 2, G 1 à G 3. 1812.

Carmaux, T.A., sections A 1 à A 3, B 1 à B 2, C 1 à C 3, village de Carmaux sur feuille séparée au 1/1250. 1811.

Saint-Benoît-de-Carmaux, T.A., sections A 1 à A 2, B. 1811.

Taïx, T.A., sections A, B, C. 1811.

3 P 2439 Le Suech, T.A., sections A, B, C 1 à C 2, 1811.

Blaye, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 3. 1811.

Combefa, T.A., sections A, B. 1811.

Labastide-Gabausse, T.A., sections A 1 à A 3, B 1 à B 3, C 1 à C 3, 1811.

### 3 P 2440 Canton de Monestiés (2ème volume)

Salles, T.A., sections A 1 à A 3, B 1 à B 3. 1811.

Montirat, sections A 1 à A 3, B 1 à B 3, C 1 à C 2, D 1 à D 4, E 1 à E 2, F 1 à F 4 (en 5 feuilles), G 1 à G 2, H 1 à H 4. s.d.

Laparrouquial, T.A., sections A 1 à A 2, B, C, D 1 à D 2, 1811.

Virac, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 3, C 1 à C 2. 1811.

Raucoules, sections A, B. 1811.

Le Ségur, T.A., sections A, B, C, D 1 à D 2, E. 1811.

Trévien, T.A., sections A 1 à A 5, B 1 à B 2, C 1 à C 3, 1812.

Narthoux, T.A., sections A, B. 1811.

#### 3 P 2441 Canton de Montredon-Labessonnié

Montredon-Labessonnié, T.A. au 20000, sections A 1 à A 3, B 1 à B 4, C 1 à C 2, D 1 à D 2, E 1 à E 3, F 1 à F 2, G, H 1 à H 2, I 1 à I 2, J 1 à J 2, K 1 à K 2, L 1 à L 2, M 1 à M 2, N 1 à N 2, O 1 à O 3, P 1 à P 2, Q 1 à Q 2, R 1 à R 3, S 1 à S 4, T 1 à T 3, U 1 à U 2, V 1 à V 2, X 1 à X 4, Y 1 à Y 2, Z 1 à Z 2. 1813.

Les autres communes du canton manquent. En revanche, l'atlas cantonal se trouve au complet dans les archives communales de Montredon-Labessonnié. Une interversion de l'atlas communal et de l'atlas cantonal a dû se produire.

### 3 P 2442 Canton de Réalmont (1er volume)

L'atlas est dérelié et les plans de chaque commune sont conservés à part.

3 P 2442/1 Le Bruc, T.A., section A, 1818.

3 P 2442/2 Lombers, T.A., A 1 à A 3, B 1 à B 5, C 1 à C 3, D 1 à D 3, E 1 à E 2, F 1 à F 3, F 1 à G 3, H 1 à H 2, 1818.

3 P 2442/3 Réalmont, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C 1 à C 2, D 1 à D 2. 1819.

3 P 2442/4 Laboutarié, T.A., sections A 1 à A 3, B. 1818.

### 3 P 2443 Canton de Réalmont (2ème volume)

Sieurac, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C, D. 1818.

Orban, T.A., sections A, B, C 1, D, E 1 à E 2. 1818.

Pouzols, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 3. 1818.

Poulan, T.A., sections A 1, B 1 à B 2. 1818.

Saint-Benoît de Frédefont, T.A., sections A 1 à A 2, B 1. 1818.

3 P 2443 Lamillarié, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 3. 1818.

Puylanier, T.A., sections A, B 1, C, D. 1818.

Labastide-Dénat, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 3. s.d. [1818].

Dénat, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C 1 à C 2. 1818.

Ronel, T.A., sections A, B. 1818.

Roumégoux, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C 1 à C 2, D 1 à D 2. 1819.

Fauch, T.A., sections A 1 à A 3, B 1 à B 4, C 1 à C 3. 1819.

Terre-Clapier, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C. 1819.

#### 3 P 2444 Canton de Roquecourbe

Roquecourbe, T.A. 1810, sections A 1 à A 2, B, C 1 à C 2, D 1 à D 2, E 1 à E 2, 1809. Teintes indicatives par nature de culture. 1809.

Saint-Jean-de-Vals, T.A. (par masses de cultures, an XII), sections A 1 à A 2, B. Teintes indicatives par nature de culture. 1809.

Saint-Germier, T.A., sections A 1 à A 2, B. Teintes indicatives par nature de culture. 1809.

Lacrouzette, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C 1 à C 5, D 1 à D 2, E 1 à E 3, F 1 à F 3. 1809.

Montfa, T.A., sections A, B 1 à B 3, C 1 à C 2. 1809.

Burlats, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 4 (plan du village de Burlats, section B 4, au 1/1250), C 1 à C 3, D 1 à D 3, E, F 1 à F 3. 1809.

### 3 P 2445 Canton de Vabre (1er volume)

Vabre, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 5, C 1 à C 2, D, E 1 à E 3, F 1 à F 3. 1815.

Castelnau-de-Brassac, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C 1 à C 3, D, E, F 1 à F 4, G, H, I 1 à I 3, K, L 1 à L 2, M 1 à M 2, N 1 à N 2, O 1 à O 2, P 1 à P 3. 1817.

Labruguière-Bezacoul, T.A., section A. 1817.

Lacaze, T.A., sections A 1 à A 3, B 1 à B 3, C 1 à C 4, D 1 à D 2, E 1 à E 3, F 1 à F 3, G 1 à G 3, H 1 à H 2, I 1 à I 2. 1814.

### 3 P 2446 Canton de Vabre (2ème volume)

Massuguiès, T.A., sections A 1 à A 2, C 1 à C 2, D 1 à D 2, E 1 à E 3, F 1 à F 2, G 1 à G 2, H 1 à H 4, I 1 à I 2, J 1 à J 2, K 1 à K 2. 1823.

Miolles, sections A 1 à A 2, B 1 à B 3, C 1 à C 2. s.d.

Saint-Pierre-de-Trivisy, T.A., sections A 1 à A 3, B 1 à B 4, C 1 à C 4, D 1 à D 4, E 1 à E 2, F 1 à F 2, G 1 à G 2. 1817.

Saint-Salvi-de-Carcavès, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 3, C 1 à C 2, D 1 à D 2, 1813.

Ferrières, T.A., sections A 1 à A 3, B 1 à B 2, C 1 à C 2. 1815.

Massals, T.A., sections A, B 1 à B 2. 1817.

#### 3 P 2447

#### Canton de Valdériès

Valdériès, T.A., sections A 1 à A 5, B 1 à B 2, C 1 à C 5, D 1 à D 2, E 1 à E 3, F 1 à F 3. 1810.

Andouque, T.A., sections A 1 à A 7, B 1 à B 5, C 1 à C 4, D 1 à D 6. 1810.

Saussenac, T.A., sections A, B 1 à B 2, C, D 1 à D 2, E 1 à E 4, F 1 à F 2. 1810.

Sérénac, T.A., sections A 1 à A 3, B 1 à B 2, C 1 à C 2, D 1 à D 3. 1810.

Saint-Grégoire, T.A., sections A 1 à A 2, B 1 à B 2, C 1 à C 2, D 1 à D 2. 1810.

Crespinet, T.A., sections A 1 à A 3, B 1 à B 3. 1810.

# 3. Atlas portatifs communaux

Ces plans sont classés dans l'ordre alphabétique des communes en 1940. Les atlas portatifs ont été levés soit sur calque, soit sur papier. Lorsqu'il n'est pas fait mention du support, le plan est implicitement sur papier. Les bourgs et hameaux dont les plans détaillés figurent en marge sont portés en italiques.

3 P 2448	Aiguefonde sections A 1 à A 13, B 1 à B 5, C 1 à C 8. Calque. S.d. [post. 1832]. Roussoulph, B 1; la Segnarié et Calmon, B 3; Treillat, C 8.
3 P 2449	Alban plan géométrique de la commune, 1807. T.A (Alban) et sections A 1 à A 17. Calque. 1835.
3 P 2450	Almayrac sections A 1 à A 7, B 1 à B 5, C 1 à C 7. Calque. S.d. [post. 1831]. La Vialette, B 2 ; Salveredonde, B 3 ; la Baurelié, C 1 ; le Claux, C 4 ; Rantières, C 7.
3 P 2451	Alos sections A 1 à A 5, B 1 à B 3, C 1 à C 5. 1812.
3 P 2452	Amarens sections A 1 à A 2 (5 feuilles), B 1 à B 4. 1810.
3 P 2453	Ambialet sections A 1 à A 18, C 1 à C 12. Calque. S.d. [post. 1835]. La Condomine, A 1; Saluèges, A 7; Puech Périé, A 17; Lagrèze du Puech, C 12.
3 P 2454	sections B 1 à B 3, D 1 à D 9, E 1 à E 4, F 1 à F 7, G 1 à G 11. Calque. S.d. [post. 1835]. Village d'Ambialet en partie, B 1; Bonneval, E 2; les Estrets, Villeneuve du Puech, E 3; Lacalm, F 2; le Fraysse, G 7.
3 P 2455	Ambres sections A 1 à A 10, B 1 à B 11, C 1 à C 5, D 1 à D 9, E 1 à E 7 (E 7 : feuille détériorée, manque une partie) Calque. S.d. [post. 1827].  Le Pioch Buffe, A 5 ; le Port d'Ambres, D 7 ; le Pujol en partie, E 3.

3 P 2456	Andillac sections A 1 à A 5, B 1 à B 4, C 1 à C 4. Calque. 1812. Village d'Andillac, C 2.
3 P 2457	Andouque sections A 1 à A 7 (en 22 feuilles ; les sections sont en désordre). S.d. [1810].
3 P 2458	sections B 1 à B 5 (en 16 feuilles dont 1, section B 1, est manquante), C 1 à C 4 (en 13 feuilles) D 1 à D 5 (en 21 feuilles). 1810.
3 P 2459	Appelle sections A 1 à A 6. Calque. S.d. [post. 1834].
3 P 2460	Arfons T.A. et sections D 1 et D 2 non reliés. Sections A 1 à A 8, B 1 à B 6, C 1 à C 11 Calque. 1834.  Les Bastouls, A 6; les Escudiés basses et hautes, C 4.
3 P 2461	Arifat sections A 1 à A 8, B 1 à B 8, C 1 à C 5, D 1 à D 5, E 1 à E 5, F 1 à F 5, G 1 à G 5. Calque. 1813. Grateloup, C 1.
3 P 2462	Aussac sections A 1 à A 5, B 1 à B 5. S.d. [post. 1824]. Village d'Aussac, A 1.
3 P 2463	Aussillon sections A 1 à A 10, B 1 à B 9. Calque. S.d. [post. 1833]. Village d'Aussillon, B 6.
3 P 2464	Bannières sections A 1 à A 11, B 1 à B 4. S.d. [post. 1826].
3 P 2465	Barre : commune de Cabannes-et-Barre jusqu'en 1900, divisée alors entre Barre et Moulin-Mage Cabannes-et-Barre, sections A 1 à A 7 (en 10 feuilles), B 1 à B 8. Calque. S.d. [post. 1829].
3 P 2466	sections C 1 à C 7, D 1 à D 9, Calque, S.d. [post. 1829]. Cautoul, C 1; Moulin-Mage, C 5; Lacombe, D 5.
3 P 2467	sections E 1 à E 6 (en 9 feuilles), F 1 à F 9, G 1 à G 6. Calque. S.d. [post. 1829]. Rieuviel, E 3; village de Cabannes, F 1; Gos, G 4.
3 P 2468	Beauvais sections A 1 à A 4, B 1 à B 7, C 1 à C 2, D 1 à D 6. Calque. S.d. [post. 1836].
3 P 2469	Belcastel sections A 1 à A 10, B 1 à B 7, C 1 à C 5. S.d. [post. 1824].
3 P 2470	Bellegarde T.A. non relié. sections A 1 à A 4, B 1 à B 7, C 1 à C 7. Calque. 1836.  Le Puech, B 6; Cambords, C 7.
3 P 2471	Bellesserre sections A 1 à A 8. Calque. S.d. [post. 1834]. Village de Bellesserre, A 2.
3 P 2472	Berlats sections A 1 à A 10, B 1 à B 11. S.d. [post. 1824].
3 P 2473	Bernac sections A 1 à A 3, B 1 à B 5. S.d. [post. 1825].
3 P 2474	Bertre sections A 1 à A 8. Calque. 1835.
3 P 2475	Le Bez sections A 1 à A 11, B 1 à B 15. S.d. [post. 1826].

3 P 2477 sections D 1 à D 17. S.d. [post. 1826] 3 P 2478 sections A 1 à A 6, B 1 à B 6, C 1 à C 6, D 1 à D 6 (le Sendigat, C 4; les Barreaux, D 5). Calque. 1835. 3 P 2479 Blaye sections A 1 à A 2 (en 7 feuilles), B 1 à B 3 (en 9 feuilles). (village de Blaye, A 1). 1811. 3 P 2480 Boissezon sections A 1 à A 15, B 1 à B 12. T.A. et sections C 1 à C 2, D 1 à D 2, E 1 à E 3 non reliés. (Cabrol, B 1; la Provinquière, B 7; La Taillade, B 9; Labro et le Griffoulac, C 1; Roqueperlic, E 2; la Fabrié et Rive, E 3). Calque. 1833. sections G 1 à G 14. Sections F 1 à F 5, H 1 à H 2, I 1 à I 5, J 1 à J 2 non reliés, sur papier. 3 P 2481 (Malacan, F 2; la Fenassarié, F 3; la Crouzarié et la Fabrié, F 4; le Pioch-Danzou, F 5; le Puech du Fau, H 2; Peyrarque haute, J 2). Calque. 1833. 3 P 2482 Bournazel sections A 1 à A 2 (en 3 feuilles), B 1 à B 2 (en 5 feuilles), C 1 à C 3, D 1 à D 3. 1810. 3 P 2483 Brassac sections A 1 à A 10, B 1 à B 9. Calque. S.d. [post. 1826]. 3 P 2484 sections C 1 à C 8, D 1 à D 9. S.d. [post. 1826]. sections E 1 à E 10, F 1 à F 8. (Le Viala, E 8). Calque. S.d. [post. 1826]. 3 P 2485 3 P 2486 sections A 1 à A 3 (en 14 feuilles), B 1 à B 2 (en 9 feuilles), S.d. [post. 1825]. sections C 1 à C 2 (en 7 feuilles), D 1 à D 2 (en 9 feuilles), E 1 à E 2 (en 6 feuilles), F 1 à 3 P 2487 F 2 (en 5 feuilles). Calque. S.d. [post. 1825]. 3 P 2488 Briatexte sections A 1 à A 2 (en 6 feuilles), B 1 à B 2 (en 6 feuilles), D 1 à D 2 (en 8 feuilles), C 1 à C 3 (en 8 feuilles). (village de Briatexte, B 1). Calque. 1811. 3 P 2489 sections A 1 à A 10, B 1 à B 6. (Millet, A 5; village de Brousse, A 6). Calque. 1832. 3 P 2490 sections A 1 à A 5, B 1 à B 4. (village de Broze en partie, A 5). S.d. [post. 1825]. 3 P 2491 sections C 1 à C 6, D 1 à D 5. (Melet, C 5). Calque. 1832. 3 P 2492 sections A 1 à A 2 (5 feuilles), B 1 à B 2 (7 feuilles), C 1 à C 3. (village de Busque, A 2). Calque. 1810. 3 P 2493 sections A 1 à A 4, B 1 à B 3, C 1 à C 7. Calque. S.d. [post. 1821]. 3 P 2494 Les Cabannes sections A 1 à A 3, B 1 à B 4. Calque. 1810. 3 P 2495 T.A. Sections A 1 à A 8. (La Bartharié et le Moulin-Bas, A 2 ; Janardarié, A 7). Calque. S.d. [post. 1834].

sections C 1 à C 12, E 1 à E 13. S.d. [post. 1826].

3 P 2476

3 P 2496	Cahuzac-sur-Vère sections A 1 à A 6, B 1 à B 4, C 1 à C 7, D 1 à D 5, E 1 à E 6. (village d'Assac, D 4). 1812.
3 P 2497	sections F 1 à F 4, G 1 à G 5, H 1 à H 6, I 1 à I 6, J 1 à J 6, K 1 à K 3. 1812.
3 P 2498	Cambon T.A. Sections A 1 à A 6, B 1 à B 8. (La Sarrade, B 1). Calque. 1835.
3 P 2499	Cambounès sections A 1 à A 8, B 1 à B 9, C 1 à C 8. (Fonbelles, B 4; Fontanelles, B 7; Lacombe en partie, C 6). S.d. [post. 1826].
3 P 2500	sections D 1 à D 9, E 1 à E 13, F 1 à F 6. (Caunan, F 2 ; Espérières, F 3). S.d. [post. 1826].
3 P 2501	Cambounet sections A 1 à A 6, B 1 à B 7. (village de Cambounet, A 2; Lieussounié, B 5). Calque. 1835.
3 P 2502	Les Cammazes  T.A. Sections A 1 à A 8, B 1 à B 6. (En Bosc, A 6; village des Cammazes, A 8). Calque. 1834.  A noter: la section B 2 est comprise dans la section A 2.
3 P 2503	La Capelle-Sainte-Luce (rattachée en 1840 à la commune des Cabannes). sections A 1 à A 2 (en 3 feuilles), B 1 à B 3. 1810.
3 P 2504	Campagnac sections A 1 à A 2, B 1 à B 3, C 1 à C 5, D 1 à D 3. 1812.
3 P 2505	Campes sections A 1 à A 3, B 1 à B 2 (en 5 feuilles), C 1 à C 2 (en 6 feuilles), D 1 à D 3, 1810.
3 P 2506	Carmaux sections A 1 à A 10, B 1 à B 8, C 1 à C 11. (village de Carmaux, C 1). 1811. A noter: la section A est en désordre.
3 P 2507	Castanet sections A 1 à A 3 (en 8 feuilles), B 1 à B 2 (en 5 feuilles). Calque. S.d. [post. 1825].
3 P 2508	Castelnau-de-Brassac sections A 1 à A 6, B 1 à B 8, C 1 à C 10, D 1 à D 4, E 1 à E 3, F 1 à F 12, G 1 à G 3, H 1 à H 3. (Fonbonne haut, B 5; Soulègre, C 2; Chabbert, Barbazo, G 2). S.d. [post. 1812].
3 P 2509	sections I 1 à I 11, K 1 à K 4, L 1 à L 7, M 1 à M 8, N 1 à N 8, O 1 à O 8, P 1 à P 11. (village de Castelnau, L 2; Cazals, O 4; Entrevergnes, O 7; Bonpas, P 5). S.d. [post. 1812]
3 P 2740	Castres Mandoul. sections A (en 5 feuilles), B (en 5 feuilles), S.d. [post. 1821]
3 P 2510	Caucalières sections A 1 à A 13 (en 19 feuilles), B 1 à B 5 (en 11 feuilles). Calque. 1833.
3 P 2511	Cestayrols sections A 1 à A 4, B 1 à B 5, C 1 à C 3, D 1 à D 4, E 1 à E 3, F 1 à F 5, G 1 à G 4, H 1 à H 4, I 1 à I 2. (village de Cestayrols, F 2; la Fargue, H 2; Lacalm basse et haute, I 2). S.d. [post. 1825].
3 P 2512	Combefa sections A 1 à A 3, B 1 à B 2. S.d. [post. 1810].
3 P 2513	Cordes sections A 1 à A 2 (en 6 feuilles), B 1 à B 2 (en 6 feuilles), C 1 à C 2 (en 4 feuilles). Calque. 1810.

Couffouleux 3 P 2514 sections A 1 à A 8, B 1 à B 11, C 1 à C 11, D 1 à D 11. (Trepans, A 2; les Pages, A 3; les Magnes, A 4; Port bas, A 6). Calque. S.d. [post. 1836]. Crespin: voir Andouque 3 P 2515 Crespinet sections A 1 à A 3 (en 10 feuilles), B 1 à B 3 (en 7 feuilles). 1810. 3 P 2516 T.A. Sections A 1 à A 5, B 1 à B 5. (Cunac village). (la Fon-del-Puech, A 1; village de Cunac, A 3; le Vialar, A 4; la Pontesié, A 5). Calque. 1835. 3 P 2517 Damiatte sections A 1 à A 9, B 1 à B 11, C 1 à C 6, D 1 à D 9, E 1 à E 8, F 1 à F 7, G 1 à G 6. (la Inardié, A 1 . Damiatte en partie, D 5). S.d. [post. 1821]. 3 P 2518 Dénat. sections A 1 à A 4, B 1 à B 6, C 1 à C 4. (Nijoules en partie, B 5; Dénat en partie, C 4). S.d. [post. 1816]. 3 P 2519 Puylanier, sections A 1 à A 3, B 1 à B 5, C 1 à C 3, D 1 à D 2, S.d. [post. 1816]. 3 P 2520 Donnazac sections A 1 à A 4, B 1 à B 3, C 1 à C 3, 1812. 3 P 2521 T.A. Sections A 1 à A 12. B 1 à B 14 (en 16 feuilles), C 1 à C 13 (en 16 feuilles), D. (la Rivière basse, A 6; la Rivière haute, B 1; En Calcat et Crouzille, B 2; la Montagnarié, C 4). Calque. S.d. [post. 1833]. 3 P 2522 Durfort T.A. Sections A 1 à A 7. (village de Durfort, A 4, A 7). Calque. S.d. [post. 1834]. 3 P 2523 sections A 1 à A 12, B 1 à B 7. (La Bessière, A 3). S.d. [post. 1824]. Espérausses 3 P 2524 sections A 1 à A 7, B 1 à B 11, C 1 à C 11. (village d'Espérausses, B 5). Calque. S.d. [post. 1824]. 3 P 2525 sections A 1 à A 11, B 1 à B 15 (en 16 feuilles), C 1 à C 10. S.d. [post. 1816]. 3 P 2526 Fayssac sections A 1 à A 4, B 1 à B 4, C 1 à C 5. S.d. [post. 1825]. 3 P 2527 sections A 1 à A 2, B 1 à B 3, C 1 à C 5. (village de Fénols, C 4). S.d. [post. 1818]. Ferrières 3 P 2528 sections A 1 à A 7, B 1 à B 4, C 1 à C 5. S.d. [post. 1812]. 3 P 2529 sections A 1 à A 7, B 1 à B 5, C 1 à C 9, D 1 à D 5, E 1 à E 4, F 1 à F 4, G 1 à G 10. (village de Fiac, B 3). S.d. [post. 1821]. 3 P 2530 Florentin sections A 1 à A 6, B 1 à B 5, C 1 à C 4, D 1 à D 5. (village de Florentin, A 1). S.d. [post. 1818].

3 P 2531	Frausseilles sections A 1 à A 6, B 1 à B 4. 1812.
	Le Fraysse : voir Ambialet
3 P 2532	Gaillac sections A 1 à A 8, B 1 à B 10 (B 10 avant B 9), C 1 à C 9. Rectifications après expertise. S.d. [post. 1825].
3 P 2533	sections D 1 à D 5, E 1 à E 7, F 1 à F 5. S.d. [post. 1825].
3 P 2534	sections G 1 à G 9, H 1 à H 12. S.d. [post. 1825].
3 P 2535	sections I 1 à I 8, J 1 à J 8. S.d. [post. 1825].
3 P 2536	sections K 1 à K 17, L 1 à L 8. S.d. [post. 1825]. Etat des changements à opérer sur le tableau indicatif de la section L, d'après les notes prises par le contrôleur sur le terrain, pendant le cours du classement, 8 juillet 1830.
3 P 2537	Garrevaques T.A. Sections A 1 à A 5, B 1 à B 6. (Les Tavernes, les Gustalous, le Gourg, le Pontet, A 3; Alriès, B 3). Calque. S.d. [post. 1834].
3 P 2538	Garrigues Garrigues. sections A 1 à A 5, B 1 à B 8. 1826.
3 P 2539	Senil. sections A 1 à A 7 (Atlas portatif de la commune de Garrigues, section C dite de Senil). 1826.
3 P 2540	Gibrondes (Jonquières depuis 1887) sections A 1 à A 5, B 1 à B 4, C 1 à C 8, D 1 à D 4. (Siegeal et les Fabres, A 2; la Fabrié, B 2; Caoussou, B 3; la Bardounier, la Fontesié, B 4; Enbicau, C 4; Calmets et Lacarié, C 5; la Bounafousié, C 6; village de Jonquières, D 1; Callirou, D 4). Calque. 1832.
3 P 2541	Gijounet sections A 1 à A 11, B 1 à B 9, C 1 à C 10. (village de Gijounet, B 8). S.d. [post. 1824].
3 P 2542	Giroussens sections A 1 à A 9 de la forêt royale. sections A 1 à A 10, B 1 à B 15. (Malaterre en partie, B 1). S.d. [post. 1823].
3 P 2543	sections C 1 à C 16, D 1 à D 11, E 1 à E 15, F 1 à F 3. (Les Martels, C 1; village de Giroussens, D 11; Veyrière et Pelforte en partie, E 14). S.d. [post. 1823].
3 P 2544	Graulhet sections A 1 à A 7 (en 20 feuilles), B 1 à B 4 (en 18 feuilles), C 1 à C 4 (en 12 feuilles). (Le Lausié, B 2 ; faubourg Saint-Jean, B 4). 1811.
3 P 2545	sections D 1 à D 4 (en 14 feuilles), E 1 à E 6 (en 23 feuilles), F 1 à F 5 (en 17 feuilles). (ville de Graulhet en partie, F 1). S.d. [1811].
3 P 2546	Grazac T.A. Sections A 1 à A 8, B 1 à B 7, C 1 à C 11, D 1 à D 6, E 1 à E 9. Calque. S.d. [post. 1836].
	Jonquières : voir Gibrondes
3 P 2547	Jouqueviel sections A 1 à A 10, B 1 à B 13. (les Infournats, Ouradou, A 1; les Finals, la Fage, A 4; village de Jouqueviel, A 6; la Garoussié, B 2; la Longagre, B 6). Calque. 1831.

3 P 2548	Labarthe-Bleys Labarthe-Bleys. sections A 1 à A 2 (en 7 feuilles), B. 1810.
3 P 2549	Latreyne. sections A 1 à A 4, B 1 à B 3. 1810.
3 P 2550	Labastide-de-Lévis sections A 1 à A 3, B 1 à B 9, C 1 à C 3, D 1 à D 5, E 1 à E 7. (la Soucarié, A 3; Gabaude, B 6; village de Labastide, B 7; la Micalié, E 3; la Maurelié, la Cazugarié, E 7). S.d. [post. 1825].
3 P 2551	Labastide-Dénat sections A 1 à A 5, B 1 à B 9. S.d. [post. 1816].
3 P 2552	Labastide-Gabausse sections A 1 à A 3 (en 9 feuilles), B (en 2 feuilles). (village de Labastide-Gabausse, A 1). S.d. [post. 1810].
3 P 2553	Labastide-Saint-Georges sections A 1 à A 6, B 1 à B 6. (village de Labastide en partie, B 1). 1826.
3 P 2554	Labessière-Candeil sections A 1 à A 10, B 1 à B 8, C 1 à C 6, D 1 à D 8, E 1 à E 4. (village de Labessière, B 6; Carbonie en partie, D 4; Ginesti, E 1). S.d. [post. 1818].
3 P 2555	Laboulbène sections A 1 à A 4, B 1 à B 6. S.d. [post. 1821].
3 P 2556	Laboutarié sections A 1 à A 6, B 1 à B 3. S.d. [post. 1816].
3 P 2557	Labruguière-Bezacoul sections A 1 à A 2, B 1 à B 3. S.d. [post. 1837].
3 P 2558	Lacapelle-Segalar sections A 1 à A 4, B 1 à B 4, C 1 à C 3. S.d. [post. 1809].
3 P 2559	Lacaune sections A 4 à A 17 (manque A 1 à A 3), B 1 à B 9, C 1 à C 16. S.d. [post. 1824]. Reg. en mauvais état. Sections D, E, F, en lacune.
3 P 2560	sections G 1 à G 21, H 1 à H 27 (Sagnens, G 15; Fonbonne, Cannac, G 20; Escoubilhac en partie, H 14; Carausse, H 16). S.d. [post. 1824]. Reg. en mauvais état.
3 P 2561	Lacaze sections A 1 à A 11, B 1 à B 12, C 1 à C 14, D 1 à D 9. S.d. [post. 1812]. Reg. en mauvais état.
3 P 2562	sections E 1 à E 12, F 1 à F 9, G 1 à G 11, H 1 à H 9, I 1 à I 9. (village de Lacaze en partie, E 1; Ladières, H 7). S.d. [post. 1812].
3 P 2563	Lacougotte-Cadoul sections A 1 à A 8, B 1 à B 13, C 1 à C 5. S.d. [post. 1823].
3 P 2564	Lagardiolle T.A. Sections A 1 à A 10, B 1 à B 6. (village de Lagardiolle, B 1). S.d. [post. 1835].
3 P 2565	Lagrave sections A 1 à A 6, B 1 à B 7, C 1 à C 6. S.d. [post. 1825].
3 P 2566	Lamillarié Lamillarié. sections A 1 à A 8, B 1 à B 9. S.d. [post. 1816].
3 P 2567	Saint-Benoît-de-Fredefont. sections A 1 à A 4, B 1 à B 5. S.d. [ant. 1832].

3 P 2568 Laparrouquial sections A 1 à A 5, B 1 à B 2, C 1 à C 4, D 1 à D 5. 1811. 3 P 2569 Larroque sections A 1 à A 11, B 1 à B 8, C 1 à C 9, D 1 à D 8. (village de Larroque, B 2). 1812. 3 P 2570 Lasfaillades sections A 1 à A 4, B 1 à B 8, C 1 à C 6. S.d. [post. 1826]. 3 P 2571 Lasgraïsses sections A 1 à A 4, B 1 à B 4, C 1 à C 4, D 1 à D 9. S.d. [post. 1818]. 3 P 2572 sections A 1 à A 14, B 1 à B 11, C 1 à C 5. (Labouriotte, A 9, C 4; Frezouls, B 4; Provilergue, C 1). 1832. 3 P 2573 sections D 1 à D 10, E 1 à E 6, F 2 à F 9, G 1 à G 6. (La Maurredié, D 8), 1832. 3 P 2574 sections H 1 à H 14, I 1 à I 9, J 1 à J 18. (Malacau, H 11; Bouteilles, H 13; La Sarrié, H 14; Roque, 15; le Causse, J 5; En Lausse, J 16). 1832. 3 P 2575 Lavaur sections A 1 à A 16, B 1 à B 5, C 1 à C 17. S.d. [post. 1823]. 3 P 2576 sections D 1 à D 14, E 1 à E 18, F 1 à F 23. S.d. [post. 1823]. Reg. en mauvais état. 3 P 2577 sections G 1 à G 5, H 1 à H 20, I 1 à I 15. S.d. [post. 1823]. 3 P 2578 Lempaut sections A 1 à A 6, B 1 à B 5, C 1 à C 6, D 1 à D 6. Calque. 1835. 3 P 2579 Lescout T.A. Sections A 1 à A 4, B 1 à B 7. Calque. 1835. 3 P 2580 sections A 1 à A 9, B 1 à B 8, C 1 à C 12 (en 13 feuilles), D 1 à D 8, E 1 à E 8. (Jeannessis en partie, Saurs, Larroussario en partie, E7). Calque. S.d. [post. 1833]. 3 P 2581 sections F 1 à F 12, G 1 à G 9, H 1, I 1 à I 5, J 1 à J 9, K 1 à K 7, L 1 à L 5. (les Fortis, G 1; les Cassarous, G 6; la Borie Vieille haute, K 5; les Ravalisses, K 6; Louvignes, Treilhous, Verni, K 7). Calque. S.d. [post. 1833]. 3 P 2582 sections M 1 à M 10, N 1 à N 9, O 1 à O 8, P 1 à P 7, Q 1 à Q 10, R 1 à R 8, S 1 à S 8. (la Sale Basse, N 2; Coudougnac en partie, R 5). Calque. S.d. [post. 1833]. Livers-Cazelles 3 P 2583 Livers. sections A 1 à A 3, B 1 à B 3, C 1 à C 5. 1810. Cazelles et La Salvetat. sections A 1 à A 3, B 1 à B 2 (en 6 feuilles), C 1 à C 2 (en 6 feuilles). 3 P 2584 1810. Plan de la Salvetat en fin de volume. Lombers 3 P 2585 sections A 1 à A 13, B 1 à B 16, C 1 à C 9, D 1 à D 10, E 1 à E 11, G 1 à G 9, H 1 à H 10. S.d. A noter: la feuille C 9 est classée entre les feuilles D 8 et D 9. 3 P 2586 Loubers sections A 1 à A 3, B 1 à B 2 (en 5 feuilles). 1810.

3 P 2587 Loupiac sections A 1 à A 8 (en 10 feuilles), B 1 à B 11. Calque. 1837. 3 P 2588 Lugan sections A 1 à A 9, B 1 à B 7. (Pedelord, A 2; Tuquets, A 3; Maury, A 6; Labourdasse, B 2; Maury, B 4; Vincents, B 6). 3 P 2589 Magrin sections A 1 à A 6, B 1 à B 6, C 1 à C 3. (les Montouliès, C 1). S.d. [post. 1821]. 3 P 2590 Le Margnès de Brassac sections A 1 à A 6, B 1 à B 6, C 1 à C 6, D 1 à D 6. Calque. S.d. [post. 1826]. Pour le Margnès d'Anglès, voir 3 P 2769. 3 P 2591 T.A. Sections A 1 à A 8, B 1 à B 8. (la Maurinié, A 1; Gougeac, A 3; Puech-Meigou, village de Marsal, B 3; la Montarcinarié, B 7; le Bez, B 8). Calque. 1835. 3 P 2592 sections A 1 à A 6, B 1 à B 5, C 1 à C 5, D 1 à D 5. A noter : les sections C et D correspondent aux sections A et B de l'ancienne commune de Preignan, réunie à Marzens en 1826. S.d. [post. 1825]. 3 P 2593 Le Masnau-Massuguiès sections A 1 à A 8, B 1 à B 5, C 1 à C 8, D 1 à D 7, E 1 à E 10, F 1 à F 8. (Jouvenc, A 3; Flauzines, F 4). 1813. 3 P 2594 sections G 1 à G 8, H 1 à H 18, I 1 à I 6, J 1 à J 10, K 1 à K 8. (Le Masnau, H 16). 1813. 3 P 2595 Massac-Séran sections A 1 à A 6, B 1 à B 6, C 1 à C 4. S.d. [post. 1821]. 3 P 2596 Massaguel T.A. Sections A 1 à A 4, B 1 à B 3, C 1 à C 3. (Ensegonne, A 2; village de Massaguel, B 1). Calque. S.d. [post. 1833]. 3 P 2597 sections A 1 à A 4, B 1 à B 7, C 1 à C 6, D 1 à D 4. S.d. [ant. 1818]. 3 P 2598 Mézens sections A 1 à A 5, B 1 à B 6. Calque. S.d. [post. 1836]. 3 P 2599 sections A 1 à A 8, B 1 à B 9, C 1 à C 6. S.d. [post. 1812]. 3 P 2600 Mirandol-Bourgnounac sections A 1 à A 10, B 1 à B 10, C 1 à C 9, D 1 à D 6. (la Rivière, la Calquière, A 3; la Guillones, A 7; la Prunuyé, A 8; la Carrelié, B 2; la Besse, B 3; Mirandol, B 10; la Galigné et le Puech, C1; Fontpeyrouse, C4; Cazoul, C7; hameau d'Anglès, D1; las Teulières, D3). Calque, S.d. [post. 1832]. 3 P 2601 sections E 1 à E 11, F 1 à F 9, G 1 à G 9, H 1 à H 9. (la Souque, E 1; Louberques, E 3; Calbarès, E 8 ; Gagets, E 10 ; le Pont de Cirou en partie, la Borie, G 8 ; la Bonettarié, G 9 ; le Pont de Cirou en partie, H 1; la Fourrette, H 5; Liaumies, H 6). Calque. S.d. [post. 1832]. 3 P 2602 Missècle sections A 1 à A 3, B 1 à B 3, C 1 à C 5. (Vesplo, C 2). 1810. 3 P 2603 Monestiés sections A 1 à A 7, B 1 à B 7, C 1 à C 6, D 1 à D 11, E 1 à E 6, F 1 à F 5, G 5 à G 9 (mangue G 1 à

G 4, G 6). (village de Monestiés, C 2, C 3). 1811.

3 P 2604 Montans sections A 1 à A 8, B 1 à B 11. S.d. [post. 1825]. 3 P 2605 sections C 1 à C 11, D 1 à D 8, E 1 à E 6. S.d. [post. 1825]. 3 P 2606 sections F 1 à F 7, G 1 à G 6, H 1 à H 10. S.d. [post. 1825]. 3 P 2607 Montauriol sections A 1 à A 5, B 1 à B 3, C 1 à C 2. (Lalbarié, A 2; Galoubié, A 4; Maseuquié, A 5; Mouthe, Fournials, B 3). Calque. S.d. [post. 1831]. 3 P 2608 Montcabrier sections A 1 à A 4, B 1 à B 6, C 1 à C 2. (les Pigadels, les Jous, A 4). S.d. [post. 1823]. 3 P 2609 Montdragon Montdragon, sections C 1 à C 5, D 1 à D 8, E 1 à E 4, (village de Montdragon, E 1). Calque, 1832. 3 P 2610 Le Bruc. sections A 1 à A 2, B 1 à B 4. S.d. [post. 1816]. 3 P 2611 Montdurausse sections A 1 à A 12, B 1 à B 11. Calque. S.d. [post. 1836]. 3 P 2612 sections A 1 à A 3, B 1 à B 3, 1812. 3 P 2613 Montgaillard sections A 1 à A 6, B 1 à B 6, C 1 à C 7, D 1 à D 6. (village de Montgaillard, la Rivière, A 4). Calque. S.d. [post. 1836]. 3 P 2614 Montirat sections A 1 à A 3 (en 10 feuilles), B 1 à B 3 (en 9 feuilles), C 1 à C 2 (en 8 feuilles), D 1 à D 3 (en 12 feuilles), E 1 à E 2 (en 8 feuilles), F 1 à F 4 (en 13 feuilles), G 1 à G 2 (en 7 feuilles), H 1 à H 4 (en 14 feuilles). (La Gardeviaur, A 5; le Pouget, D 2; le Brésil, F 1). 1811. 3 P 2615 Montpinier sections A 1 à A 8, B 1 à B 5, C 1 à C 3. (la Caussinarié, B 2; Malet, B 3; la Lucassarié, B 4; Oulmière, C 1). Calque. 1832. 3 P 2616 Montredon-Labessonnié sections A 1 à A 10, B 1 à B 15, C 1 à C 7, D 1 à D 7, E 1 à E 12. (Labessonnié, E 12). S.d. [post. 1811]. sections F1 à F6, G1 à G3, H1 à H9, I1 à I8, J1 à J7, K1 à K8, L1 à L8. (la Seguinié, F3). 3 P 2617 S.d. [post. 1811]. sections M 1 à M 11, N 1 à N 9, O 1 à O 9, P 1 à P 11, Q 1 à Q 8, R 1 à R 10. (Le Pradel, N 8; 3 P 2618 Lavergne, R 6). S.d. [post. 1811]. sections S 1 à S 10, T 1 à T 12, U 1 à U 10, V 1 à V 9, X 1 à X 13, Y 1 à Y 6, Z 1 à Z 9. 3 P 2619 (Labessonnié en partie, S 3; la Monsarradié, T 10; Saint-Amans, V 1; le Verdier, V 3; la Camboussié, V 8; la Cormarinié, Y 3). S.d. [post. 1811]. Mont-Roc (Montcouyoul jusqu'en 1926) 3 P 2620 sections A 1 à A 9, B 1 à B 5, C 1 à C 3, D 1 à D 13. 1813. Montvalen 3 P 2621 sections A 1 à A 7, B 1 à B 7, C 1 à C 9. Calque. 1837. Moularès 3 P 2622 sections A 1 à A 7, B 1 à B 10, C 1 à C 11, D 1 à D 4. (village de Moularès, B 6). Calque. 1831.

3 P 2623	Moulayrès sections A 1 à A 2 (en 7 feuilles), B 1 à B 2 (en 7 feuilles). S.d. [post. 1809].
	Moulin-Mage: voir Barre.
3 P 2624	Mouzieys-Panens sections A 1 à A 4, B 1 à B 4, C 1 à C 4, D 1 à D 4, E 1 à E 4, F 1 à F 3, G 1 à G 2. 1810.
3 P 2625	Mouzieys-Teulet sections A 1 à A 6, B 1 à B 6, C 1 à C 4, D 1 à D 6. Calque. S.d. [post. 1835].
3 P 2626	Murat-sur-Vèbre sections A 1 à A 8, B 1 à B 21. (village de Murat, A 1; les Condamines, B 6). Calque. S.d. [post. 1831].
3 P 2627	sections C 1 à C 12, D 1 à D 17. (Céreu, C 4). Calque. S.d. [post. 1831].
3 P 2628	sections E 1 à E 15, F 1 à F 9. (la Griffoulède, E 14; Montaigut, E 15). Calque. S.d. [post. 1831].
3 P 2629	sections G 1 à G 10, H 1 à H 9. (Poute, G 2 ; Catonières, G 3 ; le Cra, G 10 ; village de Boissezon, H 9). Calque. S.d. [post. 1831].
3 P 2630	sections I 1 à I 8, J 1 à J 8. (les Senausses, I 6). Calque. S.d. [post. 1831].
3 P 2631	sections K 1 à K 16, L 1 à L 13. Calque. S.d. [post. 1831].
3 P 2632	Nages sections C 1 à C 3, D 1 à D 7, E 1 à E 19 (manque sections A et B). S.d. [post. 1824]. Registre en mauvais état.
3 P 2633	Narthoux sections A 1 à A 4, B 1 à B 2. (village de Narthoux, A 2). 1811.
3 P 2634	Navès Navès. sections A 1 à A 4, B 1 à B 3. S.d. [post. 1821].
3 P 2635	Montespieu, sections A 1 à A 4, B 1 à B 2, S.d. [post, 1821].
3 P 2636	Sallespieussou, sections A 1 à A 3, B 1 à B 3, S.d. [post, 1821].
	Noailhac: voir Boissezon.
3 P 2637	Noailles Noailles. sections A 1 à A 2 (en 8 feuilles), B 1 à B 2 (en 7 feuilles). (village de Noailles, A 5). 1810.
3 P 2638	Cardonnac. sections A 1 à A 4, B 1 à B 3, 1810.
3 P 2639	Orban sections A 1 à A 3, B 1 à B 3, C 1 à C 4, D 1 à D 4, E 1 à E 4. S.d. [post. 1816].
3 P 2640	Palleville T.A. Sections A 1 à A 5, B 1 à B 5. Calque. S.d. [post. 1833].
3 P 2641	Pampelonne sections A 1 à A 7, B 1 à B 10, C 1 à C 14, D 1 à D 5, E 1 à E 6. (la Ferrisse, B 2; village de Pampelonne, B 5; Teillet en partie, C 4, C 5; la Rive, C 10; Bidel, E 4). Calque. 1831.
3 P 2642	sections F 1 à F 3, G 1 à G 5, H 1 à H 11, I 1 à I 6. (Maynac, F 2; Boyals, I 4). Calque. 1831.

3 P 2643 Payrin-Augmontel sections A 1 à A 12, B 1 à B 14. (Augmontel, A 8 ; Payrin, B 6 ; Riautou, la Salvetat, B 9 ; les Barreaux, la Place, les Fourniers, B 10; Payrin-Bas, B 11). Calque, 1833. 3 P 2644 Peyregoux sections A 1 à A 4, B 1 à B 4. Calque. 1832. 3 P 2645 sections A 1 à A 8, B 1 à B 4, C 1 à C 8, D 1 à D 6, E 1 à E 5, F 1 à F 7. (Limousi, C 1; Pillé, C 7). Calque. S.d. [post. 1831]. 3 P 2646 Pont-de-Larn T.A. Sections A 1 à A 5, B 1 à B 9, C 1 à C 7, D 1 à D 10, E 1 à E 14, F 1 à F 10. (village de Pontde-Larn, D 7 bis; Pommarède, E 1; la Mole, E 2; Rigautou, E 11; la Trinquelayé, F 2; Pierroulse, F 3; Vermeils, F 8). Calque. 1833. 3 P 2647 Poudis T.A. Sections A 1 à A 5, B 1 à B 4. (Plo de Poudis, le Portail, A 1; Engourgori, A 2; Borie haute, Enfaste, A 4; village de Poudis, A 5; Enfilacquier, B 1; village de Poudis, les Ferriols, B 3). Calque. 1835. 3 P 2648 Poulan-Pouzols Poulan. sections A 1 à A 6, B 1 à B 5. (village de Poulan, A 4). S.d. [1817-1832]. 3 P 2649 Pouzols. sections A 1 à A 7, B 1 à B 6. S.d. [1817-1832]. 3 P 2650 Prades sections A 1 à A 5, B 1 à B 5. S.d. [post. 1821]. 3 P 2651 Pratviel sections A 1 à A 3, B 1 à B 5, C 1 à C 5. S.d. [post. 1821]. Reg. en mauvais état. 3 P 2652 sections A 1 à A 10, B 1 à B 7, C 1 à C 7. (Laboual, A 2 ; délimitation de la portion démembrée de la commune de Lautrec et réunie à celle de Puycalvel, B 2, B 3, C 1; la Barthe basse, B 3; Encoste, C1; la Chapparié, C3). Calque. 1832. 3 P 2653 Puycelsi sections A 1 à A 6, B 1 à B 5, C 1 à C 8, D 1 à D 7, E 1 à E 6, F 1 à F 6. (village de Puycelsi, A 6, D7; la Capelle, E3). 1812. sections G 1 à G 4, H 1 à H 4, I 1 à I 6, J 1 à J 7, K 1 à K 7, L 1 à L 6. (village de Laval, G 1). 3 P 2654 1812-1813. Puylaurens 3 P 2655 sections A 1 à A 7, B 1 à B 11, C 1 à C 8, D 1 à D 10, E 1 à E 8, F 1 à F 12, G 1 à G 9. (Alric, D 5; En Bounoure, F2 et G2; En Salibert, F7; la Barthe, F9; En Vialas, G5). Calque. 1835. sections H 1 à H 8, I 1 à I 21, J 1 à J 14, K 1 à K 8, L 1 à L 15, M 1 à M 10. (le Ray, H 1; faubourg 3 P 2656 de Porte Neuve, I 11; village de Puylaurens, L 1; ilots du village des Imbertariés, L 5). Calque. 1835. Rabastens 3 P 2657 sections A 1 à A 6, B 1 à B 11, C 1 à C 10, D 1 à D 12, E 1 à E 9, F 1 à F 2. (les Peyrets, Raust, A 3). Calque. S.d. [post. 1836]. sections G 1 à G 14, H 1 à H 7, I 1 à I 8, J 1 à J 7, K 1 à K 11, L 1 à L 9. (les Ailliots, I 6 ; les 3 P 2658 Vialars, L 1). Calque. S.d. [post. 1836]. Raucoules (rattaché au Ségur en 1844) 3 P 2659 sections A 1 à A 5, B 1 à B 4. 1811. Manque une bonne partie du plan A 4.

3 P 2660 Rayssac sections A 1 à A 7, B 1 à B 9, C 1 à C 12, D 1 à D 11, E 1 à E 9, F 1 à F 4, G 1 à G 3, H 1 à H 9. 1813. 3 P 2661 Réalmont sections A 1 à A 9, B 1 à B 7, C 1 à C 9 (avec C 5 bis), D 1 à D 5. (village de Réalmont, D 1, D 2). S.d. [post. 1816]. 3 P 2662 Le Rialet sections A 1 à A 3, B 1 à B 2. (village du Rialet, A 3). 1833. Reg. en mauvais état. 3 P 2663 Rivières sections A 1 à A 7, B 1 à B 6, C 1 à C 8. S.d. [post. 1825]. 3 P 2664 sections A 1 à A 3, B 1 à B 5. S.d. [post. 1816]. 3 P 2665 Roquemaure sections A 1 à A 12, B 1 à B 8, C 1 à C 5. (Blanc, B 5; Roquemaure, C 1; les Prunets, C 4). Calque, S.d. [post, 1836]. 3 P 2666 Rosières sections A 1 à A 4 (en 10 feuilles), B 1 à B 4 (en 10 feuilles). 1811. 3 P 2667 Rouairoux T.A. Sections A 1 à A 3, B 1 à B 2, C 1 à C 3, E 1 à E 2, F 1 à F 2, D 1 à D 3. (le Prec, B 1; le Sot, Cavaillès, B 2; Vialanove, C 1; Cabrol, C 2; Bruguet, D 1; Bonnefou, D 2; le Bouis, D 3; Lavergne, Lavit, village de Rouairoux, le Puech, Fouyé, E 1; Nalbaut, E 2). S.d. [post. 1837]. 3 P 2668 Roumégoux sections A 1 à A 5, B 1 à B 9, C 1 à C 5, D 1 à D 8. (Coulon en partie, B 6). S.d. [post. 1817]. 3 P 2669 Saint-Agnan sections A 1 à A 8, B 1 à B 7. S.d. [post. 1823]. 3 P 2670 Saint-Amancet T.A. Sections A 1 à A 10, B 1 à B 3 (village de Saint-Amancet, A 1; Caussarel, B 3). Calque. 1834. 3 P 2671 Saint-André T.A. Sections A 1 à A 6, B 1 à B 5. (village de Saint-André, en marge du T.A.; Marssargues, B 4). Calque, 1835. 3 P 2672 Saint-Antonin-de-Lacalm sections A 1 à A 9, B 1 à B 12, C 1 à C 11, D 1 à D 9, E 1 à E 9. S.d. [post. 1817]. 3 P 2673 Saint-Avit T.A. Sections A, B 1 à B 3, C 1 à C 3. (village de Saint-Avit, C 1). Calque. S.d. [post. 1833]. 3 P 2674 Saint-Beauzile sections A 1 à A 8, B 1 à B 5, C 1 à C 4. (village de Saint-Beauzile, B 2). 1812. 3 P 2675 Saint-Benoît-de-Carmaux sections A 1 à A 6, B 1 à B 6, 1811. Saint-Christophe: voir Montirat 3 P 2676 Saint-Gauzens sections A 1 à A 3, B 1 à B 2 (en 4 feuilles), C 1 à C 2 (en 6 feuilles), D 1 à D 5, E 1 à E 2, F 1 à F 2 (en 7 feuilles). 1811.

3 P 2677	Saint-Genest-de-Contest sections A 1 à A 7, B 1 à B 10, C 1 à C 8. (l'Espinarié, C 2; Poussié, C 7). Calque. S.d. [post.
And Albert	1832].
3 P 2678	Saint-Germain-des-Prés sections A 1 à A 5, B 1 à B 5, C 1 à C 3, D 1 à D 7, E 1 à E 6, F 1 à F 6. (la Jaladieu, B 2 ; En Pradalat, C 1 ; la Renaudié, Enteste, D 1 ; Malcau en partie, E 2 ; Enbarre, E 4). 1835.
3 P 2679	Saint-Grégoire sections A 1 à A 2 (en 5 feuilles), B 1 à B 2 (en 6 feuilles), C 1 à C 2 (en 7 feuilles), D 1 à D 2 (en 6 feuilles). (Lacalm, C 3; Perolo, D 4). 1810. Table alphabétique des propriétaires, 1810.
3 P 2680	section E (partie du territoire qui dépendait de l'ancienne commune des Avalats, réunie à Saint-Grégoire en 1832). Calque, 1835.
3 P 2681	Saint-Jean-de-Rives sections A 1 à A 5, B 1 à B 5, C 1 à C 3. S.d. [post. 1823].
3 P 2682	Saint-Juéry sections A 1 à A 5, B 1 à B 6, C 1 à C 5. (village de Saint-Juéry, B 1; la Palatié, B 3; Port bas et Port haut, B 6; les Avalats, C 1; Cuq, C 1; Auxillou en partie, C 2). Calque. 1835.
3 P 2683	Saint-Julien-du-Puy sections A 1 à A 8, B 1 à B 7, C 1 à C 5, D 1 à D 6. (Barot, A 1; les Martes, A 2; Vialanove, A 3; la Soularié, A 4; Rebellat, A 5; Artis, A 6; la Pelouzié, A 8; Lieutard, B 1; Autanel bas, C 2; Cadauriol, C 4; la Pauquié, D 1; la Bartelle, D 4). Calque. 1832.
3 P 2684	Saint-Lieux-Lafenasse sections A 1 à A 6, B 1 à B 6, C 1 à C 6, D 1 à D 6. (Saint-Lieux, D 1; la Rousade, D 3; Lafenasse, D 5). S.d. [post. 1817].
3 P 2685	Saint-Lieux-lès-Lavaur sections A 1 à A 4, B 1 à B 4, C 1 à C 3, D 1 à D 6. S.d. [post. 1823].
3 P 2686	Saint-Marcel sections A 1 à A 5, D 1 à D 4, E 1 à E 3, F 1 à F 3, G 1 à G 3, H 1 à H 3, I 1 à I 4, K. 1810.
3 P 2687	Saint-Martin-Laguépie sections A 1 à A 3 (en 10 feuilles), B 1 à B 4 (en 16 feuilles), C 1 à C 4 (en 12 feuilles). 1810.
3 P 2688	Saint-Paul-Cap-de-Joux sections A 1 à A 6, B 1 à B 7, C 1 à C 5, D 1 à D 9. S.d. [post. 1821].
3 P 2689	Saint-Pierre-de-Trivisy sections A 1 à A 9, B 1 à B 13 (manque B 6), C 1 à C 10, D 1 à D 13, E 1 à E 4, F 1 à F 8, G 1 à G 7. S.d. [post. 1813].
3 P 2690	Saint-Salvi-de-Carcavès sections A 1 à A 5, B 1 à B 9, C 1 à C 7, D 1 à D 5. 1813.
	Saint-Salvy-de-la-Balme: voir Boissezon
3 P 2691	Saint-Sernin-lès-Lavaur sections A 1 à A 3, B 1 à B 4. Calque. 1835.
3 P 2692	Saint-Sulpice sections A 1 à A 8, B 1 à B 11, C 1 à C 7, D 1 à D 12, E 1 à E 11. (Saint-Sulpice, B 1; Crutelle, D 12). 1826.

3 P 2693 Saint-Urcisse sections A 1 à A 7, B 1 à B 6, C 1 à C 7. (village de Saint-Urcisse en partie, A 2). Calque. 1837. Sainte-Cécile-du-Cayrou 3 P 2694 sections A 1 à A 3, B 1 à B 4, C 1 à C 3, D 1 à D 3. 1812. 3 P 2695 Sainte-Gemme sections A 1 à A 8, B 1 à B 15, C 1 à C 12. (Veyrières, A 2; Biguarriers, A 4; le Clos, la Mélonié, B3; le Vers, B4; la Branié, B9, B10; la Combe Vieille, B11; Bosviel, C4; les Ginestes, C6; le Mas, Balats, C 10). Calque. 1831. 3 P 2696 sections A 1 à A 12, B 1 à B 7, C 1 à C 8, S.d. [post. 1821]. 3 P 2697 sections A 1 à A 2 (en 8 feuilles), B 1 à B 3 (en 11 feuilles), (village de Salles, A 1), 1811, Plan géométrique de la commune avec les biens communaux. 1806. 3 P 2698 Salvagnac sections A 1 à A 9, B 1 à B 18, C 1 à C 11, D 1 à D 13. (Saint-Martin, B 3; les Quercys, B 5; village de Salvagnac, C 10). Calque. S.d. [post. 1836]. 3 P 2699 Saussenac sections A 1 à A 4, B 1 à B 6, C 1 à C 4, D 1 à D 2 (en 6 feuilles), E 1 à E 4 (en 9 feuilles), F 1 à F 2 (en 4 feuilles). 1810. La Sauzière-Saint-Jean (anciennement Lasclottes) 3 P 2700 sections A 1 à A 8, B 1 à B 7, C 1 à C 4, D 1 à D 4, E 1 à E 6. 1812. 3 P 2701 Le Ségur Le Ségur. sections A 1 à A 3, B 1 à B 3, C 1 à C 3, D 1 à D 2 (en 3 feuilles), E 1 à E 2. 1811. 3 P 2702 Le Suech, sections A 1 à A 3, B 1 à B 3, C 1 à C 5, 1811. Raucoules: voir 3 P 2659. 3 P 2703 Senaux sections A 1 à A 9. (village de Senaux, A 6). S.d. [post. 1824]. Senouillac 3 P 2704 sections A 1 à A 6, B 1 à B 10, C 1 à C 5, D 1 à D 4, E 1 à E 7. (village de Senouillac, B 10; Lagarrigue, C1; Castillou, Figayrade, E7). S.d. [post. 1825]. 3 P 2705 Sérénac sections A 1 à A 2 (en 6 feuilles), B 1 à B 2 (en 7 feuilles), C (en 4 feuilles), D 1 à D 2 (en feuilles). (Forêt impériale de Valence, A 3). 1810. 3 P 2706 Sieurac sections A 1 à A 4, B 1 à B 5, C 1 à C 3, D 1 à D 4. S.d. [env. 1819]. 3 P 2707 T.A. Sections A 1, B 1 à B 11, C 1 à C 9, D 1 à D 10, E 1 à E 9, F 1 à F 5, G 1 à G 2. (village de Sorèze, A 1; les Dauzats, B 3; la Garrigole, B 5; Pont Crouzet, la Rivière basse, la Rivière haute, B 9; la Durelié, E 2). Calque. S.d. [post. 1833]. 3 P 2708 Soual T.A. Sections A 1 à A 4, B 1 à B 11, C 1 à C 5, D 1 à D 5. (Soual bourg, en marge du T.A.; village de Soual en partie, B 11, D 2). Calque. S.d. [post. 1833].

3 P 2709 Souel Souel. sections A 1 à A 5, B 1 à B 2 (en 6 feuilles). (village de Souel, A 5). 1810. Plan géométrique de la commune, 1806. 3 P 2710 Les Sarmazes. sections A 1 à A 2, B 1 à B 3, C 1 à C 3. S.d. [1810]. 3 P 2711 Taïx sections A 1 à A 4, B 1 à B 3, C 1 à C 2. 1811. 3 P 2712 Tanus. T.A. Sections A 1 à A 5, B 1 à B 5, C 1 à C 6, D 1 à D 4, E 1 à E 8. (la Prèze, E 8). Calque. S.d. [env. 1831]. 3 P 2713 Lasplanques. sections A 1 à A 5, B 1 à B 2. Calque. 1831. 3 P 2714 Tauriac sections A 1 à A 4, B 1 à B 7, C 1 à C 7. Calque. 1837. 3 P 2715 Técou sections A 1 à A 4, B 1 à B 6, C 1 à C 6, D 1 à D 5, E 1 à E 4, F 1 à F 7. (les Pigots, A 1; Aimou, A 2; Pagesou, C 1; Gineste, la Gadalié, village de Técou, C 3; les Grèzes, Najac, C 6; Clauzel en partie, D 3; les Martisses, E 1; Leude, E 2). S.d. [post. 1818]. 3 P 2716 Terre-Clapier sections A 1 à A 5, B 1 à B 5, C 1 à C 3. S.d. [post. 1817]. 3 P 2717 sections D 1 à D 8, A (dite de Saint-Salvy de Fourestès). Calque. S.d. [post. 1817]. 3 P 2718 sections A 1 à A 3, B 1 à B 3, C 1 à C 7, D 1 à D 9. (village de Teulat, C 4). S.d. [post. 1823]. 3 P 2719 Tevssode sections A 1 à A 8, B 1 à B 6, C 1 à C 8, D 1 à D 7, E 1 à E 5, F 1 à F 5. Calque. S.d. [post. 1821]. 3 P 2720 sections A 1 à A 3, B 1 à B 5, C 1 à C 2 (en 7 feuilles), D 1 à D 2 (en 5 feuilles). (village de Tonnac, C 1). 1810. 3 P 2721 Le Travet sections A 1 à A 10, B 1 à B 6. (la Migualié, A 4). Calque. 1835. 3 P 2722 Tréban sections A 1 à A 3, B 1 à B 4. (village de Tréban, A 1). Calque. 1831. 3 P 2723 Trévien sections A 1 à A 16, B 1 à B 5, C 1 à C 11. 1811. 3 P 2724 Vabre sections A 1 à A 4, B 1 à B 12, C 1 à C 4, D 1 à D 3, E 1 à E 5, F 1 à F 8. (village de Vabre, E 1). Calque. S.d. [post. 1813]. 3 P 2725 Valdériès sections A 1 à A 4 (en 13 feuilles), B 1 à B 2 (en 7 feuilles), C 1 à C 4 (en 15 feuilles), D 1 à D 2 (en 8 feuilles), E 1 à E 3 (en 11 feuilles), F 1 à F 3 (en 9 feuilles). 1810. 3 P 2726 sections A 1 à A 5, B 1 à B 6. (village de Veilhes en partie, B 4). S.d. [post. 1823].

3 P 2727	Vénès sections A 1 à A 8, B 1 à B 7, C 1 à C 11, D 1 à D 7, E 1 à E 7, F 1 à F 9. (Finotes, A 5; Chamayou, A 7; La Sagne, A 8; le Bousquet de Mourié, B 1; Labardinié, B 4; Alos, C 1; Mau, F 3; Sigaud, F 4). Calque. 1832.
3 P 2728	Verdalle sections A 1 à A 9, B 1 à B 9, C 1 à C 13. (la Rivière de Sart en partie, C 8). Calque. S.d. [post. 1833].
3 P 2729	Le Verdier sections A 1 à A 6, B 1 à B 3, C 1 à C 2, D 1 à D 4, E 1 à E 2, F 1 à F 3. 1812.
3 P 2730	Viane sections A 1 à A 11, B 1 à B 8, C 1 à C 13. (le Fraïsse, A 7; Pierre Segade, C 12, C 13). S.d. [post. 1824].
3 P 2731	sections D 1 à D 14, E 1 à E 13, F 1 à F 11, G 1 à G 7. (portions du Mas d'Azaïs et de la Galinié, D 3). S.d. [post. 1824].
3 P 2732	Vieux sections A 1 à A 3, B 1 à B 4, C 1 à C 5, D 1 à D 5. (le village de Vieux, D 5). 1812.
3 P 2733	Villeneuve-lès-Lavaur sections A 1 à A 5, B 1 à B 7. (village de Villeneuve, A 4). S.d. [post. 1823].
3 P 2734	Vindrac-Alayrac Vindrac. sections A 1 à A 4, B 1 à B 4, C 1 à C 2. 1810.
3 P 2735	Alayrac. sections A 1 à A 3, B 1 à B 2, C 1 à C 3. 1810.
3 P 2736	Le Vintrou sections A 1 à A 7, B 1 à B 12. (village du Vintrou, A 6 ; le Mariech, B 12). Calque. 1833.
3 P 2737	Virac sections A 1 à A 2 (en 7 feuilles), B 1 à B 3 (en 8 feuilles), C 1 à C 2 (en 8 feuilles). 1811.
3 P 2738	Viterbe sections A 1 à A 5, B 1 à B 6. S.d. [post. 1821].
3 P 2739	Viviers-lès-Lavaur sections A 1 à A 3, B 1 à B 6, C 1 à C 4, D 1 à D 5. S.d. [post. 1823].

# 4. Plans en feuilles séparées

sans date (depuis 1833 environ)

T.A. au 1/10.000 Section au 1/2.000

3 P 2741

3 P 2742 sections H 1 à H 5, I 1 à I 4, J 1 à J 3. Calque. S.d. [1835]. Non communicable. Albine: voir Saint-Amans-Soult. 3 P 2743 Algans-Lastens T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 3 feuilles), C (en 3 feuilles), D. 3 P 2744 Anglès T.A., sections A (en 3 feuilles), B (en 3 feuilles), C (en 3 feuilles), D (en 3 feuilles), E (en 3 feuilles), F (en 4 feuilles), G (en 3 feuilles), H (en 3 feuilles), I (en 3 feuilles), J (en 2 feuilles), K (en 2 feuilles), L (en 3 feuilles), M (en 3 feuilles), N (en 3 feuilles), O (en 3 feuilles), P (en 3 feuilles), Q (en 3 feuilles), R (en 2 feuilles), S (en 2 feuilles), T (en 2 feuilles), U (en 2 feuilles), V (en 3 feuilles), X. 3 P 2745 Assac sections A (en 2 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 2 feuilles), D (en 2 feuilles), E (en 2 feuilles), F (en 2 feuilles). Bout-du-Pont-de-Larn: voir Saint-Amans-Valtoret. 3 P 2746 Cadix T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 2 feuilles), D, E (en 2 feuilles), F (en 2 feuilles), G. (château Lasserre, B 1). 3 P 2747 Cambon-lès-Lavaur T.A., sections A (en 3 feuilles), B (en 3 feuilles), C (en 3 feuilles). 3 P 2748 T.A., sections A (en 2 feuilles), B, C (en 2 feuilles), D (en 2 feuilles).

T.A., sections A (en 3 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 3 feuilles).

3 P 2749 Courris T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 2 feuilles). (village de Courris, T.A., B 2). Cuq-les-Vielmur 3 P 2750 T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 3 feuilles), C (en 3 feuilles), D (en 3 feuilles). 3 P 2751 Cuq-Toulza T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 4 feuilles), C (en 2 feuilles), D (en 3 feuilles), E (en 3 feuilles), F (en 2 feuilles), G (en 2 feuilles). 3 P 2752 sections A (en 2 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 3 feuilles). 3 P 2753 Escoussens T.A., sections A (en 3 feuilles), B (en 3 feuilles), C (en 3 feuilles), (village d'Escoussens, A 2). 3 P 2754 sections A (en 3 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 2 feuilles), D (en 3 feuilles). 3 P 2755 Fraissines sections A (en 3 feuilles), B (en 2 feuilles). (village de Fraissines, B 2). 3 P 2756 Fréieville T.A., sections A (en 4 feuilles), B (en 2 feuilles). (village de Fréjeville, T.A.). 3 P 2757 Le Pujol, T.A., section unique (en 3 feuilles). 3 P 2758 T.A., sections A (en 3 feuilles), B (en 2 feuilles). (village de Guitalens, A 2). 3 P 2759 Itzac T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 4 feuilles), D (en 2 feuilles). (la feuille B 1 ne mentionne aucune indication, seulement les limites). 3 P 2760 Labastide-Rouairoux T.A., sections A (en 3 feuilles), B (en 3 feuilles), C (en 3 feuilles; manque la 2e), D (en 1 feuille). (village de Labastide, C 3). 3 P 2761 Labruguière T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 3 feuilles), D (en 3 feuilles), E (en 2 feuilles), F (en 2 feuilles), G (en 2 feuilles), H (en 3 feuilles), I (en 3 feuilles), J (en 2 feuilles). (Labruguière ville, I 1). 3 P 2762 Lacabarède T.A., sections A (en 3 feuilles), B (en 4 feuilles), C (en 3 feuilles). 3 P 2763 Lacapelle-Pinet T.A., section A (en 4 feuilles). 3 P 2764 Lacroisille T.A., sections A (en 2 feuilles), B, C. (village de Lacroisille, A 2). 3 P 2765 Lagarrigue T.A., sections A, B (en 2 feuilles). 3 P 2766 Lalbarède T.A., section A (en 4 feuilles). 3 P 2767 Lamontélarié T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 2 feuilles), D (en 3 feuilles). 3 P 2768 Lédas-et-Penthiès T.A., sections A (en 3 feuilles), B (en 4 feuilles), C (en 3 feuilles). 3 P 2769 Le Margnès d'Anglès T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 3 feuilles).

3 P 2770 Marnaves T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 4 feuilles), C (en 3 feuilles). 3 P 2771 Maurens-Scopont T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 4 feuilles), C (en 3 feuilles). 3 P 2772 Mazamet sections A (en 4 feuilles), B (en 3 feuilles), C (en 3 feuilles), D (en 3 feuilles), E, F (en 3 feuilles), G (en 2 feuilles), H (en 3 feuilles), I (en 4 feuilles), J (en 3 feuilles), K (en 3 feuilles), L (en 2 feuilles). Calque. 3 P 2773 Milhars sections A (en 3 feuilles), B (en 5 feuilles), C (en 4 feuilles). (village de Milhars, B 1). 3 P 2774 T.A., sections A (en 4 feuilles), B (en 3 feuilles). (village de Montgey, A 1). 3 P 2775 Montrosier T.A., sections A, B (en 2 feuilles). (village de Montrosier, A). 3 P 2776 Mouzens T.A., sections A, B (en 2 feuilles). 3 P 2777 T.A., sections A (en 3 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 2 feuilles), D (en 2 feuilles), E (en 2 feuilles), F (en 2 feuilles), G. (village de Padiès, B 1). 3 P 2778 Péchaudier T.A., sections A (en 2 feuilles), B, C (en 2 feuilles), (village de Péchaudier, B). 3 P 2779 T.A., sections A (en 4 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 2 feuilles), D (en 5 feuilles), E (en 2 feuilles), F (en 3 feuilles), G (en 3 feuilles), H (en 4 feuilles), I (en 2 feuilles), J (en 3 feuilles), K (en 3 feuilles), M (en 2 feuilles), N (en 3 feuilles), O (en 7 feuilles). 3 P 2780 Puechoursy T.A., section A (en 3 feuilles). 3 P 2781 Le Riols Le Riols, T.A., sections A, B (en 2 feuilles). (village du Riols, T.A., A; le Riols bas, B 2). Ratayrens, section A unique. 3 P 2782 Roquevidal T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 2 feuilles). 3 P 2783 Roussayrolles T.A., sections A (en 2 feuilles), B. 3 P 2784 Saint-Affrique T.A., sections A (en feuilles), B (en 2 feuilles), (Sur le T.A., indication de la perpendiculaire et de la méridienne passant par le clocher du chef-lieu). 3 P 2785 Saint-Amans-Soult T.A., sections A (en 4 feuilles), B (en 3 feuilles), C (en 3 feuilles), D (en 2 feuilles). (village de Saint-Amans, B 1; village d'Albine, D 1). 3 P 2786 Saint-Amans-Valtoret sections A (en 6 feuilles), B (en 3 feuilles), C, D (en 5 feuilles). (village de Saint-Amans, B 3). 3 P 2787 Saint-Cirgue T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 2 feuilles), D (en 2 feuilles), E (en 2 feuilles), F (en 2 feuilles). Saint-Julien-Gaulène 3 P 2788

Saint-Julien-Gaulène, T.A.).

T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 2 feuilles), D (en 3 feuilles). (village de

3 P 2789 Saint-Michel-de-Vax T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 2 feuilles). (hameau de Saint-Michel, B 2). 3 P 2790 Saint-Michel-Labadié T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 2 feuilles), C (en 2 feuilles), D (en 2 feuilles). 3 P 2791 Sauveterre T.A., sections A (en 3 feuilles), B (en 3 feuilles) 3 P 2792 Sémalens T.A., sections A (en 5 feuilles), B (en 7 feuilles) 3 P 2793 T.A., sections A (en 3 feuilles), B (en 3 feuilles), C, D (en 2 feuilles). (village de Serviès, D 1). 3 P 2794 sections A (en 3 feuilles), B (en 2 feuilles). (village de Trébas, A 3). 3 P 2795 Valdurenque T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 2 feuilles) 3 P 2796 T.A., sections A (en 2 feuilles), B (en 3 feuilles), C (en 2 feuilles), D (en 2 feuilles), E (en 2 feuilles), F (en 2 feuilles), G (en 2 feuilles), H (en 2 feuilles). (village de Valence, T.A.). 3 P 2797 T.A., sections A (en 4 feuilles), B (en 3 feuilles), C (en 2 feuilles), D (en 3 feuilles). (château de Vaour, C1). 3 P 2798 Vielmur T.A., sections A (en 3 feuilles), B (en 3 feuilles), C (en 2 feuilles). (village de Vielmur, B 1). Plan couleurs des périmètres des communes du canton de Vielmur. 3 P 2799 Viviers-les-Montagnes T.A., sections A (en 4 feuilles), B (en 3 feuilles), C (en 3 feuilles).

## SOURCES COMPLEMENTAIRES

&

## **BIBLIOGRAPHIE**

# 1. Plans par masses de cultures conservés aux Archives nationales

Ces 28 plans sont conservés sous la cote  $F^{31}$  158. Conservés par la direction générale des contributions directes, transmis par celle-ci au service géographique de l'armée puis versés par celui-ci aux Archives nationales en 1935, il s'agit de tout ce qui subsiste aux Archives nationales des archives anciennes du service du cadastre.

#### Arrondissement d'Albi

Canton d'Albi

Fréjairolles, 25 fructidor an XIII (Merviel) Maussans (Rouffiac), 1er nivôse an XII (Bastide et Droc)

Canton de Réalmont

Fauch, fructidor an XIII (Gisclard) Orban, 20 pluviôse an XII (Galtier)

Canton de Valdériès

Saint-Grégoire, 30 mai 1806 (Victor) Sérénac, s.d. (Faramond)

#### Canton de Valence

Le Dourn, s.d. (Silvestre Faramond)
Faussergues, 1er thermidor an XIII (Victor Faramond)
Castelgarric (Faussergues), 20 thermidor an XIII (Calmès)
Gaulène (Saint-Julien-Gaulène), 15 germinal an XII (Faramond et Calmès)
Saint-Julien-de-Pradoux (Saint-Julien-Gaulène), s.d. (Faramond)
Pinet, 29 vendémiaire an XIV (Calmès)
Valence, s.d. (Faramond)

#### Canton de Villefranche

Les Avalats (Saint-Juéry), 1er novembre 1805 (Bories et Gardès) Cambon, 19 brumaire an XIII (Pouchotte) Marsal, 12 juillet 1805 (Gisclard) Saint-Juéry, 25 octobre 1805 (Bories et Gardès)

#### Arrondissement de Castres

Canton de Brassac Brassac, 8 frimaire an XIV (Alvernhe)

Canton de Roquecourbe Saint-Jean-de-Vals, 16 pluviôse an XII (Bonnet et Gisclard)

Canton de Saint-Amans Lacabarède, 30 floréal an XII (Reynès de Saint-Félix)

#### Arrondissement de Gaillac

Canton de Cadalen Fénols, s.d. Labessière-Candeil, 10 vendémiaire an XIV (Fraissinet) Técou, 10 messidor an XIII (Collière)

Canton de Castelnau-de-Montmiral Andillac, 25 frimaire an XII (Galtier)

Canton de Vaour Itzac, 16 frimaire an XII (Galtier) Marnaves, s.d. (Pouchot)

#### Arrondissement de Lavaur

Canton de Saint-Paul-Cap-de-Joux Teyssode, 25 mai 1806 (Galtier) Viterbe, 12 juin 1806 (Galtier)

2. Sources imprimées

(documents conservés dans la bibliothèque des Archives du Tarn, ou dans la série 3 P)

Recueil méthodique des lois, décrets, réglemens, instructions et décisions sur le cadastre de la France; approuvé par le Ministre des finances, Paris, Imprimerie impériale, 1811, 400 p. (alpha 161); Modèles, Paris, Imprimerie impériale, 1811, in f°, 183 p. (AA 154)

Réglement général pour l'exécution des opérations cadastrales, Paris, Imprimerie royale, 1821, 54 p. et 10 pl. de modèles. (dans 3 P 5)

Ministère des finances, Direction générale des contributions directes, Nouvelle évaluation du revenu foncier des propriétés non bâties de la France, faite par l'administration des contributions directes, en exécution de l'article 1er de la loi du 9 août 1879. Atlas statistique, Paris, Imprimerie nationale, 1884, 82 pl. (2 ex., AA 156 et 185) et Tableaux graphiques, Paris, Imprimerie nationale, 1884, 80 pl. (AA 182)

Ministère des finances, Direction générale des contributions directes et du cadastre, Notes sur le cadastre en France et sur l'impôt foncier et le cadastre à l'étranger, par Edouard Arnoux 'extrait du Dictionnaire des Finances publié sous la direction de M. Léon Say), Paris, Imprimerie nationale, 1891, 116 p. (AA 90)

Ministère des finances, Direction générale des contributions directes et du cadastre, Recueil de documents législatifs, projets de lois, règlements, rapports, etc., concernant le cadastre depuis 1807, Paris, Imprimerie nationale, 1891, 128 p. (AA 90)

Documents statistiques réunis par la direction générale des contributions directes sur le cadastre actuel et la contenance moyenne par cote foncière, Paris, Imprimerie nationale, 1891, 53 p. (AA 90)

Ministère des finances, Commission extraparlementaire du cadastre instituée au ministère des finances (décret du 30 mai 1891), Procès-verbaux, Paris, Imprimerie nationale

fasc. 1. (juin-août 1891), 1891. (AA 144)

fasc. 2. (novembre 1891 à août 1892), 1892. (AA 145)

fasc. 3. (novembre 1892 à mars 1893), 1893. (AA 146)

fasc. 4. Documents annexes aux procès-verbaux. Enquêtes sur la valeur actuelle des plans cadastraux et sur le bornage des propriétés. Rapports du comité d'enquête de la sous-commission technique, 1893. (AA 147)

fasc. 5. (juin 1893 à décembre 1894), 1894. (AA 148)

fasc. 6. (février 1895 à janvier 1898), 1898. (AA 149) fasc. 7. (décembre 1899 à mars 1900), 1900. (AA 150)

fasc. 8. (mars 1903 à mars 1904), 1904. (AA 151)

fasc. 9. (mars 1900 à mars 1905), 1905. (AA 152)

Ministère des finances, Direction générale des contributions directes, Résultats de l'évaluation des propriétés bâties prescrite par la loi du 8 août 1885 (art. 34). Atlas statistique, Paris, Imprimerie nationale, 1891, 66 pl. (AA 180)

Ministère des finances, Direction générale des contributions directes, Rapport adressé à M. J. Caillaux, ministre des finances, par M. G. Payelle, conseiller d'Etat, directeur général des contributions directes, sur les résultats de la 1ère révision décennale du revenu net des propriétés bâties (loi du 8 août 1890, art. 8), Paris, Imprimerie nationale, 1901, 223 p. et 32 pl. (AA 181)

Ministère des finances, Direction générale des contributions directes et du cadastre, Renouvellement du cadastre à effectuer sous le régime de la loi du 17 mars 1898. Collection des modèles de l'instruction du 30 décembre 1910, 1910. (AA 155)

Ministère des finances, Direction générale des contributions directes et du cadastre, Instruction pour l'exécution des travaux de renouvellement du cadastre à effectuer sous le régime de la loi du 17 mars 1898 (30 décembre 1910). Planches-modèles, 6 pl., 1910. (AA 157)

Ministère des finances, Direction générale des contributions directes, Evaluation des propriétés non bâties prescrite par l'article 3 de la loi du 31 décembre 1907. Rapport de M. Charles Dumont, ministre des finances, sur l'ensemble des opérations (3 novembre 1913). Tome second : graphiques et cartes, Paris, Imprimerie nationale, 1913, 98 pl. (AA 179)

## 3. Bibliographie générale

Archives départementales du Calvados, Répertoire numérique de la sous-série 3 P. Cadastre 1800-1940, par Serge De Poorter, Jocelyne Girot et Noëlle Riva, sous la direction de Gildas Bernard, Caen, Archives départementales, 1980, 504 p.

Archives départementales de la Haute-Garonne, Etat civil et documents cadastraux. Répertoire numérique des sous-séries IV E et V E et des documents analogues conservés aux Archives communales, par Benjamin Faucher, Toulouse, Archives départementales de la Haute-Garonne, 1948, XLVIII-118 p.

Archives départementales de l'Orne, Répertoire numérique de la sous-série 3 P. Cadastre 1800-1940, par Jean-Claude Almin et Jean-Louis Clouard, sous la direction de Elizabeth Gautier-Desvaux, Alençon, Archives départementales, 1983, 287 p.

BLOCH (Camille), Les contributions directes. Instruction. Recueil de textes et notes, Paris, Imprimerie nationale, 1915, 1179 p. (Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution).

BLOCK (Maurice), Dictionnaire de l'administration française, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1898, 2342 p. Articles Cadastre et Contributions directes, avec bibliographie.

Le cadastre de la France. Son quadruple aspect : technique, juridique, fiscal et économique. Notes et études documentaires, 26 mars 1964, n° 3075, 25 p.

Deux siècles de fiscalité française, XIXe-XXe siècle. Histoire, économie, politique, sous la direction de Jean Bouvier et Jacques Wolff. Paris - La Haye, Mouton, 1973 (Le savoir historique, 5). Recueil d'articles, entre autres de R. Schnerb.

HERBIN (R.) et PEBEREAU (A.), Le cadastre français, Paris, éd. Francis-Lefebvre, 1953, 407 p.; Supplément à jour des nouvelles dispositions introduites, à partir du 1er janvier 1956, par la réforme de la publicité foncière, Paris, 1958, 203 p.

JOUANNE (René), Les origines du cadastre ornais, Etude suivie du répertoire critique des plans des archives départementales depuis l'an XI, Alençon, 1933, 258 p., 2 cartes h.t.

MAURIN (André), Le cadastre en France. Histoire et rénovation, Paris, éd. du CNRS, 1990, 413 p.

SCHNERB (Robert), Les contributions directes à l'époque de la révolution dans le département du Puyde-Dôme, thèse, Paris, Alcan, 1933.

## 4. Ouvrages et brochures sur le cadastre tarnais

Instruction de l'ingénieur-vérificateur du cadastre, dans le département du Tarn, aux géomètres du cadastre employés dans ce département. Pour l'exécution du parcellaire prescrit par l'instruction de S.E. le Ministre des finances, du le décembre 1807, Albi, de l'imprimerie Collasson père et fils, 1809, 26 p. (dans 3 P 6)

Considérations générales sur la nécessité de la continuation du cadastre parcellaire dans le département du Tarn par un habitant de ce département [par le chevalier de Boisboissel], Albi, Rodière, 1821, 16 p. (dans 3 P 6)

Exposé du directeur des contributions directes, présenté au Conseil général du département du Tarn sur les travaux demandés pour parvenir à une meilleure répartition de la contribution foncière, Albi, Rodière, 1821, 52 p., suivi du Relevé général des actes de vente d'immeubles patrimoniaux de toute nature, passés depuis le 1^{er} janvier 1799, jusqu'au 31 décembre 1818..., ibid., 55 p. (ADT, C 666)

Exposition d'un mode pour parvenir à rectifier la répartition de la contribution foncière, après avoir établi aussi promptement et aussi approximativement que possible, la péréquation entre les communes, les cantons, les arrondissements et les départements, par un propriétaire du département du Tarn, Albi, Baurens, juillet 1821, 20 p. (ADT, C 40986)

Résumé des opérations faites pour la sous-répartition de la contribution foncière du département du Tarn sur la demande du Conseil général par M. Thoumini, inspecteur des contributions directes, et par MM. Guyot et Maurel, experts, sous les auspices de M. le Préfet et sous la direction de M. Godart, directeur des contributions directes, Albi, Rodière, 1843, 75 p. (ADT, CC 242)

Mémoire sur l'évaluation cadastrale des vignes dans l'arrondissement de Gaillac, présenté par M. Charles Séré de Rivières, délégué du canton de Gaillac à la commission d'enquête nommée pour l'examen du travail de la péréquation du cadastre, Gaillac, Cestan, 1843, 14 p. (ADT, C 428²⁷)

SARRASY (Isidore), Les tribulations du contrôleur et les livres de l'impôt en France, Paris, Didron ; Albi, chez l'auteur, 1860-1862, III-406-13 p.

PORTAL (Charles), Le département du Tarn au XIXe siècle. Notes de statistique, Albi, Nouguiès, 1912, XVI-524 p. (Le cadastre : p. 318-322)

LOUBET (Elie), Le cadastre dans le Tarn, dans Chambre d'agriculture du Tarn, L'agriculture tarnaise, Etude... sous la direction de M. Maurice de Solages, publiée à partir de 1936, fascicule 7 bis, publiée en 1956, 10 p.

GRESLE-BOUIGNOL (Maurice), Les plans de villes et de villages notables du département du Tarn conservés dans divers dépôts. Etude et catalogue, Albi, Archives départementales, 1973, 139 p.

A Consider to branches are brighted lightly

## **INDEX**

Les numéros renvoient aux cotes. L'index récapitule tous les noms de communes cités dans le présent répertoire : les communes existant en 1991 sont en romains et les communes disparues ou ayant changé de nom en italiques. Les renvois des unes aux autres sont mentionnés dans la colonne de droite.



Communes	Opérations cadastrales	Etats de sections matrices	Plans	Observations
Aguts	9	62-66	2741	
Aiguefonde		67-73	2448	
Alayrac	30, 34		2436	cf. Vindrac-Alayrac
Alban	9	74-79	2449	
Albi	9, 19, 22	80-141	2432, 2742	
Albine		142-145		cf. Saint-Amans-Soult
Algans-Lastens	9	146-150	2743	cf. Lastens
Almayrac	9, 49	151-156	2450	
Alos	27-28	157-162	2434, 2451	
Amarens	9, 32, 34	163-168	2437, 2452	
Ambialet	9	169-179	2453-2454	
Ambres	41	180-186	2455	
Andillac	9, 26, 28	187-192	2434, 2456	
Andouque	9, 59-60	193-202	2447, 2457-2458	
Anglès	9	203-212	2744	
Appelle	9	213-217	2459	
Arfons	9	218-222	2460	
Arifat	9,48	223-228	2461	
Arthès	9, 20, 22	229-235	2432	
Assac	9, 20, 22	236-240	2745	
Aussac	24	241-245	2462	
Aussillon	24	246-255	2463	
Les Avalats		240-255	2430	cf. Saint-Juéry
Bannières	42	256-260	2464	ci. Saint-Juery
Barre	9	261-265	2465-2467	
Beauvais-sur-Tescou	9			
Belcastel	3.7	266-270	2468	
	42	271-275	2469 2470	
Bellegarde	9, 61	276-282		
Bellesserre	9	283-288	2471	
Berlats	10, 40	289, 293	2472	
Bernac	10, 36	294-298	2473	
Bertre	10	299-303	2474	
Le Bez	10, 23	304-310	2475-2477	
Bezacoul	17	100.000	12.122	cf. Teillet
Blan	10	311-315	2478	
Blaye-les-Mines	45, 47	316-324	2439, 2479	
Boissezon		325-332	2480-2481	
Bournazel	10, 31, 34	333-338	2437, 2482	
Bout-du-Pont-de-Larn		339-341	400000000000000000000000000000000000000	cf. Saint-Amans-Valtoret
Brassac	10, 23	342-350	2483-2485	
Brazis	11			
Brens	10, 36	351-358	2486-2487	
Briatexte	38, 39	359-369	2438, 2488	
Brousse		370-374	2489	
Broze	10, 36	375-379	2490-2491	
Le Bruc	53		2442	cf. Montdragon
Burlats	10, 54-55	380-387	2444	
Busque	38-39	388-394	2438, 2492	

Communes	Opérations cadastrales	Etats de sections matrices	Plans	Observations
Cabanès	10, 56	395-399	2493	
Les Cabannes	10, 33-34	400-406	2436, 2494	cf. Lacapelle-Ste-Luce
Cabannes-et-Barre			100000000000000000000000000000000000000	cf. Barre et Moulin-Mage
Cadalen	24	407-417		
Cadix	10	418-422	2746	cf. Gaycre, Saint-Pierre- de-Lasserre
Cagnac-les-Mines		423-431		cf. Saint-Sernin-lès-Mailhoc
Cahuzac	10	432-438	2495	
Cahuzac-sur-Vère	26, 28	439-450	2434, 2496-2497	
Cambon	10	451-455	2498	
Cambon-lès-Lavaur	10	456-460	2747	
Cambounès	10, 23	461-467	2499-2500	
Cambounet-sur-le-Sor	10	468-472	2501	
Les Cammazes	10	473-477	2502-2503	
Campagnac	26, 28	478-483	2434, 2504	
Campes	10, 30, 34	484-490	2436, 2505	cf. Saint-Marcel-Campes
Carbes	10	491-495	2748	or dam ranger campes
Cardonnac	14, 33, 34	152.155	2436	cf. Noailles
Carlus	10, 21	496-502	2432	VIIIVanios
Carmaux	46-47	503-524	2439, 2506	
Castanet	10, 36	525-529	2507	
Section 2011	10, 30	323-329	2307	of Tourseaurus
Castelgarric	- A. V. Selan	520 544	2445 2500 2500	cf. Faussergues
Castelnau-de-Brassac	10, 58	530-544	2445, 2508-2509	
Castelnau-de-Lévis	20, 22	545-555	2432	
Castelnau-de-Montmiral	25, 28	556-572	2433	
Castres	29	573-623	2740	cf. Mandoul
Caucalières		624-628	2510	
Cazelles	31, 34	344.45.5	2437	cf. Livers-Cazelles
Cestayrols	11, 37	629-635	2511	
Combefa	46-47	636-641	2439, 2512	
Cordes	11, 30, 34	642-654	2436, 2513	
Cornebouc	37			cf. Rivières
Couffouleux	11, 50	655-661	2514	
Courris	11	662-666	2749	
Crespin		667-670		cf. Andouque
Crespinet	11, 59-60	671-677	2447, 2515	
Cunac	11	678-682	2516	cf. Saint-Juéry
Cuq	11	683-687	2750	
Cuq-Toulza	11	688-692	2751	
Curvalle	11	693-700		
Damiatte	11, 56	701-707	2517	
Dénat	11, 51	708-715	2443, 2518-2519	cf. Puylanier
Donnazac	11, 25, 28	716-721	2434, 2520	
Dourgne	11	722-728	2521	
Le Dourn	11	729-733	2752	
Durfort	11	734-738	2522	
Escoussens	11	739-743	2753	
Escroux	11, 40	744-748	2523	

Communes	Opérations cadastrales	Etats de sections matrices	Plans	Observations
Espérausses	11, 40	749-753	2524	
Fauch	51	754-759	2443, 2525	
Faussergues	11	760-764	2754	cf. Castelgarric
Fayssac	11, 37	765-769	2526	on outling arrive
Fénols	11, 24	770-775	2527	
Ferrières	11, 58	776-781	2446, 2528	
Fiac	11, 56	782-788	2529	cf. Brazis
Florentin	24	789-794	2530	CX1 27 (4010
Fraissines		795-799	2755	
Frausseilles	11, 26, 28	800-805	2434, 2531	
Fréjairolles	11, 21-22	806-812	2432	
Fréjeville	11	813-819	2756-2757	cf. Le Pujol
Gaillac	36	820-844	2532-2536	Ci. De l'ajoi
Garrevaques	11	845-849	2537	
Le Garric	**	850-856	2551	cf. Lescure
Garrigues	41	857-861	2538-2539	CI. IXSCUIC
Gaulène	16	657-661	2336-2339	cf. Saint-Julien-Gaulène
Gaycre	10			cf. Cadix
Gibrondes	10		2540	cf. Jonquières
Gijounet	11,40	862-867	2541	ci, jonquieres
Giroussens	41	868-876	2542-2543	
Graulhet	38-39	877-909	2438, 2544-2545	
Grazac			The second secon	
Guitalens	11, 50 11	910-916	2546 2758	
Itzac	12	917-921	100000000000000000000000000000000000000	
Jonquières	12	922-927	2759	cf. Gibrondes
Jouqueviel	10 40	928-932 933-938	2547	Ci. Gioronaes
Iul	12, 49 12, 56	933-936	2347	of Destrict
Labarthe-Bleys	The state of the s	020 049	2427 2549 2540	cf. Pratviel
Labastide-de-Lévis	12, 30, 34	939-948	2437, 2548-2549	
Labastide-Dénat	12, 37	949-955	2550	
	12, 52	956-960	2443, 2551	
Labastide-Gabausse	44, 47	961-966	2439, 2552	
Labastide-Rouairoux	12	967-974	2760	
Labastide-Saint-Georges	12, 41	975-979	2553	
Labessière-Candeil	12, 24	980-988	2429, 2554	
Laboulbène	29	989-993	2555	
Laboutarié	53	994-998	2442, 2556	
Labruguière	12	999-1010	2761	
Labruguière-Bézacoul	13, 58		2445, 2557	cf. Massals
Lacabarède	12	1011-1015	2762	
Lacapelle-Pinet	12	1016-1020	2763	0.2
Lacapelle-Sainte-Luce	33-34	SHALL HAVE	2436	cf. Les Cabannes
Lacapelle-Ségalar	12, 31, 34	1021-1027	2437, 2558	
Lacaune	12, 40	1028-1040	2559-2560	
Lacaze	12, 58	1041-1050	2445, 2561-2562	
Lacougotte-Cadoul	42	1051-1055	2563	
Lacourtade	37			cf. Rivières
Lacroisille	12	1056-1060	2764	

Communes	Opérations cadastrales	Etats de sections matrices	Plans	Observations
Lacrouzette	12, 54	1061-1068	2444	
Lagardiolle	12	1069-1073	2564	
Lagarrigue	12	1074-1078	2765	
Lagrave	12, 37	1079-1085	2565	
Lalbarède	12	1086-1090	2766	
Lamillarié	12	1091-1097	2443, 2566-2567	
Lamontélarié	12	1098-1102	2767	
Laparrouquial	12, 47	1103-1108	2440-2568	
Laroque-Roucazel	18			cf. Trébas
Larouquette	14			cf. Montgaillard
Larroque	12, 25, 28	1109-1115	2433, 2569	
Lasclottes	25, 28		2435	cf. La Sauzière-Saint-Jean
Lasfaillades	12, 23	1116-1120	2570	
Lasgraïsses	12, 24	1121-1125	2571	
Lasplanques	17,49			cf. Tanus
Lastens	9			cf. Algans-Lastens
Latreyne	12, 31, 34		2436	cf. Labarthe-Bleys
Lautrec	12,51,51	1126-1136	2572-2574	on Duburulo Dioys
Le Laux	16	1120-1130	2512-2514	cf. Saint-Genest-de-Contes
Lavaur	41	1137-1151	2575-2577	Ci. Saint-Genesi-de-Contes
Lédas-et-Penthiès	12	1152-1156	2768	
Lempaut	13	1157-1161	2578	
Lescout	13	1162-1166	2579	
Lescure d'Albigeois	20, 22	1167-1178	2432	cf. Le Garric
Lisle-sur-Tarn	13	1179-1196	2580-2582	CI. Le Gaille
Livers-Cazelles				
Lombers	13, 31, 34	1197-1205	2437, 2583-2584	ac Daniel
	13, 51	1206-1214 1215-1220	2442-2585	cf. Ronel
Loubers	13, 32, 34	The state of the s	2437, 2586	
Loupiac	13, 50	1221-1225	2587	
Lugan	41	1226-1230	2588	
Magrin	13, 56	1231-1235	2589	
Mailhoc	20, 22	1236-1243	2432	-2-2
Mandoul	29	3211 5222		cf. Castres
Le Margnès	13, 23	1244-1250	1002	
d'Anglès	13		2769	
de Brassac	13	3940 5545	2590	
Marnaves	13	1251-1255	2770	
Marsal	13, 61	1256-1262	2591	
Marssac	19	1263-1269	2432	
La Martinié	16		45000	cf. Saint-Genest-de-Contes
Marzens	13, 41	1270-1275	2592	
Le Masnau-Massuguiès	13	1276-1282	2593-2594	cf. Massuguiès
Massac-Séran	13, 56	1283-1287	2595	
Massaguel	13	1288-1292	2596	
Massals	13, 58	1293-1297	2446, 2597	cf. Labruguière-Bézacoul
Massuguiès	57		2446	cf. Le Masnau-Massuguiè
Maurens-Scopont	13, 35	1298-1304	2771	
Maussans	13, 21-22		2432	cf. Rouffiac

Communes	Opérations cadastrales	Etats de sections matrices	Plans	Observations
Mazamet		1305-1331	2772	
Mézens	13, 50	1332-1336	2598	
Milhars	13	1337-1343	2773	
Milhavet	20, 22	1344-1349	2432	
Miolles	13, 57	1350-1355	2446, 2599	
Mirandol-Bourgnounac	13, 49	1356-1365	2600-2601	
Missècle	38-39	1366-1371	2438, 2602	
Monestiés	44, 47	1372-1382	2439, 2603	
Mont-Roc	14	1472-1477	2620	cf. Montcouyoul
Montans	13, 37	1383-1389	2604-2606	CI. Monicouyoui
Montauriol	13, 49	1390-1393	2607	
Montcabrier	42	1395-1399	2608	
Montcouyoul	48	1393-1399	2008	cf, Mont-Roc
Montdragon	13	1400-1406	2609-2610	
Montdurausse	14	1400-1406	100000000000000000000000000000000000000	cf. Le Bruc
Montels			2611	
	14, 27-28	1412-1417	2434, 2612	
Montespieu Montfa	29	1410 1404	244	cf. Navès
	14, 54-55	1418-1424	2444	
Montgaillard	14	1425-1429	2613	cf. Larouquette, La Villette
Montgey	14	1430-1434	2774	6.0.101.11
Montirat	14, 45, 47	1435-1445	2440, 2614	cf. Saint-Christophe
Montpinier	14	1446-1450	2615	
Montredon-Labessonnié	14, 48	1451-1471	2441, 2616-2619	
Montrosier	14	1478-1482	2775	
Montsalvy	15, 19, 22		2432	cf. Puygouzon
Montvalen	14	1483-1488	2621	
Moularès	14, 49	1489-1494	2622	
Moulayrès	38, 39	1495-1501	2438, 2623	222
Moulin-Mage	444	1502-1506	1000	cf. Barre
Mouzens	14	1507-1511	2776	
Mouzieys-Panens	14, 32, 34	1512-1519	2436, 2624	cf. Panens
Mouzieys-Teulet	14	1520-1525	2625	
Murat-sur-Vèbre	14	1526-1535	2626-2631	
Nages	40	1536-1542	2632	
Narthoux	14, 44, 47	1543-1548	2440, 2633	cf. Saint-Christophe
Navès	29	1549-1553	2634-2636	cf. Sallespioussou et Montespieu
Noailhac		1554-1556		cf. Boissezon
Noailles	14, 33-34	1557-1567	2437, 2637-2638	
Orban	14, 53	1568-1572	2443, 2639	
Padiès	14	1578-1582	2640	
Palleville	14	1578-1582	2640	
Pampelonne	14, 49	1583-1590	2641-2642	
Panens	14		22.000	cf. Mouzieys-Panens
Parisot	43	1591-1600		
Paulin	14	1.25		cf. Paulinet et Teillet
Paulinet		1601-1609	Y and the X	cf. Paulin
Payrin-Augmontel		1610-1614	2643	

Communes	Opérations cadastrales	Etats de sections matrices	Plans	Observations
Péchaudier	15	1615-1619	2778	
Penne	15	1620-1632	2779	
Peyregoux	15	1633-1637	2644	
Peyrole	15, 43	1638-1644	2645	
Pont-de-Larn	150/15	1645-1651	2646	
Poudis	15	1652-1656	2647	
Poulan-Pouzols	15, 53	1657-1662	2443, 2648-2649	cf. Pouzols
Pouzols	15, 53		2443	cf. Poulan-Pouzols
Prades	15, 56	1663-1667	2650	1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
Pratviel	15, 56	1668-1672	2651	cf. Jul et Valcournouse
Puechoursi	15	1673-1677	2780	
Le Pujol	11		21.00	cf. Fréjeville
Puybegon	38-39	1678-1686	2438	21, 110,0 1110
Puycalvel	26.55	1687-1691	2652	
Puycelsi	27-28	1692-1704	2433, 2653-2654	
Puygouzon	15, 19, 22	1705-1714	2.55, 2055 2051	
Puylanier	11, 52	1705-1714	2443	cf. Dénat
Puylaurens	15	1715-1731	2655-2656	Ci. Deliat
Rabastens	15, 50	1732-1749	2657-2658	
Ratayrens	15, 50	1/32-1/49	1781	cf. Le Riols
Raucoules	46-47		2440, 2659	
Rayssac		1750-1756	2660	cf. Le Ségur
Réalmont	15, 48 51	1757-1765	21.4 C 200	
Le Rialet	51		2442, 2661	
Le Riols	16	1766-1770	2662	C Document
	15	1771-1779	2781	cf. Ratayrens
Rivières	15, 37	1781-1785	2663	cf. Cornebouc et Lacourtade
Ronel	15, 52	1786-1790	2443, 2664	
Roquecourbe	15, 54-55	1791-1798	2444	
Roquemaure	15, 50	1799-1803	2665	
Roquevidal	15, 35	1804-1810	2782	
Rosières	45, 47	1811-1816	2439, 2666	
Rouairoux	15	1817-1822	2667	
Rouffiac	90.00	1823-1831	ra Andrea Aleba	cf. Maussans
Roumégoux	15, 52	1832-1837	2443, 2668	
Roussayrolles	15	1838-1842	2783	
Saint-Affrique	16	1843-1847	2784	
Saint-Agnan	42	1848-1852	2669	
Saint-Amancet	16	1853-1857	2670	
Saint-Amans-Labastide	16			cf. Saint-Amans-Soult
Saint-Amans-Soult		1858-1864	2785	cf. Saint-Amans-Labastide
Saint-Amans-Valtoret	16	1865-1871	2786	
Saint-André	16	1872-1876	2671	
Saint-Antonin-de-Lacalm	16, 51	1877-1882	2672	
Saint-Avit	16	1883-1887	2673	
Saint-Beauzile	27-28	1888-1893	2434, 2674	
Saint-Benoît-de-Carmaux	16, 46-47	1894-1900	2439, 2675	
Saint-Benoît-de-Frédefont	16, 53		2443	cf. Lamillarié
Saint-Christophe		1901-1905		cf. Montirat, Narthoux

Communes	Opérations cadastrales	Etats de sections matrices	Plans	Observations
Saint-Cirgue	16	1906-1911	2787	
Saint-Gauzens	38-39	1912-1923	2438, 2676	
Saint-Genest-de-Contest	16	1924-1928	2677	cf. Le Laux, La Martinié
Saint-Germain-des-Prés	16	1929-1934	2678	
Saint-Germier (con de Roquecourbe)	16, 54-55	1935-1940	2444	
Saint-Germier (con de Saint-Paul)	16, 56	-000000000		cf. Teyssode
Saint-Grégoire	16, 59-60	1941-1947	2447, 2679-2680	
Saint-Jean-de-Marcel		1948-1953		cf. Valdériès
Saint-Jean-de-Rives	42	1954-1958	2681	101 / 30910019
Saint-Jean-de-Vals	16, 54-55	1959-1964	2444	
Saint-Juéry	16, 61	1965-1974	2682	cf. Les Avalats
Saint-Julien-du-Puy	16	1975-1980	2683	V11.200 1.17.01.010
Saint-Julien-Gaulène	16	1981-1985	2788	cf. Gaulène
Saint-Lieux-Lafenasse	16, 52	1986-1991	2684	CI. Guarene
Saint-Lieux-lès-Lavaur	41	1992-1996	2685	
Saint-Marcel-Campes	16, 30, 34	1997-2003	2436-2686	cf. Campes
Saint-Martin-Laguépie	16, 30, 34	2004-2014	2436, 2687	ci. Campes
Saint-Michel-de-Vax	16, 30, 34	2015-2019	2789	
Saint-Michel-Labadié	16	2020-2024	2790	
Saint-Paul-Cap-de-Joux	17, 56	2025-2030	2688	
Saint-Pierre-de-Lasserre	10	2023-2030	2000	cf. Cadix
Saint-Pierre-de-Trivisy	17, 57	2038-2042	2446, 2690	cf. Sénégats
Saint-Salvy-de-la-Balme	17,57	2043-2047	2440, 2090	cf. Boissezon
Saint-Sarvy-de-la-Bainte Saint-Sernin-lès-Lavaur	17	2048-2052	2691	CI. BUISSCZOII
Saint-Sernin-lès-Mailhoc	21-22	2046-2032	2432	cf. Cagnac-les-Mines
Saint-Sulpice	21-22	2053-2062	2692	ci. Cagnac-les-ivinies
Saint-Urcisse	17	2063-2067	2693	
Sainte-Cécile-du-Cayrou	17, 27-28	2068-2074	2434, 2694	
Sainte-Croix	17, 27-20	2075-2076	2434, 2094	cf. Castelnau-de-Lévis
Sainte-Gemme	17, 49	2073-2076	2695	ci. Castelliau-de-Levis
Saïx	29	2085-2091	2696	
Saliès		2092-2097		
Salles	17, 19, 22 17, 45, 47	2092-2097	2432 2440, 2697	
Sallespioussou	29	2096-2103	2440, 2097	cf. Navès
	17	2104-2111	2698	CI. INAVES
Salvagnac La Salvetat		2104-2111	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	cf. Livers-Cazelles
	13, 31, 34		2437	cf. Souel
Les Sarmazes	17, 33, 34	2112 2119	2437	ci, souei
Saussenac	59, 60	2112-2118	2447, 2699	
Sauveterre	17	2119-2123	2791	- C 1 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1
La Sauzière-Saint-Jean	10 11 10	2124-2131	2700	cf. Lasclottes
Le Ségur	17, 44, 47	2132-2143	2440, 2701-2702	cf. Le Suech et Raucoules
Sémalens	17	2144-2150	2792	
Senaux	17, 40	2151-2154	2703	
Sénégats	57		2221	cf. Saint-Pierre-de-Trivisy
Senouillac	17, 37	2155-2161	2704	
Le Séquestre	17, 21-22	2162-2167	2432	
Sérénac	59-60	2168-2174	2447, 2705	
Serviès	17	2175-2180	2793	

Communes	Opérations cadastrales	Etats de sections matrices	Plans	Observations
Sieurac	17	2181-2185	2443, 2706	
Sorèze	17	2186-2192	2707	
Soual	17	2193-2200	2708	
Souel	17, 32, 34	2201-2209	2437, 2709-2710	cf. Les Sarmazes
Le Suech	17, 45, 47	0,000,000,000	2439	cf. Le Ségur
Taïx	46, 47	2210-2215	2439, 2711	
Tanus	17, 49	2216-2222	2712-2713	cf. Lasplanques
Tauriac	17	2223-2228	2714	
Técou	17, 24	2229-2236	2431, 2715	
Teillet	17	2237-2241		cf. Paulin et Bezacoul
Terre-Clapier	17, 52	2242-2246	2443, 2716-2717	1000 1000 000 000 000 000
Terssac	17, 20, 22	2247-2252	2432	
Teulat	17, 42	2253-2257	2718	
Teyssode	18, 56	2258-2262	2719	cf. St-Germier (con St-Paul
Tonnac	18, 33-34	2263-2269	2436, 2720	- 10 m - 2 m - 10 m - 1
Le Travet	18	2270-2274	2721	
Tréban	18, 49	2275-2279	2722	
Trébas	18	2280-2284	2794	cf. Laroque-Roucazel
Trévien	46-47	2285-2290	2440, 2723	100 -000 100 000 000 000 000 000 000 000
Vabre	18, 57	2291-2298	2445, 2724	
Valcournouse	15		-113,4141	cf. Pratviel
Valdériès	18, 59-60	2299-2308	2447, 2725	cf. Saint-Jean-de-Marcel
Valdurenque	18	2309-2313	2795	TO SHOW S. S. SHOW S. P. SHOW S. S.
Valence d'Albigeois	18	2314-2319	2796	
Vaour	18	2320-2325	2797	
Veilhes	18, 42	2326-2330	2726	
Vénès	18	2331-2337	2727	
Verdalle	18	2338-2343	2728	
Le Verdier	18, 26, 28	2344-2350	2434, 2729	
Viane	18, 40	2351-2358	2730-2731	
Vielmur-sur-Agoût	18	2359-2363	2798	
Vieux	25, 28	2364-2369	2434, 2732	
Villefranche d'Albigeois	18	2370-2376	2151, 2752	
Villeneuve-lès-Lavaur	18, 42	2377-2381	2733	
Villeneuve-sur-Vère	20, 22	2382-2392	2432	
La Villette	14	2302-2372	2432	cf. Montgaillard
Vindrac-Alayrac	18, 33-34	2393-2400	2437, 2734-2735	ci, wonigamaru
Le Vintrou	10, 55-54	2401-2405	2736	
Virac	18, 44, 47	2406-2411	2440, 2737	
Viterbe	18, 56	2412-2416	2738	
Viviers-lès-Lavaur	42	2417-2421	2739	
Viviers-les-Montagnes	18	2417-2421	2799	

## TABLE DES MATIERES

	Avant-propos	5
I.	INTRODUCTION	7
-		
	Chapitre I. HISTORIQUE ET PRINCIPES	9
	1. Historique	11
	2. Principes	11 23
	3. Chronologie	35
	Chapitre II. LES OPERATIONS CADASTRALES	39
	1. Situer	40
	2. Observer et arpenter	47
		52
	3. Evaluer	52 54
	Travaux des controleurs	56
	Travaux des arpenieurs	30
	Chapitre III. ETATS DE SECTIONS ET MATRICES	59
	1. Les états de sections	61
	2. Les matrices	64
	Période 1807-1821	64
	Période 1821-1881	66
	Les matrices des propriétés bâties 1882 et 1911	67
	Les matrices des propriétés non bâties 1913-1915	67
	Chapitre IV. LES PLANS	69
II.	SE SERVIR DU CADASTRE	79
	1. Vous connaissez le numéro de la parcelle	82
	2. Vous connaissez le nom d'un propriétaire	87
Ш	. REPERTOIRE NUMERIQUE	89
	Chapitre I. GENERALITES	91
	1. Fonds de la Préfecture (3 P 1-6)	92
	2. Fonds du service du cadastre (3 P 7-8)	93
	Chapitre II. LES OPERATIONS CADASTRALES	95
	1. Procès-verbaux de délimitation du territoire des communes et de divi-	93
	sion en sections (3 P 9-18)	98
	2. Opérations cadastrales : volumes reliés par canton (expertises et ta-	90
	bleaux indicatifs des propriétés bâties (3 P 19-61)	101

Chapitre III. ETATS DE SECTIONS ET MATRICES (3 P 62 à 3 P 2428)	105
Chapitre IV. LES PLANS  1. Plans par masses de cultures (3 P 2429-2431)  2. Atlas parcellaires cantonaux (3 P 2432-2447)  3. Atlas portatifs communaux (3 P 2448-2740)  4. Plans en feuilles séparées (3 P 2741-2799)	207 209 210 216 233
SOURCES COMPLEMENTAIRES ET BIBLIOGRAPHIE  1. Plans par masses de cultures conservés aux Archives nationales 2. Sources imprimées 3. Bibliographie générale 4. Ouvrages et brochures sur le cadastre tarnais	237 237 238 240 240
INDEX	243
TABLE DES MATIERES	253



## Les Archives départementales du Tarn ont publié

Guide des Archives du Tarn, par M. Greslé-Bouignol, 1978, 494 p., 100 F.

Répertoire numérique de la série L et II L (Période révolutionnaire), par P. Bayaud, 1941, 66 p., 50 F.

Répertoire numérique de la série M tome I (Administration générale, 1800-1940, sous-séries 1 M à 3 M), par H. Forestier et J. Armengaud, 1958, 96 colonnes, 60 F.

Répertoire numérique de la série M tome II (id., sous-séries 4 M à 12 M), par J. Armengaud, 1970, colonnes 97 à 338, 120 F.

Répertoire numérique de la série N (Administration départementale, 1800-1940), par J. Armengaud, 40 F.

Répertoire numérique de la série Q (Biens nationaux de l'époque révolutionnaire, Q 1 à 666), par Ch. Portal, 1919, 49 p., 50 F.

Répertoire numérique de la série Q et II C (Biens nationaux, supplément, Q 667-712; domaines et timbre, 1 à 32 Q; contrôle des actes et enregistrement, II C et 33 à 294 Q), par P. Bayaud, 1938, 65 p., 50 F.

Répertoire numérique de la série V (Cultes, 1800-1940), par J. Armengaud, 1974, XIX-26 p., 50 F.

Achevé d'imprimer en janvier 1992 Atelier Graphique Saint-Jean 10 rue Flottes, 81000 Albi

Dépôt légal : 1er trimestre 1992 Numéro d'imprimeur : 265

